

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 16 JUIN 2014

VOLUME 217

ODETTE GAGNON et CLAUDE MORIN
Sténographes officiels

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue Saint-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me SIMON TREMBLAY

INTERVENANTS :

Me ESTELLE TREMBLAY pour le Parti québécois

Me BENOIT BOUCHER pour le Procureur général du Québec

Me MICHEL MASSICOTTE pour Roche limitée Groupe-conseil

Me MÉLISSA CHARLES pour l'Association de la construction du Québec

Me FRANÇOIS-XAVIER ROBERT pour l'Ordre des ingénieurs du Québec

Me SARAH LIRETTE pour l'Union des municipalités du Québec

Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec

Me JOSÉANE CHRÉTIEN pour le Barreau du Québec

Me ALEXIE LAFOND-VEILLEUX pour le Directeur général des élections du Québec.

Me FÉLIX RHÉAUME et Me MICHEL DÉCARY pour le Parti libéral du Québec

Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	9
TÉMOIN A	15
INTERROGÉ PAR Me SIMON TREMBLAY	15
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL MASSICOTTE	188
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ESTELLE TREMBLAY	256
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL DÉCARY	345

LISTE DES ENGAGEMENTS

	PAGE
178E-81 Produire un courriel du président de Pluritec, confirmant la façon explicite qu'on peut le facturer pour la contribution politique à monsieur Komlosy	160

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
1178P-1894 : Courriel d'André Côté du 12 mars 2008 - RE : MTQ-Îles	23
178P-1895 : Échange de courriels des 12 et 13 mars 2008 - MTQ-Îles	26
178P-1896 : Échange de courriels des 16 et 17 avril 2008 - RE : Iles	36
178P-1897 : Échange de courriels des 18 et 23 avril 2008 - RE: MAMR Cabinet CAM-Fat	46
178P-1898 : Courriel de Richard Brosseau du 11 mai 2009 - GE	

	50
178P-1899 : Échange de courriels du 11 juin 2008 entre le témoin A, Claude Lescelleur et André Côté - Relance du club de hockey à Gaspé	
	65
178P-1900 : Échange de courriels du 17 juillet 2008 entre André Côté et le témoin A - RE: Hockey	
	71
178P-1901 : Courriel du 12 septembre 2008 d'André Côté - Re : Hockey Gaspé RCGT	
	83
178P-1902 : Échange de courriels entre le 12 et 18 décembre 2008 - RE : Gaspé-St-Malo 19 au 21 mars	
	94
178P-1903 : Courriel du 12 septembre 2008 d'André Côté - Régie : Hockey Gaspé CGT	
	98
178P-1904 : Échange de courriels des 18 et 19 février 2009 - Régie : Saint-Malo - CICF	
	103

- 178P-1905 : Courriel du 11 mai 2009 d'André Côté -
Re : Eau potable Gaspé
110
- 178P-1906 : Échange de courriels entre le 12 et le
14 mai 2009 - RE : Eau potable Gaspé
115
- 178P-1907 : Courriels du 4 et 8 juin 2009 entre le
témoin A et Gaétan Lelièvre - RE: Note
124
- 178P-1908 : Courriel du 7 janvier 2008 - RE:
Cloridorme; Marc-Yvan Côté
129
- 178P-1909 : Courriel du 20 juillet 2009 - souper
avec Georges Mamelonet ce jeudi
132
- 178P-1910 : Courriels des 13 et 14 mars 2008 - Re
: Arthur Drolet; BPR à Gaspé
134
- 178P-1911 : Courriel du 8 janvier 2009 entre le
témoin A, André Côté et Claude
Lescelleur - RE : Génivar invité à
déposer un prix à Cloridorme
134

178P-1912 :	Conseil général des associés de BPR du 9 mai 2003	144
178P-1913 :	Échange de courriels des 12 et 13 janvier 2009 - Re : billets Hockey	145
178P-1914 :	Courriel du 17 août 2009 d'André Côté - Re : Billets d'hockey	148
178P-1915 :	Courriel du 27 avril 2009 - RE : St- Pierre-les-Becquets (Pluritec) et chèque du Témoin A, en liasse	153
178P-1916 :	Courriel du 10 octobre 2009 - RE : Suivi et chèque du Témoin A, en liasse	163
178P-1917 :	Courriel du 24 octobre 2005 - TR - confidentiel	166
178P-1918 :	Bilan et plan d'action du Témoin A du 28 avril 2013 - Sommaire des implications stratégiques, techniques et DDA	273

- 178P-1919 : Convention de services professionnels
entre Roche et le Témoin A le 29
septembre 2005 296
- 178P-1920 : Activité du 5 septembre 2009 avec le
premier ministre à l'Hôtel des
Commandants à Gaspé 352
- 178P-1921 : Lettre de promesse du 5 mars 2003 -
Isle-aux-Coudres 377
-

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce seizième (16e)
2 jour du mois de juin,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 (09:35:01)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Bon matin à tous. Comme vous le savez, le
9 professeur Macdonald s'est éteint vendredi dernier.
10 Lorsque je l'ai rencontré la première fois, je
11 connaissais bien sûr son extraordinaire réputation
12 de juriste qui s'étendait bien au-delà de nos
13 frontières. Je savais quel homme exemplaire et à
14 l'esprit libre il était, mais je ne connaissais pas
15 l'homme.

16 Lorsque je l'ai vu entrer dans mon bureau,
17 il n'a suffi que d'un seul regard dans le bleu
18 profond de ses yeux pour apercevoir toute sa
19 vivacité d'esprit, sa bonté d'âme, sa générosité,
20 sa mansuétude et sa droiture.

21 I was charmed by his erudition and
22 magnificent smile and touched by his warmth. Right
23 then and there I knew that we would make a
24 wonderful team and would work well together to the
25 accomplishment of the great task that lay open us.

1 Si la maladie a privé le professeur et
2 commissaire Macdonald de siéger à nos côtés, elle
3 ne l'a pas empêché de s'y dévouer corps et âme,
4 notamment en participant à diverses réunions du
5 comité de direction.

6 Furthermore, he worked in a close relation
7 with the director of our research team professor
8 Geneviève Cartier who he had personally chosen.

9 Il la conseillait et l'épaulait encore il y
10 a à peine quelques jours. C'est ainsi que plusieurs
11 aspects des travaux de recherche, la formation des
12 tables de discussion entre experts, ainsi que le
13 choix de ces derniers, dont certains seront
14 entendus cet automne, porteront le sceau du
15 Commissaire Macdonald.

16 Sa culture, sa générosité, son sens de la
17 justice, son profond engagement social et son
18 courage devant l'adversité seront autant de sources
19 d'inspiration pour les prochains mois et resteront
20 gravés dans nos mémoires.

21 Professor Macdonald will greatly missed...
22 will be greatly missed by everyone who had the
23 privilege to meet him and work with him.

24 Je vous demanderais maintenant de bien
25 vouloir vous lever pour observer quelques instants

1 de recueillement à la mémoire du professeur
2 Macdonald.

3

4 MOMENT DE RECUEILLEMENT

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Nous allons maintenant suspendre pour que puisse
8 être installé le paravent pour entendre le prochain
9 témoin. Merci.

10 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

11

12 REPRISE DE L'AUDIENCE

13 (10:39:23)

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Bonjour, Monsieur. Bonjour. Une fois de plus à
16 tous, est-ce que les avocats peuvent s'identifier,
17 je vous prie?

18 Me SIMON TREMBLAY :

19 Alors, bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le
20 Commissaire. Simon Tremblay pour la Commission.

21 Me ESTELLE TREMBLAY :

22 Bonjour. Estelle Tremblay pour le Parti québécois.

23 Me BENOIT BOUCHER :

24 Bonjour, Madame, Monsieur. Benoit Boucher pour le
25 Procureur général du Québec.

- 1 Me MICHEL MASSICOTTE :
- 2 Michel Massicotte, Roche limitée Groupe-conseil.
- 3 Me MÉLISSA CHARLES :
- 4 Bonjour. Mélissa Charles pour l'Association de la
- 5 construction du Québec.
- 6 Me FRANÇOIS-XAVIER ROBERT :
- 7 Bonjour. François-Xavier Robert pour l'Ordre des
- 8 ingénieurs du Québec.
- 9 Me SARAH LIRETTE :
- 10 Bonjour. Sarah Lirette pour l'Union des
- 11 municipalités du Québec.
- 12 Me SIMON LAPLANTE :
- 13 Bonjour à vous. Simon Laplante pour l'Association
- 14 des constructeurs de routes et grands travaux du
- 15 Québec.
- 16 Me JOSÉANE CHRÉTIEN :
- 17 Bonjour. Joséane Chrétien pour le Barreau du
- 18 Québec.
- 19 Me ALEXIE LAFOND-VEILLEUX :
- 20 Bonjour. Alexie Lafond pour le DGE.
- 21 Me FÉLIX RHÉAUME :
- 22 Bonjour à tous. Félix Rhéaume pour le Parti libéral
- 23 du Québec.
- 24 Me MICHEL DÉCARY :
- 25 Bonjour. Michel Décary pour le Parti libéral du

1 Québec.

2 Me PIERRE POULIN :

3 Et Pierre Poulin pour le Directeur des poursuites
4 criminelles et pénales. Bonjour.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Avant d'assermenter le témoin, j'aimerais...
7 d'abord, on s'excuse infiniment, c'est le... c'est
8 ce qui arrive avec l'informatique, mais nous avons
9 trouvé une façon de palier au problème et nous
10 agissons donc selon la bonne vieille méthode papier
11 jusqu'à ce que l'informatique soit rétablie.

12 Mais, avant d'assermenter toujours le
13 témoin, le dix-sept (17) février dernier, je vous
14 invitais à nous faire parvenir vos mémoires et
15 commentaires dans le cadre des consultations
16 publiques au plus tard le vingt (20) juin deux
17 mille quatorze (2014). Vous avez été nombreux à
18 nous faire part de ce qui a pu causer des problèmes
19 exposés en audience publique et à nous soumettre
20 des pistes de solution et des recommandations.

21 À ce jour, nous avons reçu vingt (20)
22 mémoires totalisant plus de huit cent cinquante
23 (850) pages et autour de vingt-cinq (25)
24 commentaires. Par ailleurs, plusieurs intervenants
25 du milieu ont demandé un délai additionnel pour

1 déposer leur mémoire, nous acquiesçons à leur
2 demande et c'est pourquoi la Commission a choisi de
3 reporter la date limite initiale pour déposer vos
4 mémoires et commentaires au plus tard le onze (11)
5 juillet prochain.

6 Merci. Alors, maintenant on peut
7 assermenter monsieur Gagnon.

8
9
10

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce seizième (16e)
2 jour du mois de juin,

3

4 A COMPARU :

5

6 TÉMOIN A, retraité

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me SIMON TREMBLAY :

11 Merci, Madame la Greffière. Donc, Madame la
12 Présidente, Monsieur le Commissaire, on termine
13 aujourd'hui en chef le témoignage de monsieur
14 Gagnon. À titre indicatif, il reste quelques
15 courriels concernant le projet CAM-FAT, donc Cap-
16 aux-Meules-Fatima. On va ensuite aborder le dernier
17 gros dossier, si je peux le qualifier d'ainsi,
18 compte tenu notamment du nombre de pièces à
19 l'appui, donc tout ce qui est Gaspé incluant le
20 maire François Roussy et son directeur-général
21 Gaétan Lelièvre. Et finalement on ira en rafale
22 avec certains petits courriels, là, qu'il reste à
23 produire, après une révision du dossier. Donc, je
24 ne donnerai pas d'objectif parce que, à date, je ne
25 suis pas... ce n'est pas très concluant, mais on va

1 y aller de ce pas et on devrait terminer
2 aujourd'hui. Ça, je suis assez confiant de ça, à
3 tout le moins.

4 Q. [1] Alors, bonjour, Monsieur Gagnon. Lorsqu'on
5 s'est laissé vendre, là, vers trois heures trente
6 (15 h 30), on avait... on parlait du dossier CAM-
7 FAT, donc Cap-aux-Meules-Fatima, vous avez fait
8 notamment un dessin et tout. Et il restait, après
9 révision, là, quatre courriels, là, à produire,
10 donc on va les regarder ensemble immédiatement pour
11 passer ensuite au sujet suivant, donc on va
12 commencer.

13 C'est l'onglet 92, vous avez à votre
14 gauche, Monsieur Gagnon, là, les pièces, compte
15 tenu de nos limites technologiques de ce matin.

16 Et avant qu'on le regarde, ça va être
17 important parce que le courriel suivant qui sera
18 l'onglet 84, Madame la Présidente, Monsieur le
19 Commissaire, a la même racine. C'est-à-dire qu'on a
20 vu différents courriels avec monsieur Gagnon qu'il
21 y a une série... un cheminement de courriels, une
22 suite de courriels, les deux prochains ont le même
23 but, mais il y a des évolutions différentes qui
24 retiennent notre attention pour des raisons
25 différentes, donc juste garder ça à l'esprit.

1 Donc, Monsieur Gagnon, si on va, comme je
2 disais, à l'onglet 92. On peut peut-être partir de
3 la fin, donc de la page 7 de 8 et remonter. Je sais
4 pas si on voit... est-ce qu'on voit à l'écran
5 finalement?

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Non.

8 Me SIMON TREMBLAY :

9 C'est juste vous. O.K.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Oui.

12 Me SIMON TREMBLAY :

13 Il faut peut-être prendre... je vous invite peut-
14 être à prendre la pièce, à moins que vous préférez
15 être à l'écran parce qu'étant donné qu'il y a huit
16 pages, ça va peut-être être plus simple si vous
17 n'aviez vous-même dans la pièce...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Maître Tremblay.

20 Me SIMON TREMBLAY :

21 Oui.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Vous dites l'onglet 92, page 7 de 8.

24 Me SIMON TREMBLAY :

25 Oui. Excusez-moi. L'onglet 92, c'est... on va y

1 aller avec la page 3 de 4, c'est l'onglet 84.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 O.K.

4 Me SIMON TREMBLAY :

5 Excusez-moi.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 C'est l'onglet 84?

8 Me SIMON TREMBLAY :

9 Non, on commence avec l'onglet 92, à la page 3 de
10 4.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 O.K.

13 Me SIMON TREMBLAY :

14 Je parlais de l'onglet 84 qui doit se lire en lien
15 avec l'onglet 92, mais on va débiter...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 O.K.

18 Me SIMON TREMBLAY :

19 ... avec l'onglet 92. Donc, l'onglet 92, si on
20 commence à la page 3 de 4. Donc, Monsieur Gagnon,
21 vous écrivez à monsieur André Côté le douze (12)
22 mars deux mille huit (2008). Vous dites donc :

23 Salut

24 MY Côté est-il intervenu comme convenu
25 pour savoir si ça bloque ou pas?

1 Le Dg vient de m'appeler

2 De quel dossier parle-t-on à ce moment-là, Monsieur
3 Gagnon?

4 R. À cette époque, il y avait deux dossiers qui
5 roulaient de front, mais ma mémoire m'indique que
6 c'est le dossier de Cap-aux-Meules-Fatima qui...
7 que le conseil des Îles voulait prioriser pour
8 l'année deux mille huit (2008).

9 Q. **[2]** Parce qu'on a vu qu'à deux mille neuf (2009),
10 c'était Grande-Entrée, je crois.

11 R. Grande-Entrée, oui.

12 Q. **[3]** D'accord. Donc, en deux mille huit (2008),
13 quand vous demandez si Marc-Yvan est intervenu
14 comme convenu pour savoir si ça bloque ou pas, est-
15 ce qu'on parle encore une fois d'une intervention
16 un peu de la même nature dont on a décrit la
17 semaine passée. C'est-à-dire que, soit que ce soit
18 prospectif, c'est-à-dire qu'on veut vérifier
19 qu'est-ce qui bloque, si le dossier va être
20 annoncé. Donc, ici, on veut voir s'il y a un
21 problème au niveau technique. Et on va demander à
22 ce moment-là, via André Côté, que Marc-Yvan...
23 Marc-Yvan Côté, pardon, s'enquiert auprès du bureau
24 du MAMROT?

25 R. Exactement. Alors, on pouvait pas savoir

1 nécessairement qu'est-ce que monsieur Côté faisait
2 comme intervention, soit des rencontres, des
3 téléphones, des rencontres avec madame Normandeau
4 ou monsieur Lortie, mais on sait qu'il faisait
5 l'intervention requise et qu'il nous rapportait
6 l'information.

7 Q. **[4]** D'accord. Si on va à la page 2 de 4, donc
8 monsieur Côté vous répond :

9 Il a un souper de prévu avec JL
10 L'Oranger...

11 C'est Jean-Louis L'Oranger, j'imagine?

12 R. Exact.

13 Q. **[5]** ... cette semaine et il doit lui
14 demander sa collaboration pour activer
15 ce projet. Sa question était à savoir
16 si la municipalité avait demandé un
17 protocole de réalisation?

18 Et là vous répondez, un peu dans le haut de la
19 page :

20 JL est en vacances. Mais le dossier
21 est réglé à son niveau selon le DG et
22 maire.

23 Et là on y va avec d'autres commentaires. Et, avant
24 de vous entendre là-dessus, on va à la page 1 et
25 monsieur Côté de vous répondre, toujours dans la

1 même chaîne de courriels :

2 Ben il semble que le seul contact de
3 MY...

4 C'est pour Marc-Yvan ça?

5 R. Exact.

6 Q. [6] Marc-Yvan Côté.

7 ... au MTQ soit JL... Je crois qu'on
8 est mieux de voir à nos affaires nous
9 même. Je vais parler à Claude Drouin
10 pour qu'il nous indique le meilleur
11 chemin à prendre.

12 Qu'est-ce qu'on doit comprendre de ce courriel-là
13 par rapport à monsieur L'Oranger et par rapport à
14 Claude Drouin, Monsieur Gagnon?

15 R. Bon. Alors, monsieur Marc-Yvan Côté, je pense, même
16 dans son témoignage en a fait mention, qu'il
17 connaissait bien Jean-Louis L'Oranger du temps où
18 il a été ministre des Transports, à l'époque, dans
19 les années quatre-vingt-dix (90). Et je... ce qu'on
20 comprenait, à ce moment-là, c'est que ça serait
21 l'entrée au niveau politique, et même là on parle
22 d'un fonctionnaire, là, c'était Jean-Louis
23 L'Oranger, mais qu'au cabinet de la ministre Julie
24 Boulet il n'avait plus d'entrée. Et donc, ce
25 courriel-là indique qu'André Côté, le vice-

1 président, m'indique que c'est mieux de passer par
2 Claude Drouin, qui est maintenant... qui était
3 l'ex-chef de cabinet de Julie Boulet, qui est
4 maintenant... qui travaille pour Roche et qui a le
5 mandat de faire le réseautage politique requis en
6 parallèle de ce que Marc-Yvan Côté peut faire.
7 Donc, quand un pouvait pas intervenir à un endroit
8 c'était l'autre qui le remplaçait ou qui faisait
9 des démarches.

10 Q. [7] Donc, je dois comprendre de ce courriel-là,
11 dans le fond, qu'on essaie un peu par tous les
12 moyens d'essayer d'influencer le plus possible, que
13 ça soit MTQ en l'espèce ici. Donc, d'essayer de
14 trouver un contact une personne avec qui on a pu
15 tisser des liens pour pouvoir peut-être, justement,
16 avoir une meilleure réceptivité lorsqu'on va
17 présenter le projet, par exemple?

18 R. Exactement, ou avoir en temps et lieu, et au bon
19 moment, les papiers requis pour que la Municipalité
20 puisse initier son projet, donc le construire. Ça
21 prend des promesses d'aide financière et ça prend
22 aussi les protocoles de réalisation. Une lettre
23 d'un ministre annonce l'intention du gouvernement
24 de subventionner le projet mais il y a des
25 protocoles, là, dix (10), quinze (15) et vingt

1 (20), trente (30) pages, qui sont écrits par les
2 fonctionnaires pour décrire le... l'étendue exacte
3 et... du projet. Et donc, il faut s'assurer d'avoir
4 ces deux documents-là autant aux Affaires
5 municipales qu'aux Transports, en parallèle, pour
6 que ça fonctionne.

7 Q. [8] Donc, on va produire, Madame la Greffière,
8 cette pièce-là.

9 LA GREFFIÈRE :

10 Sous la cote 1894, qui correspond à l'onglet 92.

11 Me SIMON TREMBLAY :

12 Merci.

13

14 1178P-1894 : Courriel d'André Côté du 12 mars 2008

15 - RE : MTQ-Îles

16

17 Q. [9] Maintenant l'onglet 84. J'attire votre
18 attention, c'est le même début de courriel, ça va
19 un peu dans le même sens. J'attire votre attention
20 à la page 3 de 8, dans le milieu de la page. Donc,
21 on voit, monsieur Côté vous demande, André Côté :

22 Je lui parle ou non?

23 Puis là vous répondez :

24 À MYC, ça dépend il a un contact au
25 cabinet. Hubert m'a dit hier qu'il est

1 R. C'est... bien, je sais que monsieur Poirier
2 intervenait également via le ministère des
3 Transports, comme il a le droit de le faire. C'est
4 un (inaudible), c'est un gestionnaire municipal
5 autorisé, donc il peut intervenir auprès du
6 directeur territorial, de l'Environnement, des
7 Affaires municipales, des Transports, et caetera.
8 Alors, dans mon sens à moi, c'est une intervention
9 qu'il a faite au niveau administratif.

10 Q. **[15]** D'accord. On va produire, Madame la Greffière.

11 LA GREFFIÈRE :

12 Sous l'exhibit 1895.

13

14 178P-1895 : Échange de courriels des 12 et 13 mars
15 2008 - MTQ-Îles

16

17 Me SIMON TREMBLAY :

18 Q. **[16]** Ça nous mène à l'onglet 76 maintenant.

19 Toujours dans le...

20 (10:59:25)

21 LA PRÉSIDENTE :

22 On parle de l'onglet 84?

23 Me SIMON TREMBLAY :

24 Oui, c'était l'onglet 84 et on prend l'onglet
25 suivant, est le 76.

1 Q. [17] Et c'est encore une série de courriels, donc
2 je vous invite, tout le monde, à prendre la
3 troisième page. C'est un courriel du dix-sept (17)
4 avril... bien, du moins, le dernier est du dix-sept
5 (17) avril deux mille huit (2008), à neuf heures
6 quarante et un (9 h 41). C'est des échanges, une
7 fois de plus, entre André Côté et monsieur Gagnon.
8 Je vais juste peut-être lire les parties plus
9 pertinentes. Donc, en bas de la page 3, vous
10 écrivez à André Côté et vous lui dites :

11 Y paraît que NN...

12 NN pour Nathalie Normandeau?

13 R. Exact.

14 Q. [18] ... aurait dit au conseiller de GE...

15 GE c'est pour Grande-Entrée?

16 R. Grande-Entrée, exact.

17 Q. [19] ... qu'elle annoncerait CAM-Fatima.

18 Peut on avoir cette confirmation par

19 MYC via Bruno. Hubert et le maire

20 n'ont que des rumeurs. Salutations et

21 merci.

22 Et donc, on va voir dans le milieu... dans le bas

23 de la page 2 que monsieur André Côté va vous

24 répondre :

25 Vérification faite = vrai, mais pas de

1 date d'annonce...

2 Et là, il y va avec des technicalités, ça serait
3 supposément avec Chantiers Canada. Là, il y a quand
4 même une information qu'il peut recevoir :

5 Ça serait supposément avec Chantiers
6 Canada, qui doit être annoncé
7 officiellement la semaine prochaine.
8 Alors, je suppose que dès qu'elle aura
9 ses munitions en poche, elle pourra
10 tirer.

11 Donc, je dois comprendre qu'on obtient ici suite à
12 une demande à monsieur André Côté de demander à
13 Marc-Yvan Côté de l'information auprès de monsieur
14 Lortie, on obtient l'information à l'effet
15 qu'effectivement CAM-FAT sera annoncé et on a même
16 l'information additionnelle à l'effet que ça serait
17 annoncé dans quelques temps parce que d'ici là il
18 va y avoir une annonce avec Chantiers Canada la
19 semaine prochaine. Bref on obtient de l'information
20 précieuse?

21 R. Très précieuse.

22 Q. **[20]** Est-ce que vous qualifieriez de privilégiée du
23 moins en ce qui concerne l'implication du Chantiers
24 Canada...

25 R. Bien oui.

1 Q. **[21]** ... ou de précieuse?

2 R. Elle est extrêmement privilégiée.

3 Q. **[22]** Pourquoi?

4 R. Extrêmement privilégiée parce que il faut se
5 rappeler qu'à cette étape-là les fonctionnaires
6 n'ont pas encore signé les documents requis pour
7 autoriser l'aide financière. La ministre n'a pas
8 encore signé l'aide financière, je crois que ça
9 s'est fait au mois de juillet deux mille huit
10 (2008). Vous vous rappelez dans, je pense que c'est
11 vendredi dernier on a abordé le sujet, ma mémoire
12 m'indique que c'est la quatre (4) avril deux mille
13 huit (2008) qu'on reçoit une confirmation
14 officielle de Marc-Yvan Côté qu'il est intervenu
15 auprès de Bruno Lortie et qu'il a la confirmation
16 que le projet de Cap-aux-Meules/Fatima sera annoncé
17 en deux mille huit (2008), à l'été.

18 Q. **[23]** Et on se rappellera il y avait un autre projet
19 l'année suivante qui allait être Grande Entrée?

20 R. L'année suivante et en même temps politiquement on
21 avait l'information qu'un an et deux mois plus tard
22 l'autre projet allait être annoncé alors que les
23 études sont encore en cours. Donc, ce n'était que
24 des décisions politiques de haut niveau, de haut
25 voltige auprès de personnes clés, il y a pas grand

1 monde dans un cabinet qui peut donner cette
2 information-là.

3 Q. **[24]** Et c'est quoi l'avant...

4 R. Le chef de cabinet et le ministre en titre.

5 Q. **[25]** Pratico-pratique, là, de façon pragmatique,
6 quelle est l'avantage dans le cas exactement comme
7 celui de... dont on parle de CAM/FAT, quel est
8 l'avantage concurrentiel ou l'avantage au niveau de
9 l'opportunité d'affaires d'avoir ce genre
10 d'information-là?

11 R. Pour l'entreprise, pour Roche?

12 Q. **[26]** Pour une firme d'ingénierie comme Roche...

13 R. O.K.

14 Q. **[27]** ... ou BPR en ce qui vous concerne?

15 R. Oui, dans mon passé. Alors, je ferais... je ferais
16 comme une comparaison avec... avec votre
17 profession, une municipalité qui a engagé un avocat
18 pour une cause, n'engagera pas l'avocat qui va
19 perdre ses causes neuf fois sur dix (10). Il va
20 engager plutôt l'avocat qui gagne ses causes neuf
21 fois sur dix (10).

22 Q. **[28]** C'est ça que je comprends pour essayer pour le
23 prochain projet?

24 R. C'est la même chose, c'est la même chose pour nous.

25 Q. **[29]** Mais je parle ici, je vais peut-être y aller

1 de façon peut-être plus suggestive, ma question
2 donc, quand moi je le sais, là, à l'avance, parce
3 que je le sais en avril deux mille huit (2008) que
4 le projet CAM/FAT va fonctionner, petite
5 parenthèse, savez-vous quand officiellement la
6 mairesse va être informée que le projet CAM/FAT
7 effectivement sera réalisé et subventionné?

8 R. On parle d'un maire ici c'est le maire des Îles-de-
9 la-Madeleine, donc c'est...

10 Q. **[30]** Non. Oui, oui, excusez?

11 R. ... Joël Arseneau.

12 Q. **[31]** Oui, excusez-moi?

13 R. De mémoire c'est le sept (7) juillet deux mille
14 huit (2008). Et l'avantage donc je disais au niveau
15 du démarchage à long terme, une firme qui réussit
16 des coups semblables dans le monde municipal ça
17 fait des petits, parce que les maires se réunissent
18 à la table des MRC, à la CRE, à la table régionale
19 des élus.

20 Q. **[32]** La conférence régionale des élus?

21 R. Conférence régionale des élus, ils ont des congrès,
22 donc, le démarchage de l'entreprise se fait d'une
23 façon automatique et naturelle, c'est nos clients
24 qui deviennent des vendeurs de l'entreprise. Ça
25 c'est une part de ma réponse. La deuxième, il y en

1 a une qui est évidemment financière de
2 l'entreprise. Tant que le projet est à l'étude par
3 le gouvernement il y a très peu de monde dans
4 l'entreprise qui travaille, un ingénieur, un
5 technicien qui fait les rapports techniques puis
6 qui produit des rapports de cette nature-là
7 boudinés, qui répond aux questions des
8 fonctionnaires. Mais lorsque le projet reçoit
9 l'autorisation des ministères concernés dans ce
10 cas-ci, Affaires municipales et Transports, là, on
11 a toute une équipe d'à peu près dix (10) à quinze
12 (15) à vingt (20) personnes qui vont construire,
13 concevoir les plans et réaliser le chantier qui
14 dure deux à trois ans. Et l'avantage pour
15 l'entreprise ce n'est pas de faire des études, mais
16 c'est bien une entreprise de génie, mais c'est bien
17 de passer en mode construction. Donc, c'est sûr que
18 si on travaille bien dans ce sens-là au niveau
19 politique pour faire, pour aider notre cliente à
20 réaliser son intention politique qu'elle a prise,
21 l'entreprise s'aide en même temps. Les deux... les
22 deux sont gagnants, la municipalité a obtenu son
23 projet souvent on réussit à lui obtenir un taux
24 d'aide financière majoré, vous l'avez vu dans
25 plusieurs des cas. Donc, dans certains cas

1 l'intervention politique permet à une municipalité
2 de sauver deux à trois millions (2-3 M) d'emprunt
3 par un taux majoré. Donc, le maire et le DG et le
4 conseil est extrêmement fier de ce résultat-là
5 puisqu'il vient de baisser le fardeau fiscal de ses
6 contribuables en autant que tout ça est légal
7 évidemment via les programmes d'aide. Puis pour
8 l'entreprise bien il y a un avantage que vous
9 devinez bien, on travaille pendant des années.

10 Q. **[33]** Petite parenthèse par rapport à ce projet-là,
11 l'annonce, maître Ramos Paque me fait référence à
12 la pièce 165P-1818 qui confirme effectivement,
13 c'est une lettre de confirmation d'une aide
14 financière donnée, une lettre adressée à Joël
15 Arseneau du sept (7) juillet deux mille huit
16 (2008). Donc, ça confirmerait, si on veut la date,
17 donc, pour vos notes, il y a un lien à faire avec
18 la pièce 165P-1818.

19 (10:59:25)

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. J'aimerais savoir si ça serait encore possible
22 après l'adoption de la Loi 106 et après deux mille
23 dix (2010) qu'une firme d'ingénieurs-conseil agisse
24 de cette façon-là et obtienne le contrat de la même
25 manière?

1 R. Bon, les moeurs ont changé beaucoup depuis l'effet
2 Marteau, l'étau s'est resserré beaucoup dans les
3 cabinets de sorte que la pratique d'affaires
4 faisant en sorte qu'il y avait des liens
5 privilégiés entre les professionnels, votre
6 Commission étudie l'industrie de la construction,
7 mais c'était valable pour d'autres professions
8 également. Donc, les portes se sont refermées. Et
9 le financement des firmes est arrêté aussi à peu
10 près en deux mille neuf (2009).

11 D'autre part, il y avait une grosse part,
12 ça coûte cher de développer un projet, là, cinq,
13 six ans des fois dix (10) ans d'investissement à
14 des taux horaires qui sont quand même importants,
15 moins que d'autres professions, mais quand même
16 importants pour la firme. Donc, des fois ça peut...
17 dans un cas, j'ai déjà vu investir cinq cent mille
18 (0,5 M\$) à un million (1 M\$) d'honoraires en étude
19 pour débloquer un projet, que la firme supporte
20 tant que la municipalité n'a pas reçu son aide
21 financière. D'où l'intérêt corporatif de
22 l'entreprise d'avoir une obligation de résultat.
23 Parce que si la municipalité n'a pas son aide
24 financière, le coût pour payer les... si le projet
25 s'abandonne, le coût pour payer les honoraires

1 risque de lui coûter plus cher que de réaliser le
2 projet, avec des taux d'aide financière comme on a
3 vu, si on prend Cloridorme la semaine passée, là,
4 sur quarante millions (40 M\$) la municipalité
5 empruntait un million (1 M\$) et il y avait trente-
6 neuf millions (39 M\$) d'aide financière.

7 Alors, vous comprenez, le ratio, ça risque
8 de coûter plus cher à la municipalité que de ne pas
9 réaliser le projet. Et des honoraires qui sont
10 engagés d'avance ne peuvent pas être financés sur
11 vingt (20) ans, la loi ne le permet pas. Donc, la
12 municipalité se retrouve avec des problèmes sérieux
13 lorsqu'un projet est abandonné.

14 Donc, c'est pour ça que les firmes de génie
15 et le plan d'affaires que les gouvernements et les
16 machines politiques avaient faisaient en sorte
17 qu'il y avait un tissage de deniers qui se faisait,
18 puis tout ça fonctionnait, baignait dans l'huile
19 d'une façon extraordinaire.

20 Me SIMON TREMBLAY :

21 On va la coter, Madame la greffière, je vous en
22 prie.

23 LA GREFFIÈRE :

24 Sous la cote 1896. Il s'agit de l'onglet 76.

25

1 178P-1896 : Échange de courriels des 16 et 17
2 avril 2008 - RE : Iles

3

4 Me SIMON TREMBLAY :

5 Q. **[34]** Et donc, dernier petit courriel concernant le
6 projet Cap-aux-Meules - Fatima, l'onglet 83. Encore
7 un courriel de trois pages. Ça débute dans le bas
8 de la troisième page. C'est un courriel qui débute,
9 qui se termine, pardon, le vingt-trois (23) avril
10 deux mille huit (2008) à dix-sept heures trente-
11 sept (17 h 37). C'est relativement à une rencontre
12 avec le cabinet du MAMROT et le projet CAM-FAT. On
13 voit dans le bas de la page que vous écrivez à J.
14 Arseneau et H. Poirier, ce sont donc le maire et le
15 directeur général des Îles. Et vous dites :

16 « Alors, c'est réglé. » Qu'est-ce qui est réglé?

17 R. Bien, on a vu tantôt le courriel précédent qui
18 était du dix-sept (17) avril, vous vous souvenez?

19 Q. **[35]** Oui.

20 R. Donc, le lendemain, une fois qu'on a les
21 confirmations puis en dehors des courriels il y a
22 des téléphones qui se fait également. Une fois
23 qu'on a l'assurance que la déci... qu'on est
24 certain que la décision politique va se prendre,
25 donc moi j'avise mon client, ma cliente, en

1 l'occurrence mes intervenants sont le maire et le
2 directeur général, pour leur dire que le dossier
3 était réglé et également qu'ils avaient obtenu une
4 rencontre qu'ils souhaitaient avoir avec Bruno
5 Lortie pour le vingt-cinq (25) avril. Peut-être que
6 la date a changé, là, parce que souvent les agendas
7 changent, mais en même temps...

8 Q. **[36]** On obtient une rencontre?

9 R. Ils obtiennent une rencontre, puis peut-être que la
10 date a changé.

11 Q. **[37]** D'accord. Donc, vous dites, donc, votre
12 rendez-vous était à dix heures (10 h 00) au bureau
13 de Bruno Lortie vendredi le vingt-cinq (25) avril,
14 le lendemain du party, « pas de BPR... rencontre
15 politique ». Qu'est-ce qu'on doit comprendre quand
16 vous dites « pas de BPR »? Parce que vous l'avez
17 dit, pas hier, mais vendredi, que c'était un projet
18 conjoint avec BPR?

19 R. C'est un projet qui appartient à BPR, le
20 mandataire. Sauf que je vous ai expliqué que les
21 liens de communication et les liens de confiance
22 avaient été coupés en deux mille cinq (2005) par la
23 relève qui a pris ma place à la municipalité, ne
24 connaissaient pas les projets comme moi je pouvais
25 les connaître.

1 Et donc, ce que ça dit ça, carrément, et
2 j'ai le souvenir très précis, c'est ce que le
3 cabinet souhaitait, là, c'était une rencontre
4 purement politique. Quand les ingénieurs sont
5 invités, c'est parce qu'il y a des fonctionnaires,
6 également ingénieurs, qui sont invités, comme Yvan
7 Dumont qui a témoigné ici, Jean-Pierre Beaumont,
8 son patron, ou l'analyste dans ce dossier-là, que
9 je ne nommerai pas, mais... donc, je comprends que
10 là c'était une rencontre purement politique puis
11 ils ne voulaient personne d'autre.

12 Q. [38] Et là, vous terminez en disant :

13 Mais je vous brieferais techniquement
14 avant. Salutations et merci.

15 Et là, monsieur Poirier répond :

16 Qui va être là si vous n'êtes pas là?

17 Et là, vous répondez :

18 André pourrait y être, mais je ne
19 crois pas qu'il serait opportun que
20 BPR y soit dans le contexte. Vu que
21 l'étape qui s'en vient concerne Roche,
22 on sera légitimés.

23 Pourquoi réitérer, parce qu'on l'a déjà dit en bas,
24 « pas de BPR, rencontre politique », là vous
25 réitérez encore une fois qu'il sera opportun que

1 BPR ne soit pas présent dans le contexte?

2 R. O.K. La réponse qui me vient à mon souvenir, c'est
3 que, évidemment, les élus sont toujours plus en
4 zone de confort lorsque leur ingénieur-conseil qui
5 maîtrise sur le bout des doigts leur projet, on
6 leur prépare tout d'avance, alors ce qu'ils... ils
7 ont deux, trois pages de résumé du projet, les
8 coûts, la problématique, les étapes qui ont été
9 franchies, les étapes qu'il reste à franchir, les
10 obstacles, le but de la rencontre politique, ce
11 qu'ils doivent obtenir à la fin, il faut conclure,
12 ça prend un « closing » après une rencontre, après
13 un meeting. Alors, on leur préparait tout ça.

14 Donc, là, c'était un peu l'inquiétude qu'on
15 voit de la Ville, de dire : « Oui, mais qui va nous
16 aider? » Tu sais. Alors, la discussion porte un peu
17 là-dessus. Puis on voit qu'il y a eu des échanges
18 techniques avec des rencontres techniques
19 autorisées avec les fonctionnaires dans la semaine
20 d'avant, qui nous permettaient de croire que, au
21 moins pour Cap-aux-Meules - Fatima, l'analyse
22 technique semblait terminée. On savait que le
23 projet avait peu de chances d'être recommandé, mais
24 on savait que le projet, qu'il allait avoir une
25 recommandation technique de faite bientôt.

1 Q. [39] Est-ce que... c'est une hypothèse que je vous
2 pose, quand vous dites... quand il vous dit,
3 pardon, qu'il va être là si... « Qui va être là si
4 vous n'êtes pas là? » Vous répondez : « André. » Ce
5 que vous dites c'est, bon, vous réitérez que BPR ne
6 doit pas être là parce que vous avez peur peut-être
7 que compte tenu que vous, vous n'êtes pas là,
8 qu'ils veulent peut-être être accompagnés d'un
9 ingénieur, et qu'à ce moment-là ils aient peut-être
10 le réflexe d'inviter BPR, ce que vous voulez éviter
11 absolument?

12 R. En fait, dans le partage, les liens dans le partage
13 que BPR a faits avec Roche, a sous-traité une
14 partie, quarante-cinq pour cent (45 %) de tous ses
15 projets, il y a... il y avait une partie de la
16 représentation du travail et du conseil technique
17 ou politico-technique à faire au Ministère était
18 pris en charge par Roche. Et quand je comprends
19 qu'on voyait qu'il y avait un décodage, là, le
20 message qu'on avait reçu c'est qu'ils ne voulaient
21 pas avoir d'ingénieur à la table. Mon patron, André
22 Côté n'était pas ingénieur, donc c'était une
23 solution que je proposais mais qui ne s'est pas à
24 mon... à ma connaissance soldée parce que c'était
25 une rencontre purement politique, le maire, DG,

1 Bruno Lortie, c'est ce que je comprends.

2 Q. **[40]** Qu'est-ce que... vous vous souvenez, pardon,
3 si monsieur Côté est allé? Soit André, Marc-Yvan,
4 ou quelqu'un d'autre de Roche?

5 R. Moi, je ne... je sais que Marc-Yvan Côté ne se
6 rendait jamais à ces rencontres-là.

7 Q. **[41]** O.K.

8 R. Il faisait le travail préparatoire mais il ne se
9 rendait jamais à ces réunions-là. Il m'a déjà
10 confié qu'il se présentait très, très, très peu
11 souvent au cabinet parce qu'il est facilement
12 identifiable puis il a une notoriété, monsieur
13 Côté, donc... Et tout le monde connaissait ses
14 liens... ses liens avec Bruno Lortie, donc par
15 mesure de sécurité, c'est sûr qu'il se présentait
16 pas au cabinet.

17 Q. **[42]** O.K. On va regarder la dernière partie du
18 courriel, donc la page 2 presque au complet. Donc,
19 c'est... vous écrivez à André Côté, et vous dites,
20 donc :

21 Salut André, J'ai promis à Joël et
22 Hubert de les briefer avant renc avec
23 BL

24 Donc, je comprends que vous avez promis au maire et
25 au directeur général de les « briefer » avant la

1 rencontre avec monsieur Lortie. Et là, vous dites :

2 Il faudrait que BL

3 Bruno Lortie, exact?

4 R. Oui.

5 Q. **[43]** ait en main un rapport interne pour

6 vendredi de Yvan Dumont... urgent

7 Nous avons rencontrer Simon Bélanger

8 et Yvan vendredi pour GE

9 Qui est « Grande Entrée »

10 et avons réussi (sic) discute de CAM-

11 Fat... Simon n'a pas terminé l'analyse

12 mais Il ne manque 10% a mon avis.

13 Bruno Lortie (sic) devrait aussi

14 coordonner avec MTQ pour donner le OK

15 à la municipalité (sic) d'aller en

16 appel d'offre dès mi-mai a même le

17 protocole de préparation en cours

18 depuis 2001

19 Nathalie va aux Îles le 3 mai pour

20 l'ouverture de la saison de

21 Homard..... Joël aimerait bien que

22 Bruno lui confirme qu'elle annoncerait

23 le projet. MAMROT (sic) et MTQ

24 A toi de jouer

25 Et peut-être que tu devra y être ou

1 moi si Bruno veut???!!!? Mais j'ai
2 demande a Hubert de ne pas avoir
3 BPR???

4 Là, on réitère ce qu'on avait dit tout à l'heure.

5 R. Oui.

6 Q. **[44]** Ma question est la suivante : quand vous dites
7 « à toi de jouer, » donc vous dressez une espèce de
8 commande de qu'est-ce qu'il faut faire. Il faut que
9 Bruno Lortie ait tel rapport entre les mains. Il
10 faut que Bruno Lortie avertisse le MTQ pour qu'on
11 puisse s'arrimer. Il faut ci, il faut ça. On fait
12 comme une liste d'épicerie et, après ça, vous dites
13 à André Côté: « à toi de jouer. » Qu'est-ce que je
14 dois comprendre quand vous dites à André Côté après
15 avoir fait votre liste d'épicerie : « à toi de
16 jouer? »

17 R. Alors, vous savez que moi, en principe, à moins
18 d'une urgence, je ne... je n'ai pas l'autorisation
19 d'intervenir auprès de Marc-Yvan Côté. Sauf que je
20 vais le faire si mon patron, André Côté, est pas
21 là, si le président, Mario Martel, n'est pas là
22 pour le faire, mais je suis un consultant et je
23 n'ai pas l'autorité qui m'est confiée. Donc, « à
24 toi de jouer » là, puis je m'adresse à... mon
25 message s'adresse à André Côté, c'est donc de

1 dire : « Fais le nécessaire auprès de Marc-Yvan
2 Côté pour que la liste d'épicerie que je viens de
3 dresser se... se concrétise. »

4 Si la rencontre qui est prévue avec le
5 maire et le DG se produit à dix heures (10 h) le
6 vingt-cinq (25) avril comme prévu et que Bruno
7 Lortie n'a pas en main l'état de situation - vous
8 avez entendu ce jargon-là, ou... genre de
9 recommandation - alors, s'il n'a pas en main, c'est
10 une rencontre qui risque de tomber à l'eau
11 puisqu'il ne sera pas en mesure de dire si le
12 projet est recommandé ou pas. Il faut également...
13 un projet comme celui-là, je pense que c'était d'à
14 peu près quatre millions (4 M) d'aide financière du
15 ministère des Affaires municipales ou de... de
16 projets admissibles aux Affaires municipales, mais
17 il y en avait sept ou huit au ministère des
18 Transports qu'il faut arrimer en même temps. Si on
19 a l'un, puis on n'a pas l'autre, ça ne donne rien,
20 là; on a travaillé pour rien. Et la saison de
21 construction aux îles, c'est à peu près mi-juin
22 jusqu'à la mi-septembre, puis là, il faut paver
23 absolument vers la fin septembre parce que la
24 température froide prend rapidement. Ça fait que la
25 période de construction est très rapide. Tout ça,

1 c'est un contexte où on avait une fenêtre très,
2 très, très étroite où il fallait que tout
3 s'organise en même temps.

4 Q. **[45]** C'est... Donc, bref, on aplanie un peu. On
5 s'assure qu'il y ait pas de... d'anicroches, qu'il
6 y ait pas de problèmes lors des rencontres, donc
7 vous faites à l'avance, vous dites : « Il faut
8 s'assurer que ça, ça, ça, ça. »

9 R. Exact.

10 Q. **[46]** Dans cette optique-là. Puis on se sert
11 évidemment de... des connexions qu'on peut avoir
12 pour s'assurer que cet aplanissement - si je peux
13 me permettre cette expression-là - se rende
14 jusqu'au bureau du ministre ou de la ministre?

15 R. Vous avez fort bien compris.

16 Q. **[47]** C'est... c'est fréquent - petite parenthèse
17 avant de passer au prochain sujet - c'est fréquent
18 qu'on va « briefer », pour reprendre votre
19 expression, au niveau technique, que ce soit des...
20 des élus ou des fonctionnaires?

21 R. Bien, « briefer » ou... les fonctionnaires, non,
22 parce que ça se fait dans... des rencontres qui les
23 convoquent dans... dans leur... dans leur bureau,
24 dans leur étage de... de travail. Alors, là, c'est
25 des échanges techniques. On a les listes de

1 questions, les interrogations de leur part, et on y
2 répond sur le champs ou, sinon, dans une deuxième
3 rencontre. Et « briefer » nos clients, bien, c'est
4 notre mandat. On est là pour ça. Ils nous engagent
5 pour ça, donc... Et puisque à cette rencontre-là,
6 la commande... l'information qu'on a que... c'est
7 que le cabinet veut que ce soit purement politique,
8 donc on doit déduire qu'à cette rencontre-là, les
9 fonctionnaires et hauts fonctionnaires, sous-
10 ministres, et caetera, ne sont pas invités le
11 vingt-cinq (25) avril. Ça, c'est ma compréhension.
12 J'ai pas vu ça seulement une fois dans ma vie. Ça
13 veut dire que c'était carrément des rencontres
14 entre quatre ou six yeux, à peu près.

15 Q. [48] Donc, va peut arriver de votre client... On a
16 parlé la semaine passée de... et peut-être, avant
17 de changer de sujet, Madame la Greffière, on va
18 peut-être coter la dernière pièce.

19 LA GREFFIÈRE :

20 ... sous la cote 1897 pour l'onglet portant le
21 numéro 83.

22

23 178P-1897 : Échange de courriels des 18 et 23
24 avril 2008 - RE: MAMR Cabinet CAM-Fat

25

1 (11:13:35)

2 Q. **[49]** Richard.... on a parlé la semaine passée que
3 monsieur Marc-Yvan Côté avait pu vous mettre en
4 contact auprès du MTQ, je crois, avec monsieur
5 Richard Brosseau. Est-ce que c'est possible ou je
6 me trompe?

7 R. Du ministère des Affaires municipales.

8 Q. **[50]** Ministère des Affaires municipales, pardon. Il
9 est... Richard Brosseau, c'était un attaché
10 politique ou un fonctionnaire?

11 R. Un attaché politique qui a remplacé Michel Binette.

12 Q. **[51]** O.K. Pardon. Bon, merci pour la correction. On
13 va regarder... C'est l'onglet 81. Vous pouvez peut-
14 être l'exposer. C'est un courriel de Richard
15 Brosseau à monsieur... au témoin, monsieur Gagnon,
16 du onze (11) mai deux mille neuf (2009). C'est en
17 lien avec le projet Grande Entrée, j'en suis
18 toutefois... 81. Quand monsieur Brosseau vous
19 écrit, là, ça semble assez pressant :

20 Peux-tu m'appeler rapidement j'ai
21 besoin d'une info pour la ministre
22 avant l'annonce.

23

24 Est-ce qu'encore une fois, il... est-ce que c'est
25 un autre cas encore où quelqu'un veut être briefé

1 avant de... une annonce et c'est dans quel contexte
2 que monsieur Brosseau vous écrit ce courriel-là et
3 vous... surtout, vous demande votre aide
4 rapidement?

5 R. Oui, là on parle toujours de dossiers aux Îles-de-
6 la-Madeleine.

7 Q. **[52]** Oui, bien, on...

8 R. Sauf qu'on vient changer le projet...

9 Q. **[53]** On s'entend là-dessus.

10 R. ... Grande-Entrée puis on se retrouve un an plus
11 tard. O.K.? Monsieur Brosseau a fait... pris les
12 commandes, là, du... pour diriger les programmes
13 d'aide financière des infrastructures dans les mois
14 qui ont précédé. On a vu, dans un courriel,
15 vendredi, que Marc-Yvan Côté avait intervenu pour
16 me le faire rencontrer, j'avais dîné avec lui dans
17 un restaurant près du ministère des Affaires
18 municipales. Et une fois que le lien était tissé,
19 donc... et j'ai eu, effectivement, une belle
20 relation de confiance et crédible avec cette
21 personne-là, qui connaissait bien également la
22 technique. Il y a des attachés politiques,
23 quelquefois, qui ont de la difficulté à comprendre
24 la différence entre un tuyau d'aqueduc et d'égout
25 puis une bordure de trottoir. Mais disons que, dans

1 ce... ce cas-là, c'est un monsieur qui connaissait
2 bien la technique, donc ça a été plus facile. Et,
3 au onze (11) de mai deux mille neuf (2009), on est,
4 à mon avis, à deux ou trois jours, vous me
5 permettez si je me trompe d'une journée, de
6 l'annonce officielle de la ministre Normandeau pour
7 le projet de Grande-Entrée. Je crois que c'est...
8 c'est un quinze (15), seize (16) ou dix-sept (17)
9 de mai. Et juste avant... il m'appelle pour du
10 « fine-tuning » parce qu'ils ont pris la décision
11 d'annoncer le projet de Grande-Entrée n'avait pas
12 l'aval des fonctionnaires, il n'était pas priorisé
13 dans la totalité comme le souhaitait le conseil.
14 Vous savez, le conseil parle par résolution, il a
15 demandé une aide financière sur une étendue de son
16 territoire, qui correspond à sa zone urbanisée. Et
17 il y avait un accord des fonctionnaires à répondre
18 à une partie du problème de la Municipalité mais
19 pas l'ensemble. D'où les problèmes de... de
20 communication qu'il fallait régler. Et, au mois de
21 mai deux mille neuf (2009), il y a eu une première
22 annonce pour Grande-Entrée qui a été... qui se
23 fait. Et monsieur Brosseau, il posait, pour qu'il
24 me demande ça c'est parce qu'il a extrêmement
25 confiance en moi, alors il veut que je lui donne de

1 l'information qu'il est pas capable d'obtenir lui-
2 même de la machine administrative.

3 Q. **[54]** Des informations, j'imagine, de nature plutôt
4 technique?

5 R. Technique.

6 Q. **[55]** Donc, on va coter cette pièce-là, Madame la
7 Greffière.

8 LA GREFFIÈRE :

9 Elle sera cotée sous la cote 1890 (sic) et il
10 s'agit de l'onglet 81.

11 Me SIMON TREMBLAY :

12 Effectivement.

13

14 178P-1898 : Courriel de Richard Brosseau du 11 mai
15 2009 - GE

16

17 Q. **[56]** Ça nous mène donc au dernier dossier
18 d'importance avant de y aller avec peut-être
19 certaines petites pièces en rafale pour clore votre
20 témoignage. Du dossier donc, à Gaspé. Et là je vais
21 vous laisser nous mettre un peu la table avant
22 qu'on passe pièce par pièce pour nous donner en
23 détail l'histoire, mais le dossier qui implique
24 Ville de Gaspé, le maire François Roussy, son
25 directeur général, Gaétan Lelièvre, Rivière-au-

1 Renard, l'équipe de hockey les Phénix. Peut-être
2 nous mettre la table et après ça on a... on a une
3 dizaine de courriels qu'on pourra éplucher en ordre
4 chronologique de façon à bien voir les détails du
5 projet, l'évolution de celui-ci jusqu'à sa
6 conclusion à l'été deux mille neuf (2009).

7 Q. [57] Vous savez que je suis pas très loquace, là,
8 mais vous me donnez combien de temps?

9 R. Allez-y succinctement puis on aura l'occasion de
10 donner plus de détails.

11 Q. [58] C'est une longue histoire mais j'essaie de
12 faire un résumé rapidement. Roche a ouvert un
13 bureau à Gaspé en deux mille six (2006) et est
14 arrivé, à peu près dans... en deux mille six
15 (2006), une pluie de crues centenaire à Rivière-au-
16 Renard qui détruit tout le village de Rivière-au-
17 Renard. Il y a même... alors, il y a des maisons
18 qui ont été emportées, il y a eu deux personnes qui
19 ont décédé. Alors, les ponts ont été arrachés, les
20 routes, les aqueducs qui existaient. Donc, il y
21 avait urgence pour le gouvernement, les ministres
22 des Transports, des Affaires municipales, le PM se
23 rendait là-bas sur place puisqu'il y avait un état
24 d'urgence.

25 Et puis donc, dans le cadre de ce projet-

1 là, une fois que la poussière tombe, il y a...
2 quand on connaît le métier, il y a un beau projet
3 qui vient de se dessiner pour une firme
4 d'ingénieurs conseils, c'est qu'on sait qu'il va
5 falloir que les gouvernements et la Ville
6 reconstruisent le secteur du village de Rivière-au-
7 Renard.

8 Et, dans le cadre de ce projet-là, puisque
9 la Loi 106 existe, elle oblige les Municipalités à
10 aller en appel d'offres, mais l'antériorité est
11 légale, selon une disposition que le législateur a
12 prévue dans la loi, donc Roche avait fait des
13 études sur la reconstruction du village de Rivière-
14 au-Renard dans les années avant l'adoption de la
15 Loi 106, vers les années quatre-vingt-dix-huit
16 (98), de mémoire, ou quelque chose comme ça.

17 Q. [59] Ce qui vous a éventuellement servi d'argument
18 pour pouvoir invoquer la clause d'antériorité?

19 R. D'antériorité. Ce qui s'est fait et donc, Roche a
20 obtenu le mandat de piloter le dossier. De mémoire,
21 c'est un projet qui... qui a fait passer les
22 estimations préliminaires de vingt-cinq (25) à
23 trente (30) à quarante (40) puis qui a peut-être
24 fini à cinquante millions (50 M) parce que plus ça
25 évoluait plus, les ponts, il fallait qu'ils soient

1 gros, plus haut pour éviter une autre crue de même
2 nature, et caetera. Alors, ça a été un projet
3 colossal. Et tout ça, lorsqu'on travaille dans un
4 village, le ministère des Transports ne réalise
5 jamais ses travaux il les confie en maîtrise
6 d'oeuvre et il paie cent pour cent (100 %) des
7 travaux, mais c'est la Municipalité qui est
8 responsable. Donc, ça prend une aide financière,
9 une lettre du ministre, un protocole, lettre du
10 ministre aux Affaires municipales également avec un
11 protocole et le projet s'attache. Et on retombe
12 dans le pattern qu'on vient de passer pour Cap-aux-
13 Meules/Fatima, là, c'est le même genre de travail
14 politico-technique qu'il y a à faire, qui a été
15 relativement plus simple puisque là, on parlait
16 d'un état d'urgence avec...

17 Q. **[60]** Quand vous parlez d'état d'urgence, ça veut
18 dire on est un ou deux priorisations, donc, il n'y
19 a pas trop de discrétion à appliquer?

20 R. Oui. Puis quand il y a des morts, puis et caetera,
21 puis qu'un village a plus, il n'y avait plus rien,
22 là. Si vous allez sur Google chercher les images du
23 village après le passage de la crue une fois que ça
24 s'est résorbé au bout de deux jours, là.

25 Q. **[61]** Il n'y avait plus grand chose?

1 R. Il n'y avait plus grand chose dans le village.

2 Donc, c'est sûr qu'il faut intervenir rapidement
3 puis passer en « fast track » et en « fast track »
4 au niveau construction, conception, mais en « fast
5 track » au niveau...

6 Q. **[62]** Adoption?

7 R. ... décision politique et administrative. Donc, ça
8 n'a pas été aussi lourd qu'un projet standard parce
9 qu'il y avait l'urgence.

10 Q. **[63]** Au niveau provincial, mais on va voir qu'au
11 niveau municipal disons qu'il y a eu une évolution
12 dans le dossier plus ou moins inusitée?

13 R. Oui, alors vous souhaitez que je dresse le portrait
14 avant.

15 Q. **[64]** Non.

16 R. Oui.

17 Q. **[65]** Je pense que pour le portrait on va voir
18 l'évolution dans les courriels, vous pourrez
19 commenter au fur et à mesure et ça nous mène donc
20 au premier courriel relativement à ce projet-là qui
21 va évidemment évoluer, c'est l'onglet 33. Donc,
22 c'est un courriel de quatre pages, le dernier étant
23 de monsieur Lescelleur à monsieur Gagnon, disons
24 juin deux mille huit (2008). On va évidemment
25 commencer par la fin, je vais décrire le courriel,

1 je vais vous demander vos commentaires après peut-
2 être en vous précisant certains points.

3 Donc, premier et corrigez-moi si
4 j'interprète mal ce qui me semble être évident,
5 mais le onze (11) juin deux mille huit (2008) à
6 sept heures trente (7 h 30) le soir, donc, vous
7 écrivez à André Côté et Claude Lescelleur dans un
8 courriel intitulé Relance du club de hockey à Gaspé
9 et vous dites :

10 André et Claude, voici un projet de e-
11 mail à transmettre à Gaétan et
12 François.

13 Gaétan on parle de monsieur, vous parliez, pardon,
14 de monsieur Gaétan Lelièvre et monsieur François
15 Roussy.

16 R. C'est ça.

17 Q. **[66]** Respectivement directeur général et maire?

18 R. C'est exact.

19 Q. **[67]** D'accord. Et, là, je ne ferai pas la lecture,
20 mais il y a une série de clauses et d'intentions,
21 mais on s'entend qu'à ce stade-ci c'est des
22 discussions à l'interne, n'est-ce pas?

23 R. Exact.

24 Q. **[68]** Et donc, monsieur Lescelleur va vous répondre
25 à monsieur Côté et à vous :

1 Compte tenu des divers échanges et
2 discussions des derniers jours à Gaspé
3 il est clair qu'une telle intervention
4 serait formidable et donnerait à mon
5 avis une clé maîtresse pour discuter
6 en septembre prochain pour les usines
7 d'eau potable.

8 J'arrête ici. Donc, est-ce que je dois comprendre
9 que vous proposez vous un projet d'intervention en
10 lien avec la relance d'un club de hockey et
11 monsieur Lescelleur semble assez ravi de cette
12 opportunité-là spécialement compte tenu du fait que
13 dès septembre il y aura... il sera question
14 d'usines d'eau potable et vous nous avez dit la
15 semaine passée que une des façons que vous avez
16 notamment chez BPR c'est de savoir quelques mois à
17 l'avance quel projet allait être réalisé de façon à
18 obtenir un petit mandat et à ce moment-là avoir le
19 pied dans la porte si on veut au niveau de la
20 mairie et espérer toucher le gros mandat. Est-ce
21 que c'est un peu ici la façon dont on entendait
22 faire?

23 R. Oui, mais, là, on est en deux mille huit (2008)
24 donc il y a l'application de la Loi 106 qui existe.

25 Q. [69] Non, je comprends que les faits sont

1 différents, mais la mentalité est la même chose,
2 c'est qu'on veut essayer de rentrer sur peut-être
3 un contrat plus petit pour essayer d'obtenir les
4 usines?

5 R. En fait...

6 Q. [70] Expliquez-nous?

7 R. ... là, tantôt on a parlé dans le e-mail précédent
8 des inondations qu'il y a eues à Rivière-au-Renard.
9 On est bien d'accord. Dans ce courriel-là on parle
10 de la relance du club de hockey, ce qu'il faut
11 comprendre et dans mon projet de courriel que
12 j'écris au DG de la Ville c'est que le maire
13 François Roussy a demandé, et je pense que moi j'ai
14 des courriels qui m'indiquent ça, le maire François
15 Roussy a demandé à Claude Lescelleur si Roche
16 pouvait faire en sorte de relancer le club de
17 hockey pour générer de l'activité communautaire
18 dans la ville. Le club avait été abandonné depuis
19 des années et donc pour Roche et pour Claude ça n'a
20 pas été difficile à convaincre parce que c'était
21 jadis un très bon joueur de hockey et un maniaque
22 de hockey. Donc, la demande du maire il l'a pris
23 très, très au sérieux puis il a su très bien la
24 vendre aux autorités de Roche pour faire en sorte
25 que si on s'impliquait localement dans la

1 communauté pour quelque chose qui est aussi
2 important le hockey dans les régions. Donc, quand
3 tout le monde se rend à l'aréna, sept, huit mille
4 (7000-8000) personnes, donc, ça crée de l'activité.
5 Il y avait un gain au niveau corporatif d'être
6 visible. C'est comme s'acheter une publicité
7 finalement.

8 Q. [71] Mais corrigez-moi si je me trompe, mais est-ce
9 que c'est vous qui du jour au lendemain qui vous
10 dites : « Hum, je pense qu'on va relancer l'équipe
11 de hockey, ça va peut-être nous aider. » Ou c'est
12 plutôt le maire et/ou son directeur général qui
13 vous demande d'aider la relance du club de hockey?

14 R. C'est à la demande du maire François Roussy parce
15 que je n'étais pas là, qui l'a fait à Claude
16 Lescelleur, j'ai le souvenir d'un courriel qui a
17 été adressé, que Claude nous adresse où il nous
18 parle d'une rencontre qu'il vient d'avoir avec le
19 maire Roussy. Peut-être que le directeur général
20 était là ou pas, je peux pas vous dire et qu'il
21 demande l'implication de Roche. Et Roche a saisi
22 effectivement l'opportunité puisque c'était un bon
23 moyen dans les outils marketing, il y a un budget
24 dans une firme pour faire de la promotion, acheter
25 de la publicité, et caetera, ça en était un, ça

1 cadrant, ça a été autorisé par le département de
2 marketing. Donc, c'était une bonne opportunité de
3 se faire connaître.

4 Q. **[72]** Comment monsieur Lescelleur vous rapporte-t-il
5 avoir eu une telle demande de la part de monsieur
6 Roussy et comment?

7 R. Je ne peux pas vous donner les dates, c'est trop
8 loin.

9 Q. **[73]** Je ne veux pas savoir les dates, je vous
10 demande comment.

11 R. C'est dans la même période, mais je crois...

12 Q. **[74]** Monsieur Gagnon, je veux savoir comment. Donc,
13 vous dites que monsieur Lescelleur s'est fait faire
14 une offre, une demande, plutôt, par le maire. Je
15 veux savoir la teneur de la demande et le contexte
16 de la demande, puisque vous dites que vous n'y
17 étiez pas. Donc, nécessairement, c'est monsieur
18 Lescelleur qui vous rapporte ça?

19 R. Effectivement.

20 Q. **[75]** Que vous rapporte-t-il?

21 R. Je crois qu'il me rapporte à moi et/ou peut-être
22 aussi à André Côté, puisqu'on était souvent à
23 travailler en parallèle. C'est au lendemain d'une
24 rencontre qu'il a eue avec le maire François Roussy
25 dans un cocktail, dans une activité sociale ou une

1 rencontre technique avec la Ville, que le maire a
2 signifié cet intérêt-là pour Roche de prendre le
3 leadership dans la relance du club de hockey. Ça ne
4 voulait pas dire de financer au complet le club.
5 D'ailleurs, on voit dans les courriels que la Ville
6 était prête à mettre quinze mille dollars
7 (15 000 \$) par année.

8 Q. **[76]** À prime abord, on va y aller étape par étape.

9 R. Oui.

10 Q. **[77]** À prime abord, la demande, si on peut
11 l'appeler ainsi, du maire, c'est de participer à la
12 relance, ce n'est pas nécessairement dire « tant de
13 pourcentage du contrat que vous allez obtenir, vous
14 allez le mettre dans l'équipe de hockey », c'est de
15 façon plus générale, pour participer à la relance?

16 R. Vous avez bien compris. À cette étape-là, ça n'a
17 aucun lien avec... ça n'a aucun lien direct avec
18 l'obtention d'un contrat. Mais indirectement, on
19 sait qu'on a... on est en réalisation du projet de
20 Rivière-au-Renard qui s'est peut-être soldé à
21 cinquante (50 M\$) ou soixante millions (60 M\$).
22 Donc, on est en construction, on reçoit...

23 Q. **[78]** Et il y a l'idée des usines, aussi?

24 R. Oui, puis il y a deux gros projets d'usines. La
25 Ville, depuis deux mille un (2001) il y a une loi

1 au Québec qui oblige les municipalités à mettre
2 leurs usines, leur eau potable aux normes, donc de
3 moderniser les usines. Et la Ville de Gaspé était
4 parmi les toutes toutes dernières sur douze cents
5 (1200) municipalités à ne pas avoir encore commencé
6 à préparer les études la menant vers une éventuelle
7 mise aux normes.

8 Q. **[79]** Donc, il y a un intérêt pour une firme
9 d'ingénierie dans ces contrats-là, compte tenu de
10 leur stade ou de l'absence d'avancement de leur
11 stade?

12 R. Exact. On savait, là, puisqu'on la connaît la
13 liste, sur douze cents (1200) municipalités, celles
14 qui...

15 Q. **[80]** Qui n'avaient pas été faites?

16 R. Qui n'avaient pas été faites, là. Ça fait que, on
17 savait que Gaspé était là. Et notre évaluation nous
18 donnait deux projets d'à peu près, qui totalisaient
19 cinquante millions (50 M\$). C'est encore une
20 opportunité d'affaires pour la firme. La firme
21 ayant travaillé dans le passé sur des projets, par
22 l'antériorité pouvait encore une fois faire...
23 justifier la clause d'antériorité qui était légale.

24 Q. **[81]** Qui a emmené un gré à gré à ce moment-là?

25 R. Qui a emmené un gré à gré, qu'on pourra regarder

1 plus tard. Mais donc, à ce moment-ci, pour le
2 courriel pour le club de hockey, c'est que Claude
3 reçoit une demande, et puisque l'information est
4 là, parce que dans mon projet de réponse, on répond
5 rapidement, l'information qu'on a c'est que la
6 Ville est prête à relancer le club, la Ville est
7 prête à mettre, donc politiquement... je ne dis pas
8 que la résolution au conseil a été prise, mais le
9 maire et le DG sont prêts à investir quinze mille
10 (15 000 \$) par année. Le maire siégeant sur le CLD,
11 c'est le conseil local de développement...

12 Q. [82] Bref, on ne veut pas aller dans les détails
13 tout de suite, parce que, ici, c'est une lettre à
14 l'interne, donc elle n'est pas nécessairement
15 connue dans cette forme-là auprès des différents
16 décideurs, du maire ou du directeur général. Mais
17 ce qu'on comprend en l'essence, c'est qu'il y a une
18 offre, on prépare une offre pour envoyer au maire
19 et à son directeur général suivant l'intention
20 qu'ils ont manifestée de façon générale, et il
21 n'est pas nécessairement question que Roche prenne
22 l'entière responsabilité financière, ni que la
23 Ville... Ici je comprends qu'il y a une intention
24 de faire un certain partenariat, qui à ce stade-ci,
25 au début, prend la forme que vous discutez à

1 l'interne?

2 R. Je ferais peut-être une petite précision.

3 Q. **[83]** Oui?

4 R. La demande initiale, l'évaluation préliminaire que
5 la Ville soumet, c'est que c'était une opération
6 qui devait coûter cinquante mille (50 000 \$) par
7 année. Donc, l'investissement du privé était de
8 l'ordre de vingt-six mille cinq cents (26 500 \$).
9 Et vous voyez dans les correspondances qu'il y a
10 Roche et Kwatroe. Roche est en train de discuter
11 depuis un an pour acheter Kwatroe, faire un
12 consortium. Donc, le but était entre les deux de
13 « splitter » vingt mille (20 000 \$) sur le vingt-
14 six mille (26 000 \$) de la part du privé en deux,
15 pour avoir l'accès au... que le club porte le nom
16 de Roche. Et le six mille (6000 \$), bien, c'est
17 facile aller chercher six mille (6000 \$) dans la
18 communauté...

19 Q. **[84]** À gauche puis à droite...

20 R. ... à gauche et à droite.

21 Q. **[85]** ... à coups de mille dollars (1000 \$)?

22 R. Exact.

23 Q. **[86]** Si on termine ce courriel-là, donc peut-être
24 les parties plus pertinentes, donc, comme je le
25 disais, monsieur Lescelleur répond :

1 Qu'il est clair qu'une telle
2 intervention sera formidable et
3 donnerait à mon avis une clé maîtresse
4 pour discuter en septembre prochain
5 pour les usines d'eau potable.

6 Après ça, vous répondez, en bas de la page numéro
7 1 :

8 J'ai effectivement oublié de
9 mentionner que le but d'affaires
10 derrière ça est de ramasser les deux
11 usines d'eau potable au projet de mise
12 aux normes, 20 à 30 millions, et on
13 peut avoir l'ancienneté.

14 Ça, j'imagine, vous dites ce que vous venez de nous
15 dire un peu?

16 R. Effectivement.

17 Q. **[87]** Et en haut, monsieur Lescelleur fait un peu de
18 mécanique et en vient, écoutez, compte tenu des
19 coûts qui sont demandés, c'est l'équivalent de
20 redonner un pour cent (1 %) des honoraires, ce qui,
21 compte tenu des envergures anticipées des
22 honoraires possibles pour la firme, c'est une bonne
23 affaire?

24 R. Effectivement.

25 Q. **[88]** Donc, on va produire ce premier courriel-là,

1 potable.....

2 C'est quoi la clé maîtresse que vous comprenez, que
3 monsieur Lescelleur vous dit?

4 R. J'essaye de me situer, on est toujours...

5 Q. **[90]** En haut de la deuxième page.

6 R. En haut de la deuxième page? On est « Toute chose
7 étant relative, » là, c'est...

8 Q. **[91]** Là, vous êtes à la première page.

9 R. O.K.

10 Q. **[92]** Deuxième page, en haut.

11 R. O.K.

12 Q. **[93]** Là.

13 R. Compte-tenu des divers échanges...

14 Ça conclut ce...

15 Q. **[94]** Mais c'est quoi la...

16 R. En fait, ça...

17 Q. **[95]** ... la clé maîtresse? Quelle est la clé
18 maîtresse? D'avoir une... de développer une grande
19 proximité avec la ville? D'avoir déjà le pied dans
20 la porte de la mairie au niveau de l'ingénierie?
21 Quelle est la clé maîtresse?

22 R. Bon, si Roche réussit à relancer le club de hockey
23 à Gaspé, alors imaginez, c'est comme, à la hauteur
24 de Montréal, si Bell décide de financer le Centre
25 Bell pour permettre qu'un... qu'il y ait un toit et

1 un stade pour... pour le club de hockey. À la
2 hauteur de Gaspé, ça a la même importance, O.K.?
3 Donc, pour nous, d'investir, surtout à deux firmes,
4 vingt mille (20 000), donc dix mille (10 000) par
5 année, on s'achète... on se crée au niveau... sur
6 le plan marketing une publicité qui reste dans la
7 tête des gens. Et les gens savent que, s'ils ont à
8 octroyer un contrat, avant d'aller acheter ailleurs
9 de leur territoire, ils vont acheter d'abord...

10 Q. [96] Local.

11 R. ... ils vont essayer d'acheter, à l'intérieur des
12 lois, localement.

13 Q. [97] Donc, en faisant...

14 R. Donc, on... on s'achète... C'est un outil de
15 marketing, tout simplement à ce stade-ci.

16 Q. [98] Parfait. Et on... on rappelle que c'est pas
17 l'idée... c'est pas votre idée, c'est pas l'idée de
18 monsieur Lescelleur, c'est pas l'idée de monsieur
19 Côté, c'est la suggestion du maire.

20 R. J'en suis convaincu.

21 Q. [99] Onglet 35, Madame. Bien, non, c'est vrai.
22 Onglet 35 à votre page. On n'a pas... Madame
23 Blanchette n'est... est dans l'impossibilité de
24 faire son travail ce matin. Donc, c'est donc le
25 premier courriel, le dix-sept (17) juillet deux

1 mille huit (2008), et c'est à ce moment-là qu'on
2 va, effectivement, après... j'imagine, Monsieur
3 Gagnon, qu'il y a eu différentes discussions dans
4 le mois parce que le premier courriel qu'on a vu
5 précédemment était du onze (11) juin deux mille
6 huit (2008) et on en a un autre du dix-sept (17)
7 juillet, donc un peu plus d'un mois plus tard. Et
8 là, c'est vous qui allez écrire officiellement au
9 maire et au directeur général en mettant en copie
10 conforme non seulement monsieur Lescelleur et
11 monsieur Côté, mais également monsieur McCallum
12 qui, on le rappellera, est de chez Kwatroe, n'est-
13 ce pas?

14 R. Exact.

15 Q. **[100]** Et vous dites donc :

16 Bonjour

17 Et je suis à la page 2.

18 Bonjour monsieur le maire,

19 Claude m'a fait part de votre

20 discussion d'hier à ce sujet

21 Je te confirme l'intérêt de Roche et

22 Kwatroe à s'impliquer majoritairement

23 dans le démarrage de l'équipe de

24 hockey

25 Sur la base que la ville y investira

1 15000\$/an et le CLD
2 c'est ce que vous nous parliez tout à l'heure
3 8500\$/an, Roche et Kwatroe et ses
4 partenaires pourrait être en mesure de
5 combler les

6 là, c'est marqué cinq cent mille (500 000) par an,
7 est-ce que ça se peut que ce soit une coquille? Que
8 ça soit cinquante mille (50 000)?

9 R. C'est cinquante mille (50 000), oui.

10 Q. **[101]** Oui.

11 50000/an [...] soit une contribution
12 de 26500\$/an pour les 3 prochaines
13 années.

14 La personne responsable de ce dossier
15 pourra au cours des prochain
16 communiquer avec toi (sic) pour
17 discuter de cette proposition et du
18 plan de visibilité associée a celle
19 ci.

20 Bonne vacance

21 Donc, là, je dois comprendre que c'est une espèce
22 de confirmation des discussions qui ont lieu depuis
23 quelques temps déjà, notamment entre monsieur
24 Lescelleur et la mairie?

25 R. Exact. Je... je réponds au maire en lui disant :

1 « Claude m'a fait part de votre discussion d'hier
2 soir. » Et, moi, j'ai un courriel qui me dit que
3 Claude nous rapporte cette discussion-là avant
4 qu'on s'en... avant de confirmer au maire.
5 Evidemment, à l'interne, il y a eu une demi-journée
6 de réflexion, là, avec le département de marketing
7 pour voir si c'était un outil intéressant pour
8 Roche. Et une fois que c'est fait, on confirme mais
9 il fallait... bien, également préciser : « On le
10 fait, mais à condition que la ville met quinze
11 mille (15 000) et que le Centre local de
12 développement de Gaspé y mette huit mille cinq
13 cents (8500).

14 Q. **[102]** O.K.

15 R. On s'engageait pas pour cinquante mille piastres
16 (50 000 \$).

17 Q. **[103]** On s'entend.

18 R. O.K.

19 Q. **[104]** Si on va, donc, à la première page, juste
20 pour terminer la chaîne de courriels; c'est André
21 Côté qui vous écrit, donc, assez rapidement, il
22 vous dit :

23 Monsieur Gagnon, faudra que toi et moi
24 on parle de ça à Mario
25 Je présume que c'est Mario Martel ici?

1 R. Exact.

2 Q. **[105]** ensemble parce pcq la directive est
3 présentement de couper au max dans les
4 commandites pcq budget défoncé

5 Et vous de répondre :

6 Ok Demain

7 Et vous rappelez que :

8 Le but est d'aller chercher les usines
9 a Gaspé

10 Et là, vous faites plein de signes de dollar. Donc,
11 je présume que ça... ça reflète tous les honoraires
12 qui pourront être engendrés ou qui pourraient être
13 engendrés par Roche advenant que les projets se
14 concrétisent.

15 R. Vous avez bien résumé.

16 Q. **[106]** On va donc produire cette pièce...

17 LA GREFFIÈRE :

18 Sous la cote 1900, l'onglet 35.

19

20 178P-1900 : Échange de courriels du 17 juillet

21 2008 entre André Côté et le témoin A -

22 RE: Hockey

23

24 Me SIMON TREMBLAY :

25 Q. **[107]** Merci et l'onglet 34 pour poursuivre dans

1 notre chronologie, cette fois-ci, on est... on est
2 rendu en septembre, le douze (12) septembre. Donc,
3 vous écrivez à Mario Martel le onze (11) septembre.
4 Le dernier courriel sera du douze (12). Vous dites,
5 donc que vous avez certaines confirmations. Et dans
6 le milieu, donc, ça, c'est les partenaires :

7 Argent 10000\$

8 partenaires

9 Or 20 000\$ Roche et Kwatroe avec les
10 conditions que tu connais

11 De quelles conditions on parle?

12 R. Que le club allait porter le nom de Roche Kwatroe.

13 Q. **[108]** O.K. Donc, c'est quoi? Le Roche Kwatroe de
14 Gaspé? Quelque chose comme ça?

15 R. Quelque chose comme ça, là, oui.

16 Q. **[109]** Ça l'aurait été, là...

17 R. Oui.

18 Q. **[110]** ... ça c'est pas concrétisé nécessairement.

19 R. Ça... ça s'est... ça s'est fait...

20 Q. **[111]** Pas avec le nom... avec le nom Roche Kwatroe?

21 R. Avec le nom Roche Kwatroe, oui, et le... les
22 chandails ont été produits avec le... le logo de
23 Roche Kwatroe...

24 Q. **[112]** O.K.

25 R. Puis, il y avait des bandes... des bandes, et

1 caetera, puis la... la zamboni, là.

2 Q. [113] Ça s'est con...

3 R. Tout ça était... portait le nom de firme.

4 Q. [114] Ça a juste pas... ça a juste pas duré
5 longtemps, je crois. C'est ça?

6 R. Un an ou deux...

7 Q. [115] C'est ça.

8 R. ... puis le... ça a tombé.

9 Q. [116] O.K. Et c'est peut-être ici que... c'est la
10 réponse de monsieur Martel à vous, et André Côté
11 est en copie conforme puisqu'on vient de voir donc
12 vingt mille dollars (20 000 \$) pour Roche et
13 Kwatroe :

14 Municipal doit décider de prendre
15 10000\$.

16 Est-ce que... qu'est-ce que je dois comprendre de
17 l'indication du président d'alors de l'entreprise,
18 à l'effet que Roche et Kwatroe vont commanditer
19 vingt mille dollars (20 000 \$) et que le municipal
20 va prendre dix mille dollars (10 000 \$)?

21 R. Bon. On sait que Roche...

22 Q. [117] Doit prendre dix mille dollars (10 000 \$).

23 R. O.K. On sait que Roche et Kwatroe prennent dix
24 mille... vingt mille (20 000 \$), donc dix mille
25 (10 000 \$) pour Roche et dix mille (10 000 \$) pour

1 Kwatroe. Monsieur Martel signale à son v.-p.
2 municipal, André Côté, qu'il doit, lui, assumer le
3 dix mille (10 000 \$) dans ses budgets que Roche va
4 prendre.

5 Q. **[118]** Parce que c'est un dossier qui relève
6 notamment du municipal.

7 R. Qui relève du municipal, mais il y aura toujours
8 des discussions à cet égard-là, là, peut-être que
9 vous y reviendrez, mais ce qu'on faisait à Gaspé
10 impliquait énormément le département de génie des
11 transports puisque souvent même les transports, sur
12 un projet de quarante millions (40 M\$), il y avait
13 souvent plus de génie des transports que de génie
14 municipal. Donc, dans ce temps-là, André Côté
15 allait voir son v.-p. principal des transports pour
16 négocier puis dire « bien, on splite le dix mille
17 (10 000 \$) en deux ». C'était de l'administratif à
18 l'interne. Ils ont les budgets de... de marketing
19 chacun d'alloués, alors ils doivent les gérer au
20 fur... dans l'année. C'était le... c'était à
21 l'interne ça.

22 Q. **[119]** O.K. Parfait. Et quand on voit en bas de la
23 page... de la première page, vous répondez à
24 monsieur Martel en lui disant :

25

OK

1 Notre 10000\$ est ventilé comme suit

2

3 5000\$ déjà ramassé sur un mandat de la
4 ville (on a demandé 5000\$ de plus)

5 [...]

6 Qu'est-ce que vous voulez dire quand vous écrivez
7 ça dans votre courriel?

8 R. Quand j'ai relu ça, Madame la Présidente, j'ai été
9 effectivement un peu abasourdi, là, puis je me
10 rappelle... parce que ça paraît très mal comme...
11 comme lecture. Vous pouvez bien le deviner, là,
12 c'est comme si Roche avait surfacturé le client.
13 Ma...

14 Q. [120] Est-ce que c'est le cas?

15 R. Ma compréhension à ce moment-là, c'est que Claude,
16 qui gère ses budgets localement, m'informait
17 souvent que dans certains projets, lorsqu'il était
18 en soumission, certains finissaient à perte,
19 certains finissaient avec des gains. Et que, lui,
20 il comptabilisait ces gains et ces pertes-là pour
21 se gérer une enveloppe à lui personnelle de budget
22 qu'on lui donnait pas nécessairement, il n'était
23 pas vice-président. Et ce que je comprends par ce
24 courriel-là, à ce moment-là au mois de septembre,
25 là, c'est que, lui, il a déjà cinq mille (5 000 \$)

1 de ramassé dans ses propres budgets internes.

2 Q. **[121]** O.K. Mais, quand vous écrivez entre
3 parenthèses :

4 [...] (on a demandé 5000\$ de plus)

5 [...]

6 puis on parle d'un mandat de la ville, là, moi,
7 je... à première vue, on peut... ça peut laisser
8 croire qu'il y a un cinq mille (5 000 \$) de plus
9 qui vient d'un dossier puis qu'on l'a utilisé.

10 R. C'est-à-dire, la première partie de ma réponse,
11 là...

12 Q. **[122]** Oui, je sais, mais...

13 R. ... est...

14 Q. **[123]** ... je vous relance quand même.

15 R. ... et vous faites bien de me relancer. Le E-mail
16 laisse interpréter ça. Et à mon souvenir, si vous
17 avez d'autres courriels à ce sujet-là, mais mon
18 souvenir, c'est que plus tard je m'aperçois que
19 effectivement il y a eu une surcharge de faite sur
20 un dossier que je ne connais pas parce que je ne
21 gérais pas. Moi, j'étais consultant, je ne gérais
22 pas les... les contrats localement, puis j'ai
23 jamais vu un bilan financier ou un bilan de projet
24 dans... dans mon travail pendant huit ans, donc...
25 Mais, j'ai compris par la suite qu'il y avait

1 effectivement eu une demande supplémentaire sur un
2 budget où, par exemple, au lieu de demander quinze
3 mille (15 000 \$) pour faire une activité, bien, on
4 en demande vingt mille (20 000 \$), ce genre de
5 choses-là, c'est du gré à gré. Alors, c'est ma
6 compréhension de mon souvenir.

7 (11:42:42)

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[124]** Donc, si je comprends bien, la ville se
10 trouvait à financer le cinq mille (5 000 \$) que...
11 pour lequel Roche prenait le crédit.

12 R. C'est ma compréhension, là. Le souvenir que j'en
13 ai, Madame la Présidente, c'est que, par la suite
14 j'ai compris que c'était effectivement ça qui
15 s'était produit. C'est ma compréhension, ça veut
16 pas dire que c'est la pure vérité, mais c'est comme
17 ça que je l'ai compris.

18 Me SIMON TREMBLAY :

19 Mais, à ce moment-là, vous dites quand... quand
20 vous écrivez le courriel, vous le savez par exemple
21 parce que vous dites... C'est vous qui écrivez le
22 courriel, là.

23 R. Oui, pas... Bien, Claude m'informait tout le temps,
24 assez régulièrement de ce qu'il faisait et je sais
25 qu'il faisait des provisions, comme je vous disais,

1 à même ses projets perte et revenu et il se créait
2 des réserves de... des réserves pour prendre lui-
3 même des décisions plutôt que d'appeler tout le
4 temps son patron André pour dire « écoute, j'ai une
5 demande de commandite de... du club de... de patin
6 artistique qui veule deux cents dollars (200 \$) »,
7 t'sais. C'est tannant d'appeler son boss, alors il
8 se créait ces réserves-là. À mon sens à moi, quand
9 je lis ça, il est... on peut l'interpréter de deux
10 façons et surtout de la mauvaise, là. Moi, quand je
11 lis ça à ce moment-là, j'ai deux versions, celle où
12 il utilise ses budgets internes et celle, l'autre
13 version, où il surcharge la ville.

14 Q. **[125]** O.K.

15 R. Puis mes souvenirs m'indiquent que par des
16 courriels, des discussions plus tard, le cinq mille
17 (5 000 \$) aurait été effectivement surchargé à la
18 ville.

19 Q. **[126]** À ce moment-là, dans ces conversations-là,
20 donc on est rendu, là, à l'automne deux mille huit
21 (2008), Roche a le mandat pour... pour Rivière-aux-
22 Renards ou c'est pas concrétisé encore?

23 R. Roche a... En deux mille huit (2008), ah oui! le
24 projet est commencé.

25 Q. **[127]** Ça s'est fait assez rapidement compte tenu de

1 l'urgence?

2 R. Oui.

3 Q. **[128]** Et le but de l'entente... le but de l'entente
4 pour relancer l'équipe de hockey est parallèle, est
5 conséquent au projet Rivière-au-Renard. Mais vous,
6 quand vous le faites, vous entrevoyez d'autres
7 projets futurs mais, pour la Municipalité, eux,
8 c'est en lien avec Rivière-au-Renard, quand on vous
9 demande de réinvestir dans la... dans la
10 collectivité?

11 R. En fait, c'est comme si vous me demandez
12 d'anticiper qu'est-ce qui se passait dans la tête
13 de... de François Roussy et Gaétan Lelièvre. Mais
14 je sais qu'on nous demande ça à nous plutôt qu'à
15 d'autres compétiteurs, c'est parce qu'ils savent
16 qu'ils viennent nous donner un... pour un projet
17 important de plusieurs millions de dollars, trois
18 ou quatre millions d'honoraires. Et l'histoire va
19 démontrer qu'on doit obligatoirement partager avec
20 d'autres firmes, par contre, mais... Donc, de se
21 faire demander ça, on a comme une obligation de
22 dire oui.

23 Q. **[129]** Si vous voulez le contrat.

24 R. Bien, on l'a déjà, mais...

25 Q. **[130]** Oui, mais vous allez démontrer au courant...

1 au fur et à mesure de votre témoignage que c'est
2 pas à cause que vous avez le mandat que vous allez
3 le garder jusqu'à la fin, on s'entend là-dessus?

4 R. Oui, on peut toujours se le faire enlever mais
5 c'est que le prochain... Tu sais, s'il y a pas une
6 collaboration mutuelle c'est que le prochain, le
7 décideur, il a... il a l'autonomie et il est
8 souverain, le conseil, donc il peut décider de
9 faire autrement. Et le but, en même temps, donc on
10 a Rivière-au-Renard mais on sait qu'il s'en vient
11 deux projets importants majeurs. Donc, on reçoit
12 une demande : « Les " boys ", voulez-vous repayer
13 la moitié de la relance du club de hockey? », à
14 l'interne, je peux vous dire que la décision s'est
15 prise assez rapidement.

16 Q. **[131]** S'il y avait... je comprends, la question est
17 hypothétique, mais on enquête, donc s'il y avait
18 pas les deux projets de l'usine qui s'en viennent,
19 est-ce qu'on va mettre tous les efforts dans le
20 projet de la relance de l'équipe de hockey?

21 R. Je dirais, considérant l'amour que feu Claude
22 Lescelleur avait pour le hockey, il aurait réussi à
23 vendre le concept mais... à Roche, mais peut-être
24 que l'ampleur aurait été de la moitié, de cinquante
25 pour cent (50 %).

1 Q. **[132]** Dans une moins envergure on aurait peut-
2 être...

3 R. (Inaudible).

4 Q. **[133]** ... embarqué dans ce projet-là mais...

5 R. Oui.

6 Q. **[134]** ... mais par avec l'envergure qu'on l'a
7 fait...

8 R. Exact.

9 Q. **[135]** ... des deux usines d'eau qu'il était
10 possible d'obtenir. Et on va commencer également à
11 être sympathique et à être généreux à l'endroit de
12 monsieur Roussy et monsieur Lelièvre, toujours dans
13 l'optique d'espérer obtenir les contrats pour les
14 deux usines d'épuration d'eau? Pas des deux
15 usines... deux usines... traitement d'eau, pardon,
16 qui va... qui vont être éventuellement construites?

17 R. Sympathique et généreux...

18 Q. **[136]** Par exemple...

19 R. ... sur le plan personnel avec eux?

20 Q. **[137]** Oui. Surtout généreux, là.

21 R. Dans... dans presque toute ma pratique
22 professionnelle où, vous savez, je vous l'ai dit
23 d'emblée dès le début de mon témoignage jeudi
24 dernier, j'ai surtout travaillé avec des
25 municipalités de cent (100) âmes jusqu'à deux,

1 trois, quatre, cinq mille (5000) âmes. Gaspé est
2 une ville de vingt-cinq mille (25 000) habitants
3 et... Donc, j'ai compris que, dans les grandes
4 villes, ça se passait pas... puis c'est pas une
5 grande, là, mais dans une grande ville c'est pas
6 tout à fait comme dans les petites villes. Petites
7 municipalités où on faisait un projet pouvait
8 nous... on pouvait avoir une demande, ils savent
9 qu'on a des billets de hockey au Centre Bell, donc
10 ils peuvent, une fois de temps en temps, nous
11 demander une paire de billets parce qu'ils sont de
12 passage, puis s'il y en a, on en donne.

13 À Gaspé, ce genre de demande là était plus
14 fréquente et on disait toujours oui. Dans la mesure
15 du possible et s'il y avait pas de hockey, le
16 billet était disponible, on en achetait par
17 Billets.ca ou par d'autres méthodes que vous
18 connaissez, qu'on n'a pas le droit de dire ici.

19 Q. **[138]** Et donc, toujours dans l'optique de s'assurer
20 que notre client est heureux et réceptif à notre
21 présence, que ce soit physique ou commerciale
22 éventuelle?

23 R. C'est comme une police d'assurance.

24 Q. **[139]** À ce sujet-là donc, on peut regarder l'onglet
25 59. Est-ce qu'on a produit le précédent?

1 LA GREFFIÈRE :

2 Non. Alors, nous allons le produite sous la cote
3 1909, qui correspond à l'onglet numéro 35.

4 Me SIMON TREMBLAY :

5 1901?

6 LA GREFFIÈRE :

7 1901.

8 Me SIMON TREMBLAY :

9 D'accord. Vous aviez dit 9, c'est pour ça. C'est
10 correct, c'est pour ça qu'on est deux, à deux on va
11 réussir.

12

13 178P-1901 : Courriel du 12 septembre 2008 d'André
14 Côté - Re : Hockey Gaspé RCGT

15

16 Q. **[140]** Donc, l'onglet 59, j'en ferai pas la lecture
17 mais, grosso modo, vous invitez officiellement, à
18 la page 3 de 3...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Comme... vous pouvez au moins résumer parce que,
21 comme on n'a pas les images...

22 Me SIMON TREMBLAY :

23 Oui, effectivement. Mais je ne lirai pas.

24 Q. **[141]** Dans le fond, c'est que vous invitez le maire
25 et le directeur général à un voyage à Saint-Malo,

1 les dix-neuf (19), vingt (20) et vingt et un (21)
2 mars, dans le cadre d'une rencontre, si on veut,
3 avec l'Association d'ingénieurs-conseils du Québec
4 et la Ville de Saint-Malo. On sait que c'est le
5 475e de Gaspé, donc, on a les ingrédients réunis de
6 sorte que vous invitez monsieur Roussy et monsieur
7 Lelièvre et le courriel démontre que monsieur
8 Lelièvre n'est pas le plus grand fervent des
9 avions, va donc décliner l'offre, mais monsieur
10 Roussy de façon... bien va accepter, je ne veux pas
11 la qualifier, mais va accepter en disant :

12 Allô Messieurs, je confirme que je
13 serai présent avec un agenda qui sera
14 planifié d'avance pour maximiser les
15 retombées d'un tel voyage.

16 Et, là, il réfère à Gaétan Lelièvre et ses
17 problèmes d'avion dont on ne fera pas
18 nécessairement état. Pourquoi on invite le maire et
19 son directeur général qui va décliner, mais quand
20 même on invite le maire qui lui va accepter à
21 Saint-Malo, est-ce que c'est vraiment exclusivement
22 pour la réunion avec l'Association des ingénieurs-
23 conseil et si oui pourquoi le maire de Gaspé est
24 invité?

25 R. Bon pour le bénéfice des gens et, Madame la

1 Présidente, l'activité n'est pas initiée par Roche,
2 elle s'inscrit dans le cadre d'une activité, d'un
3 échange entre l'Association des firmes
4 d'ingénieurs-conseil du Québec et l'Association des
5 firmes d'ingénieurs-conseil de toute la France. Et
6 je crois que l'année précédente alors les Français,
7 l'Association du Québec avait invité l'Association
8 française, puis, là, bien c'était un retour et
9 cette année-là leur congrès se situait du dix-neuf
10 (19)... du dix-neuf (19) au vingt et un (21) mars,
11 de mémoire, un jeudi au... jeudi, vendredi, samedi.
12 Et donc, et ça l'ouverture de la... tout ça est
13 offert à toutes les firmes qui font partie de
14 l'Association des ingénieurs-conseil du Québec, on
15 a à peu près une quarantaine. Alors, certains
16 décident d'y aller, d'autres pas. Il y a, au départ
17 il y a à peu près quatre ou cinq firmes qui avaient
18 manifesté l'intérêt et vers la version finale au
19 début de l'hiver deux mille neuf (2009), finalement
20 toutes les autres se déclinent et il y a seulement
21 Roche qui décide de poursuivre.

22 Et dans les discussions préalables à tout
23 ça il fallait que l'Association des ingénieurs-
24 conseil invite une municipalité, le maire d'une
25 municipalité à faire une présentation puis à faire,

1 établir des liens avec la municipalité qui était
2 hôte du congrès là-bas. Et Roche avait proposé
3 évidemment le maire de Gaspé, vous savez qu'on a
4 des bons liens avec. Vous savez qu'on fait un gros
5 projet sûrement à Rivière-au-Renard. Vous savez
6 qu'il y a deux usines qui s'en viennent. Mais le
7 contexte était facile à vendre à toutes les firmes
8 compétitrices, donc à l'Association, c'est que ça
9 faisait quatre cent soixante-quinze (475) ans
10 l'année suivante de la découverte au moins que
11 Jacques Cartier était passé par Gaspé pour y
12 déposer sa croix. Donc, c'était une toute logique
13 de l'Association accepte, des ingénieurs-conseil a
14 accepté la candidature du maire, François Roussy,
15 comme pour faire partie de la délégation québécoise
16 pour assister là-bas.

17 Q. **[142]** Est-ce que votre... les billets d'avion, les
18 hôtels, les restaurants à Saint-Malo est-ce que ça
19 sera la Ville de Gaspé qui va défrayer, monsieur
20 Roussy personnellement ou Roche ou autre personne?

21 R. Au départ les billets d'avion devaient être payés
22 par l'Association des ingénieurs-conseil du Québec.

23 Q. **[143]** Et à la fin?

24 R. Et peut-être la chambre d'hôtel là-bas était pris
25 en charge par l'Association qui invitait le maire.

1 Dans les faits, Roche a payé le billet d'avion de
2 monsieur Roussy, a payé les chambres d'hôtel et le
3 voyage a été beaucoup plus long que trois jours. Le
4 voyage a duré sept ou huit jours au complet.

5 Q. **[144]** On est resté sept à huit jours à Saint-Malo
6 ou on est allé se promener en France ou ailleurs?

7 R. Une fois que tout ça a été conclu, je me souviens
8 très bien le président m'a fait venir dans son
9 bureau, puis il m'a dit monsieur Gagnon, vous
10 travaillez fort, prenez donc des petites vacances
11 en même temps, puis et si votre ami, maire,
12 monsieur Roussy est disponible, invitez-le et vous
13 passerez une semaine à Paris et vous viendrez au
14 congrès où lui n'était pas certain de se présenter
15 au congrès, compte tenu de son horaire. Et c'est
16 effectivement ce qui s'est passé, on est parti un
17 dimanche de Montréal pour revenir un dimanche
18 l'autre semaine suivante, on a passé quatre jours à
19 Paris de mémoire, puis on est allé après ça par le
20 TGV à Saint-Malo et on est revenu à Paris pour un
21 souper le soir avec le président, Mario Martel et
22 le vice-président international, qui s'occupait
23 de... parce que Roche avait l'intention d'acheter
24 une firme en France en même temps, donc il y avait
25 un intérêt corporatif pour Roche d'y être en même

1 temps. Et donc, le samedi soir il y a eu un souper
2 avec le maire, François Roussy, le président, le
3 vice-président et moi. Et Roche a encore payé,
4 évidemment, toutes les dépenses.

5 Q. [145] À l'exception de ce souper-là, les trois ou
6 quatre autres jours que vous êtes à Paris, est-ce
7 qu'il y a des rencontres officielles ou si vous
8 profitez du bon temps avec monsieur Roussy?

9 R. On ne profite que du beau temps, et on était en
10 mars, et puis ici on est en hiver, mais là-bas il
11 faisait beau, donc on a fait beaucoup de terrasses.

12 Q. [146] Est-ce que vous êtes, à l'exception du
13 dernier souper, comme vous le mentionnez, est-ce
14 qu'il y a juste vous deux, ou monsieur Martel, ou
15 vos conjointes, ou est-ce qu'il y a d'autres
16 personnes qui vous accompagnent?

17 R. Non. Non. Vous voyez dans le courriel que monsieur
18 Martel voulait également que le DG et monsieur
19 Lelièvre y soient, et que Claude Lescelleur,
20 directeur du bureau de Gaspé y soit. Également,
21 pour les raisons que vous pouvez anticiper, de
22 créer un meilleur réseautage, de tisser des liens
23 plus solides, puisque moi, de Québec, j'assumais le
24 réseautage avec une ville qui est à neuf cents
25 (900)... à neuf heures de route ou à trois heures

1 d'avion, et mille dollars (1000 \$) de coûts de
2 dépenses d'avion à chaque fois que je me déplaçais.
3 Donc, il y avait un intérêt à ce que monsieur
4 Lescelleur prenne la relève de moi, éventuellement.
5 Finalement, monsieur Lescelleur et monsieur
6 Lelièvre ne sont pas venus, puis j'ai fait le
7 voyage d'une semaine avec monsieur Roussy
8 uniquement.

9 Q. **[147]** Vous avez parlé de monsieur Martel qui était
10 là au dernier souper, cependant.

11 R. Oui.

12 Q. **[148]** Il n'était pas là toute la semaine, il est
13 venu vous rejoindre, ou...

14 R. Monsieur Martel, le PDG, et le vice-président
15 principal responsable de tous les contrats
16 internationaux sont venus pour... ils sont arrivés,
17 donc, le dix-neuf (19), je crois, de mémoire c'est
18 un jeudi, donc ils sont arrivés le dix-huit (18) à
19 Paris.

20 Q. **[149]** Donc, juste quatre jours au lieu de sept,
21 huit jours, c'est ça?

22 R. Oui, oui, c'est ça. Puis après ça, on a pris le
23 TGV, puis et caetera. Donc, ils sont venus
24 uniquement pour le colloque.

25 Q. **[150]** Et quand vous profitez du bon et/ou du beau

1 temps à Paris pendant trois ou quatre jours avant
2 d'aller... donc, je comprends que c'est avant
3 d'aller à Saint-Malo?

4 R. C'est avant d'aller à Saint-Malo, et au retour de
5 Saint-Malo, le samedi, la dernière journée qui est
6 le vingt et un (21), on n'a pas fait Saint-Malo, on
7 est restés seulement le jeudi et le vendredi. Le
8 samedi matin on est repartis vers Paris...

9 Q. **[151]** Passer la dernière journée à Paris?

10 R. ... pour profiter de Paris toute la journée, parce
11 qu'on partait le lendemain, le dimanche.

12 Q. **[152]** Et qui défraie les coûts d'hôtel, de
13 restaurants et autres activités pendant les trois,
14 quatre jours à Paris avant le congrès à Saint-Malo?

15 R. Tous, tous les frais ont été assumés par Roche.

16 Q. **[153]** Est-ce que vous vous contentez d'un sandwich
17 au jambon à peu de frais dans un petit... pas un
18 dépanneur, dans un petit restaurant sur le coin
19 d'une rue, ou vous vivez bien, fréquentez les bons
20 restaurants avec de bons hôtels?

21 R. Bien, au départ, Paris, pour ceux qui ont eu la
22 chance d'y aller, un café puis un croissant peut
23 coûter vingt euros (20 €), donc vous pouvez vous
24 imaginer que lorsqu'on prend un bon repas ça coûte
25 beaucoup plus cher, donc, ça fait partie d'aller en

1 Europe, et on était à une époque où on était à un
2 point soixante-dix (1,70), le taux de change, donc
3 ce n'était pas la meilleur période pour aller là-
4 bas, mettons.

5 Q. [154] Mais pour répondre à la question, est-ce que,
6 compte tenu que monsieur Martel vous aurait dit que
7 « bien, écoutez, allez-y puis profitez-en, les deux
8 vous avez besoin de vacances, profitez-en pour
9 tisser des liens », donc je présume, et peut-être à
10 tort, dites-moi-le, que vous n'avez pas
11 nécessairement de limite? C'est-à-dire, profiter du
12 bon temps, donc, vous mangez bien, vous restez dans
13 un hôtel confortable, sans dire que c'est le plus
14 grand hôtel de Paris, mais on s'entend qu'il y a un
15 coût assez important à ce voyage-là et que c'est
16 vous qui avez payé l'entièreté, bien, vous étant
17 Roche, qui a payé l'entièreté, et que vous avez une
18 belle expérience?

19 R. Oui. On était dans un hôtel qui a été choisi,
20 réservé par l'adjointe principale de monsieur
21 Martel, à côté de la tour Eiffel, donc on était
22 très très bien situés. Et de l'Arc de Triomphe.
23 Puis on a profité du bon temps et on m'a donné
24 aucune consigne sur les limites budgétaires, mais
25 il n'y a jamais eu d'abus de toute façon dans nos

1 dépenses. Ce n'est pas parce qu'on a un compte de
2 dépenses qu'on va prendre une bouteille de vin à
3 deux cents piastres (200 \$) juste pour le plaisir,
4 parce que ce n'est pas nous qui paye. Donc, tout ça
5 était dans la limite du raisonnable, mais ce qu'il
6 faut comprendre c'est que Roche a assumé la
7 totalité des dépenses.

8 Q. **[155]** Et monsieur Roussy a bien apprécié?

9 R. A bien apprécié, effectivement. Ça a été des belles
10 vacances pour lui aussi. Je dois par contre
11 préciser, Madame la Présidente, que monsieur
12 Roussy, avec... dans son esprit, le billet d'avion
13 et l'hébergement à... pour la partie Saint-Malo
14 était assumée par l'Association des ingénieurs-
15 conseils. Dans ce... dans ce...

16 Q. **[156]** Puis, ça devait être ça à l'origine et vous
17 lui avez pas dit que c'était plus ça.

18 R. Dans... Ça devait être ça à l'origine et il est
19 arrivé toutes sortes de choses que je me suis
20 aperçu une fois que tout ça était fait, que les
21 billets avaient été achetés par Roche, et que là-
22 bas, c'est moi qui ai payé la chambre d'hôtel de
23 monsieur Roussy, puis à Paris aussi. Donc, ça s'est
24 pas soldé totalement comme lui l'espérait. Il était
25 conscient qu'il venait quand même sur sept jours,

1 il était conscient qu'il acceptait quatre jours de
2 gratuité sur le bras de Roche, on s'entend.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[157]** Mais, je comprends pas. Avez-vous bien dit
5 l'Association des ingénieurs-conseils?

6 R. Oui.

7 Q. **[158]** Comment ça pouvait... comment... un voyage,
8 un maire, pouvait être payé par l'Association des
9 ingénieurs-conseils?

10 R. Parce que l'Association des ingénieurs-conseils du
11 Québec avait été invitée par son... par
12 l'Association des ingénieurs-conseils de la France,
13 qui porte un drôle de nom, là. Et donc,
14 l'Association a un budget... un budget pour vivre
15 de tout l'ensemble de ses membres et un tel
16 déplacement fait partie de son réseautage
17 international, donc ça s'est pro... il y a déjà eu
18 de congrès à Dubaï, il y a déjà eu des congrès dans
19 d'autres places, et ceux qui... les firmes qui
20 décident d'y participer assument leurs... leurs
21 coûts, mais les coûts pour la direc... la
22 permanence de l'Association et la personne invitée
23 est payé par l'ensemble des membres de
24 l'Association des ingénieurs-conseils. Dans ce cas-
25 ci, ma compréhension, c'est comme à la fin : toutes

1 les firmes se sont retirées, il y en avait quatre
2 ou cinq qui désiraient s'y rendre et toutes les
3 firmes ont décidé de ne plus y aller pour des
4 problèmes d'agenda que je ne connais pas. Vu que
5 c'était Roche seulement avec son client, il a dû se
6 passer quelque chose que je ne connais pas, que je
7 peux pas vous témoigner, mais tout était assumé par
8 Roche.

9 Me SIMON TREMBLAY :

10 Q. **[159]** On va produire la pièce, Madame la Greffière,
11 s'il vous plaît.

12 LA GREFFIÈRE :

13 Sous la cote 1902, ce qui correspond à l'onglet 59.

14

15 178P-1902 : Échange de courriels entre le 12 et 18
16 décembre 2008 - RE : Gaspé-St-Malo 19
17 au 21 mars

18

19 Me SIMON TREMBLAY :

20 Q. **[160]** Effectivement, merci. Rapidement, parce qu'on
21 a entendu déjà amplement parlé dans le cadre de nos
22 travaux de la question des billets de hockey. Je
23 vais juste produire rapidement deux courriels. Vous
24 pourrez les commander... commenter, pardon.

25 L'onglet 56. Ça réfère un peu à ce que vous disiez

1 tout à l'heure mais je veux pas m'attarder trop
2 longtemps, on se comprend, parce que c'est quelque
3 chose qu'on a vu, mais le courriel était quand même
4 assez éloquent. Vous écrivez, donc, à la page 2
5 dans le bas, le douze (12) janvier deux mille neuf
6 (2009), vous écrivez à, j'imagine, l'adjointe
7 d'André Côté, parce qu'il est en copie conforme.

8 Vous dites :

9 J'ai absolument de besoin (sic) de 2
10 billets pour le match qui aura lieu le
11 31 janvier ou le 1^{er} février
12 Peux tu m'arranger ça

13 Et là, l'adjointe ou l'adjoint en question vous dit
14 que, bien, il y a plus de billets, que si on veut
15 en acheter, ça va coûter une certaine somme
16 d'argent et là on a un « listing » de prix, si vous
17 me permettez l'expression. Ça va de deux mille deux
18 cents (2200) à deux mille quatre cents (2400). Et
19 donc, il y a des échanges à l'effet que c'est très
20 cher et là, vous dites, donc, après quelques
21 échanges que :

22 C'est pour la ville de Gaspé!

23 Et vous dites : je vais essayer d'en trouver
24 autrement. Et finalement, donc, l'adjointe ou
25 l'adjoint en question de monsieur Côté vous dit :

1 Ils ont eu 6 billets pour le match du
2 4 janvier.

3 André a d'autres demandes et on n'a
4 même plus de billets pour répondre à
5 ces dernières.... difficile de dire
6 oui à cette demande selon André.

7 Donc, première question, je comprends que vous
8 aviez déjà donné quelques temps auparavant six
9 billets de hockey pour le match du quatre (4)
10 janvier à monsieur Roussy? Monsieur Lelièvre ou
11 quelqu'un apparenté?

12 R. À monsieur... à monsieur Roussy. Donc, l'histoire
13 commence, si on prend le dé... la fin du courriel,
14 là, qui est la page 1, c'est qu'en deux mille huit
15 (2008), probablement en novembre ou décembre deux
16 mille huit (2008)...

17 Q. **[161]** Ils vous demandent... ils vous demandent six
18 billets pour le quatre (4) janvier...

19 R. Six billets.

20 Q. **[162]** ... vous leur donnez et là...

21 R. Oui.

22 Q. **[163]** ... dès mi-janvier, on vous refait une autre
23 demande...

24 R. Oui.

25 Q. **[164]** ... pour deux billets pour le trente et un

1 (31) janvier, premier (1^{er}) février comme on a pu le
2 voir dans le courriel.

3 R. Si vous me permettez de préciser : les billets du
4 six (6)... du quatre (4) janvier, c'est des billets
5 qui sont extrêmement difficiles à avoir parce que
6 tout le monde est en vacances et ils sont très
7 prisés. Et ils ont coûté assez cher. Il les a
8 obtenus. C'était pour lui et cinq de ses amis...

9 Q. **[165]** D'accord.

10 R. ... le maire et cinq des ses amis. Et deux semaines
11 plus tard, on reçoit une autre demande du maire qui
12 en veut deux, mais cette fois-ci, pour son père qui
13 se rendait à Montréal puis, bien là, c'est là
14 que...

15 Q. **[166]** Là, on a des problèmes à en trouver. Et
16 quelle solution... est-ce que vous allez dire :
17 « Désolé, mais j'ai pas pu en trouver, » ou vous
18 allez réussir à en acheter?

19 R. À ma... à ma connaissance, avant d'en acheter, on
20 appelle des entreprises à qui Roche sous-traite des
21 parties de mandats pour savoir si tout le monde en
22 a finalement.

23 Q. **[167]** Comme c'est indiqué dans le courriel.

24 R. Comme c'est... je sais pas, je l'ai pas lu, là,
25 mais... donc je me souviens plus de tout ça, là,

1 mais...

2 Q. **[168]** Mais, la question est : est-ce que vous allez
3 finalement lui en trouver pour la fin janvier?

4 R. Oui.

5 Q. **[169]** Oui.

6 R. Oui.

7 Q. **[170]** Donc, vous allez en acheter?

8 R. Je peux pas vous dire si ça a été une firme que...
9 une firme qui... qui a envoyé deux billets à Roche
10 ou on les a achetés. Ça revient au même de toute
11 façon. L'important, c'était de dire « oui » au
12 client.

13 Q. **[171]** D'accord. Donc, on va coter cette pièce-là.

14 LA GREFFIÈRE :

15 Sous la cote 1703 qui...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 1903.

18 LA GREFFIÈRE :

19 1903, pardon, qui correspond à l'onglet 56.

20 Me SIMON TREMBLAY :

21 Merci.

22

23 178P-1903 : Courriel du 12 septembre 2008 d'André

24 Côté - Régie : Hockey Gaspé CGT

25

1 Me SIMON TREMBLAY :

2 Q. **[172]** La prochain pièce qu'on va regarder ensemble,
3 Monsieur Gagnon, on l'a déjà produite dans le cadre
4 du témoignage d'André Côté, c'est à l'onglet 39 et
5 c'est la pièce 163P-1794. C'est un courriel qu'on a
6 déjà vu de... adressé à André Côté de la part de
7 monsieur Lescelleur qui disait que :

8 Le maire Roussy vient de m'appeler.
9 Conformément à notre contrat (stipulé
10 d'ailleurs comme tel au contrat) nous
11 devons donc retourner 4 % de nos
12 honor dans le fonds (on parle au
13 global d'un montant de 160 000 \$
14 réparti entre les firmes: ROCHE 50 %,
15 BPR 32 %, et caetera
16 Le maire me demande donc si on pouvait
17 libérer 7 000 \$ d'ici vendredi pour
18 l'organisation et la mise en place de
19 glissades sur [...]

20 là c'est un endroit à Rivière quelque chose

21 Le tout sera évidemment soustrait de
22 notre solde global (que je tiens à
23 jour)

24 Merci à toi; le maire espère une
25 réponse d'ici 16hrs30 (ils ont un

1 conseil de ville ce soir)
2 Monsieur Côté est venu nous dire que, ça, c'est un
3 peu les grandes lignes de l'entente, c'est-à-dire
4 qu'après des discussions, il devait y avoir un
5 réinvestissement dans la collectivité à hauteur de
6 quatre pour cent (4 %) qui passait notamment par la
7 relance du club Rivière-aux-Renards, notamment par
8 des contributions ponctuelles comme l'activité de
9 glissades dont il est urgent de traiter. Est-ce que
10 la réponse de monsieur Côté vous convient
11 également?

12 R. Oui. Il est exact. Au départ, peut-être que
13 monsieur Côté n'a pas précisé, la ville exigeait
14 quinze pour cent (15 %) de ristourne et on a fait
15 comprendre que c'était impossible de donner plus
16 que les profits qu'on peut retirer d'un tel projet.
17 Et donc tout ça s'est terminé avec une... une
18 ristourne de quatre (4 %), des fois vous allez voir
19 cinq (5 %) dans les courriels, ça dépend comment
20 l'évolution du projet se fait, là. Mais, l'entente
21 était environ de cent cinquante ou cent soixante
22 mille dollars (150-160 000 \$) qui allait être
23 retournée par l'ensemble des quatre firmes qui
24 travaillaient sur le projet. Roche étant le
25 majoritaire, cinquante pour cent (50 %), il y avait

1 cinquante pour cent (50 %) de partagé par BPR,
2 Kwatroe, Gesco ou une autre firme, là, et... Donc,
3 voilà!

4 Puis, on a compris que c'est... ils ont mis
5 beaucoup de pression pour négocier quelque chose
6 comme ça qui est, à ma connaissance, à la limite
7 du... à la limite du tolérable ou du raisonnable,
8 mais je ne suis pas juriste. Par contre, on a
9 compris que ça leur permettait, ce fonds-là, de
10 répondre... c'était comme un « buffeur » de
11 répondre à des demandes rapidement lorsqu'ils
12 n'avaient pas les fonds dans les budgets. Voyez-
13 vous, là, il écrit puis ça prend... ça prend un
14 chèque pour le lendemain matin pour répondre...
15 parce qu'il y avait une glissade qui ne marchait
16 pas.

17 Q. [173] La semaine passée, vous avez dit que si on
18 était dans l'ancien temps, on appellerait ça une
19 dîme. Si on était dans la mafia, on appellerait ça
20 un piezo. Vous appeliez ça une taxe. Est-ce que je
21 dois comprendre que c'est un peu l'équivalent ici
22 sauf que ce qui est un peu inusité, contrairement à
23 d'autres situations dont on a pu voir, notamment
24 dans le cadre de nos travaux ou dans le cadre de
25 votre témoignage, le quatre pour cent (4 %) ne va

1 pas à un parti politique, il ne va pas à un
2 individu, mais il retourne dans la collectivité.

3 R. Exact. Même principe.

4 Q. [174] L'onglet 68, je vous demanderai pas de le
5 commenter, c'est surtout une certaine forme de
6 corroboration. On voit que c'est un courriel de
7 François Roussy à monsieur Gagnon qui confirme, là,
8 St-Malo, que ça va se concrétiser sous peu et, le
9 début de sa phrase, il dit :

10 Parfait pour ST Malo je réserve ma
11 semaine. [...]

12 Et là il continue après ça des échanges. Donc, on
13 va produire ce courriel-là, onglet 68, sous la
14 cote...

15 LA GREFFIÈRE :

16 1904.

17 Me SIMON TREMBLAY :

18 Donc, pour montrer que la semaine au complet était
19 réservée, là, dans le contexte, c'est que ce n'est
20 pas nécessairement limité à trois jours à Saint-
21 Malo.

22

23 178P-1904 : Échange de courriels des 18 et 19
24 février 2009 - Régie : Saint-Malo -
25 CICF

1 L'onglet 40 va être le prochain onglet que l'on va
2 regarder, Monsieur Gagnon. Cette fois-ci, on est
3 rendu donc en mai deux mille neuf (2009). Ça fait
4 près d'un an, là, qu'on... qu'il y a des échanges
5 de courriels et tout. Et là à un moment donné,
6 c'est vous qui écrivez à André Côté, Mario Martel,
7 Claude Lescelleur aussi. On est rendu le onze (11)
8 mai en soirée :

9 Bonne journée de DDA today...
10 donc, bonne journée de développement des affaires
11 aujourd'hui
12 ... avec Claude après 1 an de
13 stratégie.
14 Les planètes sont toutes alignées pour
15 un mandat à Roche de gré à gré 20 à
16 50M\$ de travaux
17 Pas gagné totalement mais... encore 2
18 semaines et OK
19 Cordiales salutations!

20 Et là, monsieur Côté vous dit :

21 Bravo

22 Jamais eu de nouvelles de Genivar

23 Le deuxième paragraphe de votre courriel quand vous
24 dites :

25 Les planètes sont toutes alignées pour

1 un mandat à Roche de gré à gré de 20 à
2 50M\$ de travaux
3 et le courriel s'appelle « Eau potable Gaspé », ça
4 fait un an, vous le dites vous-même, ça fait un an
5 qu'il y a des échanges, depuis le premier courriel
6 qu'on a vu qui datait du onze (11)... onze (11)
7 juin, on est rendu le onze (11) mai, onze (11)
8 mois. Deux questions : quand vous dites « Les
9 planètes sous toutes alignées » qu'est-ce que vous
10 entendez? Et comment obtenir un mandat de gré à gré
11 de cette envergure-là en mai deux mille neuf
12 (2009)?

13 R. En mai deux mille neuf (2009), le... l'Assemblée
14 nationale n'a pas encore retiré le... la clause
15 d'antériorité...

16 Q. **[175]** Donc, le gré à gré va être... compte tenu de
17 l'antériorité?

18 R. Exact. BPR et Roche prétendaient pouvoir la
19 maintenir. Après des analyses techniques, ce que
20 Roche avait fait antérieurement dans les projets
21 d'usines, il y avait deux usines à moderniser, ce
22 que Roche avait fait comme travail préalable était
23 plus soutenu et plus... était plus pertinent aux
24 travaux qui allaient devoir se faire. Donc, la
25 Ville préférait donner... se sentait plus à l'aise,

1 avec les avis juridiques qu'elle avait reçus, de
2 travailler avec Roche, d'une part.

3 D'autre part, la Ville exigeait... et quand
4 je dis, « la Ville », je n'implique pas les
5 conseillers. C'est le maire François Roussy et le
6 dg Gaétan Lelièvre qui imposaient toujours un... de
7 faire un clone de l'expérience de Rivière-au-
8 Renard. Pour eux, ça avait bien fonctionné, toutes
9 les firmes travaillaient dans un milieu, il y
10 avait, en plus, un retour à la collectivité, donc
11 ça leur permettait, eux, politiquement, de faire de
12 la petite politique en... en répondant à des
13 demandes de... financières sans amputer les budgets
14 de la Ville. Et quand je dis, toutes les planètes
15 sont alignées, c'est parce que quand j'écris ça,
16 après trente (30) ans de métier, c'est parce que je
17 sais qu'il y a une entente tacite qu'on m'a dit que
18 c'est Roche qui allait avoir le mandat. Évidemment,
19 sous les conditions qu'il fallait partager avec
20 quatre autres firmes locales.

21 Q. [176] Et quand vous dites... justement, c'était ma
22 prochaine question. Vous disiez à l'instant que,
23 pour Rivière-au-Renard, toutes les firmes y
24 travaillaient. Je dois comprendre que c'était une
25 des conditions aussi, donc une des conditions,

1 c'est un retour dans la collectivité. Est-ce que
2 l'une des conditions pour obtenir un contrat, que
3 ce soit Rivière-au-Renard ou les contrats éventuels
4 des deux usines, on vous impose de repartager ou de
5 sous-traiter avec les firmes locales une partie des
6 honoraires, des contrats?

7 R. Effectivement. C'était une condition sine qua non.
8 Et le choix... évidemment, chaque firme faisait sa
9 représentation, faisait son lobby auprès du maire
10 et du dg, il ne faut pas penser qu'il y a juste
11 Roche qui savait qu'il allait se construire des
12 usines. Alors, tout le monde voulait... c'est un
13 projet qui s'étale sur quatre, cinq ans, on peut
14 passer à travers... à côté d'un projet comme ça.
15 Enfin, il faut faire ce qu'il faut, tout le monde
16 faisait du lobby. Mais une fois que la Ville a
17 décidé de travailler avec Roche, il y avait une
18 condition, c'est : « On vous le donne mais vous
19 devez obligatoirement sous-traiter... », avec les
20 firmes que le maire et le dg nous ont identifiées.
21 Donc, ce n'était pas une entente de sous-traitance
22 entre firmes privées, ce qui devrait être normal,
23 mais c'était une imposition politique.

24 Q. [177] Et au niveau du retour, donc une des
25 conditions c'est de partager le contrat, l'autre

1 des conditions c'est un retour dans la
2 collectivité. On a vu tantôt quatre pour cent, vous
3 avez dit : « Des fois cinq pour cent. » À la fin,
4 là, ça sera... ça va être combien qui va être
5 exigé, après les négociations, là, le final va être
6 combien de pourcentage d'honoraires les firmes
7 d'ingénierie, donc Roche et les sous-traitantes
8 qu'elle a engagées, puisque invitée à se faire,
9 combien ont-ils eu à redonner dans la collectivité
10 dans le cadre du dossier Rivière-au-Renard, de
11 mémoire?

12 R. Je crois que la contribution... bien, Roche c'était
13 cent soixante (160), Roche devait donner donc,
14 quatre-vingt mille (80 000), je crois que Roche
15 s'est rendue aux environ soixante-dix mille
16 (70 000) peut-être, là. Si je me fie à ma mémoire
17 sur certains courriels, qui datent de plusieurs
18 années. Et, par contre, dans la... les conditions
19 qu'imposaient le dg et le maire pour cloner
20 l'expérience de Rivière-au-Renard pour les deux
21 projets d'usines, c'était les mêmes conditions :
22 « Il y a une ristourne à la communauté et vous avez
23 l'obligation de partager, vous aurez pas cent pour
24 cent (100 %) du mandat. »

25 Q. [178] Et, si ces deux conditions-là sont remplies,

1 à ce moment-là le contrat, en vertu de la clause
2 d'antériorité, va être octroyé à Roche, qui va le
3 répartir avec les sous-traitants, conformément à ce
4 qu'on vous demande. Et tout ce beau monde là, donc
5 Roche et les sous-traitants, vont redonner un
6 pourcentage à la collectivité.

7 R. Oui, effectivement. Mais je dois préciser, Madame
8 la Présidente, ici, les demandes se faisaient entre
9 quatre yeux, des fois six ou huit, dans un salon
10 privé, dans un restaurant. Mais il fallait trouver
11 un processus pour pas que ce soit écrit dans une
12 résolution d'un conseil municipal que la Ville
13 exige un partage, ce qu'elle ne peut pas faire
14 parce que c'est illégal.

15 Q. [179] Et comment avez-vous fait?

16 R. Et qu'elle exige une ristourne. Donc, la mission
17 qu'on avait à remplir c'est de parler aux firmes
18 qui avaient été identifiées par le maire et le DG
19 comme faisant partie des sous-traitants pour
20 s'entendre avec eux pour leur dire la part qu'ils
21 auraient et, là, il y avait beaucoup de discussion.
22 Quand on apprenait à une firme qu'elle aurait vingt
23 pour cent (20 %) puis elle s'entendait à en avoir
24 quarante (40), ça pouvait prendre deux semaines
25 avant de pouvoir régler tout ça. Vous comprenez.

1 Puis après ça toute l'histoire des ristournes donc,
2 il fallait avoir des ententes signées entre Roche
3 et ses sous-traitants pour la soumettre au conseil
4 en disant voici on détient, on croit pouvoir rendre
5 confortable une décision du conseil surtout que
6 vous avez des avis juridiques puis nous aussi que
7 la clause d'antériorité s'applique. Compte tenu de
8 l'ampleur du mandat on s'engage à sous-traiter une
9 partie du projet parce qu'on détient pas localement
10 toute l'expertise pour faire tout le projet. Donc,
11 on en sous-traite cinquante pour cent (50 %). Puis
12 encore là, comme bon citoyen corporatif, ça c'est
13 une autre entente, on s'entend pour redonner à la
14 collectivité, contribuer, faire un effort comme la
15 plupart des entreprises font dans tous les milieux,
16 ils s'impliquent dans des causes, dans des
17 fondations. Donc, c'est un peu le même principe,
18 mais tout ça devait être par après traduit par la
19 firme Roche pour pas que ce soit la Ville qui
20 l'impose, parce que, là, ça aurait été totalement
21 illégal. On jouait dans une zone très, très grise,
22 plutôt noire, mais il fallait pas qu'elle soit
23 noire, noire, noire, totalement.

24 Q. **[180]** On peut peut-être produire la pièce, Madame
25 la greffière?

1 LA GREFFIÈRE :

2 Ce sera sous la cote 1905.

3

4 (12:18:20)

5

6 178P-1905 : Courriel du 11 mai 2009 d'André Côté -

7 Re : Eau potable Gaspé

8

9 Me SIMON TREMBLAY :

10 Q. **[181]** Merci. Ça nous mène à l'onglet 47. Donc, on
11 est, dans la même époque, on est en mai, le
12 quatorze (14) mai, treize (13), quatorze (14) mai
13 deux mille neuf (2009) et principalement c'est pour
14 le courriel que vous écrivez à la toute fin de
15 décembre, donc, à la page, dans le bas de la page
16 4, début de la page 5 et je vais en faire la
17 lecture, après ça vous pourrez le commenter si vous
18 le jugez approprié. Donc, c'est du douze (12) mai
19 deux mille neuf (2009), quatorze heures cinquante-
20 six (14 h 56), vous adressez ça à André Côté,
21 Daniel Bergeron et Claude Lescelleur, ça s'appelle
22 Eau potable Gaspé :

23 Salut, selon notre entente tacite avec
24 François et Gaétan, hier nous devons
25 déposer plan d'action global pour la

1 mise aux normes, plan de travail et
2 chantier pour les préliminaires d'ici
3 a deux mille neuf (2009), incluant
4 négociations du protocole avec le
5 MAMROT, appel d'offres mars deux mille
6 dix (2010) pour vingt millions (20 M)
7 à quarante millions (40 M), quarante
8 millions (40 M) de travaux, chantier
9 repoussé pour le deuxième vingt
10 millions (20 M), mais il faut
11 planifier des équipes pour livrer les
12 services rapidement, bilan de
13 consommation d'eau, études
14 alternatives, rapport d'ingénierie
15 final, négociations avec le MAMROT.
16 et il y a un signe de dollar, je présume qu'on
17 réfère aux subventions.

18 Et MTQ, s'il vous plaît, voir comment
19 Christine peut rentrer plus rapidement
20 pour prendre la direction de ce
21 dossier car la Ville a mentionné son
22 nom hier. Je propose appel conférence,
23 là, c'est plus de l'intendance.

24 R. Oui.

25 Q. [182] Et vous concluez en disant :

1 De toute évidence, il faudra faire
2 dans six mois ce qu'il faut faire en
3 douze (12) mois. Cordiales
4 salutations.

5 Est-ce que je dois comprendre de ce courriel-là que
6 tout est arrangé d'avance?

7 R. Oui, je parle d'une entente tacite que d'ailleurs
8 vous me ramenez le courriel, je l'ai mentionné
9 tantôt, puisque j'écrivais dans les jours qui
10 précédaient que c'était réglé. Donc, pour écrire ça
11 avec l'expérience que j'ai c'est parce que j'avais
12 eu un téléphone pour me dire « c'est correct ». Là,
13 je le mentionne dans le courriel. Je mentionne
14 qu'avec François et Gaétan c'est réglé. Le reste
15 c'est... c'est du technique, c'est que par contre
16 la Ville comme elle était une des dernières si ce
17 n'est pas la dernière à avoir initié son programme
18 de mise aux normes de ces deux usines d'eau
19 potable, elle avait de la pression du ministère de
20 l'Environnement pour agir rapidement. Une ville dès
21 qu'elle a un réseau d'aqueduc elle doit donner de
22 l'eau de qualité à ses contribuables, c'est un
23 devoir du conseil. Et si elle ne respecte pas les
24 normes, s'il y a des morts comme il est arrivé à
25 Walkerton dans les années deux mille (2000), qui a

1 condition pour nous confier ce projet
2 sans appel d'offres. Il faut donc
3 tenir appel conférence tel que
4 demandé.

5 C'est quoi la « condition pour nous confier ce
6 projet d'appel d'offres »? Est-ce que c'est les
7 trois études à faire ou... quelles sont les
8 conditions ici?

9 R. Bon, il y a les...

10 Q. **[184]** Quelle est la condition, pardon, à laquelle
11 vous référez?

12 R. Il y en a deux au préalable qu'on a déjà parlé, là,
13 le partage...

14 Q. **[185]** Le partage et ristourne?

15 R. La ristourne. Et l'une c'est de s'engager à livrer
16 techniquement dans un délai presque impossible.
17 Mais donc, il fallait que moi, maintenant, là,
18 quand je dis « now » en gros, là...

19 Q. **[186]** Ça veut dire qu'il n'y a pas de niaisage?

20 R. Puis je m'excuse quand je fais des fautes de
21 frappe, c'est que je suis sur un Blackberry, là,
22 puis...

23 Q. **[187]** Pas de problème. On ne vous en tient pas
24 rigueur.

25 R. Donc, là, maintenant, une fois que j'ai le maire

1 qui me dit : « On vous le donne, mais livrez », il
2 faut livrer. Puis là, il faut maintenant que moi je
3 mette de la pression sur une équipe interne qui
4 travaille au quotidien sur d'autres projets, là. Il
5 faut tasser les équipes.

6 Q. **[188]** Ça devient prioritaire?

7 R. Puis pour que celui-là devienne prioritaire, puis
8 ce n'est pas évident, surtout que j'étais
9 consultant puis que je n'avais pas d'autorité dans
10 la firme.

11 Q. **[189]** Parfait. Donc, on va coter ça, Madame la
12 greffière, sous la cote...

13 LA GREFFIÈRE :

14 1906.

15 (12:22:38)

16

17 178P-1906 : Échange de courriels entre le 12 et le
18 14 mai 2009 - RE : Eau potable Gaspé

19

20 Me SIMON TREMBLAY :

21 Q. **[190]** Et ça nous mène au dernier onglet quant à ce
22 dossier-là, donc, c'est l'onglet 43. Et c'est la
23 confirmation de la terminologie... des termes,
24 plutôt, pas de la terminologie, des termes,
25 excusez-moi, de l'entente directement avec le

1 maire, avec le directeur général de la Ville, et
2 j'en fais la lecture. Donc, c'est le quatre (4)
3 juin deux mille neuf (2009), donc, c'est un
4 courriel que vous envoyez à Gaétan Lelièvre :

5 Salut, juste une petite note
6 informelle. Je comprends qu'à moyen
7 terme, les portions de chaque vont
8 tendre vers Roche 40 %, Kwatroe 20 %,
9 Genivar 20 %, BPR 20 %. Pour le
10 dossier immédiat de l'eau potable,
11 nous devons établir un mode
12 d'opération légal, donc 52 % Roche et
13 48 % pour les trois autres. Roche
14 étant mandataire, doit être
15 logiquement majoritaire. Sur les
16 prochains mandats, BPR devrait
17 partager avec Genivar et Kwatroe
18 seulement pour amener le tout vers 40-
19 20-20-20. Par exemple, BPR serait à
20 52 % sur la Côte du San, et 48 %
21 serait sous-traité à Genivar et
22 Kwatroe, soit 24 % à chaque. Roche
23 n'aurait rien car nous serions en
24 surplus. Sur une période de trois ans,
25 plus ou moins, la réalisation des

1 projets, les proratas seront ainsi
2 respectés. Je pars en vacances, yé!
3 Bonne journée.

4 Et monsieur Lelièvre de dire :

5 Salut Jean, en principe cela semble
6 refléter la vision de François.

7 Donc, je pense que le courriel est assez éloquent
8 quant aux parts, le pourcentage et la façon dont ça
9 doit être réparti. Quand vous dites, dans le
10 milieu : « Pour le dossier immédiat de l'eau
11 potable, nous devons établir un mode d'opération
12 légal, donc cinquante-deux pour cent (52 %)
13 Roche », est-ce que c'est simplement parce que
14 Roche doit, étant le mandataire, doit être
15 majoritaire?

16 R. Oui, parce que dans toute la pression politique que
17 les firmes ont mis sur leur conseiller, sur le
18 maire, sur le DG, je peux vous dire que Genivar, au
19 départ, voulait avoir soixante pour cent (60 %)
20 d'un mandat dont il n'avait même pas l'antériorité,
21 on partait de loin. BPR voulait avoir cinquante
22 (50 %), soixante pour cent (60 %). Kwatroe était
23 plus normale un peu.

24 Mais par contre, quand une firme est
25 mandatée, elle est responsable du projet, elle a

1 l'entière... donc, s'il arrive un problème dans dix
2 (10) ans, vous savez que, il y a deux professions
3 libérales au Québec qui ont une obligation de
4 résultat, c'est les architectes et les ingénieurs,
5 donc tout ce qu'on fait, on a une obligation que ça
6 soit... que ça tienne.

7 Et donc, on ne peut pas être mandataire
8 d'un projet, gérer tous ces sous-traitants-là, être
9 responsable à vie de ce qui va se construire puis
10 avoir vingt pour cent (20 %) d'un projet puis
11 quatre-vingts pour cent (80 %) fait par d'autres
12 dont on ne connaît pas les compétences, puis qu'ils
13 peuvent faire toutes sortes d'erreurs. C'est sûr
14 qu'il y a des ententes, puis il y a des polices
15 d'assurance, il y a des consortiums qui se forment,
16 mais, légalement, les assureurs et surtout des
17 avis... les avis légaux nous avaient dit :
18 « Assurez-vous, si vous soustrairez de rester plus
19 fort que cinquante pour cent (50 %), sinon ça
20 devient douteux. » Alors, ça, c'est la partie de
21 l'explication que vous nous demandez.

22 Q. [191] D'accord.

23 R. Il y a un autre aspect dans ce projet-là. Parce que
24 ça, ça reflète une entente de vision globale pour
25 la ville sur trois ans, en même temps que se

1 donnait le mandat des deux usines à Gaspé, il
2 allait se réaliser la « Côte du San », c'est la
3 Côte du Sanatorium qui mène, je sais pas trop où
4 là, et dans ce projet-là, BPR était le seul à
5 pouvoir prétendre avoir l'antériorité. Ils avaient
6 fait l'ingénierie préalable. Puis, la Ville dans
7 une... et ça, cette note-là, je l'envoie au DG pour
8 s'assurer que ce qu'on nous a dit entre quatre yeux
9 dans une salle de conférence, que ça allait être
10 bien ça, parce que... vous comprenez bien que...
11 qu'une telle négociation, à mon sens, n'est pas
12 légale pour un conseil municipal. Il y a une loi
13 qui s'applique, c'est la Loi 106, puis un conseil
14 ne peut...

15 Q. **[192]** C'est considéré comme de la collusion mais
16 menée par la municipalité, c'est-à-dire la
17 municipalité vous a... vous a dit que vous allez
18 avoir tant de pour cent...

19 R. Oui.

20 Q. **[193]** ... tant de pour cent, tant de pour cent,
21 tant de pour cent?

22 R. Puis je suis pas... je vais di... je vais... je
23 veux pas dire oui à votre répon... à votre
24 suggestion, là, c'est pas mené à cent pour cent
25 (100 %) pour le conseil. Il faut comprendre que les

1 firmes y tenaient beaucoup aussi, là, ça se fait de
2 pair.

3 Q. [194] Mais le conseil, ce qu'il vous dit, c'est
4 de... la répartition, ça ne doit pas être comme,
5 bon vous semble...

6 R. Oui, c'est ça...

7 Q. [195] ... ça doit être un peu en fonction de...

8 R. Exact.

9 Q. [196] ... des parts de chacun.

10 R. C'est ça les conditions puis quand on dit, là, le
11 partage global, parce que c'est ça qu'on nous a dit
12 dans une réunion, c'est à la fin, vu que Roche,
13 vous êtes les plus gros, vous avez plus de
14 personnel, vous aurez quarante (40); Kwatroe sont
15 plus petits, ils auront vingt (20); Genivar, ils
16 viennent de s'installer, ils sont cinq, six
17 personnes, ils auront vingt (20); BPR, ils sont
18 cinq, six employés, ils auront vingt (20); alors
19 que Roche avait à peu près quinze (15) à vingt (20)
20 employés. Alors, c'était ça qu'ils visaient à long
21 terme, disaient : « On a deux projets à donner. Sur
22 trois, ça va prendre cinq, six ans, sept ans à les
23 construire, donc on voudrait qu'à la fin, les
24 firmes qui viennent de s'implanter puis les
25 ingénieurs... » C'est intéressant pour eux, là.

1 Rappelez-vous que, mettons, cinq, six ans avant, il
2 y avait un ou deux ingénieurs à Gaspé, puis rendu
3 en deux mille neuf (2009), il y avait à peu près
4 cinquante (50), soixante (60) ingénieurs. Ça fait
5 que pour eux, c'est de la relance en même temps.
6 C'est des gens qui s'établissent, qui construisent
7 des maisons. Donc, il y avait derrière ça une...
8 une volonté de faire vivre les entreprises. Mais de
9 la façon dont ils le demandaient, évidemment, je
10 crois que ça ne se faisait pas. Mais je ne suis pas
11 juriste et je peux pas... Et ce courriel-là visait
12 à... à me protéger, à protéger Roche que s'il
13 arrivait quelque chose, que c'était pas totalement
14 ou que ça... que, initialement, l'ini... le...
15 la... la condition était imposée par le maire et le
16 DG.

17 Q. [197] O.K. Ça clôt se sujet-là de l'interrogatoire.
18 Il va rester, comme je le disais, en rafale une
19 dizaine de courriels sur six, sept sujets, dont
20 certains on a déjà traité, mais en révisant les
21 pièces, j'ai réalisé que peut-être il serait
22 opportun d'en produire quelques-unes
23 supplémentaires, donc je devrais en avoir, j'ose...
24 une demi-heure à quarante-cinq (45) minutes cet
25 après-midi. Mais je... on va faire ça le plus

1 rapidement possible. Il y plus de gros sujets à
2 couvrir. Comme je vous dis, c'est des petites,
3 petites parenthèses à gauche puis à droite. Donc,
4 ça mènera au contre-interrogatoire de mes
5 collègues...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 O.K.

8 Me SIMON TREMBLAY :

9 ... ce qui fait en sorte qu'on devrait finir la
10 journée avec monsieur Gagnon.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Et donc, je réitère donc, si les partie auront des
13 questions à poser au témoin.

14 Me MICHEL MASSICOTTE :

15 Oui, Madame.

16 Me MICHEL DÉCARY :

17 Oui, Madame.

18 Me ESTELLE TREMBLAY :

19 Oui.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Est-ce qu'on a une approximation de combien de
22 temps chacun?

23 Me SIMON LAPLANTE :

24 Moi, je vais juste vérifier avec maître Houle qui
25 est supposé être ici en après-midi. ***

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Parfait.

3 Me SIMON TREMBLAY :

4 Dans le fond, est-ce que c'est les mêmes estimés
5 que...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Oui.

8 Me SIMON TREMBLAY :

9 ... que vendredi ou s'ils ont changé? C'était
10 quarante...

11 Me MICHEL MASSICOTTE :

12 C'est toujours dans l'ordre de quarante-cinq (45)
13 minutes.

14 Me ESTELLE TREMBLAY :

15 Ça pourrait aller à une heure.

16 Me MICHEL DÉCARY :

17 J'écoute mes collègues, donc probablement une demi-
18 heure seulement.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 O.K. Et, est-ce qu'on a... vous avez déterminé
21 l'ordre dans lequel les interrogatoires se feront.
22 Bien, vous le ferez. Pas obligé de le... de me le
23 dire maintenant.

24 Me MICHEL MASSICOTTE :

25 Alors je serai le premier.

1 LA PRÉSIDENTE :
2 Parfait.
3 LA GREFFIÈRE :
4 Je veux juste rappeler que la cote 17... voyons
5 donc... 1907 pour...
6 Me SIMON TREMBLAY :
7 La dernière pièce...
8 LA GREFFIÈRE :
9 C'est ça, l'onglet 43.
10
11 178P-1907 : Courriels du 4 et 8 juin 2009 entre le
12 témoin A et Gaétan Lelièvre - RE: Note
13
14 LA PRÉSIDENTE :
15 Parfait.
16 Me SIMON TREMBLAY :
17 Merci. Bon appétit à tous et à toutes.
18 LA PRÉSIDENTE :
19 Merci.
20 SUSPENSION DE L'AUDIENCE
21 _____
22 REPRISE DE L'AUDIENCE
23 (14:03:38)
24 LA PRÉSIDENTE :
25 Avant de commencer, bonjour. Alors, on m'a informée

1 ce matin - et je m'en excuse auprès des personnes
2 qui sont présentes dans la salle - que l'appel aux
3 mémoires n'a pas été enregistré et que nous
4 n'étions pas enregistré à ce moment-là d'aucune
5 façon, alors je vais donc répéter le mot.

6 Alors, le dix-sept (17) février dernier, je
7 vous invitais à nous faire parvenir vos mémoires et
8 commentaires dans le cadre des consultations
9 publiques au plus tard le vingt (20) juin deux
10 mille quatorze (2014). Vous avez été nombreux à
11 nous faire part de ce qui a pu causer les problèmes
12 exposés en audience publique et à nous soumettre
13 des pistes de solution et des recommandations.

14 À ce jour, nous avons reçu vingt (20)
15 mémoires totalisant plus de huit cent cinquante
16 (850) pages et autour de vingt-cinq (25)
17 commentaires. Par ailleurs, plusieurs intervenants
18 du milieu ont demandé un délai additionnel pour
19 déposer leur mémoire, nous acquiesçons à leur
20 demande et c'est pourquoi la Commission a choisi de
21 reporter la date limite initiale pour déposer vos
22 mémoires et commentaires au plus tard le onze (11)
23 juillet prochain.

24 Alors, merci. Madame, vous pouvez
25 assermenter le témoin.

1 LA GREFFIÈRE :

2 Je vous remercie. Je vous rappelle que vous êtes
3 sous le même serment que vous avez prêté ce matin.

4 Me SIMON TREMBLAY :

5 Q. [198] Merci, Madame la Greffière. Alors, Monsieur
6 Gagnon, nous entamons le dernier droit de votre
7 témoignage et sans plus tarder, Madame Blanchette,
8 je crois que la technologie est de retour, tant
9 bien que mal, parmi nous, et peut-être pas
10 parfaitement, mais, bon, c'est mieux que rien, donc
11 l'onglet 93. Pendant que la pièce est mise à
12 l'écran, donc c'est un courriel... une chaîne de
13 courriels qui se termine le sept (7) janvier deux
14 mille huitre... deux mille huit (2008), pardon,
15 deux mille huit (2008), entre Claude Lescelleur,
16 André Côté et monsieur Gagnon au sujet du dossier
17 Cloridorme.

18 Si on va une fois de plus en bas de la page
19 1, on voit que monsieur Lescelleur vous écrit par
20 un courriel, la veille... pas « la veille », le
21 jour même, avec l'objet « Cloridorme Marc-Yvan
22 Côté? ». Il vous écrit :

23 Salut

24 J'ai parlé avec madame Huet ce matin,
25 elle entend toutes sortes de rumeurs

1 quant aux annonces potentielles de
2 Nathalie le week-end prochain. Afin
3 d'être à l'avant-plan, ne pense-tu pas
4 qu'il serait opportun que tu parles à
5 Marc-Yvan Côté (référence Bruno
6 Lortie) afin de savoir si le cabinet a
7 l'intention de faire des annonces lors
8 de la visite de Nathalie. Clovis me
9 confirme qu'elle ferait des annonces
10 non pas à l'heure du brunch, mais
11 avant?!

12 Il faudrait bien le savoir un jour si
13 ce dossier est pour être annoncé.

14 Et vous écrivez également... vous répondez, pardon,
15 en écrivant à André en disant :

16 Dimanche prochain, Nathalie sera à
17 Clori. Voir E-mail de Claude ci-
18 dessous. Il serait bon que tu parles à
19 Marc-Yvan.

20 Merci

21 Et Claude Lescelleur de vous remercier pour votre
22 intervention. Donc, encore une fois - et corrigez-
23 moi si je me trompe - mais vous passiez par André
24 Côté pour avoir une demande d'informations de Marc-
25 Yvan Côté?

1 R. Comme... comme d'habitude, comme la procédure me...
2 me l'indiquait, à moins que... que ce soit
3 impossible par André ou monsieur Martel, c'est...

4 Q. **[199]** Et...

5 R. Oui, allez-y.

6 Q. **[200]** Oui, bien, vous pouvez terminer votre réponse
7 avant que je pose la prochaine.

8 R. Oui, bien, j'allais dire que, encore là, ça
9 démontre que le... toujours le même mécanisme
10 d'intervention entre Roche...

11 Q. **[201]** Par en haut.

12 R. ... le client et... et la machine politique.

13 Q. **[202]** Est-ce que vous vous souvenez s'il y a eu des
14 suites de ce courriel-là et de l'intervention de
15 Marc-Yvan Côté quant à savoir si le prochain
16 Cloridorme serait annoncé incessamment ou non?

17 R. Écoutez, je sais que madame Huet, qui était la
18 mairesse, avait ses propres liens avec Nathalie
19 Normandeau. Donc, en parallèle de ce que Roche
20 faisait via Marc-Yvan Côté auprès de Bruno Lortie,
21 elle faisait ses propres démarches politiques
22 également. C'est une élue, donc elle avait le droit
23 de le faire. Ça fait que, ça, ça me rappelle
24 effectivement qu'elle entendait... Bien, Nathalie
25 Normandeau devait s'y rendre, elle espérait

1 toujours avoir sa fameuse annonce. Je crois que ça
2 a été quelques mois plus tard, là, à mon souvenir.
3 Mais, pour conclure, tout ça confirme que, encore
4 une fois, on jouait toujours sur la carte politique
5 pour faire avancer nos dossiers.

6 Q. **[203]** Donc, vous avez pas de souvenir si, suite à
7 cette intervention-là de Marc-Yvan Côté ou cette
8 demande d'informations-là, si effectivement vous
9 avez eu une réponse positive ou négative.

10 R. Non, je n'ai pas ce souvenir-là.

11 Q. **[204]** On va coter ça, donc Madame la Greffière, je
12 crois que nous sommes rendus à 178P-1908.

13 LA GREFFIÈRE :

14 1908, c'est exact.

15 Me SIMON TREMBLAY :

16 On va arriver à 2000 un jour.

17

18 178P-1908 : Courriel du 7 janvier 2008 - RE:

19 Cloridorme; Marc-Yvan Côté

20

21 Q. **[205]** Onglet 20, cette fois-ci, Madame Blanchette.

22 Et dans le contexte, vous nous avez parlé que
23 monsieur Georges Mamelonet vous avait fait une
24 demande de contribution financière pour sa campagne
25 électorale de deux mille huit (2008), celle du huit

1 (8) décembre deux mille huit (2008). Donc, on a vu
2 qu'il y a une demande de cinq mille dollars
3 (5 000 \$). Est-ce qu'en plus de ça, vous avez été
4 invité, vous ou Roche, à des activités de
5 financement de la part de monsieur Mamelonet après
6 ou avant cette... bien, en fait, après cette
7 activité de financement-là? Après cette campagne
8 électorale-là. Pardon. Excusez-moi.

9 R. Oui, bien, en deux mille huit (2008), vous vous
10 souvenez qu'il y avait eu une intervention directe
11 auprès de monsieur Mamelonet pour confirmer un cinq
12 mille (5000), de la part de Roche. Vous avez vu
13 circuler aussi, en deux mille huit (2008), si vous
14 vous rappelez, qu'il y avait aussi cinq mille six
15 cents (5600) parce qu'il y avait six cents dollars
16 (600 \$) de plus qui s'est ajouté par des activités
17 locales à Gaspé. Là on est rendus en deux mille
18 neuf (2009), donc il y a encore du... de la
19 campagne... des campagnes de financement du Parti
20 libéral qui est en cours. Puis c'est encore une
21 autre demande...

22 Q. **[206]** Vous êtes sollicités encore.

23 R. ... de sollicitation.

24 Q. **[207]** Effectivement, si on peut descendre, Madame
25 Blanchette, juste dans le bas, pour bien voir un

1 peu la demande. Donc, c'est monsieur Lescelleur qui
2 écrit à vous et André Côté :

3 Messieurs, Georges donne un souper CE
4 JEUDI 23 JUILLET avec le ministre
5 délégué aux Transports (Norman
6 MacMillan); il nous demande d'y être.
7 Le tout est à L'AUBERGE FORT PRÉVEL.
8 Êtes-vous à Gaspé et si oui, est-ce
9 que ça vous tente d'y être avec moi?

10 Et là on a différentes (sic) échanges mais,
11 notamment, on a la (sic) vôtre, qui rappelle ce que
12 vous nous dites. Si on monte un peu, Madame
13 Blanchette. Il dit :

14 Peut-être. Mais [vous vous rappelez
15 que] on a déjà donné 5000 pour
16 financement 2008-2009.

17 Donc, malgré ça, vous continuez d'être sollicité.
18 Est-ce que le fait que monsieur MacMillan, qui est
19 alors ministre délégué aux Transports, est présent
20 peut rendre l'activité encore plus intéressante
21 pour une firme d'ingénierie?

22 R. C'était le patron d'affaires des partis politiques,
23 là, peu importe les couleurs, dans les vingt (20)
24 ou vingt... vingt (20), vingt-cinq (25) dernières
25 années de ma pratique, d'inviter un ministre des

1 Transports, qu'il soit délégué ou en titre, ou un
2 ministre des Affaires municipales attirait
3 grandement les firmes de génie. Lorsque c'était
4 d'autres types de ministères des fois on pouvait y
5 assister mais, effectivement, c'était deux
6 ministères importants. Puis ce que je soulignais
7 là-dedans, bien, dans le fond, peut-être qu'avec
8 cinq mille (5000), là, il me semble qu'on devrait
9 comme arrêter là, là, tu sais, c'était suffisant,
10 mais je sais que ça s'est poursuivi.

11 Par contre, ce qu'il faut dire, je sais
12 qu'en deux mille neuf (2009), Roche... ou à peu
13 près, là, ça a dû prendre un an de transition deux
14 mille neuf (2009), deux mille dix (2010), là, Roche
15 a arrêté toutes les contributions.

16 Q. [208] O.K. Donc, on va coter cette pièce-là, Madame
17 la Greffière.

18 LA GREFFIÈRE :

19 Sous la cote 1909.

20

21 178P-1909 : Courriel du 20 juillet 2009 - souper
22 avec Georges Mamelonet ce jeudi

23

24 Me SIMON TREMBLAY :

25 Q. [209] Les deux prochains onglets ce sont les

1 onglets 41 et 42. Je vais résumer... je vais vous
2 pointer les parties pertinentes et je vais... vous
3 pointer les parties pertinentes des deux courriels
4 et après ça vous commenterez. Donc, premier
5 courriel, onglet 41, c'est une chaîne de courriels
6 qui se termine le quatorze (14) mars deux mille
7 huit (2008) relativement à des compétiteurs et,
8 plus particulièrement, à la ligne... à la page 2
9 dans le haut. Vous écrivez à Claude Lescelleur,
10 André Côté, Éric Côté, Pierre L'Heureux, Michel
11 Porlier, qui sont tous des employés de Roche,
12 Monsieur Gagnon?

13 R. Oui.

14 Q. **[210]** Et vous dites, puis on pourra... votre
15 commentaire ferait... fait référence, pardon, au
16 reste du courriel mais la partie pertinente, du
17 moins, qui attire notre attention, vous dites :

18 Faudrait s'organiser pour que BPR
19 n'ait pas la note de passage.

20 Et si on peut produire aussi immédiatement la
21 pièce, Madame la Greffière.

22 LA GREFFIÈRE :

23 Ce sera sous la cote 1910 pour l'onglet 41.

24

25 178P-1910 : Courriels des 13 et 14 mars 2008 -

1 Re : Arthur Drolet; BPR à Gaspé

2

3 Me SIMON TREMBLAY :

4 Et on peut peut-être exposer l'onglet 42 et le
5 coter immédiatement.

6 LA GREFFIÈRE :

7 1911 pour l'onglet 42.

8

9 178P-1911 : Courriel du 8 janvier 2009 entre le
10 témoin A, André Côté et Claude
11 Lescelleur - RE : Génivar invité à
12 déposer un prix à Cloridorme

13

14 Me SIMON TREMBLAY :

15 Et, dans le milieu de la page, Madame Blanchette.
16 Ici, effectivement.

17 Q. **[211]** Donc, cette fois-ci c'est une chaîne de
18 courriels qui se termine le huit (8) janvier deux
19 mille neuf (2009) à dix heures vingt-cinq
20 (10 h 25), entre André Côté, vous et Claude
21 Lescelleur. Et vous écrivez, dans le milieu de la
22 page, à monsieur Lescelleur, en copie conforme à
23 André Côté :

24 Je suis bien d'accord mais si Genivar
25 connais ton prix... tu seras

1 c'est le cas que tu as déjà proposé,
2 fais rejeter le principe d'appel
3 d'offre pour ce dossier. Si [c'est]
4 pas possible, propose à Marie une
5 grille de sélection. Caron ne peut pas
6 être sur le comité. Marie est
7 contremaître seulement. Genivar aura
8 69 et donc moins que la note de
9 passage. Roche aura le contrat.

10 Ce que je dois comprendre de ces deux courriels-là
11 c'est qu'il y a possibilité lorsque, par exemple,
12 le gré à gré n'est pas possible, lorsque la clause
13 d'antériorité n'est peut-être pas possible, lorsque
14 j'ai pas d'autres possibilités, il m'en reste
15 toujours une, d'influencer le comité de sélection,
16 la grille d'analyse. C'est des stratagèmes
17 possibles ça également, Monsieur Gagnon?

18 R. Oui, effectivement.

19 Q. **[214]** Comment on s'y prend, là, pour influencer? Je
20 prends peut-être le dernier cas, qui est plus
21 patent, on cible... une série de solutions, soit
22 qu'on fait rejeter le principe d'appel d'offres, si
23 c'est pas possible on va proposer à Marie une
24 grille de sélection, on va exclure telle personne
25 sur le comité, on va mettre Marie et un

1 contremaître puis à ce moment-là ils auront
2 soixante-neuf (69), donc on aura le contrat.

3 R. Ce qui...

4 Q. **[215]** Expliquez-nous ça en quelques instants.

5 R. O.K. Oui. ce qu'il faut dire, là, c'est qu'on est
6 tout juste après... le huit (8) janvier deux mille
7 neuf (2009), là, après avoir réussi un coup
8 extrêmement important pour la Municipalité de
9 Cloridorme, là, de lui avoir obtenu un projet de
10 quarante millions (40 M) où elle aura à emprunter
11 seulement un million (1 M) sur quarante (40), donc
12 trente-neuf millions (39 M) d'aide financière. De
13 passer d'une première offre de quatre-vingts pour
14 cent (80 %) à quatre-vingt-quinze (95 %). Et arrive
15 un petit mandat qui est anodin.

16 (14:15:44)

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[216]** Excusez. Mais est-ce que c'est d'ailleurs,
19 vous le faites remarquer dans le...

20 R. Oui, c'est ça.

21 Q. **[217]** ... dans le courriel...

22 R. Oui, exact.

23 Q. **[218]** ... qu'il est important que le conseil
24 comprenne que vous avez fait passer de quatre-
25 vingt-quinze (95)... de quatre-vingts (80) à

1 quatre-vingt-quinze (95)?

2 R. Oui. C'est ça puis, Madame la Présidente, ce qui
3 est... c'est comme choquant quand, dans le fond,
4 c'était un mandat en bas de vingt-cinq mille
5 dollars (25 000 \$), là, qu'on parlait, là. La loi
6 permet, la Loi 106 permet la négociation de gré-à-
7 gré avec une firme...

8 Me SIMON TREMBLAY :

9 Q. **[219]** Pour les contrats de moins de vingt-cinq
10 mille dollars (25 000 \$)?

11 R. Oui. Puis là, on parlait de quelque chose qui était
12 anodin, ce qui était choquant pour l'entreprise
13 après avoir mis autant d'efforts, autant d'énergie
14 parce qu'il y a beaucoup d'heures non facturables
15 pour arriver à faire le lobby politique que vous et
16 les stratagèmes, les stratagèmes qu'on a discutés,
17 de voir apparaître un compétiteur comme ça qui...
18 qui s'en vient dans le portrait, là, sur le plan
19 des affaires, c'est... c'est pas plaisant, tu sais.
20 Et surtout dans le contexte où on a déjà donné un
21 prix, c'est facile de... pour... que quelqu'un
22 appelle puis dire : « Écoute, là, Roche est rentrée
23 à cinq mille (5000), rentre ton prix à quatre mille
24 six cents (4600) puis tu vas l'avoir. » Donc, et on
25 savait aussi que le conseil ne souhaitait pas

1 travailler avec Genivar et voulait continuer de
2 travailler sa relation avec Roche puisque tout
3 allait bien. Donc, dans ces cas-là, les
4 municipalités, souvent, ne donnent pas la note de
5 passage à la firme qu'elle ne désire pas. Et pour
6 répondre à une partie de votre question, Maître
7 Tremblay, c'est... l'autre choix qui peut s'offrir,
8 c'est d'influencer la grille de sélection et je ne
9 peux pas vous cacher que ça ne s'est pas fait
10 dans... depuis que la Loi 106 est arrivée en deux
11 mille un (2001), deux mille deux (2002).

12 Q. **[220]** Est-ce que depuis qu'on a assisté à la
13 disparition de la clause concernant l'antériorité
14 c'est une pratique aussi qui peut être plus
15 répandue ou du moins plus attrayante compte tenu
16 qu'on a perdu un gros moyen de négociation ou une
17 grosse... une grosse façon de faire pencher la
18 balance en notre faveur avec tout ce qui était
19 relatif à la clause d'antériorité?

20 R. C'est plutôt l'effet Marteau qui a... qui a ralenti
21 les ardeurs d'un peu tout le monde, mais je vous
22 dirais que la Loi 106, en elle-même, est... est un
23 problème et a engendré la déchéance qui est arrivée
24 depuis deux mille un (2001) à deux mille dix (2010)
25 dans le monde municipal. Donc, c'est pas le fait

1 d'enlever la clause d'antériorité qui est le
2 problème, c'est plutôt la Loi 106 en elle-même qui
3 est un problème.

4 Q. **[221]** Non, mais je veux dire, ma question était
5 pour obtenir un contrat... comment je pourrais
6 dire, à sa façon, on a vu, dans le cadre de votre
7 témoignage, qu'à quelques reprises on utilisait la
8 clause d'antériorité.

9 R. Oui.

10 Q. **[222]** À un moment donné, je crois que c'est deux
11 mille neuf (2009) ou deux mille dix (2010), là, peu
12 importe, la clause... l'article parlant de la
13 clause d'antériorité ou la possibilité de faire
14 valoir une... une clause d'antériorité est
15 disparue. Donc par conséquent, ça nous donne un
16 outil de moins pour pouvoir influencer en ma faveur
17 un conseil municipal, par exemple. C'est dans cette
18 optique-là que je disais ça et donc par conséquent,
19 si... si c'est... si ce n'était pas de l'effet
20 Marteau, peut-être qu'on aurait assisté à une plus
21 grande pratique à ce niveau-là, compte tenu qu'on
22 n'avait plus la possibilité de plaider
23 l'antériorité.

24 R. Vous savez, la clause d'antériorité était utilisée
25 par les firmes pour les projets majeurs. C'est elle

1 qui permettait de réaliser les projets de plusieurs
2 millions, mais elle ne s'appliquait pas sur les
3 mandats de dix (10), quinze (15), vingt mille
4 (20 000), vingt-cinq mille (25 000), ce n'était pas
5 nécessaire. Un, le conseil a tous les pouvoirs...

6 Q. **[223]** De toute façon, c'était déjà de gré-à-gré, on
7 s'entend.

8 R. C'est de gré-à-gré, vingt-cinq mille (25 000) à
9 cent mille (100 000), c'est... c'est pas des appels
10 d'offres publics mais c'est sur invitation avec
11 deux soumissionnaires. Donc, le problème était pas
12 là, c'est plus pour les projets de cent mille
13 (100 000) et plus où la clause d'antériorité a été
14 permise par le législateur puis elle a été utile.
15 Et comme partout où il y a des hommes il y a de
16 l'hommerie donc, il y a eu des abus puis je pense
17 que c'est en décembre, le huit (8) décembre deux
18 mille dix (2010) que la clause a été abandonnée.

19 Q. **[224]** O.K.

20 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

21 Q. **[225]** Mais ce que le procureur vous posait comme
22 question, c'est depuis la fin de la clause
23 d'antériorité, est-ce que le stratagème de
24 manipuler les comités de sélection sont... est plus
25 utilisé pour s'assurer d'avoir le contrat lorsqu'on

1 va en appel d'offres?

2 R. Je ne vous dirais ni... pas plus puis pas moins
3 qu'avant. Puis même, il faut ajouter l'effet
4 Marteau où à peu près tout le monde s'est tenu
5 tranquille.

6 Me SIMON TREMBLAY :

7 Q. **[226]** N'eusse été de l'effet Marteau, peut-être
8 qu'on aurait... n'eut été, pardon, de l'effet
9 Marteau, peut-être qu'on aurait assisté peut-être à
10 une plus grande présence à ce genre de... cette
11 façon de faire là...

12 R. Oui, effectivement.

13 Q. **[227]** ... mais l'effet Marteau est venu un peu pas
14 contrecarrer mais brouiller toute piste dans ce
15 sens-là.

16 R. Effectivement.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[228]** Donc, si on vous comprend bien, ce n'est pas
19 tellement les lois qui dissuadent qui que ce soit,
20 mais c'est la peur de se faire prendre?

21 R. Oui.

22 Q. **[229]** Parce que Marteau, c'était ça.

23 R. Oui.

24 Q. **[230]** Et quand vous dites « pas plus, pas moins »,
25 ça veut dire vous nous avez dit tantôt que les...

1 qu'il y avait eu plusieurs tentatives d'influencer
2 les comités de sélection. Et je comprends par ça
3 que c'est des tentatives réussies?

4 R. Pas toujours.

5 Q. **[231]** Mais...

6 R. Pas toujours.

7 R. Non, je comprends, mais dans quelle proportion, si
8 vous pouvez nous mettre une proportion?

9 R. En fait, quand le... quand le conseil municipal
10 souhaite travailler avec un professionnel en qui il
11 a confiance, la Loi 106 est un handicap pour le
12 conseil. Donc, supposons que son ingénieur connaît
13 ses infrastructures de puis trente (30) ans, la loi
14 l'oblige à aller en appel d'offres et lorsqu'on est
15 en région, qu'une firme de Gatineau vienne
16 travailler à Gaspé, c'est un non-sens et la loi les
17 amène à aller vers ça et il y a un naturel qui se
18 produit qui fait qu'il tente de travailler avec les
19 gens locaux puis avec des gens avec qui ils vont
20 avoir un service après-vente plus rapidement puis
21 un lien de confiance. Ça fait que moi c'est pour ça
22 que je disais tantôt que la Loi 106 en elle-même
23 est un problème et devrait être corrigé dans le
24 futur.

25 Q. **[232]** On avait coté les deux pièces.

1 (14:20:31)

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[233]** Pas pour remettre l'antériorité?

4 R. Non, pas du tout.

5 Q. **[234]** J'imagine que vous allez nous faire part de
6 ça plus tard?

7 R. Oui.

8 Q. **[235]** O.K.

9 Me SIMON TREMBLAY :

10 Q. **[236]** Rapidement juste pour un dépôt, pas obligé de
11 le mettre à l'écran l'onglet 53 qu'on va produire,
12 c'est le conseil général des associés qui démontre,
13 là, que les pourcentages d'actions du témoin,
14 j'aurais dû déposer jeudi, c'est très accessoire,
15 donc, on peut le coter immédiatement, Madame la
16 greffière.

17 LA GREFFIÈRE :

18 Sous la cote 1912, il s'agit de l'onglet 53.

19

20 178P-1912 : Conseil général des associés de BPR du
21 9 mai 2003

22

23 Me SIMON TREMBLAY :

24 Q. **[237]** Et l'onglet 55, Madame Blanchette, si vous
25 pouviez cette fois-ci l'exposer à l'écran, on peut

1 le coter dans l'entremise.

2 LA GREFFIÈRE :

3 Alors, dans l'entremise, ça sera 1913.

4

5 178P-1913 : Échange de courriels des 12 et 13
6 janvier 2009 - Re : billets Hockey

7

8 Me SIMON TREMBLAY :

9 Q. [238] Merci. Donc, on dit :

10 Voici le compte rendu de la rencontre
11 déjà discutée hier, on s'en reparle
12 jeudi, c'est signé Pierre.

13 Et ça vient de Pierre Lavoie, ça vous est adressé,
14 on est le seize (16) décembre deux mille trois
15 (2003). Et si on peut aller à la deuxième page
16 immédiatement, Madame Blanchette. On voit que
17 l'objet, c'est une rencontre qui a eu lieu en
18 décembre deux mille trois (2003) et l'objet de la
19 rencontre était Développement des affaires dans la
20 Ville de Québec, le dix (10) décembre bien que la
21 rencontre ait eu lieu le quinze (15) ou peut-être
22 la rencontre le quinze (15), le rapport... la
23 rencontre le dix (10)... le rapport le quinze (15),
24 mais peu importe. Donc, c'est un rapport d'une
25 rencontre de développement des affaires. Et si on

1 peut descendre un peu, nous expliquer, Monsieur
2 Gagnon, qu'est-ce qu'on entend au point 1?

3 R. Bien en fait chez BPR il y avait une structure de
4 développement des affaires très bien développée et
5 particulièrement, ça c'était pour tous les partis
6 politiques, le PLQ et PQ évidemment puisqu'ils
7 étaient les deux grands partis et au niveau des
8 partis municipaux à la Ville de Québec, je vous ai
9 expliqué que Jean Lemay qui était l'ex-chef de
10 cabinet du maire Jean-Paul L'Allier est devenu le
11 vice-président communications et marketing chez
12 BPR. Donc, lui ce compte rendu-là confirme qu'il
13 avait la responsabilité d'entretenir les liens avec
14 le parti du maire. Puis compte tenu qu'il y a
15 d'autres partis qui existent également à la Ville
16 de Québec donc, ce compte rendu de réunion-là ça
17 dit, ça mentionne que d'autres personnes prennent
18 la relève pour chacun des partis, puis Paul Lafleur
19 est président avec sa complicité coordonne...
20 coordonne tout ça. Moi je n'étais pas à cette
21 rencontre-là.

22 Q. **[239]** Vous avez eu rapport de cette rencontre-là
23 d'une façon ou d'une autre?

24 R. Exact.

25 Q. **[240]** On voit, donc, il y a les parties en haut

1 indépendant et tout, on voit Richard Côté, c'est
2 qui Richard Côté?

3 R. Richard Côté, avant les fusions, était un
4 conseiller de la Ville de Vanier et après la fusion
5 est devenu le vice-président exécutif de l'équipe
6 Labeaume, pendant deux mandats au moins.

7 Q. **[241]** O.K. Est-ce que vous lui avez...

8 R. Il a quitté en novembre dernier.

9 Q. **[242]** Est-ce que monsieur Côté vous lui avez déjà
10 offert des présents, des cadeaux, notamment des
11 billets de hockey dans le cadre de ses fonctions et
12 de votre relation de développement des affaires
13 auprès de lui?

14 R. Oui, à plusieurs reprises.

15 Q. **[243]** Plusieurs reprises. Combien de reprises
16 environ?

17 R. Bien monsieur Côté me sollicitait souvent,
18 plusieurs mois d'avance l'été pour des billets de
19 hockey à l'hiver au Centre Bell, pour prévoir
20 j'imagine un peu en même temps avec ses vacances
21 personnelles et pour les... vous saviez qu'on avait
22 accès à un club privé de golf à Québec qui
23 s'appelait La Tempête. Donc, souvent des passes de
24 golf pour... pour monsieur Côté soit que je m'y
25 rendais avec ou qu'on invitait de ses amis puis j'y

1 allais. En fin de saison on avait, on pouvait
2 remettre des fois un foursome au complet vers la
3 fin de la saison. Donc, ça arrivait assez, deux à
4 trois fois par année avec monsieur Côté.

5 Q. **[244]** Et l'objectif de tout ça est encore une fois
6 c'est de maintenir des bonnes relations, tisser des
7 liens...

8 R. Oui.

9 Q. **[245]** ... avec le personnel... avec le politique,
10 les élus. Parfait. L'onglet 57, Madame Blanchette,
11 et on peut le coter immédiatement, Madame la
12 greffière.

13 LA GREFFIÈRE :

14 Ça sera sous la cote 1914.

15

16 178P-1914 : Courriel du 17 août 2009 d'André Côté

17 - Re : Billets d'hockey

18

19 Me SIMON TREMBLAY :

20 Q. **[246]** Donc, juste pour corroborer les termes... les
21 propos, pardon, du témoin qu'on voit qu'en août
22 deux mille neuf (2009) il s'enquiert, si on peut
23 descendre dans le bas, à la deuxième page, pardon.
24 Donc, on voit que c'est l'adjointe de monsieur Côté
25 ou l'adjoint de monsieur Côté demande : « As-tu le

1 nom du conseiller? » Dans l'objet c'est Re :
2 Hockey.

3 Il faut que je fasse approuver la
4 demande par André et qu'on s'assure
5 qu'un autre développeur ne lui demande
6 pas des billets pour la même personne.
7 Quand on parle, Monsieur Gagnon, d'un autre
8 développeur, on parle d'une autre personne qui fait
9 du développement d'affaires?

10 R. Oui, exact.

11 Q. [247] O.K. Et donc on demande le nom du conseiller,
12 on va voir que monsieur Gagnon va répondre, si on
13 monte légèrement en bas de la deuxième page,
14 Richard Côté, conseiller, membre de l'exécutif de
15 Labeaume, profitez de l'été. Et on voit dans le
16 haut, je n'en ferai pas la lecture, mais dans le
17 haut du message, on voit, là, comment que les
18 billets de hockey sont une denrée rare et tant
19 denrée rare que quelque chose de très appréciée,
20 puis on est déjà, on est en août et on manque déjà
21 de billets pour la saison qui débute pas avant
22 début octobre. J'en ferai pas la lecture. Je pense
23 que le courriel en fait état. Mais je pense qu'il y
24 a une belle phrase en haut de monsieur André Côté
25 qui résume bien. Si on peut monter un peu plus,

1 Madame Blanchette. On est le dix-sept (17) août. Il
2 dit :

3 A date j'en ai déjà plus
4 pardon, de demandes
5 que j'ai de billets et il fait 30
6 dehors

7 et là, il s'adresse à monsieur Gagnon :

8 es-tu a Qc demain?

9 pour autre chose. Donc je pense que ça dit que ça a
10 à dire. Ça nous mène donc au prochain sujet et
11 cette fois-ci, vous allez nous parler de monsieur
12 André Komlosy, en espérant que je prononce bien son
13 nom de famille.

14 R. Est-ce qu'il y a un onglet ou...?

15 Q. **[248]** Bien, parlez-nous un peu. On verra les
16 onglets ensuite.

17 R. André Komlosy...

18 Q. **[249]** Qui est-il?

19 R. C'est un avocat qui, en deux mille huit (2008) ou
20 deux mille neuf (2009) avait son petit cabinet
21 conseil à Drummondville. Il travaille maintenant
22 chez la firme SM comme vice-président,
23 développement des affaires je crois. Mais à cette
24 époque, en deux mille huit (2008) et deux mille
25 neuf (2009), l'époque où j'ai eu à le côtoyer,

1 il... en deux mille huit (2008), il y a eu des
2 élections au fédéral je pense. Il s'est présenté
3 pour le Parti conservateur qu'il a perdu.

4 Q. **[250]** Peut-être s'en tenir aux activités qu'il a pu
5 faire au provincial et au municipal. Le fédéral
6 n'est pas, malheureusement, n'est pas dans notre
7 mandat donc...

8 R. Je suis d'accord avec vous mais je voulais quand
9 même... c'est important de le souligner.

10 Q. **[251]** Mettre en contexte, ça va, ça va. C'était
11 juste un rappel.

12 R. Puis, donc, Pluritec, à ce moment-là, Pluritec est
13 une firme de génie-conseil de Trois-Rivières...

14 Q. **[252]** Rattachée à Roche?

15 R. Rattachée à Roche, qui a des bureaux à
16 Victoriaville, je crois, mais n'en avait pas à
17 Drummondville, donc ne réussissait pas à avoir de
18 mandat de la ville de Drummondville n'ayant pas de
19 bureau localement, donc avait pris la décision de
20 s'installer à Drummondville et les échanges avec
21 monsieur Komlosy que je me souviens, alors,
22 Pluritec a donné deux mille (2000 \$) à monsieur
23 Komlosy pour sa campagne personnelle aux
24 conservateurs, au Parti conservateur, puis l'année
25 suivante, deux mille (2 000 \$) pour le parti de la

1 mairesse de Drummondville, monsieur Komlosy étant
2 le gendre de l'ex-mairesse de Drummondville.

3 Q. **[253]** Donc, il vous sollicite donc en cette... en
4 ce sens-là, pour sa campagne à elle?

5 R. Je vous dirais c'est une sollicitation qui est
6 comme un peu mutuelle. On se connaît, il est au
7 courant que Pluritec veut s'installer, c'est le
8 jeu, le stratagème habituel dans le municipal pour
9 travailler. C'est ce que j'ai jamais aimé
10 travailler pour des villes parce que sans
11 financement municipal, c'était extrêmement
12 difficile d'être reconnu comme professionnel. Donc,
13 dans ce cadre-là, monsieur Komlosy a reçu un chèque
14 de deux mille dollars (2 000 \$) de ma part, qui m'a
15 été remboursé par la firme Pluritec.

16 Q. **[254]** Peut-être regarder immédiatement l'onglet 94,
17 Madame Blanchette, et on va aller à la deuxième...
18 à la dernière page du document. Donc on commence.
19 On voit un chèque recto verso. On peut peut-être,
20 oui, le coter immédiatement, Madame la greffière.

21 LA GREFFIÈRE :

22 Ça sera sous la cote 1915.

23 Me SIMON TREMBLAY :

24 Merci.

25

1 178P-1915 : Courriel du 27 avril 2009 - RE : St-
2 Pierre-les-Becquets (Pluritec) et
3 chèque du Témoin A, en liasse
4

5 Donc on voit, donc ça c'est l'endos, ça va. On peut
6 monter un peu? Donc on voit un chèque, là, quatorze
7 (14) janvier deux mille neuf (2009), André Komlosy,
8 deux mille dollars (2 000 \$). Donc ce chèque-là, ce
9 serait pour le financement municipal?

10 R. Les élections municipales ont eu lieu en...

11 Q. **[255]** Novembre...

12 R. ... deux mille neuf (2009).

13 Q. **[256]** En novembre deux mille neuf (2009), de
14 mémoire.

15 R. Là on est en janvier deux mille neuf (2009) donc ce
16 chèque-là est plus pour la campagne de deux mille
17 huit (2008) du Parti conservateur, je crois. Le
18 quatorze (14) janvier, donc les élections
19 municipales ont lieu en novembre deux mille neuf
20 (2009) donc là, ça serait comme dix (10) ou douze
21 (12), dix (10) mois ou onze (11) mois avant mais il
22 y a un autre chèque de deux mille (2 000 \$), je
23 sais pas si vous l'avez mais...

24 Q. **[257]** On ne l'a pas numérisé mais je pensais que
25 ça, dans notre conversation, c'était le chèque en

1 question. Donc on a l'autre chèque, je le
2 numériserai et je produirai l'autre chèque.

3 LA GREFFIÈRE :

4 À la place de celui-là?

5 Me SIMON TREMBLAY :

6 Q. **[258]** Oui, à la place de celui-là, cette semaine...

7 LA GREFFIÈRE :

8 Oui.

9 Me SIMON TREMBLAY :

10 Q. **[259]** ... parce que j'avais compris de nos
11 conversations que c'était le chèque pour le
12 financement municipal?

13 R. Il y a eu un imbroglio, là. Or, celui-ci, je crois
14 que c'est pour sa campagne aux conservateurs et
15 l'autre chèque, il était de deux mille (2 000 \$)
16 également, c'était pour le Parti... les élections
17 de la... au municipal à Drummondville.

18 Q. **[260]** Parfait.

19 14:33:08

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Il y en a un à l'onglet 95. C'est peut-être celui-
22 là?

23 Me SIMON TREMBLAY :

24 Oui, effectivement. Ah! bien, on l'a retrouvé,
25 parfait. Mais on va attendre, donc on va y venir

1 effectivement. Donc, parce qu'il y a une importance
2 aussi des deux chèques parce qu'on parle d'un
3 remboursement total de quatre mille dollars
4 (4 000 \$) donc c'est pour ça... il y a une certaine
5 importance...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 O.K.

8 Me SIMON TREMBLAY :

9 ... mais effectivement, merci de... Ah! il y a
10 beaucoup de pièces, des fois j'en perds ma... je
11 m'y perds un peu. Donc on va voir tout à l'heure
12 l'autre chèque.

13 Q. **[261]** Donc c'est un premier chèque qui est fait à
14 ce moment-là le quatorze (14) janvier deux mille
15 neuf (2009). On va voir que l'autre chèque va être
16 subséquent. Donc, le premier chèque, quatorze (14)
17 janvier deux mille neuf (2009) et on voit un
18 courriel également, si on remonte un peu, Madame
19 Blanchette, dans le haut de la deuxième page, et
20 c'est un courriel adressé à André Côté et Mario
21 Martel dans lequel vous n'êtes pas impliqué. C'est
22 le support administratif qui dit donc à monsieur
23 Côté et monsieur Martel :

24 A-t-on ouvert un numéro de projet
25 distinct pour refacturer les

1 honoraires et dépenses de
2 monsieur Gagnon
3 pour le dossier de St-
4 Pierre-les-Becquets ou j'utilise le
5 numéro administratif (intercompagnie)?
6 Je ne sais pas ce qui fut décidé en
7 fin de compte.
8 On a pour plus de 4K\$ en honoraire et
9 dépenses à payer à
10 monsieur Gagnon
11 et à refacturer à Pluritec et je ne
12 sais toujours pas comment procéder.
13 Merci de me confirmer
14 Donc, je comprends de votre témoignage, Monsieur
15 Gagnon, que les quatre mille dollars (4000 \$) qu'on
16 vous demande, donc le quatre mille dollars (4000 \$)
17 pour la campagne fédérale, certes, mais
18 principalement un autre deux mille dollars (2000 \$)
19 pour la campagne municipale, sont les quatre mille
20 dollars (4000 \$) que l'on retrouve ici?
21 R. Alors, les... les deux chèques que... le chèque
22 qu'on vient de voir et celui que madame la
23 présidente à trouver à l'onglet 95, là...
24 Q. **[262]** Oui.
25 R. ... ont été remboursés par deux factures

1 distinctes...

2 Q. **[263]** De deux mille dollars (2000 \$) chacune?

3 R. De quatre mille dollars (4000 \$) chacune...

4 Q. **[264]** Ah! Compte tenu des taxes.

5 R. Compte tenu des taxes, donc deux mille (2000) plus
6 deux mille (2000) d'impôt, plus les taxes, donc à
7 peu près quatre mille trois cents (4300). Et comme
8 je me déplaçais pour aller rencontrer, comme
9 monsieur Komlosy à... de Québec vers... vers
10 Drummondville, donc il y avait des kilo...

11 Q. **[265]** Kilométrage aussi.

12 R. ... kilométrages qui s'ajoutaient.

13 Q. **[266]** Donc, je comprends que le quatre mille (4000)
14 dont on parle ici, c'est le quatre mille (4000)
15 pour le chèque du quatorze (14) janvier deux mille
16 neuf (2009) que Pluritec va vous rembourser. On
17 cherche à savoir où on le facture, est-ce qu'on le
18 facture dans le projet Saint-Pierre-les-Becquets ou
19 dans un numéro administratif intercompagnie. Est-ce
20 que c'est ça que je dois comprendre de ce courriel-
21 là?

22 R. Je ne... Saint-Pierre-les-Becquets c'est un mandat
23 qui était... que j'avais obtenu... le mandat, mais
24 qui était sur le... un territoire protégé dans
25 l'entente entre compagnies Pluritec et... et Roche,

1 que si un... il y avait comme des ententes de
2 territoire. Alors, même si moi, j'avais obtenu un
3 man... un mandat à Saint-Pierre-les-Becquets
4 travaillant pour Roche, le mandat allait quand même
5 à Pluritec. Alors, je crois que ça a pas de lien et
6 de facturation sur le projet de Saint-Pierre, là,
7 le quatre... les deux phrases sont séparées l'une
8 de l'autre, dans ma compréhension.

9 Q. [267] O.K. Mais quand on dit « C'est votre
10 compréhension, »

11 On a pour plus de 4K\$ en honoraire et
12 dépenses à payer à monsieur Gagnon
13 (sic) et à refacturer à Pluritec
14 C'est votre interprétation, sauf que le titre parle
15 Saint-Pierre-les-Becquets de Pluritec, puis ça
16 semble... en tout cas, peu importe, que ce soit ou
17 non le même dossier, le quatre mille dollars
18 (4000 \$) en question, dont il est question là, est-
19 ce que c'est pour rembourser le chèque de deux
20 mille dollars (2000 \$) du quatorze (14) janvier
21 deux mille neuf (2009), oui ou non?

22 R. Moi, je vous dis que ça a été remboursé, et j'ai
23 d'autres courriels qui sont plus précis que ceux-
24 là, qui confirment de la part du président de
25 Pluritec que, oui, il me permet de... de lui

1 transmettre une facture au montant de quatre mille
2 dollars (4000 \$) pour le deux mille (2000) de
3 contribution qu'il a fait à monsieur Komlosy

4 Q. **[268]** Je vais répéter ma question : est-ce que ce
5 courriel-là...

6 R. Je...

7 Q. **[269]** Si vous n'êtes pas sûr, dites-moi non,
8 mais...

9 R. Oui, non, c'est ça, je suis pas certain parce que
10 j'ai fait du développement des affaires pour Saint-
11 Pierre-les-Becquets...

12 Q. **[270]** Si vous êtes pas certain...

13 R. ... en étant... en étant payé...

14 Q. **[271]** ... il y a pas de problème, je veux juste
15 savoir votre réponse.

16 R. ... par Roche, mais ça doit être payé par Pluritec
17 puisque Pluritec sera le propriétaire du mandat. Et
18 je suis pas certain que dans ce courriel-là on
19 parle... on mélange pas quelque chose. Mais je
20 pourrais vous produire le... un courriel plus
21 précis qui concerne vraiment le paiement d'une...
22 d'une fac... d'une fausse facture de quatre mille
23 dollars (4000 \$) pour le deux mille (2000) donné à
24 monsieur Komlosy.

25 Q. **[272]** On va prendre l'engagement de la part du

1 témoin... du témoin A de nous fournir le courriel
2 dont il fait état, c'est-à-dire un courriel dans
3 lequel le président de Pluritec confirme de façon
4 explicite qu'on peut le facturer pour la
5 contribution à monsieur Komlosy, K-O-M...

6 LA GREFFIÈRE :

7 Qu'on peut le facturer pour la contribution...

8 Me SIMON TREMBLAY :

9 Politique à monsieur Komlosy, K-O-M-L-O-S-Y, André.

10 LA GREFFIÈRE :

11 L'engagement portera le numéro E-81.

12

13 178E-81 Produire un courriel du président de
14 Pluritec, confirmant la façon explicite
15 qu'on peut le facturer pour la contribution
16 politique à monsieur Komlosy

17

18 Me SIMON TREMBLAY :

19 Q. **[273]** Partait. Et donc, si on regarde maintenant
20 l'onglet 95, la deuxième page, donc on a vu...
21 c'est le chèque qu'on cherchait tout à l'heure pour
22 la contribution municipale, donc trente (30)
23 octobre deux mille neuf (2009), effectivement, ce
24 sera un peu plus contemporain, j'en conviens avec
25 vous...

1 R. Oui.

2 Q. [274] ... parce que l'élection a lieu début
3 novembre. Deux mille dollars (2000 \$), donc vous
4 nous dite que c'est pour la campagne... cet argent-
5 là a été sollicité pour la campagne de quel
6 candidat?

7 R. Pour la mairesse Francine Jutras.

8 Q. [275] De quelle municipalité?

9 R. De Drummondville.

10 Q. [276] D'accord. Et si on regarde la première page,
11 c'est un courriel, donc premier en bas, vous
12 dites... vous écrivez directement, si on peut
13 descendre un petit peu, s'il vous plaît. On écrit
14 directement à monsieur Komlosy, on dit :

15 Salut

16 Je te donnerai 2 en plus (sic)

17 donc, je présume que c'est deux mille dollars
18 (2000 \$) en plus

19 qui me sera remboursé par Pluritec. Je
20 te donnerai ca la semaine prochaine.

21 Confirme moi si c'est OK.

22 Et on est le dix (10) octobre. Si on monte un peu,
23 Madame Blanchette. Et monsieur Komlosy de
24 répondre :

25 Ok.

1 Est-ce que je dois comprendre de ce courriel-là que
2 vous lui annoncez, le dix (10) octobre, que vous
3 allez lui verser le chèque qui, ultimement, sera
4 daté du trente (30) octobre?

5 R. Effectivement, et c'est pas en plus mais c'est en
6 argent, deux mille (2000) en argent.

7 Q. [277] Oui, en argent, excusez-moi.

8 R. Oui.

9 Q. [278] En argent.

10 R. Mais, finalement, vous comprendrez que la pièce qui
11 est annexée à tout ça, c'est un chèque, donc je lui
12 ai fait un chèque.

13 Q. [279] D'accord. Et...

14 R. Je déposerai de l'argent comptant.

15 Q. [280] D'accord. Et je dois comprendre que... Enfin,
16 je laisserai aux commissaires le soin de juger,
17 mais je vous suggère que lorsque monsieur Gagnon
18 indique clairement qu'il sera remboursé par
19 Pluritec et que monsieur Komlosy dit, « O.K. »,
20 alors on a clairement conscience que c'est un
21 prête-nom puis que c'est du financement sectoriel,
22 du moins de la part de monsieur Komlosy.

23 LA GREFFIÈRE :

24 Est-ce que vous déposez la pièce, Maître Tremblay?

25 Me SIMON TREMBLAY :

1 Certainement, Madame la Greffière.

2 LA GREFFIÈRE :

3 Alors, sous la cote 1916, on parle de l'onglet 95.

4

5 178P-1916 : Courriel du 10 octobre 2009 - RE :

6 Suivi et chèque du Témoin A, en liasse

7

8 Me SIMON TREMBLAY :

9 Q. **[281]** Dernier point factuel à traiter, monsieur
10 Claude Vigneault.

11 R. Oui.

12 Q. **[282]** Qui est monsieur Claude Vigneault?

13 R. Il y en a probablement plusieurs au Québec mais
14 celui que je connais...

15 Q. **[283]** Celui que vous connaissez.

16 R. Celui que je connais est l'ex-maire des Îles-de-la-
17 Madeleine, de deux mille un (2001) à deux mille
18 cinq (2005).

19 Q. **[284]** Je comprends que monsieur Vigneault, lors de
20 l'élection municipale de deux mille cinq (2005), a
21 sollicité votre aide?

22 R. Effectivement, il sollicitait un deuxième mandat
23 et, je vous dirais, à quelque part à la fin de
24 l'été ou début de l'automne deux mille cinq (2005),
25 lors d'une rencontre, il a sollicité la

1 participation financière de Roche. Donc, les îles,
2 maintenant fusionnées, n'étaient plus sept petits
3 territoires de mille (1000) à quinze cents (1500)
4 habitants mais étaient rendues à dix mille (10 000)
5 donc, avec la loi qui s'applique sur le financement
6 des partis politiques. Puis il sollicitait une
7 contribution de Roche, j'ai soumis ça à mes
8 supérieurs, évidemment, qui, à l'époque, en deux
9 mille cinq (2005), n'avaient pas encore de contrat
10 avec les Îles-de-la-Madeleine. Moi, j'arrivais,
11 vous vous souvenez, j'ai signé mon contrat le
12 deux... le premier (1er) octobre. Donc, Roche a
13 quand même accepté mais sous une autre forme. C'est
14 au lieu de...

15 Q. **[285]** Laquelle?

16 R. Au lieu de contribuer financièrement ça a été de
17 produire ses « posters », ses pancartes, ses
18 affiches pour mettre sur les poteaux, les
19 dépliants, les imprimés, donc le travail de
20 graphisme. Roche a des graphistes internes, Roche
21 possède une compagnie d'imprimerie, donc tout le
22 travail qui mène de A jusqu'au produit livrable,
23 qui est le panneau, qui est l'affiche qu'on voit
24 sur... pendant les campagnes a été fait par Roche
25 et ses filiales.

1 Q. **[286]** Sous votre égide, donc c'est vous qui
2 coordonnez ça mais...

3 R. Oui.

4 Q. **[287]** ... c'est les gens de chez... les
5 infographistes de chez Roche qui... tous ces gens-
6 là, de chez Roche, en support, qui vous ont aidé à
7 préparer, notamment, le dépliant pour monsieur
8 Vigneault?

9 R. Vous avez, oui, totalement raison. Monsieur...
10 monsieur Vigneault approuvait le contenu,
11 évidemment. Ces enfants transmettaient des photos
12 ou de l'information pertinente pour pouvoir monter
13 les pamphlets et son programme électoral. Puis...
14 puis voilà. Alors, ça a été fait et il y a pas eu
15 de facturation, à ma connaissance, de Roche envers
16 la... le parti de monsieur Vigneault donc, qui
17 apparaîtrait, selon... dans les livres du greffier,
18 je sais pas comment on appelle ça, là, ou à un
19 agent officiel.

20 Q. **[288]** On va s'en tenir à... Donc, pour vous, à ce
21 que vous en sachez, il y a pas eu de réclamation,
22 de remboursement...

23 R. À ma connaissance, non.

24 Q. **[289]** D'accord. L'onglet 105, Madame Blanchette. Et
25 on va la produire immédiatement, Madame la

1 Greffière.

2 LA GREFFIÈRE :

3 Il s'agit du courriel du vingt-quatre (24) octobre?

4 Me SIMON TREMBLAY :

5 Oui.

6 LA GREFFIÈRE :

7 Deux mille cinq (2005). Qui sera produite sous la
8 cote 1916... pardon, 1917.

9

10 178P-1917 : Courriel du 24 octobre 2005 - TR -
11 confidentiel

12

13 Me SIMON TREMBLAY :

14 Juste pour un peu, là, corroborer les propos du
15 témoin. Donc, c'est un courriel du... Si on peut
16 descendre un peu. C'est un courriel du vingt-quatre
17 (24) octobre adressé à C. Vigneault, à son adresse
18 courriel, dans lequel monsieur Gagnon, là, lui
19 dit :

20

Salut. Voici une version révisée.

21

J'attends tes commentaires et ajouts.

22

Pour 5000 pamphlets [pleine] couleurs

23

papier glacé sur fond photos des

24

îles : le tout serait prêt pour samedi

25

si on donne le final mardi soir. Donc,

1 cela pourrait être transmis par
2 mailing lundi. Impression 600. Mailing
3 400. Appelle moi...

4 Puis là il y a des numéros de téléphone.

5 Q. **[290]** Donc, est-ce que je dois comprendre que c'est
6 un peu... vous informez monsieur Vigneault que tout
7 est prêt puis : « Voici le modèle puis si vous
8 l'approuvez, bien, à ce moment-là, on part les
9 impressions et tout sera prêt samedi »?

10 R. Effectivement, ça c'était pour les pamphlets, après
11 ça il y a eu une commande pour des affiches donc,
12 des grosses...

13 Q. **[291]** Des plus grosses un peu.

14 R. Des plus gros panneaux. Et... voilà.

15 Q. **[292]** Parfait.

16 R. J'aurais peut-être, si vous me le permettez,
17 quelque chose à ajouter parce que je ne voudrais
18 pas partir d'ici avec un... un squelette dans le
19 placard inutilement.

20 Q. **[293]** Allez-y.

21 R. Monsieur Vigneault a été également un ami
22 personnel, je vous dirais, de deux mille cinq
23 (2005) et plus, un ami de couple avec ma conjointe
24 Nathalie. Et on se rencontrait assez régulièrement
25 et j'ai le souvenir que dans les mois qui ont suivi

1 sa défaite électorale, qui a été difficile pour
2 lui, il a sollicité mon aide personnelle pour
3 l'aider à boucler financièrement sa campagne
4 électorale que je comprenais qu'il finançait lui-
5 même. Étant un ami, j'ai accepté. Ce n'est pas
6 quelque chose que Roche a... a contribué. J'ai fait
7 d'immenses recherches pour essayer de voir s'il y
8 aurait pu y avoir un quelconque remboursement mais
9 donc, moi, j'ai le souvenir que je lui ai prêté une
10 somme d'argent. De lui en avoir parlé à deux
11 reprises dont l'an passé et je n'ai toujours pas eu
12 de remboursement après... après presque huit ans et
13 j'ai... et aussi, ce que je dois vous dire, c'est
14 quand je suis arrivé pour lui remettre le prêt que
15 je lui faisais pour l'aider, pour aider un ami, il
16 m'a demandé de le remettre à son agent officiel.
17 Donc, j'ai comme compris que je m'engageais dans
18 quelque chose qui était un peu plus... un peu
19 différent que ce que j'avais compris initialement
20 d'un prêt, d'aider un ami, mais là, c'est comme si
21 je contribuais illégalement à une campagne de
22 financement, ce que j'avais jamais fait dans ma
23 vie. Et je dois vous dire que monsieur Vigneault ne
24 reconnaît plus nécessairement cette... ce prêt-là,
25 ni... ni les courriels que vous voyez à l'écran

1 avec les pamphlets et tout.

2 Q. **[294]** Bon. Dernière... j'ai une dernière question.

3 Je crois que vous avez, après... après quelques
4 suggestions à faire...

5 (14:46:50)

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Juste un instant...

8 Me SIMON TREMBLAY :

9 Oui, oui, allez-y, allez-y.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 ... avant d'en arriver là.

12 Q. **[295]** Quand vous avez aidé, accepté d'aider cette
13 personne-là, est-ce que c'était uniquement à titre
14 personnel ou dans le but d'avoir des contrats par
15 la suite s'il était élu?

16 R. Monsieur Vigneault avait... c'était plusieurs mois
17 après ses élections, je vous dirais deux ou trois.
18 Après sa défaite électorale, sa décision était
19 prise de ne plus jamais revenir en politique, il
20 avait trouvé un autre travail.

21 Q. **[296]** Non, non, mais moi, je vous parle quand vous
22 avez contribué, là, avec les affiches et tout ça.

23 R. Là, c'est la décision de Roche.

24 Q. **[297]** Oui.

25 R. Oui. Alors, c'est certain que lorsque la décision

1 de Roche de prendre le... d'assumer la part
2 financière, l'objectif derrière tout ça est
3 toujours l'obtention de contrats.

4 Me SIMON TREMBLAY :

5 Q. [298] Ma dernière question est... on sort des... on
6 sort des pièces et tout, là. On fait un peu un
7 résumé de votre témoignage et des témoignages qui
8 vous ont précédé. Et sur un point. On a vu que
9 plusieurs firmes d'ingénierie, et la preuve n'est
10 pas nécessairement terminée, là, il y aura d'autres
11 démonstrations que de façon générale, les firmes
12 d'ingénierie ont contribué de façon substantielle,
13 voire en majorité des contributions politiques
14 depuis le début de notre mandat, depuis la fin des
15 années quatre-vingt-dix (90). Plusieurs personnes
16 sont venues témoigner, nous ont dit : « Bien
17 écoutez, c'est pour faciliter, c'est pour aider à
18 tisser des liens, on sent qu'on n'a pas trop le
19 choix, mais on n'a jamais dit qu'on allait arrêter
20 pour voir c'est quoi les conséquences si on
21 arrêtais. » Une question qui brûle les lèvres, je
22 veux savoir votre opinion avec vos trente (30) ans
23 d'expérience, le fait que vous avez travaillé dans
24 deux firmes d'ingénierie et que vous avez occupé
25 quand même des positions assez élevées. Est-ce

1 qu'il y a un retour d'ascenseur? Est-ce qu'on
2 contribue dans l'optique d'avoir un retour
3 d'ascenseur? Peut-être pas pour tout le monde, je
4 sais pas si parmi... on a parlé d'un droit de
5 jouer, est-ce qu'il y a une ligue majeure dans
6 laquelle, par exemple, les grandes firmes sont là
7 où qu'il y a un retour d'ascenseur? Est-ce qu'il
8 a... est-ce qu'il y a quelque chose? Est-ce qu'il y
9 a une carotte au bout du bâton pour justifier qu'on
10 contribue année après année des centaines de
11 milliers de dollars à même nos profits puis des
12 fois, ça coûte le double pour des questions
13 fiscales, pour des taxes comme on a vu avec vous?
14 Alors, on contribue année après année des centaines
15 de milliers de dollars pour quelle raison? J'ai de
16 la misère à croire que ça soit exclusivement pour
17 avoir des amis, pour savoir quel projet va sortir
18 avant un autre. Qu'est-ce que vous avez à nous dire
19 à ce sujet-là?

20 R. J'ai de la difficulté à le croire moi aussi. Je
21 pense que tisser des réseaux, ça mérite pas cent
22 mille (100 000) ou cent cinquante mille (150 000)
23 par année à des partis politiques. Et ça a toujours
24 été ma perception dans les années quatre-vingt-dix
25 (90) jusqu'à deux mille (2000) que c'est impossible

1 de donner tant d'argent, tisser, établir des liens
2 personnels avec des individus qui ont en poste, en
3 autorité, oui, il faut entrer dans la famille du
4 parti politique, vous avez bien compris ça, là,
5 plusieurs témoins l'ont expliqué. Par contre, la
6 plupart des présidents d'entreprises qui sont venus
7 témoigner ici ont tous dit qu'ils le faisaient pour
8 des convictions politiques, pour... personnelles,
9 pour la démocratie. Moi, je ne crois pas à cette
10 théorie-là.

11 Il y avait une partie que je considère
12 comme une taxe qui était pour effectivement entrer
13 dans le réseau d'affaires des partis politiques
14 éventuellement qui gouvernent. Et pour les grands
15 donateurs, j'ai... j'ai compris, vers je vous
16 dirais les années deux mille trois (2003) ou deux
17 mille quatre (2004) dans un nouveau... dans un plan
18 d'affaires de BPR, BPR voulait s'installer à
19 Montréal et toute l'énergie que le président y
20 mettait pour rentrer dans ce qu'on appelait le club
21 sélect des grandes firmes de génie qui travaillent
22 avec Hydro-Québec.

23 Et Hydro-Québec a des règles à ma
24 connaissance différentes qu'ils peuvent donner...
25 qu'ils pouvaient, peut-être que ce n'est plus le

1 cas aujourd'hui, qu'ils pouvaient donner des
2 contrats de gré à gré. Et moi j'ai compris vers les
3 années deux mille deux (2002), deux mille trois
4 (2003) que de réels retours d'ascenseur se
5 donnaient via de grandes institutions, sociétés
6 d'État comme ça qui font, qui ne sont pas soumis,
7 je ne sais pas si c'est le cas aujourd'hui, mais
8 qui ne l'étaient pas au vérificateur général. Donc,
9 l'imputabilité n'est pas la même et j'ai le
10 souvenir chez BPR que le président mettait beaucoup
11 d'efforts pour réussir à rentrer dans le club de
12 ces grands joueurs-là et BPR qui avait son siège
13 social à Québec, a transféré son siège social à
14 Montréal, notamment pour avoir de contrats avec la
15 Ville de Montréal. Ça a été démontré l'an passé. Et
16 pour faire partie des grands joueurs de Hydro-
17 Québec ma perception était également qu'il fallait
18 être montréalais. Puis, donc, c'est une impression
19 que j'ai, Madame la Présidente, parce que je n'ai
20 pas participé, je n'étais... j'étais loin du
21 niveau, mais écoutez, quand on est dans
22 l'entreprise, qu'on écoute des conversations, on
23 assiste à des assemblées générales des
24 actionnaires, je n'étais pas sur le conseil de
25 direction ni sur le comité exécutif, mais avez

1 l'expérience puis avec quand on emboîte tout ça, on
2 comprenait qu'il y avait une vision chez BPR
3 d'entrer dans le club des grands.

4 Et en deux mille quatre (2004) si je ne
5 m'abuse, BPR avec un consortium qui s'appelle
6 Gérance... gérance quelque chose, vous m'excuserez
7 si c'est tellement loin, ça fait dix (10) ans. Un
8 consortium formé de Axor, BPR, Dessau et SM pour...
9 qui ont réussi à... normalement la gérance des
10 projets, des barrages d'Hydro se fait par la SEBJ,
11 la Société d'énergie de la Baie James, qui est un
12 centre d'expertise reconnu et ce que j'ai compris,
13 à ce moment-là, c'est qu'un consortium avait reçu
14 un mandat de gré à gré d'environ trois cent
15 millions de dollars (300 M\$) pour gérer de projet
16 d'Eastmain. Tout ça reste à vérifier, là, c'est une
17 perception que j'ai et qui m'indique...

18 (14:54:03)

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[299]** Quand, je m'excuse...

21 R. Oui.

22 Q. **[300]** ... mais quand vous étiez chez BPR, vous
23 étiez associé?

24 R. J'étais associé, mais on appelait ça le conseil
25 général des associés, donc, il y avait une réunion

1 par année ou deux. Donc, on n'était pas
2 décisionnel. Et il y a un comité exécutif qui
3 contrôle cinquante et un pour cent (51 %) de la
4 compagnie. Il y a un conseil de direction qui est
5 formé d'à peu près dix (10) à douze (12) personnes.
6 Après ça il peut y avoir cinquante (50), soixante
7 (60), quatre-vingts (80) associés ou actionnaires,
8 des gens clés dans l'entreprise.

9 Q. **[301]** Vos impressions sont-elles basées sur quelque
10 chose?

11 R. Mes impressions sont basées sur mon expérience de
12 ce que j'entendais chez BPR, de ce contrat-là que
13 je suis au courant que BPR a obtenu avec Axor et
14 Dessau et, j'ai dit Axor, Dessau puis SM. Et dans
15 le milieu lorsqu'il y a des rencontres à
16 l'Association des ingénieurs-conseil ou avec
17 d'autres collègues j'ai toujours entendu le mot
18 club sélect des firmes d'Hydro-Québec. Et ça fera
19 partie d'une de...

20 Q. **[302]** Je m'excuse. Vous avez toujours entendu le
21 terme du club des sélects d'Hydro-Québec?

22 R. Le club sélect des firmes, des firmes qui avaient
23 accès à travailler à Hydro-Québec. Et donc, moi je
24 pense que de donner autant d'argent à des partis
25 politiques que pour faire du réseautage ça

1 m'apparaît comme gestionnaire beaucoup trop,
2 beaucoup trop d'argent pour simplement être capable
3 d'avoir une information au bout du fil ou
4 rencontrer un chef de cabinet ou un attaché
5 politique.

6 Me SIMON TREMBLAY :

7 Q. **[303]** Mais juste pour qu'on se comprenne bien,
8 comme vous l'avez dit, c'est votre perception avec
9 votre expérience, certaines informations que vous
10 avez pu entendre à gauche et à droite, par exemple,
11 monsieur Lafleur vous a jamais dit ça
12 textuellement, on se comprend?

13 R. Oui, pas du tout.

14 Q. **[304]** Parfait.

15 R. Pas du tout.

16 Q. **[305]** Donc, avant de passer...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[306]** Mais de qui entendiez-vous ces informations-
19 là, vous dites que vous entendiez parler?

20 R. Oui, bien pas... pas comme une confidence comme on
21 a abordé dans les premiers jours le cent mille
22 dollars (100 000 \$) de donnés à l'Action
23 démocratique, à l'ADQ. Ça c'est une confidence
24 réelle que le président m'a donné dans son bureau
25 et qu'on a pu démontrer par l'ampleur des

1 contributions des actionnaires. C'est pas une
2 information de cette nature-là, mais c'est des
3 discussions qu'on entend à gauche et à droite, puis
4 quand j'ai compris en deux mille quatre (2004) ou
5 en deux mille cinq (2005) que le mandat avait été
6 donné au consortium qui a permis à un consortium de
7 firmes privées d'avoir sans appel d'offres un
8 mandat de gré à gré de cette ampleur-là, donc de
9 trois cents millions (300 M\$) si je ne m'abuse, là,
10 tout ça est à vérifier, c'est une société d'état
11 donc il doit y avoir quand même des chiffres, là,
12 moi ma perception c'est qu'il y a des canaux, il y
13 a des filières qui sont autres que celles que vous
14 avez explorées à date pour retourner des
15 ascenseurs.

16 Q. [307] Donc, ce que vous nous dites c'est qu'après
17 avoir entendu plusieurs conversations comme vous
18 dites, à gauche et à droite, c'est en deux mille
19 quatre (2004), lors de la... lorsque ce contrat de
20 trois cents millions (300 M\$) vous dites a été
21 donné de gré à gré au consortium BPR, Axor, Dessau
22 et S.M., que vous avez compris qu'il y avait des
23 retours d'ascenseur avec des grands donneurs
24 d'ouvrage comme Hydro-Québec. C'est ce que vous
25 nous dites?

1 R. C'est ma déduction et dans les suggestions que je
2 vous ferai tout à l'heure, je reviendrai évidemment
3 là-dessus parce que ça m'apparaît important.
4 Évidemment qu'il y a personne qui a osé, j'ai
5 promis un témoignage sans voile et sans retenue, il
6 n'y a personne, il y a pas de président de
7 compagnie qui est allé mettre ça sur la table sans
8 qu'on lui pose la question. Moi, je peux peut-être
9 me tromper, mais alors je vous le dis, là, c'est
10 pas un témoignage qui est appuyé sur des faits mais
11 il y a quand même des faits, là, il y a eu des
12 mandats de donnés sans appel d'offres. Plusieurs
13 firmes à Hydro-Québec ont obtenu de gros mandats
14 sans appels d'offres. Peut-être que la loi a changé
15 depuis deux mille dix - deux mille onze (2010-2011)
16 aussi. Faut se rappeler que c'est... on parle d'il
17 y a dix (10) ans avec des moeurs et une éthique
18 différente mais je crois que cette filière-là comme
19 d'autres devrait être mieux sculptée, étudiée dans
20 le futur.

21 14:58:43

22 Me SIMON TREMBLAY :

23 Q. **[308]** Vous parliez de vos suggestions. En ce qui me
24 concerne, j'ai fait le tour de mes questions donc,
25 à moins que les commissaires en aient d'autres,

1 vous pouvez peut-être nous soumettre vos
2 suggestions avant que mes collègues vous posent à
3 leur tour leurs questions.

4 R. J'aime bien que vous parliez, merci, Maître
5 Tremblay. Madame la Présidente, je me présente pas
6 comme un expert. Alors je peux pas appeler ça des
7 recommandations mais bien des suggestions et des
8 pistes de solution. Il y a une chose qui m'apparaît
9 très importante c'est qu'il y ait, pour éviter,
10 parce qu'un stratagème comme on a connu dans les
11 dix, vingt (10-20) dernières années peut se
12 reproduire, c'est la nature humaine. S'il y avait
13 un mécanisme qui protégerait les délateurs, les
14 personnes qui sont au courant de choses qui se
15 passent puis qui n'ont pas peur de perdre leur
16 emploi et s'ils le perdent, qu'ils aient une
17 compensation qu'ils...

18 En fait, c'est comme la loi de l'omerta,
19 c'est la loi du silence. Les gens osent pas parler
20 même s'ils voient des choses qui ne sont pas
21 correctes et je pense que ça, c'est une piste de
22 solution que je vous sou mets bien humblement de
23 regarder.

24 Au niveau, la deuxième, c'est au niveau du
25 financement politique. La loi a changé à cent

1 dollars (100 \$) maintenant, on a passé à mille
2 (1 000 \$) puis à cent (100 \$) mais la loi,
3 lorsqu'elle a été adoptée en mil neuf cent
4 soixante-dix-sept (1977), c'était trois mille
5 dollars (3 000 \$) et trois mille dollars (3 000 \$)
6 à l'époque, le revenu moyen des gens était de onze
7 mille dollars (11 000 \$). Alors l'éthique de la
8 société québécoise en soixante-dix-sept (1977), là,
9 c'est comme si on permettait aux gens de donner,
10 pour des raisons politiques, trente pour cent
11 (30 %) de son revenu après avoir payé toutes ses
12 dépenses et tous les loisirs et la première, moi
13 dans mes recherches que j'ai faites, dans la
14 première version de la Loi 2 qui a été adoptée en
15 soixante-dix-sept (1977), il y avait une
16 disposition qui prévoyait que les électeurs n'ont
17 pas le droit d'être remboursés et ça a été négocié
18 pour que ça soit enlevé. Donc moi, dans...

19 Q. **[309]** Excusez-moi, Monsieur Gagnon, là-dessus...

20 R. Oui.

21 Q. **[310]** ... on a eu le débat la première journée.

22 R. Oui. On est pas du même avis...

23 Q. **[311]** Bien c'est parce que c'est pas ma lecture des
24 débats mais je veux pas que vous rentriez dans un
25 débat juridique. Peut-être d'un point de vue

1 pratique, vous avez été ingénieur, là, je
2 comprends, peut-être nous dire ce qu'il en est
3 exactement sans remonter, là à l'origine des lois,
4 là.

5 R. Oui, oui. Alors là-dessus, je veux être bref sans
6 expliquer la mise en contexte que je voulais faire,
7 à mon avis, il faudrait complètement arrêter, même
8 le cent dollars (100 \$) puis je vais vous expliquer
9 pourquoi. Si le financement est autorisé même à
10 cent dollars (100 \$), ça veut dire qu'on maintient
11 en vie une organisation financière dans les partis
12 politiques qui ont une structure et qui peuvent
13 solliciter et comme le cent dollars (100 \$) est
14 presque plus rien par rapport aux trois mille
15 (3 000 \$) d'avant, donc on peut s'apercevoir que
16 peut-être dans dix (10) ou quinze (15) ans, il y
17 aura eu encore des façons de contourner les lois.

18 La troisième suggestion que je fais qui a
19 rapport à l'ingénierie c'est la loi 106 qui à mon
20 avis a amené la collusion depuis deux mille un
21 (2001) dans les grandes villes au Québec puisqu'on
22 a mis les ingénieurs, la loi a fait qu'on a engagé
23 les ingénieurs sur la base du plus bas prix plutôt
24 que de la compétence. Le gouvernement du Québec
25 engage tous ses professionnels par un décret 1235

1 pour, ceux de l'ingénierie entre autres, sur une
2 méthode qui s'appelle la sélection basée sur la
3 compétence, donc on retient le plus compétent et on
4 négocie ses honoraires selon une grille qui est
5 tarifée et approuvée par l'Assemblée Nationale.

6 Or, la Loi 106 fait le contraire. Pour une
7 même infrastructure de même nature, la Loi 106,
8 dans quatre-vingt-quinze pour cent (95 %), donne...
9 donne... permet de... a comme résultat de choisir
10 celui qui est le moins cher, donc amène... donne
11 des budgets moins importants à l'ingénieur pour
12 construire une même infrastructure et, la nature
13 étant ce qu'elle est, donc il peut arriver des
14 infrastructures qui sont de moindre qualité parce
15 qu'une entreprise doit quand même rentabiliser
16 ses... son entreprise. Le quatrième, j'ai parlé
17 tan...

18 (15:03:25)

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[312]** Si vous me permettez, Monsieur.

21 R. Oui.

22 Q. **[313]** Si le prix n'est plus en compte, il ne reste
23 que les comités de sélection?

24 R. Comme ça fonctionne au gouvernement actuellement,
25 comité de sélection, on choisit pour le projet en

1 question l'équipe la meilleure et après on applique
2 un décret. Il existe depuis mil neuf cent quatre-
3 vingt-sept (1987). Le gouvernement l'applique dans
4 tous ses ministères, c'est une obligation. Les
5 hôpitaux et les commissions scolaires, sauf pour
6 les villes, on a une loi... on a deux poids, deux
7 mesures, c'est une dichotomie totale, c'est que,
8 pour les infrastructures qui sont municipales, un
9 pont municipal, on choisit la firme qui est peut-
10 être la moins compétente parce qu'elle a mis un
11 prix très très bas, puis pour le pont qui est sur
12 la route du ministère des Transports juste à côté,
13 on choisit celle qui est la plus compétente puis
14 qu'on rémunère à juste valeur.

15 Alors, à mon avis, ça fait pas de sens. Et
16 moi, je peux vous dire par expérience - parce que
17 j'ai vécu quinze (15) ans avant l'application de la
18 Loi 106 - j'ai vécu malheureusement les années
19 d'après la Loi 106 et cette loi-là a amené que des
20 mauvais effets.

21 Rappelez-vous que la Loi 106 a été adoptée
22 pour éviter le financement clés en main dans les
23 villes surtout de la couronne Nord de Montréal
24 et... Donc, au lieu de régler le problème du
25 financement politique, on a adopté une loi, on a

1 mis un plaster sur un... sur un bobo plutôt que de
2 guérir la plaie.

3 Ma quatrième piste de solution, c'est
4 d'étudier les autres filières, les autres grands
5 donneurs de contrats du gouvernement, comme les
6 sociétés d'État. J'ai fait allusion à Hydro-Québec,
7 mais il y en a d'autres.

8 Le cinquième, évidemment c'est un peu un
9 rapport avec le contexte il y a... puis je veux pas
10 abonder là-dessus, mais le financement...
11 financement politique, là, c'était comme un peu, à
12 mon avis, là, une autoroute de financement. On
13 sait... quand on roule sur l'Autoroute 20 entre
14 Québec et Montréal, les panneaux, c'est affiché que
15 c'est cent (100) kilomètres/heure, la plupart des
16 gens conduisent jusqu'à cent vingt (120), les
17 policiers aussi. Puis lorsqu'il y a des opérations
18 radars, on se fait pas arrêter en bas de cent vingt
19 (120), donc on sait...

20 Moi, je vous dis, dans l'histoire du
21 financement, de mon expérience entre quatre-vingt-
22 huit (88) et deux mille dix (2010), les gens se
23 retrouvaient dans une zone où on savait qu'on était
24 en dehors de la limite, mais que tout le monde le
25 faisait et... Donc, certainement qu'il faut...

1 pardon, tenir compte de ce contexte-là dans... dans
2 toute l'analyse de ce que vous ferez.

3 Et la sixième, c'était l'imputabilité. On a
4 souvent tendance à rendre imputable ceux qui ont
5 été directement impliqués. Alors, moi, je vous dis,
6 bien, ton ingénieur qui a six ans d'expérience qui
7 a fait un chèque sous les ordres de son grand
8 patron, j'aurais tendance à dire que c'est le grand
9 patron qui est imputable et non celui qui a fait le
10 chèque en bas parce qu'il avait peur de se faire
11 mettre sur la bande de côté. Donc, j'aurais plus de
12 tenir compte de l'imputabilité des grands chefs
13 d'orchestre et non de ceux qui jouent du violon et
14 de la flûte.

15 Et finalement, vous remercier de m'avoir
16 invité. Ça a été long, trois jours, mais... et je
17 voudrais pas passer sous silence, évidemment, le
18 support que j'ai eu de ma conjointe Nathalie et
19 toute ma famille. Merci.

20 Me SIMON TREMBLAY :

21 Q. **[314]** Donc, merci, Monsieur Gagnon. C'est le...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[315]** Merci, Monsieur.

24 Me SIMON TREMBLAY :

25 Q. **[316]** Avant peut-être juste de passer le pupitre à

1 mes collègues, juste leur... bien, vous inviter à
2 leur rappeler l'ordonnance qu'il ne faut pas
3 nommer... surtout nommer parce que, là, le
4 visage...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Oui.

7 Me SIMON TREMBLAY :

8 ... et la voix, ça va, mais nommer...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Oui.

11 Me SIMON TREMBLAY :

12 C'est pour ça qu'on a rajouté monsieur Gagnon en
13 grosses lettres derrière monsieur Gagnon...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Oui.

16 Me SIMON TREMBLAY :

17 ... pour aider le subconscient à ne pas commettre
18 d'erreur.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Alors, il va sans dire, mais j'imagine qu'après...

21 Me SIMON TREMBLAY :

22 Trois jours.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 ... deux jours et demi, presque trois jours, vous
25 devez savoir que le témoin s'appelle monsieur

1 Gagnon.

2 Me SIMON TREMBLAY :

3 Donc, je crois que c'est maître Massicotte.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Alors, donc Maître Massicotte.

6 Me SIMON TREMBLAY :

7 Q. **[317]** Merci beaucoup et à la prochaine.

8 Me JOSÉANE CHRÉTIEN :

9 Madame la Présidente, excusez-moi, j'avais soumis
10 des questions vendredi dernier à mon confrère pour
11 qu'il les pose au nom du Barreau du Québec. Il peut
12 les poser après les contre-interrogatoires ou au
13 moment où ça me...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Ah! Bien, non, ce serait mieux qu'il les pose
16 avant.

17 Me JOSÉANE CHRÉTIEN :

18 Je vous remercie.

19 Me SIMON TREMBLAY :

20 Je vais les poser après parce que...

21 Me JOSÉANE CHRÉTIEN :

22 Ah!

23 Me SIMON TREMBLAY :

24 ... les questions sont dans mon bureau, donc...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Ah!

3 Me SIMON TREMBLAY :

4 ... je reviendrai. Je m'en excuse, Chère Consoeur.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 O.K. Vous le ferez entre les deux.

7 Me SIMON TREMBLAY :

8 D'accord.

9 Me JOSÉANE CHRÉTIEN :

10 Sans problème.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 O.K. Pour que les autres parties puissent connaître
13 les questions.

14 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL MASSICOTTE :

15 Q. **[318]** Plaise à la Commission. Alors, bonjour,
16 Monsieur Gagnon, mon nom est Michel Massicotte, je
17 suis l'avocat qui représente la firme Roche Ltée
18 Groupe-conseil. J'aimerais, si vous le voulez bien,
19 vous interroger non pas sur des impressions mais
20 sur des faits concrets. Pouvez-vous nous expliquer
21 quelles ont été les circonstances entourant votre
22 départ de chez la firme BPR?

23 R. Madame la Présidente, lorsque j'ai quitté BPR à la
24 fin deux mille quatre (2004) et le tout s'est
25 concrétisé, comme je l'ai expliqué, au début, en

1 juillet deux mille cinq (2005), c'est qu'il y avait
2 une discorde entre... entre les ass... entre moi et
3 les associés. Donc...

4 Q. **[319]** À quel sujet?

5 R. Bien, une discorde de points de vue, d'opinions sur
6 plusieurs sujets et qui a pris de l'escalade et
7 du... de sorte que, pour moi, ce n'était plus
8 vivable. Ça m'a rendu malheureux et ça me causait
9 du stress. Puis, je pense que de la part de... chez
10 BPR ça stressait également et... Tout comme dans un
11 vieux couple, quand ça fonctionne plus, bien, ça
12 fonctionne plus.

13 Q. **[320]** Est-il exact de dire que cette escalade a
14 mené à des poursuites judiciaires?

15 R. Effectivement, oui.

16 Q. **[321]** Entre autres, de votre part, pour harcèlement
17 psychologique, c'est exact?

18 R. C'est exact.

19 Q. **[322]** Qu'est-il arrivé de cette poursuite?

20 R. Ça été une... un... une longue expérience dans ma
21 vie.

22 Q. **[323]** Est-ce que vous avez gagné ou perdu? C'est ma
23 question.

24 R. Le tout s'est réglé à l'amiable. Le tout s'est
25 réglé à l'amiable. Je... parce que, en parallèle,

1 lorsque je faisais concurrence à BPR, malgré que
2 j'avais le droit... De la façon, Madame la
3 Présidente, que j'ai quitté BPR, toutes mes clauses
4 de non-concurrence qui étaient de cinq ans, les
5 clauses de non-sollicitation de personnel étaient
6 de deux ans, et il y avait une certaine clause de
7 non-pratique comme ingénieur dans un dom... dans
8 les créneaux qui... qui étaient les créneaux
9 d'expertise pour lesquels j'oeuvrais pour BPR de
10 deux ans. La façon que l'entente s'est faite pour
11 mon départ de BPR, ces clauses-là ont été retirées.
12 Maintenant, l'histoire a voulu qu'un an plus tard
13 je me retrouve à faire compétition de façon assez
14 féroce à BPR. Et j'ai reçu une mise en demeure de
15 BPR qui arrêtait de me verser l'argent que j'avais
16 investi dans la compagnie qui était payé
17 trimestre... aux trimestres. Et, deux... un an et
18 demi plus tard, j'ai reçu... pendant que mon débat,
19 ma cause était entendue à la Commission des
20 relations de travail pour harcèlement
21 psychologique, où j'ai gagné trois... trois fois
22 parce que BPR contestait toujours, alors j'ai eu
23 trois gains. J'ai reçu une poursuite de vingt et un
24 millions (21 M) de la firme BPR pour de la
25 concurrence illégale ou illoï...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [324] Déloyale, sans doute?

3 R. Oui, c'est ça. Même si c'était clairement écrit
4 dans ma... dans mes conditions de... de départ que
5 j'avais le droit de faire concurrence. Et le tout
6 avait été précisé trois mois plus tard, lorsque
7 j'avais commencé à oeuvrer comme consultant
8 autonome, j'avais deman... il y avait eu un écrit
9 qui s'ajoutait à ma convention de départ qui me
10 disait... du cabinet d'avocats de BPR que j'avais
11 bel et bien le droit de compétitionner. Mais,
12 malgré tout, on m'a poursuivi de sorte que, même si
13 je gagnais en Commission des relations de travail
14 pour le harcèlement psychologique, ça, ça va et...
15 mais je... je continuais à avoir à me défendre au
16 civil pour une poursuite qu'ils avaient ramenée de
17 vingt et un millions (21 M) à quelque chose comme
18 huit cent mille (800 000), à quelque chose de plus
19 logique, parce qu'à vingt et un millions (21 M),
20 j'aurais même pas mis d'efforts pour me défendre,
21 mais... donc, la solution, lorsque le procès a
22 commencé sur le fond, à la Commission des relations
23 de travail, le commissaire a proposé une rencontre
24 de... une rencontre de discussion ou de négociation
25 à l'amiable entre les deux parties, elle s'est

1 produite la semaine suivante. Et, tous les deux, on
2 a arrêté nos... nos recours et on est sortis... on
3 est sortis de cette aventure-là de cette façon-là.

4 ME MICHEL MASSICOTTE :

5 Q. **[325]** Bon. En autant que vous êtes concerné, est-ce
6 que je dois comprendre de ce que vous venez de nous
7 dire, là, que vous êtes vraiment pas sorti en bons
8 termes concernant vos relations avec cette firme-
9 là?

10 R. J'ai quand même beaucoup de respect pour cette
11 firme-là parce qu'elle m'a appris... elle m'a
12 appris mon métier. BPR est une firme qui a beaucoup
13 de rigueur et a quand même beaucoup de respect pour
14 les gens mais ça veut pas dire qu'on se divorce
15 qu'on est obligés de haïr ou détester les gens qui
16 sont dans l'entreprise. Maintenant, c'est sûr que
17 lorsqu'on a arrêté de me payer l'argent qu'on me
18 devait, lorsqu'on a commencé à me poursuivre d'une
19 façon... pas correcte, à mon avis, puisque j'avais
20 le droit de faire concurrence, donc j'ai été pris
21 avec un problème que j'aurais pu m'éviter. Et ça
22 m'a appris une grande leçon dans ma vie, qui...
23 puis ça m'a coûté de l'argent tout ça, beaucoup
24 d'argent parce qu'il faut se défendre, il faut
25 engager des avocats. Donc, voilà à peu près le fond

1 de l'histoire. Que je trouve pas, à mon avis,
2 pertinent pour les besoins de la Commission mais...

3 Q. [326] Bon. Alors, écoutez, je vous pose simplement
4 des questions, pas besoin d'avoir des réponses
5 aussi longues. Je veux pas contrôler vos réponses
6 mais comme il m'est imparti une certaine période de
7 temps, je veux l'utiliser le mieux possible. Donc,
8 vous quittez la firme et vous atterrissez chez
9 Roche limitée groupe conseil. Est-il exact de dire
10 qu'à ce moment-là, BPR devient votre principal
11 concurrent dans l'industrie, je parle de vous, là?

12 R. Oui, je l'ai expliqué dans mon témoignage, dans
13 l'est de la province. Deux firmes se faisaient...
14 se partageaient environ quatre-vingts (80), quatre-
15 vingt-cinq pour cent (85 %) de la clientèle
16 municipale, Roche et BPR. Donc, en acceptant
17 d'avoir un contrat comme consultant chez Roche je
18 me retrouvais dans le même territoire ou dans le
19 même aquarium où j'ai appris à nager et c'est pour
20 ces raisons-là que Roche m'a engagé, quand ils ont
21 été au fait, un, de mon bassin de clients, de mon
22 réseau d'affaires, de mon... de tous les clients
23 que j'avais développés, de l'ampleur des honoraires
24 que je rentrais par année, environ cinq millions
25 (5 M) par année d'honoraires que je... que

1 j'amenais. Donc, tout ça a fait en sorte que Roche
2 m'a engagé, pas pour mes beaux yeux, Roche m'a
3 engagé parce qu'ils avaient espoir que je puisse
4 livrer la marchandise autant que j'ai pu le faire
5 chez BPR.

6 Q. **[327]** Et, à ce moment-là, est-il exact de dire que
7 vous êtes allé chercher des contrats dans lesquels
8 BPR agissait par le passé, pour essayer de les
9 avoir pour la firme Roche?

10 R. Exactement, et tout ça a été déposé dans un plan
11 d'affaires, qui a été déposé avant mon embauche, au
12 président Mario Martel. Un plan d'affaires qui date
13 du mois d'août, où il y a une stratégie de
14 développement des affaires qui a été développée et
15 donc, Roche a connaissance de ce document-là. Et,
16 sur plusieurs rencontres, a eu l'assurance qu'il
17 lui... qu'il lui permettait de me signer un
18 contrat, qui était quand même très, très, très bien
19 rémunéré.

20 Q. **[328]** Et vous êtes allé également chercher du
21 personnel qui était autrefois chez BPR, c'est ce
22 que vous nous avez dit déjà, n'est-ce pas?

23 R. Oui.

24 Q. **[329]** Bon. Maintenant...

25 R. C'était prévu dans le plan d'affaires également.

1 Q. **[330]** Revenons maintenant, là, à votre tâche à vous
2 particulière. Quand vous parlez de développement
3 d'affaires, je comprends que votre tâche principale
4 c'est, évidemment, d'aller à la recherche de
5 contrats, c'est exact?

6 R. C'est exact.

7 Q. **[331]** Je comprends également que vos principaux
8 clients, dans ce domaine-là, ce sont des villes et,
9 plus particulièrement, les maires de ces villes-là,
10 c'est exact?

11 R. C'est faux, pas des villes mais des municipalités.

12 Q. **[332]** Bon, des municipalités. Et, en allant
13 chercher ces contrats-là, évidemment, un des
14 aspects importants, et on l'a vu, c'est de faire en
15 sorte de tenir la main de ces gens-là, de les
16 accompagner pour faire en sorte d'obtenir le plus
17 d'avantages possibles au niveau des octrois
18 gouvernementaux, c'est exact?

19 R. Oui.

20 Q. **[333]** Parce que vous êtes dans un domaine
21 effectivement où, lorsque le contrat a été obtenu,
22 l'important c'est d'essayer d'avoir les meilleurs
23 octrois possibles pour limiter la part que la Ville
24 doit verser pour le service à être rendu, c'est
25 exact?

1 R. Le client... c'est une des parties du mandat qu'il
2 confie à son ingénieur-conseil, outre la conception
3 et la réalisation, c'est de l'aider dans le
4 processus de négociation de ses octrois auprès des
5 gouvernements.

6 Q. **[334]** Bon. Et je comprends également que le taux de
7 participation du gouvernement dans le financement
8 est d'abord fixé par une espèce de taux fixe,
9 n'est-ce pas, mais que ce taux peut varier selon
10 des impondérables particuliers par la suite?

11 R. Effectivement.

12 Q. **[335]** Bon. Est-il exact de dire qu'entre autres, ce
13 qu'il vous incombe de faire au nom de votre client
14 c'est de démontrer que ce n'est pas le taux fixe
15 qui devrait s'appliquer mais une majoration du taux
16 fonction de certains problèmes particuliers à la
17 municipalité?

18 R. C'était, Madame la Présidente, du cas par cas. Ça
19 dépend de la population desservie, ça dépend du
20 coût des travaux, ça dépend de la capacité de payer
21 des contribuables, ça dépend du revenu moyen des
22 familles dans le secteur desservi, ça dépend du
23 nombre de familles monoparentales, ça dépend du
24 nombre de personnes âgées de soixante-cinq (65) ans
25 et plus qui sont en... en faible revenu. Alors,

1 moi, dans ma pratique, j'ai toujours considéré
2 cette capacité de payer là de la municipalité pour
3 les guider à ne pas s'inventer un projet dont ils
4 n'avaient pas les moyens de se payer.

5 Q. **[336]** Également ,ça dépend de...

6 (15:20:50)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Maître, je veux juste vous dire, je ne veux pas
9 vous interrompre, mais je veux juste vous dire que
10 tous ces facteurs-là sont connus de la Commission
11 et qu'ils ont déjà été mis en preuve.

12 Me MICHEL MASSICOTTE :

13 Oui. J'en suis conscient, Madame.

14 Q. **[337]** Alors donc, vous avez ces facteurs-là, mais
15 il y a également la nature du projet lui-même,
16 n'est-ce pas?

17 R. Oui.

18 Q. **[338]** Bon. Alors, on a parlé de projets de classe
19 1, de classe 2, donc vous, votre travail, c'est de
20 faire valoir tous ces éléments-là qui sont en
21 faveur d'une aide maximale et on peut parler du
22 MAMROT, là, parce que je comprends qu'au niveau du
23 MTQ, le MTQ paye cent pour cent (100 %) mais au
24 niveau du MAMROT, c'est d'obtenir l'aide maximale.
25 C'est exact?

1 R. En fait, c'est de remplir les obligations qui
2 correspondent au mandat que le conseil municipal
3 m'a accordé ou a accordé à Roche d'abord parce que
4 le contrat était à Roche et le porteur de ballon
5 que... si le conseil identifiait que l'ingénieur
6 qui souhaite transiger était Jean Gagnon, donc là,
7 moi je prenais en charge le projet et en fonction
8 de toutes les particularités d'un projet, on
9 établissait une... une limite financière à ce que
10 le conseil ou à ce que la population était en
11 mesure de se payer. De sorte que ça évite, Madame
12 la Présidente, quand on fait ça au début, ça évite
13 de travailler des années de temps sur un projet
14 dont la population n'aura pas les moyens de se
15 payer.

16 Q. **[339]** Bon.

17 R. C'est aussi bien le savoir tout de suite. Et moi,
18 j'établissais cette balise-là. C'est assez simple
19 mais la plupart des gens ne le font pas, donc ils
20 amènent des projets monstrueux au gouvernement.
21 Parfois, ça passe avec des contacts politiques puis
22 la population rejette le projet par un règlement
23 d'emprunt parce qu'ils n'ont pas les moyens de
24 payer.

25 Q. **[340]** Alors, une fois que vous aviez établi ce que

1 vous souhaitiez avoir, vous établissiez des
2 relations avec des gens, des fonctionnaires du
3 gouvernement. Avez qui, vous, travaillé-vous au
4 gouvernement pour faire valoir vos arguments?

5 R. Chez Roche, puisque vous me parlez de chez Roche,
6 c'était différent de chez BPR. Chez Roche, j'étais
7 consultant alors je n'avais le droit à presque rien
8 au niveau de données financières de l'entreprise.
9 La consigne que j'avais, que j'ai bien expliquée,
10 je crois, dans les trois derniers jours, mon patron
11 administratif, celui qui gérait mon...

12 Q. **[341]** Monsieur, ma question c'est la suivante, là.
13 Avec qui... non, si vous permettez, Madame, parce
14 que ma question va être bien précise. Avec qui
15 faisait-il affaire au gouvernement?

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Il disait qu'il avait pas le droit de faire affaire
18 avec quelqu'un au gouvernement.

19 Me MICHEL MASSICOTTE :

20 Non, non, il faisait sûrement affaire avec
21 quelqu'un, sinon, c'est inutile de l'employer.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[342]** Pouvez-vous faire la réponse abrégée?

24 R. Je comprends que Maître a le droit de... il a le
25 choix de ses questions et moi, j'ai le choix de mes

1 réponses. Alors, si vous voulez bien me laisser
2 répondre, j'étais consultant et la... celui qui
3 s'occupait de mon contrat administratif, c'était le
4 président Mario Martel et au niveau opérations,
5 c'était André Côté. Et lorsque... les contacts
6 politiques au niveau du MAM, c'était clairement
7 établi que c'était Marc-Yvan Côté qui s'occupait de
8 ces contrats-là. Et dans la mesure du possible, le
9 lien entre Marc-Yvan Côté et Roche se faisait par
10 André Côté, mon supérieur. Il est arrivé quelques
11 exceptions où j'ai dû le faire en l'absence de ces
12 deux-là.

13 Me MICHEL MASSICOTTE :

14 Là, je vais demander, Madame, de rappeler le témoin
15 à l'ordre. Ma question est fort simple. Avec qui
16 monsieur Gagnon faisait-il affaire au niveau du
17 MAMROT? C'était ça ma question.

18 R. Alors...

19 Q. **[343]** C'est pas de parler des autres personnes.
20 C'est lui.

21 R. Alors, je peux tout vous nommer les époques. Si on
22 est au niveau du chef de cabinet, c'était...
23 c'était pas moi, c'était Marc-Yvan Côté. Alors là,
24 autant du côté de... du temps de Nathalie
25 Normandeau, qui était Bruno Lortie, c'était Marc-

1 Yvan Côté. Quand ça a été Laurent Lessard, c'était
2 plus Claude Drouin dans l'entreprise qui
3 assumait...

4 Me MICHEL MASSICOTTE :

5 Alors, Madame, encore une fois, encore une fois...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bien non, je m'excuse, Maître Massicotte...

8 Me MICHEL MASSICOTTE :

9 Madame, il...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 ... il a déjà répondu à ces questions-là puis c'est
12 pas lui. Il a dit qu'il avait fait affaire avec les
13 gens à deux reprises. C'est ça qu'il vous dit.

14 Me MICHEL MASSICOTTE :

15 Madame, je lui demande avec qui il faisait affaire.

16 Là, il me dit avec qui monsieur... monsieur Marc-
17 Yvan Côté faisait affaire, les autres personnes,
18 avec qui elles faisaient affaire. Lui, dans son
19 travail quotidien, avec qui faisait-il affaire au
20 MAMROT? C'est ça que je veux savoir.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Bien s'il faisait affaire avec quelqu'un au
23 quotidien...

24 Q. **[344]** Faisiez-vous affaire avec quelqu'un au
25 quotidien avec le MAMROT?

1 R. Oui. Oui.

2 Q. **[345]** Bon. Qui c'était?

3 R. Une réponse, pour moi, se doit d'être complète, là,
4 donc là, j'ai parlé du chef de cabinet, j'ai bien
5 expliqué. Maintenant, en dessous des chefs de
6 cabinet...

7 Q. **[346]** Non, mais c'est vous. On parle de vous, là.

8 R. Oui. En dessous des chefs de cabinets, j'avais
9 l'autorité de parler aux attachés politiques, des
10 Vincent Lehoullier, Michel Binette, un peu, c'était
11 plus André Côté, mais Michel Binette, je pouvais
12 lui parler. Après Michel Binette, ça a été monsieur
13 Richard Brosseau et après monsieur Brosseau ça a
14 été Jean-François Labbé qui était du temps de
15 monsieur Lessard.

16 Me MICHEL MASSICOTTE :

17 Q. **[347]** Bon.

18 R. Et j'avais l'autorisation de mes supérieurs de
19 pouvoir parler à ces gens-là de ce niveau-là.

20 Q. **[348]** Outre les attachés politiques, est-ce que
21 vous parliez aux techniciens du MAMROT?

22 R. Effectivement, puisque j'étais ingénieur, donc, et
23 que je pilotais par un mandat d'une municipalité le
24 dossier, donc, lorsqu'il y avait des réunions
25 techniques et que je pouvais me rendre disponible

1 ou que ma présence était essentielle pour la
2 compréhension ou l'avancement du dossier, je
3 rencontrais les fonctionnaires techniques qui
4 étaient affectés au dossier.

5 Q. [349] Et il est exact de dire que la plupart pour
6 ne pas dire la majorité des rencontres que vous
7 aviez concernant des projets précis, ils avaient
8 trait à du technique?

9 R. La majeure partie qui est du technique jusqu'au
10 moment où vient le temps de prendre une décision
11 politique.

12 Q. [350] Je comprends ça. Et vous votre aspect,
13 votre... ce que vous faisiez, là, c'était l'aspect
14 technique, le politique ce n'est pas vous qui vous
15 en mêliez, c'est exact?

16 R. Je m'occupais du technique et je coordonnais, je
17 pense bien l'avoir expliqué, je m'assurais qu'entre
18 les activités techniques et les décisions
19 politiques je m'assurais que tout soit fait en
20 temps et au moment opportun et par les bonnes
21 personnes pour qu'un projet chemine.

22 Q. [351] Bon, alors, venons-en si vous voulez bien à
23 un projet dont vous avez parlé, le projet de
24 Cloridorme?

25 R. Oui.

1 Q. **[352]** Alors, je voudrais vous parler puisque vous
2 vous occupiez de l'aspect technique, de quelques
3 éléments techniques de ce projet. Est-il exact de
4 dire que d'abord Cloridorme au moment où s'est
5 discuté l'octroi d'une subvention était une ville
6 où il y avait sept cent cinq (705) payeurs de taxes
7 ou à peu près?

8 R. Probablement, je n'ai pas le chiffre précis.

9 Q. **[353]** Est-ce que vous acceptez ma suggestion sans
10 que ce soit précis?

11 R. Oui, c'était une petite municipalité, ce qui
12 rendait la tâche compliquée qui nécessitait un
13 quatre-vingt-quinze pour cent (95 %)
14 obligatoirement pour cette municipalité-là.

15 Q. **[354]** Est-il exact de dire également que la Ville
16 de Cloridorme au niveau de l'approvisionnement en
17 eau était approvisionnée à même un lac de surface,
18 nommément le lac Alphé?

19 R. Comme j'avais dit tantôt que je m'occupais
20 principalement de technique pour ce projet-là de
21 Cloridorme au départ votre prémisse est fausse,
22 parce que c'était le bureau... les gens techniciens
23 du bureau de Québec et de Gaspé qui relaient ces
24 techniques-là. J'étais au courant des grandes
25 lignes comme directeur de projet. Donc, le lac

1 Alphé je connais ça, j'y ai jamais été, mais je
2 sais qu'il y avait une prise d'eau, là, mais je
3 n'étais pas celui qui était chargé de projet au
4 niveau technique. J'étais le directeur de projet et
5 donc le directeur de compte, je m'assure que tout
6 ce que les gens techniques chez Roche font seront
7 faits en fonction des exigences du conseil
8 municipal et du travail qu'il y a à faire entre la
9 technique et la politique dans les différents
10 ministères.

11 Q. **[355]** Bon, étiez-vous au moins au courant qu'une
12 ville qui s'approvisionne dans un lac ou à même un
13 lac de surface ça crée des problèmes de santé
14 publique, étiez-vous au moins au courant de ça?

15 R. Oui, j'ai donné beaucoup de formation là-dessus.

16 Q. **[356]** Il est exact de dire que Cloridorme en était
17 un exemple, c'est exact?

18 R. Exact.

19 Q. **[357]** Est-il exact de dire également que dans cette
20 période de temps on parlait beaucoup de ce qui
21 s'était passé dans une ville comme Walkerton où il
22 y avait eu des problèmes de santé publique liés à
23 la consommation d'eau inappropriée, c'est exact?

24 R. Exact.

25 Q. **[358]** Est-il exact de dire que ce fait-là ajoutait

1 un éclairage sur l'importance de pouvoir avoir une
2 usine adéquate pour le traitement des eaux à
3 Cloridorme?

4 R. C'est un... c'est un des facteurs de... supposons
5 dans un équation il y aurait cinquante (50)
6 variables, là, je vous dirais que c'est une des
7 cinquante (50) variables.

8 Q. **[359]** Bon. Est-il également exact de dire qu'à
9 votre connaissance, il y avait eu plusieurs
10 ordonnances de mise à niveau qui avaient été
11 adressées à Cloridorme par le ministère de
12 l'Environnement?

13 R. Je crois me souvenir de ces faits-là.

14 Q. **[360]** Est-ce que vous pouvez nous dire en quelques
15 mots qu'est-ce que c'est qu'une ordonnance de mise
16 à niveau?

17 R. J'ai une ordonnance de mise à niveau du ministère
18 de l'Environnement qui avise la municipalité que
19 l'eau qu'elle dessert à ses contribuables n'est pas
20 conforme à la nouvelle réglementation qui existe
21 depuis deux mille un (2001).

22 Q. **[361]** Est-il exact de dire qu'il en était de même
23 vis-à-vis les égouts également?

24 R. Vis-à-vis les égouts également, il y avait une
25 problématique. Les gens n'avaient pas de réseau

1 d'égout, donc, les gens avaient des systèmes
2 autonomes soit aucun système donc c'était un tuyau
3 qui rejetait directement les égouts dans les fossés
4 ou dans les ruisseaux.

5 Q. [362] Bon. Alors, vous, là, en tant que
6 représentant de la firme Roche, en tant que
7 personne ayant à vous rendre au ministère du MAMROT
8 pour aller défendre ce projet-là est-ce que vous
9 vous sentiez confortable, c'est-à-dire est-ce que
10 vous sentiez que dans les faits il s'agissait d'un
11 projet qui devait aboutir en termes de financement,
12 compte tenu des prémisses que je viens de vous
13 énumérer?

14 R. J'en ai aucun doute, puisque j'ai réalisé le
15 travail, Madame la Présidente, je crois l'avoir dit
16 dans mon témoignage dans les deux premiers jours
17 lorsque je sentais qu'un projet n'était pas viable
18 à mes yeux, lorsque je sentais qu'un client, je
19 n'ai... la relation de confiance ne s'établissait
20 pas avec un client, je ne prenais pas, tout
21 simplement pas le mandat.

22 Si j'ai travaillé le dossier de Cloridorme
23 c'est parce qu'il y avait un potentiel, il y avait
24 un problème réel comme maître l'explique, et par
25 contre, malgré tous ces problèmes-là, il y a quand

1 même des critères et des normes qui s'appliquent
2 dans les programmes d'aide au moment où la
3 municipalité fait une demande et c'est souvent là
4 les problèmes qui fait que deux ans avant, un
5 projet aurait pu être accepté facilement et au
6 moment où elle fait sa demande, le même projet avec
7 les mêmes problèmes, les mêmes complexités, fait en
8 sorte que les critères, le projet cote pas de la
9 même façon parce que le programme a été élaboré
10 pour d'autres fins ou pour... avec d'autres
11 critères.

12 Q. **[363]** Nous y reviendrons. Vous, acceptez-vous ma
13 suggestion que le projet d'égout était de l'ordre
14 de neuf millions deux cent quatre mille dollars
15 (9,204 M\$) alors que le projet concernant les eaux
16 était de sept millions quatre cent mille dollars
17 (7,4 M\$), pour un total de seize point six millions
18 de dollars (16,6 M\$)?

19 R. Ça fait du sens. J'ai pas regardé ça depuis quatre
20 ou cinq ans, là, mais ça fait du sens.

21 Q. **[364]** Et vous nous avez dit également qu'il y avait
22 d'accolé au tout, le projet de réfection de la
23 route 132 pour un montant de vingt-trois point huit
24 millions (23,8 M\$). C'est exact?

25 R. En tout, ça faisait quarante millions (40 M\$).

1 Q. **[365]** O.K. Et je comprends que ce projet, au niveau
2 de la route, étant subventionné à cent pour cent
3 (100 %) par le MTQ, ça, ça ne causait pas problème.
4 C'est exact?

5 R. Exact.

6 Q. **[366]** Ce qui causait un réel problème, Monsieur
7 Gagnon, c'est le fait que subventionner ces projets
8 à hauteur de soixante-six point deux-tiers pour
9 cent (66 2/3 %) comme la norme l'indique, aurait
10 signifié un taux de taxation individuel qui était
11 prohibitif pour chacun des citoyens de Cloridorme,
12 n'est-ce pas?

13 R. Vous avez tout à fait raison. Je pense que vous
14 auriez pu faire, pratiquer ma profession
15 parfaitement. C'est...

16 Q. **[367]** Dieu m'en, Dieu m'en préserve.

17 R. C'est exactement ce que je faisais lorsqu'on
18 connaissait le coût du projet.

19 Avec un tableau Excel, on mettait tous les
20 paramètres avec les nombres de contribuables, et
21 puis c'était facile d'aller voir le taux d'aide
22 financière qu'un projet devait nécessiter. Et
23 lorsque le soixante-six ne fonctionnait pas, le
24 logiciel nous donnait le taux d'aide que la
25 municipalité devait demander par résolution. Et

1 pour des petites municipalités comme Cloridorme,
2 quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) était souvent
3 pas suffisant, pas assez, mais c'était la limite
4 qui était permise par l'Assemblée nationale, le
5 pouvoir que la ministre Normandeau avait, c'était
6 de donner maximum quatre-vingt-quinze pour cent
7 (95 %).

8 Donc même si j'avais arrivé, j'étais arrivé
9 avec une conclusion qu'à Cloridorme ça prend
10 quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) d'aide pour
11 faire un niveau de confort de taxes raisonnable
12 pour les contribuables, la ministre ne pouvait pas
13 l'autoriser.

14 Q. **[368]** Je vous suggère que fonctionner à quatre-
15 vingt-quinze pour cent (95 %) équivalait à une
16 augmentation de sept cent huit dollars (708 \$).
17 Est-ce que vous êtes familier avec les chiffres?

18 R. Je n'ai plus ça en tête mais je peux vous assurer
19 que j'ai toujours, et je l'ai bien expliqué dans
20 mon témoignage, j'ai toujours considéré en premier
21 plan les intérêts de la municipalité. Je me suis
22 toujours considéré comme d'abord, un ingénieur de
23 la municipalité et non l'ingénieur de la firme de
24 génie.

25 Alors quand le conseil me confiait un

1 mandat de réaliser un projet, je mettais mes cartes
2 sur table avec eux en disant quel est votre niveau
3 de confort, vous politiquement, parce que vous
4 devrez, dans deux, trois, quatre ans, cinq ans,
5 lorsque les ministères auront signé les ententes,
6 auront donné des subventions, signé des protocoles,
7 vous devrez adopter un règlement d'emprunt et le
8 faire adopter par vos citoyens puis ça sera le
9 moment le plus dur de votre vie, expliquer, vendre
10 un projet de quarante millions (40 M\$) à des
11 contribuables alors que le budget municipal est de
12 trois, quatre cent mille (300 000 \$-400 000 \$) par
13 année, ce n'est pas facile. C'est l'exercice le
14 plus lourd que j'ai vu dans les tâches des petites
15 municipalités dans ma carrière et on mettait ça
16 clair sur la table avant.

17 Si vous êtes à l'aise à expliquer à vos
18 contribuables, qui paient actuellement une taxe de
19 sept cents dollars (700 \$) pour leur maison en
20 campagne dans ces régions-là, si vous êtes capable
21 de leur vendre une augmentation de taxes de sept
22 cents dollars (700 \$) qui va faire doubler leurs
23 taxes, si c'est ça, alors on va travailler sur
24 cette base-là puis on va maintenir le cap jusqu'au
25 temps qu'on ait une réponse favorable et c'est là

1 que souvent les règles des programmes où les
2 fonctionnaires n'autorisaient pas ces taux d'aide
3 financière là, je pense que Madame la Présidente,
4 on l'a bien expliqué tout ça, et que l'intervention
5 politique permettait de résoudre les problèmes à la
6 faveur des municipalités.

7 Q. **[369]** Je voudrais vous parler également d'une
8 question d'intendance reliée à ce projet. Nous
9 avons dit que de toutes façons, on savait que le
10 MTQ devait refaire la route. C'est exact?

11 R. Exact.

12 Q. **[370]** Refaire la route impliquait entre autres
13 choses creuser pour des systèmes d'évacuation des
14 eaux. C'est exact?

15 R. Des eaux de pluie.

16 Q. **[371]** Des eaux de pluie. Est-il exact de dire qu'au
17 niveau pratico-pratique, en intégrant au travail du
18 MTQ le travail du MAMROT, il y avait une économie
19 d'échelle en ce sens qu'on en profitait pour
20 pouvoir mettre les tuyaux d'égout ou les tuyaux
21 d'aqueduc en même temps qu'on procédait à la
22 réfection de la route?

23 R. On a même pas besoin d'être ingénieur pour
24 comprendre tout ça. Intervenir deux fois coûte plus
25 cher qu'une fois et il y a des ententes qui sont

1 déjà d'ores et... qui existent entre le ministère
2 des Affaires municipales et le ministère des
3 Transports. Lorsqu'un Ministère intervient, l'autre
4 Ministère... si c'est le MTQ qui intervient en
5 premier pour des besoins de sécurité, le ministère
6 des Transports va vérifier avec les Affaires
7 municipales pour s'assurer que la mise aux normes
8 des services sous la route sera faite avant de
9 construire une route neuve pour ne pas la redéfaire
10 cinq ans plus tard et vice-versa.

11 Q. **[372]** Bon. Alors, dans le cas...

12 R. Donc, c'est d'une grande logique.

13 Q. **[373]** Alors, dans le cas de Cloridorme, c'était un
14 cas de figure, c'est un cas d'application de ce que
15 vous venez de nous dire, n'est-ce pas?

16 R. Dans tous mes projets, Monsieur.

17 Q. **[374]** Bon. Alors, je reviens à l'espèce de
18 définition que vous nous avez donnée de la
19 rencontre que vous avez eue avec les fonctionnaires
20 concernant justement ce projet de Cloridorme où
21 vous avez décrit une attitude très froide, et
22 caetera.

23 Vous, Monsieur Gagnon, tout au long de
24 cette rencontre et encore aujourd'hui, êtes-vous
25 convaincu de la justesse de votre projet et de son

1 financement, nonobstant les objections qu'aient pu
2 avoir les employés du MAMROT?

3 R. Si je me place de la part de l'ingénieur municipal
4 pour lequel j'étais mandaté, je comprends... le
5 projet qui a... que la municipalité a finalement
6 obtenu répondait à ses attentes. Mais, le projet ne
7 répondait pas aux critères des... des programmes
8 d'aide au moment où une décision devait être prise
9 et c'était là le problème.

10 Q. **[375]** Et est-ce que je dois comprendre que c'est là
11 qu'intervient la possibilité pour le ministre de
12 faire un octroi discrétionnaire?

13 R. Je peux pas vous dire, j'ai jamais travaillé comme
14 ministre, mais c'est là qu'intervenait les
15 relations politiques entre les firmes de génie et
16 les municipalités et les partis politiques qui
17 forment le pouvoir.

18 Q. **[376]** Bon. Alors, vous, ça, c'est ce que vous
19 dites, là, mais en autant que vous êtes concerné
20 vous-même, on a vu votre implication, on a eu le
21 résultat. La ministre a utilisé son pouvoir
22 discrétionnaire, n'est-ce pas, et on a réussi à
23 financer le projet à hauteur de quatre-vingt-quinze
24 pour cent (95 %), c'est exact?

25 R. Puisqu'elle l'a fait, probablement qu'elle avait le

1 pouvoir qui lui était donné par le conseil des
2 ministres et par l'Assemblée nationale, sinon la
3 ministre, si elle n'a pas le pouvoir, elle doit
4 soumettre le dossier au Conseil du Trésor pour
5 obtenir l'aval du Conseil du trésor puis l'aval du
6 Conseil des ministres et après ça, annoncer l'aide
7 financière.

8 Q. [377] Incidemment, dans le dossier de Cloridorme,
9 qui était le maître-d'oeuvre? Était-ce BPR ou si
10 c'était vous, Roche?

11 R. On a déjà tout répété ça, c'était...

12 Q. [378] Non, mais qui, en un mot, là.

13 R. C'est BPR.

14 Q. [379] Bon. BPR. Alors, nonobstant le fait qu'à ce
15 moment-là, selon ce que vous avez déclaré, là, il
16 n'avait peut-être pas le personnel qualifié, c'est
17 eux autres qui étaient le maître-d'oeuvre.

18 R. C'était pas une question de personnel qualifié, BPR
19 est une excellente firme. C'est... la municipalité
20 a retiré le mandat à BPR en deux mille cinq (2005)
21 et, par une entente via des cabinets d'avocats, il
22 y a eu des mises en demeure et le litige s'est
23 réglé par une entente hors cour où la municipalité
24 a reconfié le mandat à BPR et BPR s'est engagé à
25 sous-traiter cinquante pour cent (50 %) de son

1 mandat à Roche.

2 Roche avait la responsabilité de construire
3 les réseaux d'aqueduc, les réseaux d'égout, station
4 de traitement d'eau potable, station de traitement
5 d'eaux usées et BPR s'occupait de tout ce qui était
6 au-dessus, donc les routes, les ponts, les réseaux
7 d'égout pluviaux.

8 Q. **[380]** Mais, vous avez agi à titre de sous-traitant
9 de BPR, c'est exact?

10 R. Roche a agi à titre de sous-traitant de BPR.

11 Q. **[381]** Parlons maintenant du projet de Cap-aux-
12 Meules-Fatima. Peut-être si on pouvait avoir
13 l'exhibit 178P-1889, il s'agit de la carte, Madame,
14 à laquelle le témoin a fait référence dans son
15 témoignage. Alors, est-il exact de dire qu'il y a
16 une certaine similitude, je dis bien « certaine
17 similitude » entre ce projet et le projet de
18 Cloridorme du niveau suivant? Il y a d'abord,
19 n'est-ce pas, un projet initié par le MTQ pour
20 faire le pont, là, qui... qui relie les deux rives
21 et les approches du pont. Ça, c'est un projet que
22 le MTQ s'était engagé à faire, c'est exact?

23 R. Non.

24 Q. **[382]** Non? O.K.

25 R. Il n'y a aucune similitude avec le projet

1 Cloridorme.

2 Q. **[383]** Bon. O.K. Alors, on va enlever
3 « similitude », on va reprendre l'exercice. Est-il
4 exact de dire que, dans un premier temps, le MTQ
5 avait décidé de refaire le pont qui relie les deux
6 rives?

7 R. Effectivement, la partie que j'ai mise en
8 pointillée sur le plan, rouge.

9 Q. **[384]** Est-il exact de dire que, en allant vers Cap-
10 aux-Meules, la municipalité qui s'appelle, je
11 pense, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine,
12 n'est-ce pas?

13 R. Exact.

14 Q. **[385]** Avait elle-même certains problèmes qu'elle
15 entendait régler de façon concomitante au projet du
16 MTQ.

17 R. Pas pour le projet du MTQ que le... qui était en
18 route à ce moment-là.

19 Q. **[386]** Alors, je vais...

20 R. Est-ce que je peux faire un dessin toujours, Madame
21 la Technicienne là-bas, là? Si je le fais... Le
22 projet du MTQ... Ça marche. C'est merveilleux. Le
23 projet du MTQ, c'était ça ici qui coûtait quarante
24 (40)... quarante millions (40 M), millions avec un
25 signe de piastre. Et il arrêta ici. Il incluait

1 une partie en vert que j'ai mise, la reconstruction
2 d'un accès au pont qui devait se faire dans le
3 temps, avant la construction du pont, puisqu'il
4 faut séparer le projet en plusieurs étapes. Par
5 contre, le projet de la municipalité, c'est le
6 trait, le gros trait en noir que j'ai montré et
7 c'est pour ça qu'il y a aucune similitude avec
8 Cloridorme, aucune, aucune, aucune similitude.

9 Q. **[387]** On va y arriver. Alors, dans le projet de la
10 municipalité, est-il exact de dire qu'il y avait
11 des problèmes d'égouts?

12 R. Très peu, seulement un hôtel qui s'appelle le
13 Château Madelinot qui aurait, d'ailleurs, déjà mis
14 aux normes son système par une usine autonome.

15 Q. **[388]** Bon. Est-il exact de dire que, au moment où
16 la première phase du projet a été faite, le Château
17 Madelinot avait encore des problèmes d'écoulements
18 lorsqu'il y avait des surplus, écoulements qui
19 allaient, justement, dans l'eau environnante?

20 R. Peut-être... peut-être, là, c'est dans la partie
21 en... en vert. Peut-être que leur système était pas
22 conforme mais j'en ai jamais entendu parler et je
23 ne crois pas qu'un propriétaire privé se vante de
24 dire que son système est pas conforme, parce que
25 l'environnement va arriver le lendemain matin.

1 Q. **[389]** Alors, je vous suggère justement que le
2 projet qui a été initié par la ville, de
3 municipalités d'îles-de-la-Madeleine, a eu pour
4 effet, entre autres, de corriger les irrégularités
5 qui avaient cours à cet hôtel, qui n'est pas
6 n'importe quel hôtel, c'est quand même un hôtel de
7 cent vingt (120) chambres. Est-ce que vous acceptez
8 ma suggestion?

9 R. Pas tout à fait, non. L'hôtel, il est à peu près
10 situé ici, dans la zone qui était du projet du MTQ.

11 Q. **[390]** Mais l'hôtel est sous la responsabilité de la
12 ville, n'est-ce pas?

13 R. Non, l'hôtel, c'est un hôtel privé.

14 Q. **[391]** C'est pas ça que je veux dire, là. Le système
15 d'égouts et le système d'approvisionnement en eau
16 est... pour l'hôtel, si ce n'est pas l'hôtel qui
17 s'en occupe, c'est la responsabilité de la ville,
18 c'est exact?

19 R. Non.

20 Q. **[392]** O.K. Alors, on va reprendre.

21 R. Le... le réseau d'aqueduc et sous la responsabilité
22 de la ville...

23 Q. **[393]** C'est ça.

24 R. ... et le réseau d'égouts est sous la
25 responsabilité de l'hôtel puisque c'est un système

1 autonome qui appartient à l'hôtel.

2 Q. [394] Et si le système d'égouts de l'hôtel ne
3 fonctionne pas, la ville peut intervenir, n'est-ce
4 pas?

5 R. C'est la responsabilité de... du propriétaire de
6 l'hôtel de se conformer.

7 Q. [395] Bon. Est-il exact de dire que la ville, dans
8 cette circonstance, est intervenue parce qu'il y
9 avait des problèmes avec le service de l'hôtel, les
10 services d'égouts?

11 R. Ce que je peux vous dire, c'est qu'elle souhaitait
12 vivement... si le projet du secteur centre que la
13 municipalité désirait - qui est ici - elle
14 souhaitait vivement si elle refaisait les services
15 d'aqueduc et d'égouts dans cette zone-là, ici, que
16 je remets en rouge, évidemment prolonger le réseau
17 pour inclure le Château Madelinot qui est un... un
18 gros hôtel qui avait tenté, tant bien que mal, de
19 mettre son système aux normes puis que ça
20 fonctionnait plus ou moins bien - je savais pas
21 qu'il allait aussi mal comme vous le dites mais -
22 c'était une grande logique qu'une fois qu'on fait
23 la partie du centre, d'extensionner de deux ou
24 trois cents mètres (300 m) pour aller régler un
25 problème de façon perpétuelle.

1 Q. **[396]** Et dans le... le bout de chemin qui est sous
2 la responsabilité de la municipalité de l'île-de-
3 la-Madeleine, est-il exact de dire qu'il y avait
4 également des problèmes, là, en ce que les
5 résidences qui s'y trouvaient avaient des systèmes
6 défectueux?

7 R. Il y avait... c'est un secteur qui est assez
8 abandonné dans ce secteur-là, donc... et la... il y
9 a pas de... il y a pas de... on parle... en fait,
10 là, je pense que vous mêlez les cartes parce que le
11 projet du MTQ, je reviens, là, il est ici...

12 Q. **[397]** Oui.

13 R. ... et, en parallèle, la municipalité avait demandé
14 de l'aide financière depuis peut-être sept ou huit
15 ans pour ce secteur-là. Et l'intervention qu'il y a
16 eu sur le plan politique, c'est de faire en sorte
17 de faire un « match » de ces deux projets pour en
18 faire un seul.

19 Q. **[398]** Et c'est là que je rejoins ce qui s'est fait
20 à Cloridorme, c'est-à-dire que, étant donné qu'il y
21 avait des constructions qui devaient être faites
22 par le MTQ, entre autres, des fossés pour l'eau
23 pluviale, qu'on en profiterait également pour
24 continuer le tout.

25 R. Aucun rapport.

1 Q. [399] Aucun rapport?

2 R. Non.

3 Q. [400] Alors, je vous sou mets, Monsieur, que le
4 fossé d'eau pluviale du projet du MTQ n'était pas à
5 niveau avec celui de la Municipalité d'Îles-de-la-
6 Madeleine, est-ce que vous acceptez ma suggestion?

7 R. Moi, ce que je vous dis, là, ce que je connais du
8 projet parce que ça fait longtemps que je travaille
9 aux Îles, le projet du MTQ consistait à faire le
10 pont incluant... je vais me choisir une autre
11 couleur, bougez pas, ici, puis je vais remettre ça
12 en vert, le projet de route que le MTQ souhaitait
13 faire dans son projet c'était ça ici. Auquel il y
14 avait un problème avec un hôtel, qui pouvait se
15 régler encore d'une façon individuelle. Par contre,
16 la Municipalité... je vais choisir une autre
17 couleur, je vais le mettre en orange, la
18 Municipalité voulait faire les travaux ici, qui
19 était en dehors de la zone du MTQ.

20 Et d'où l'intervention extrêmement
21 politisée qu'il a fallu pour faire comprendre...
22 pour arrimer deux projets qui n'étaient pas
23 ensemble. Vous voyez bien, qui ne sont pas dans la
24 même zone. Ça veut pas dire que le projet de la
25 Municipalité n'était pas viable et nécessaire, je

1 l'ai piloté moi-même.

2 Mais au moment de la prise de décision, en
3 deux mille huit (2008), l'insistance qu'il y a eu
4 au cabinet des Transports et le ministère des
5 Affaires municipales, ça a été de dire... de faire
6 en sorte de trouver les arguments pour que ces deux
7 projets là deviennent un seul.

8 Q. **[401]** D'accord. Alors, vous...

9 R. Et ça l'a aucun lien avec le technique, ce n'est
10 qu'une décision purement politique.

11 Q. **[402]** Alors, vous êtes allé défendre ce projet,
12 n'est-ce pas, au niveau des techniciens du
13 Ministère?

14 R. Très peu parce que ce projet-là était sous la
15 gouverne de BPR. C'était le... dans... BPR sous-
16 traitait la surveillance des travaux à Roche.
17 Alors, même si je connaissais le projet, parce que
18 j'ai travaillé chez BPR avant, j'ai très peu
19 participé à des rencontres techniques puisque j'y
20 avais pas droit, c'est BPR qui se présentait aux
21 réunions.

22 Q. **[403]** Bon. Alors, quel argument, si vous le savez,
23 BPR a-t-il utilisé pour faire en sorte que les deux
24 projets soient convergeant ou soient traités
25 simultanément?

1 R. À ma connaissance, BPR a certainement échoué dans
2 ses arguments parce que, avec les courriels, qui a
3 (sic) été mis en preuve ici par maître Simon
4 Tremblay, les demandes ont... le conseil municipal,
5 le maire Joël Arsenau et son directeur général ont
6 demandé à Roche d'intervenir sur un dossier de BPR
7 auprès du cabinet de madame Normandeau, en
8 l'occurrence via Marc-Yvan Côté et Bruno Lortie.
9 Donc, ça l'a...

10 Q. **[404]** Monsieur Gagnon, c'est pas ça ma question.

11 R. Ça l'a aucun lien avec la technique.

12 Q. **[405]** Monsieur Gagnon, ma question est la suivante.
13 Quels arguments est-ce que BPR a utilisés pour
14 faire en sorte que les deux systèmes soient traités
15 en même temps?

16 R. Bien, je ne travaillais plus chez BPR, donc je peux
17 pas vous dire qu'est-ce qu'ils ont fait, on... Mais
18 je peux vous répondre que la Ville a donné un
19 mandat à Jean Gagnon et Roche pour trouver une
20 solution pour marier les deux projets ensemble.

21 Q. **[406]** Alors, Monsieur, là, si je comprends bien
22 votre réponse, je vous demande quels arguments ont
23 été utilisés par BPR pour faire en sorte que les
24 deux projets soient traités simultanément, votre
25 réponse c'est que vous ne le savez pas quels

1 arguments ont été utilisés?

2 R. Les... Je peux pas vous dire qu'est-ce que BPR a
3 dit, j'étais pas là, ça c'est...

4 Q. **[407]** Bon.

5 R. Votre question ne s'adresse pas à moi.

6 Q. **[408]** Bon. Alors donc, vous ne le savez pas quels
7 arguments. Vous savez pas si c'était des bons
8 arguments qui n'ont pas été retenus, vous ne le
9 savez pas, quels arguments ont été utilisés.
10 (15:52:35)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Ce n'est pas ce que le témoin a dit, il a dit qu'ils
13 devaient pas avoir des bons arguments
14 puisqu'ils ont demandé à la firme Roche
15 d'intervenir.

16 Me MICHEL MASSICOTTE :

17 Ça c'est une déduction, Madame. Moi, je demande
18 s'il est au courant des arguments.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Non, c'est avec les courriels. Avec les courriels.

21 Me MICHEL MASSICOTTE :

22 Madame, si, dans les courriels, on peut voir les
23 arguments qui ont été utilisés, je veux qu'on me
24 les montre. Moi, ce que je veux savoir de ce
25 monsieur c'est quels arguments ont été utilisés et,

1 manifestement, il est pas capable de répondre.

2 R. Je vais faire un commentaire, si vous permettez,
3 Madame la Présidente. Parce qu'il faut quand même,
4 à un moment donné, dire les choses comme elles se
5 sont passées. BPR, à ma connaissance, n'a pas été
6 en mesure de... de trouver les arguments et de
7 justifier le maillage des deux projets.

8 Et, à ce moment-là, on a déposé des
9 courriels ici, le conseil via le maire Joël Arsenau
10 et le dg ont écrit à Jean Gagnon et Roche pour
11 solliciter l'aide de Marc-Yvan Côté pour qu'il
12 intervienne auprès de Bruno Lortie.

13 Et, cette décision de projet là, elle est
14 purement politique. Je crois sincèrement que le
15 projet municipal était important, celui-là aussi.
16 La décision de marier les deux ensemble, en deux
17 mille huit (2008), ce n'est pas une décision
18 technique, c'est une décision politique.

19 Q. **[409]** Alors, je vous suggère qu'entre autres
20 arguments qui ont été présentés, on a présenté le
21 fait que le nouvel égout pluvial du MTQ était...

22 Me SIMON TREMBLAY :

23 Là je vais m'objecter, Maître Massicotte. Depuis le
24 début de l'interrogatoire de mon confrère on
25 suggère, avec des chiffres très précis, avec des

1 données très précises, sans jamais supporter avec
2 aucun document.

3 Et là on va même... on demande au témoin :
4 « Est-ce qu'il y a représentations faites avec
5 BPR? » et là on cible des représentations qui ont
6 été faites avec BPR. Là je pense que la limite
7 c'est ici qu'il faut la tracer.

8 Là s'il y a des documents à l'effet que BPR
9 a fait des représentations, qu'ils soient produits
10 dans l'optique de rechercher la vérité, pour savoir
11 exactement ce qui s'est passé. Là, on sous-entend
12 des choses, on est en train de lire des phrases ou
13 des documents ou des arguments qui ont été faits
14 valoir sans les produire. Ça pourrait certainement
15 aider la Commission dans sa recherche de la vérité
16 si on pouvait bénéficier de tous les documents dont
17 ceux que Maître Massicotte semble référer.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 C'est surtout, Maître Massicotte que... si vous me
20 permettez, c'est surtout que vous insistez beaucoup
21 pour faire dire au témoin qu'il ne sait pas ce que
22 BPR a fait valoir alors, vous ne pouvez pas lui
23 dire que BPR a dit telle chose si le témoin dit
24 qu'il ne le sait pas.

25

1 Me MICHEL MASSICOTTE :

2 Mais peut-être que dans un cadre normal, je
3 plaiderais que ne sachant pas quels sont les
4 arguments que BPR faisait valoir, comment peut-il
5 dire après que c'est une décision politique? Je
6 veux dire, encore une fois, là, je pense que ce
7 personnage, Madame, là, tire des conclusions assez
8 hâtives.

9 Me SIMON TREMBLAY :

10 Non, là, excusez-moi, là, d'une part, la réponse a
11 été donnée, c'est-à-dire que vraisemblablement, ça
12 a pas fonctionné parce que le témoin nous dit qu'il
13 a... il a été sollicité pour avoir une influence,
14 d'une part, puis quand on me parle de personnage,
15 quand on réfère à un témoin, c'est un manque
16 grossier de respect envers la personne qui a
17 passé... qui a pris trois jours de son temps pour
18 venir expliquer ce qu'il a pu vivre, ce qu'il a pu
19 voir dans les trente (30) dernières années. Donc,
20 qu'on le traite de personnage, je trouve ça
21 totalement irrespectueux d'un membre du tableau de
22 l'ordre.

23 Me MICHEL MASSICOTTE :

24 Je pense que vous avez l'insulte facile, là. Je
25 parle du personnage, Madame...

1 R. Je...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 C'était pas un compliment, disons, mais là, il vous
4 reste vingt (20) minutes, Maître Massicotte.

5 Me MICHEL MASSICOTTE :

6 Bien Madame, il me reste vingt (20) minutes, un
7 instant. Moi, je pose des questions et j'ai des
8 réponses fleuves. Alors, oui mais écoutez, là..

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Non, mais...

11 Me MICHEL MASSICOTTE :

12 ... monsieur devait être ici une journée, il a
13 passé trois jours principalement à cause de ses
14 réponses.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 C'est parce que vous nous avez dit que vous en
17 aviez pour une heure, Maître Massicotte.

18 Me MICHEL MASSICOTTE :

19 Oui, Madame, selon des réponses normalement
20 données, mais là, je me rends compte que les
21 réponses...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Bien non, c'est-à-dire que c'est pas les... les
24 réponses auxquelles vous vous attendez.

25

1 Me MICHEL MASSICOTTE :

2 Non. Mes questions, Madame, elles sont pas très
3 longues. Elles sont assez précises, mais elles
4 donnent ouverture à ce que monsieur qualifie lui-
5 même de commentaire. Je pense que s'il répond
6 adéquatement à mes questions, on va pouvoir aller
7 plus vite.

8 R. Madame la présidente, est-ce que...

9 Me MICHEL MASSICOTTE :

10 Je pense pas que monsieur a droit au chapitre à ce
11 niveau-ci, là.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Attendez les questions.

14 Me MICHEL MASSICOTTE :

15 Q. **[410]** Donc, pour terminer avec le projet de Cap-
16 aux-Meules/Fatima, je comprends que vous n'êtes pas
17 en mesure de dire aujourd'hui à la Commission quels
18 sont les arguments qui ont été présentés par la
19 firme d'ingénieurs qui était en charge du projet
20 pour faire en sorte que les deux projets, celui du
21 MTQ et du MAMROT soient traités de façon
22 simultanée. Est-ce que c'est exact?

23 R. Je ne travaillais pas chez BPR, donc je peux pas
24 répondre à cette question.

25 Q. **[411]** Maintenant, cependant, je comprends que la

1 firme Roche a été employée comme... a eu, enfin,
2 quelque chose à voir avec ce projet. Je pense que
3 c'est la surveillance des travaux. C'est exact?

4 R. La firme Roche a eu la surveillance des travaux,
5 mais a également reçu le mandat, et les courriels
6 ont été déposés, pour que Roche pilote la partie
7 politico-technique nécessaire entre la fin d'un
8 rapport technique et l'obtention d'une aide
9 financière. Et on a clairement démontré que tout ça
10 s'était fait par des liens politiques entre Marc-
11 Yvan Côté et Bruno Lortie.

12 Q. **[412]** Alors ça, c'est votre réponse?

13 R. Oui.

14 Q. **[413]** O.K.

15 R. Je la maintiens.

16 Q. **[414]** Et vous, d'aucune façon, vous avez participé
17 à quelque rencontre que ce soit avec des
18 techniciens du MAMROT concernant ce projet?

19 R. C'est le contraire que j'ai dit dans mon
20 témoignage. J'ai participé au moins à trois
21 rencontres dont une obligé par la ministre et j'ai
22 même expliqué que ça avait été la rencontre la plus
23 difficile de ma vie en trente (30) ans de carrière.

24 Q. **[415]** Alors une rencontre avec les techniciens,
25 j'ai dit, là.

1 R. Bon. Avec les techniciens?

2 Q. **[416]** Oui.

3 R. Et là, vous me dites que j'ai pas eu de rencontre
4 avec les techniciens, c'est faux. J'en ai eu trois
5 dont la dernière, ultime, qui a permis à la
6 ministre d'annoncer le projet.

7 Q. **[417]** Bon. La première rencontre avec les
8 techniciens a porté sur quoi?

9 R. Il y a eu plusieurs étapes. Ça freinait sur
10 beaucoup de choses.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[418]** Est-ce que je comprends que les techniciens
13 se sont les mêmes personnes que les fonctionnaires
14 lorsque vous avez dit que vous aviez eu une
15 rencontre...

16 R. Oui.

17 Q. **[419]** ... avec...

18 R. Les fonctionnaires, techniciens, et caetera.

19 Q. **[420]** O.K.

20 Me MICHEL MASSICOTTE :

21 Q. **[421]** Et alors qu'est-ce que... quel a été l'objet
22 de la première de ces rencontres avec les
23 techniciens?

24 R. C'est trop... c'est trop vague. C'est trop vague
25 pour moi. Mais ce que je peux vous dire, le mandat

1 qu'on a reçu à partir du moment où la Ville a
2 convenu que le... le travail que BPR faisait dans
3 le dossier ne l'amenait pas à obtenir satisfaction
4 de voir son projet que j'appelle A ici, marié avec
5 le projet B du MTQ, là, la municipalité a transmis
6 des courriels au maire...

7 Q. **[422]** Alors, je vous interromps, Monsieur, c'est
8 pas ça ma question, là. Ma question, là, on parle
9 de vos trois rencontres que vous avez eues avec des
10 techniciens. Alors, ce que je veux savoir, parlons
11 de la première rencontre, de quoi a-t-il été
12 question lors de votre première rencontre avec les
13 techniciens?

14 R. Je... je dois faire une petite correction, là,
15 parce que tantôt, vous avez parlé de Cloridorme
16 puis lorsque j'ai parlé de mes trois rencontres,
17 là, c'était les trois rencontres extrêmement
18 difficiles pour le dossier de Cloridorme. Dans ce
19 dossier de... les Îles-de-la-Madeleine pour Cap-
20 aux-Meules/Fatima, BPR faisait des rencontres
21 techniques et lorsque ça a bloqué au niveau
22 technique, on a eu une demande du maire, Joël
23 Arsenault et du DG d'intervenir, et j'ai expliqué
24 le contexte.

25 Q. **[423]** Ça, ça fait trois fois que vous nous le

1 dîtes, là. Ça, on le sait.

2 R. Oui, mais c'est la seule intervention que j'ai
3 faite.

4 Q. **[424]** Bon. Donc, vous n'avez pas eu trois
5 rencontres techniques comme vous nous l'avez dit
6 antérieurement dans ce dossier-là. C'est exact?

7 R. Non, j'ai fait un lapsus par rapport à Cloridorme,
8 excusez-moi.

9 Q. **[425]** O.K.

10 R. Je me corrige.

11 Q. **[426]** Alors, donc, dans le dossier de Cap-aux-
12 Meules/Fatima, vous n'avez eu aucune rencontre
13 technique dans ce dossier-là, c'est exact?

14 R. Je ne m'occupais pas du technique.

15 Q. **[427]** O.K. Et nonobstant le fait que vous ne vous
16 occupiez pas du technique, vous êtes en mesure de
17 venir dire aujourd'hui devant la Commission que ça
18 ne fonctionnait pas au niveau technique?

19 R. Parce que je le sais.

20 Q. **[428]** Mais oui si vous le savez sans avoir eu de
21 rencontre, vous le savez?

22 R. Bien les rencontres, lorsqu'il y a des rencontres,
23 souvent la municipalité, pas souvent, la
24 municipalité est toujours représentée de son
25 directeur des travaux publics ou du directeur

1 général, donc ils sont capables de faire le constat
2 qu'il y a un problème sur le plan technique et que
3 le dossier ne reçoit pas la cote qu'il va permettre
4 de prioriser le dossier, d'avoir une
5 recommandation.

6 Q. **[429]** Avez-vous eu un rapport de ces gens-là vous,
7 là?

8 R. Rapports verbaux et d'immenses courriels dont
9 certains ont été mis en preuve ici, j'ai intervenu
10 dans ce dossier, je le répète à partir du moment où
11 la Ville a été, a pris conscience qu'il n'y avait
12 plus rien à faire sur le plan technique, donc, elle
13 a confié un mandat à Roche de régler le problème au
14 niveau politique.

15 Q. **[430]** Monsieur Gagnon, cinquième fois que vous
16 dites ça. Ma question c'est la suivante, vous, là,
17 dites-nous selon vos mots, selon ce que vous avez
18 entendu de première source, de seconde source, de
19 n'importe quelle manière, qu'est-ce qui ne
20 fonctionnait pas au niveau technique dans ce
21 dossier-là?

22 R. Le projet était un dossier que j'ai encerclé ici en
23 B, est un document du ministère des Transports qui
24 n'avait aucun lien avec le projet A de la
25 municipalité que j'ai encerclé puis que j'ai mis en

1 orange ici, là, c'était de reconstruire un réseau
2 d'aqueduc et d'égout construit en mil neuf cent
3 soixante (1960), donc, les gens avaient déjà un
4 service d'aqueduc, avaient déjà l'égout et en
5 fonction, en deux mille huit (2008) en fonction des
6 critères de priorisation des programmes ce projet-
7 là quoi qu'il n'était pas, il était nécessaire,
8 mais au moment de l'apprécier, il ne cotait pas
9 parmi les priorités en fonction des argents
10 disponibles dans les programmes, c'est ma
11 connaissance du dossier. Et puis, là, le conseil
12 voulait avoir le projet, ça c'est une décision
13 politique qui leur appartient. Et c'est là qu'ils
14 ont sollicité l'aide de Roche.

15 Q. [431] Étiez-vous au courant, par exemple, que dans
16 la municipalité, la tuyauterie était en métal et
17 qu'il y avait énormément de corrosion?

18 R. Monsieur, j'ai passé toute ma vie à travailler aux
19 îles-de-la-Madeleine dont je connais très bien les
20 difficultés de ce dossier-là. Le réseau d'égout
21 était en fonte, une fonte grise, une vieille fonte
22 qui était... qui n'est plus utilisée aujourd'hui et
23 qui avait beaucoup de fuites, mais les gens avaient
24 quand même un service d'eau, ils avaient quand même
25 un service d'égout. La problématique de ce secteur-

1 là c'est que la protection incendie des édifices
2 gouvernementaux comme l'hôpital, le CLSC, la
3 polyvalente et le cégep des Îles-de-la-Madeleine,
4 s'il y avait un feu en période touristique lorsque
5 la population, lorsque le réseau est sollicité aux
6 heures de pointe et pendant que tous les hôtels et
7 les gîtes sont, les Îles passent de dix mille
8 (10 000) à vingt, vingt-cinq mille (20 000-25 000)
9 habitants pendant une certaine période de temps,
10 s'il y avait un feu pendant cette période-là des
11 ouvrages de quarante, cinquante millions (40-50 M)
12 pouvaient ne pas être desservis en eau potable pour
13 la protection incendie. C'était la principale
14 problématique. Donc, le lien du dossier A avec le B
15 n'avait aucun... aucun lien sur le plan technique
16 pour les fonctionnaires. Pour la municipalité
17 certes, la municipalité voulait avoir son projet et
18 régler un problème qui existe depuis vingt (20)
19 ans, j'en suis conscient, j'ai été un des premiers
20 à le défendre.

21 Q. **[432]** Vous venez de nous faire part d'une
22 problématique quand même assez importante là...

23 R. Oui.

24 Q. **[433]** ... sur la question des incendies, n'est-ce
25 pas?

1 R. Très, je l'admets.

2 Q. **[434]** Oui?

3 R. Mais elle n'avait aucun lien avec les critères
4 d'admissibilité qui permettent de coter un projet
5 et de faire une recommandation à la ministre?

6 Q. **[435]** Ce qui lui permettait à la ministre encore
7 une fois de donner un octroi discrétionnaire, c'est
8 exact?

9 R. Je sais pas, je connais pas les règles et les
10 normes qui régissent les pouvoirs des ministres.

11 Q. **[436]** D'accord. Vous avez parlé de cette question
12 du voyage du maire Roussy à Gaspé. Vous avez inséré
13 ce voyage-là dans une espèce de stratégie de la
14 part de Roche pour pouvoir si vous voulez avantager
15 le maire ou pour pouvoir mieux se positionner pour
16 l'octroi éventuel d'un contrat. Vous nous avez
17 même, vous avez employé l'expression « perfect
18 fit » que c'était une stratégie, là, qui
19 fonctionnait. J'aimerais peut-être revenir un peu
20 sur le voyage avant que de conclure sur je pense un
21 élément fort important de ce dossier-là.

22 Est-il exact de dire, Monsieur Gagnon, et
23 je pense qu'on peut répondre par oui ou par non,
24 est-il exact de dire que dans un premier temps ce
25 voyage était un voyage qui était prévu par la

1 présidente de l'Association des ingénieurs-conseil
2 du Québec?

3 R. C'est ce que j'ai témoigné.

4 Q. **[437]** Il est exact de dire que celle-ci devait
5 aller recevoir une récompense de ses collègues...
6 de ses collègues qui sont en contrepartie en
7 France, là, d'une association semblable. C'est
8 exact?

9 R. J'ai pas le souvenir de la récompense, mais j'ai le
10 souvenir que quatre ou cinq firmes avaient
11 manifesté leur intérêt de participer au congrès en
12 France.

13 Q. **[438]** Est-il exact de dire que, ne pouvant se
14 rendre en France, la présidente a demandé aux
15 membres du conseil d'administration, dont monsieur
16 Martel, si ceux-ci étaient intéressés d'y aller?
17 C'est exact?

18 R. J'assiste pas aux réunions du conseil
19 d'administration.

20 Q. **[439]** Mais vous en avez été informé?

21 R. J'ai été informé que seule Roche, en bout de
22 course, désirait aller en France pour le congrès et
23 donc la PDG de l'Association des ingénieurs-conseil
24 a elle-même décliné l'invitation, ne s'y est pas
25 présentée. Le président du conseil d'administration

1 de l'époque, que je me souviens plus de quelle
2 firme c'était, ne s'est pas présenté aussi. Donc
3 les pouvoirs du PDG ou du président du conseil ont
4 été délégués au président de Roche, Mario Martel,
5 effectivement.

6 Q. **[440]** Est-il exact de dire que jusqu'à la dernière
7 minute, il y a trois personnes qui devaient
8 accompagner monsieur Martel, de trois firmes
9 différentes, mais que ces personnes-là ont décliné?

10 R. C'est ce que j'ai témoigné.

11 Q. **[441]** Bon. Et donc, il se trouve que monsieur
12 Martel a accompagné, entre autres, le maire de
13 Gaspé et est-il exact de dire qu'il a accompagné le
14 maire après avoir obtenu l'accord de la présidente
15 de l'AICQ?

16 R. Je peux pas vous dire dans les courriels, mais
17 qu'est-ce que je peux vous dire dans les
18 discussions et les courriels entre moi et monsieur
19 Martel lorsqu'il me dit « c'est arrangé », je pense
20 que c'est en février deux mille neuf (2009), « tu
21 vas participer au congrès, tu seras paneliste »,
22 j'ai donné une conférence là-bas « et je te permets
23 d'inviter le maire François Roussy. Invite
24 également, aux frais de Roche, Gaétan Lelièvre
25 ainsi que Claude Lescelleur » et il me semble que

1 c'est un courriel qu'on a déposé ici en preuve.

2 Q. **[442]** Bon. Donc, il est exact de dire que ses
3 dépenses également, là, non seulement monsieur le
4 maire était autorisé d'y aller, mais que les
5 dépenses du maire pour son voyage devaient au début
6 être défrayées par l'AICQ?

7 R. C'est ce que j'ai témoigné.

8 Q. **[443]** Et que finalement monsieur Martel s'est
9 trouvé le seul, je dirais, ingénieur ou président
10 de firme d'ingénierie à se rendre là-bas avec le
11 maire de Gaspé et qu'également, il a dû ramasser la
12 facture en fin de course. C'est exact?

13 R. Monsieur Martel n'est pas ingénieur, mais ce...

14 Q. **[444]** Oui, je m'excuse, vous avez raison.

15 R. ... n'est pas totalement comme ça que ça s'est
16 passé. Je... Ma compréhension est vu que seule
17 Roche participait à l'événement, donc les autres
18 membres des firmes de l'AICQ ne voulaient pas payer
19 une cotisation spéciale pour envoy... pour
20 favoriser qu'une seule firme qui allait à Saint-
21 Malo avec le maire de Gaspé.

22 Q. **[445]** Bon. Maintenant, vous avez parlé abondamment
23 du fait qu'il y a des démarches qui ont été faites,
24 que Roche se montrait intéressante, et caetera,
25 pour pouvoir avoir un scénario semblable à celui

1 de, je pense que vous avez parlé de Cloridorme et
2 d'avoir le contrat ou une bonne partie du contrat
3 de la ville de Gaspé dont était, dont monsieur
4 Roussy était le maire, le contrat des deux usines
5 d'épuration des eaux. Monsieur Gagnon, qu'est-il
6 arrivé de ce contrat finalement?

7 R. Le contrat en mai deux mille neuf (2009) devait
8 nous être accordé. D'ailleurs je me suis présenté
9 au conseil, au bureau du maire rencontrer le maire
10 et le directeur général avec le président, Mario
11 Martel. Sur ces quelques, je vous dirais,
12 quelques... une semaine ou deux après avoir le
13 courriel qu'on a déposé en preuve, là, que tout est
14 réglé, on a une entente tacite puis le tout devrait
15 se régler dans deux semaines, là, alors le deux
16 semaines devait se régler en quelque part vers la
17 mi-mai ou la fin mai avec un voyage aux îles avec
18 monsieur Martel et là, c'est qu'on nous a demandé
19 un plan d'action, je pense qu'on a passé ça en
20 revue ce matin, un plan d'action technique. On nous
21 confiait le... on confiait le mandat à Roche, il y
22 avait une obligation de partager, une obligation de
23 ristourne et par contre, on nous obligeait sur le
24 plan technique également à livrer la marchandise...

25 Q. **[446]** Monsieur... Monsieur Gagnon, je me permets de

1 vous interrompre. Qu'est-il arrivé avec ce contrat
2 en bout de ligne?

3 R. Bien là, vous m'avez pas laissé terminer.
4 J'étais...

5 Q. **[447]** Regardez, je vais vous faire une suggestion,
6 puisque je suis en contre-interrogatoire. N'est-il
7 pas exact de dire que finalement, on est allés en
8 appel d'offres, à la demande du maire, et que c'est
9 la firme BPR qui a obtenu le contrat?

10 R. Alors si, Madame la Présidente, on m'avait laissé
11 terminer ma réponse, parce que maître Tremblay m'a
12 pas interrogé effectivement sur ce point-là ce
13 matin, le projet qui devait nous être donné au mois
14 de, fin mai, début juin, a été mis sur la glace
15 tout l'été et plus on s'en allait vers les
16 élections de deux mille neuf (2009), plus c'était
17 chaud politiquement pour un conseil de donner un
18 mandat de gré à gré de cette ampleur-là, avec les
19 chicanes de firmes qu'il y avait et rappelez-vous
20 que l'effet Marteau et tout... tout ce qui se
21 disait, l'émission... les émissions d'informations
22 publiques, ça commençait à rendre un peu tout le
23 monde nerveux, et le dossier ne s'est jamais donné
24 de gré à gré, effectivement.

25 Q. **[448]** Monsieur Gagnon, vous reprochez quand même

1 pas à la Ville de Gaspé d'être allée en appel
2 d'offres, n'est-ce pas?

3 R. Pas du tout.

4 Q. **[449]** D'accord. Autre dossier sur lequel vous avez
5 épilogué, le dossier de Rivière-au-Renard. Dans le
6 dossier de Rivière-au-Renard, vous avez mentionné
7 le fait, n'est-ce pas, que certaines opinions
8 juridiques - et je dis « certaines » au pluriel -
9 nommément deux opinions juridiques, avaient conclu
10 au fait que, en vertu de la théorie de
11 l'antériorité, Roche pouvait prendre ce contrat-là
12 sans qu'il y ait appel d'offres, c'est exact?

13 R. C'est ce que j'ai témoigné.

14 Q. **[450]** Est-il exact de dire que nonobstant le fait
15 que Roche ait pu prendre ce contrat seul, le maire
16 a demandé que le contrat soit partagé au niveau de
17 la sous-traitance avec d'autres firmes
18 d'ingénieurs, ce que Roche a accepté de faire,
19 c'est exact?

20 R. Les documents ont été déposés effectivement et
21 c'étaient des conditions négociées dans un
22 restaurant, bureau, porte fermée. Et pour que le
23 tout se fasse par une résolution, il a fallu que
24 Roche conclut des ententes avec chacune des firmes
25 pour convenir du pourcentage que la ville avait

1 décidé et convenir également de leur part de la
2 ristourne qu'ils devaient donner du cent soixante
3 mille (160 000 \$). Tout ça a été fait entre Roche
4 et chacun des sous-traitants. Une fois que cela a
5 été fait, Madame la Présidente, ces documents-là
6 ont été transférés au maire et à Gaétan Lelièvre
7 qu'ils ont conservés dans leur dossier personnel,
8 et là ils ont donné un contrat en bonne et due
9 forme de gré à gré.

10 Q. **[451]** Et je vous suggère que les pourcentages
11 étaient les suivants, en sous-traitance : Progest
12 Experts-Conseils, quatre pour cent (4 %), c'est une
13 filiale de Dessau.

14 R. Exact.

15 Q. **[452]** Kwatröe Consultants, treize point cinq pour
16 cent (13,5 %).

17 R. Exact.

18 Q. **[453]** Et à ce moment-là, je pense que Kwatöe
19 n'avait pas été acquise par Roche, n'est-ce pas?

20 R. Elle ne fut jamais acquise par Roche.

21 Q. **[454]** Bon. Et BPR, à raison de trente-deux point
22 cinq pour cent (32,5 %), c'est exact?

23 R. C'est ce qui était marqué dans les documents ce
24 matin.

25 Q. **[455]** Bon. Et ceci a été par la suite publicisé,

1 n'est-ce pas?

2 R. Par la résolution du conseil... la résolution du
3 conseil ne le mentionnait pas, c'étaient des
4 ententes en parallèle, mais il y a probablement eu
5 une publicité quelconque parce que il y avait une
6 volonté derrière tout ça de rendre la ristourne que
7 le conseil exigeait de quatre (4 %) qui totalisait
8 cent soixante mille (160 000 \$), on peut se
9 questionner sur le fait de l'avoir exigé puis de
10 l'avoir consenti également, comme entreprise et
11 comme... comme élu municipaux, mais le but était
12 quand même noble. C'était de redonner cet argent-là
13 à la collectivité pour des... pour des oeuvres ou
14 des fondations ou des besoins... Et donc là, dans
15 ce cadre-là, il y a peut-être eu une publicité
16 quelconque de rendue à un moment donné.

17 Q. **[456]** Parlons-en quelques instants. Le maire ne
18 s'est pas fait cachette de dire, n'est-ce pas,
19 qu'il voulait créer un fonds justement pour
20 remettre à la communauté certains argents, suite,
21 entre autres, au terrible accident qui s'était
22 passé, n'est-ce pas, à Rivière-au-Renard.

23 R. Le maire devait faire un... voyons... une
24 conférence de presse qui n'a jamais eu lieu. Je
25 pense que mon collègue, vice-président principal

1 André Côté en a fait mention. C'était une des
2 conditions qui avaient été négociées pour que Roche
3 et les autres firmes s'impliquent à la hauteur de
4 cent soixante mille (160 000 \$) et que tout ça
5 reste le plus crédible possible, il fallait quand
6 même le déclarer publiquement que, compte tenu
7 qu'on était des partenaires locaux, que les firmes
8 s'impliquaient comme bons citoyens corporatifs.
9 Cette conférence de presse-là n'a jamais été tenue
10 à ma connaissance. Et si elle a eu lieu, je n'étais
11 pas là.

12 Q. [457] Est-il exact de dire également que monsieur
13 André Côté, dans ses échanges avec le maire, a
14 déclaré à celui-ci qu'il trouvait que le montant
15 était peut-être trop élevé et qu'ils étaient prêts
16 à coopérer, mais dans des proportions plus basses?

17 R. Je peux... je... je peux vous confirmer tout ça. La
18 demande initiale était de l'ordre de quatre... de
19 quinze pour cent (15 %), donc à peu près quatre
20 cent cinquante mille dollars (450 000 \$) qu'on...
21 qu'on demandait. C'était jugé exorbitant et ça
22 s'est soldé par un cent cinquante, cent soixante
23 mille (150-160 000 \$) qui représentait quatre à
24 cinq pour cent (4 %-5 %) de la valeur du... des
25 honoraires.

1 Q. **[458]** Est-il exact de dire également qu'en plus des
2 firmes d'ingénieurs que j'ai mentionnées et de la
3 firme Roche, des... d'autres entreprises ont été
4 mises à contribution, des entreprises de
5 construction, des entreprises de technique de sol,
6 et caetera, pour contribuer à ce fonds?

7 R. Faux, à part... Je vous dirais « faux ». Je partais
8 vous donner une partie de réponse, mais la réponse
9 à votre question, c'est « faux ».

10 Q. **[459]** C'est faux. Vous avez parlé de l'équipe de
11 hockey, n'est-ce pas?

12 R. Oui.

13 Q. **[460]** Est-ce que, selon le même principe, le maire
14 aurait demandé justement à ce que les entreprises
15 qui avaient participé à la reconstruction de
16 Rivière-au-Renard participent également au
17 financement d'une équipe de hockey? C'est ce que
18 vous nous avez dit?

19 R. On a démontré ce matin par un courriel que le maire
20 avait fait cette demande-là à Claude Lescelleur
21 pour que Roche s'implique pour... pour combler le
22 cinquante mille (50 000 %) qui manquait, là.
23 Cinquante mille (50 000 \$), c'était le coût évalué.
24 CLD en mettait huit mille cinq cents (8 500 \$); la
25 ville, quinze mille (15 000 \$), il manquait vingt-

1 six mille (26 000 \$). Et le maire a fait une
2 demande au directeur régional à Gaspé pour l'idée,
3 le financement financier qui manquait, le vingt-six
4 mille (26 000 \$), c'est ce que Claude et Roche a
5 fait. Et le solde de tout ça, c'est... le
6 financement a monté jusqu'à près de cent trente ou
7 cent quarante mille dollars (130-140 000 \$) qui a
8 été ramassé cette année-là.

9 Q. [461] Et n'est-il pas exact de dire que ça a été
10 ramassé à l'initiative de Roche qui, justement, a
11 fait appel à toutes sortes de firmes, à des
12 fournisseurs pour pouvoir financer cette équipe-là?

13 R. Effectivement, c'est ce que j'ai dit.

14 Q. [462] Est-il exact de dire que les montants venant
15 qu'à être réduit après deux ans, ce projet est mort
16 de sa belle mort?

17 R. Le projet est mort de sa belle mort parce que les
18 objectifs étaient presque atteints. Je crois que
19 Roche a donné soixante-dix mille (70 000 \$) sur son
20 cent cinquante (150 000 \$) ou sur... Roche devait
21 donner cinquante pour cent (50 %) de cent soixante
22 mille (160 000 \$), donc quatre-vingt mille
23 (80 000 \$). Je crois, ce n'est pas moi qui
24 s'occupais de ça, je n'avais accès à aucun chiffre,
25 mais je crois que ça s'est fini à soixante-dix

1 mille (70 000 \$).

2 Mais là où il y a eu... tout ça s'est
3 arrêté, c'est quand le projet... l'entente
4 initiale, Madame la Présidente, du cent soixante
5 mille (160 000 \$) a été basée sur un projet tel que
6 connu au moment des annonces. Lorsque les plans et
7 devis, la conception a été faite, et lorsque le
8 ministère des Transports a décidé de son
9 implication réelle, le projet a doublé. De sorte
10 qu'il est passé, de mémoire, à quelque chose comme
11 cinquante millions (50 M\$). Et un jour, le maire de
12 Gaspé me rappelle pour me dire : « Écoutez, vous
13 nous avez promis quatre (4 %) ou cinq pour cent
14 (5 %) des honoraires, le projet...

15 Me MICHEL MASSICOTTE :

16 Madame, je ne veux pas interrompre le témoin, là,
17 mais ma question, elle avait été répondue. Là, je
18 pense qu'on perd un temps inutile. J'ai un dernier
19 sujet à traiter et je vais essayer de faire en
20 sorte qu'il le soit rapidement. Donc, pas tant par
21 mes questions que par les réponses.

22 Q. **[463]** Alors, Monsieur Gagnon, je veux...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Attendez.

25 Q. **[464]** Est-ce que la réponse que vous alliez donner

1 est importante à la question qui vous a été posée?

2 R. Oui, oui, je dirais que tout ça a pris fin parce
3 que, à un moment donné, il y a eu une insistance
4 encore de la Ville d'augmenter le cent soixante
5 mille (160 000 \$) jusqu'à une hauteur de quatre
6 cent mille (400 000 \$). Et là, tout ça a pris fin.
7 C'est à ce moment-là que le « deal » ne marchait
8 plus.

9 Me MICHEL MASSICOTTE :

10 Q. **[465]** Bon. Alors, j'aimerais en terminant parler
11 quelques instants de monsieur Bruno Lortie. Et je
12 veux être bien sûr que j'ai compris votre
13 témoignage. D'une part, je comprends que monsieur
14 Bruno Lortie, lorsque vous étiez chez BPR-Triax,
15 vous n'entreteniez aucune relation avec ce dernier,
16 c'est exact?

17 R. Je n'ai jamais travaillé pour BPR-Triax.

18 Q. **[466]** Je m'excuse. Je me suis trompé, là. Alors,
19 avant que vous arriviez chez Roche, jamais vous
20 n'avez entretenu de relation avec monsieur Bruno
21 Lortie?

22 R. Avant d'arriver chez Roche, j'étais chez BPR. Et à
23 peu près la seule fois où j'ai eu à le rencontrer,
24 je l'ai expliqué, c'était au restaurant Le
25 Parlementaire.

1 Q. **[467]** C'est ça. On ne peut pas qualifier ça de
2 relation, n'est-ce pas?

3 R. Non, pas du tout. Aucune poignée de mains.

4 Q. **[468]** D'accord. Et vous nous avez dit que, à un
5 moment donné, vous vous êtes retrouvé sur un
6 « foursome » de golf avec lui, c'est exact?

7 R. Oui.

8 Q. **[469]** Est-il exact de dire également qu'avant de
9 vous trouver sur un « foursome » de golf avec lui,
10 vous aviez eu une conversation avec Marc-Yvan Côté
11 à l'effet de ne pas importuner inutilement monsieur
12 Bruno Lortie?

13 R. Je ne sais pas si c'est avant ou après, mais je
14 sais que la consigne que j'ai eue une fois que mon
15 contrat a été signé le premier (1er) octobre, je
16 vous rappelle, ça a été de suivre un canal où le
17 contact avec Bruno Lortie, c'était Marc-Yvan Côté.
18 Et même André Côté, vice-président principal, un
19 des sept principaux dirigeants de la firme, devait
20 passer par Marc-Yvan Côté, qui était un consultant.
21 Alors c'était...

22 Q. **[470]** Et je comprends de votre...

23 R. ... la façon de procéder.

24 Q. **[471]** Et je comprends de votre témoignage que,
25 nonobstant ces directives, vous lui avez parlé à

1 une occasion - et corrigez-moi si j'ai tort - à
2 l'occasion d'une espèce de mise en commun de
3 projets du MTQ et du MAMROT? Il y avait une espèce
4 de problème technique, et vous lui auriez parlé à
5 ce moment-là. Est-ce que c'est exact?

6 R. Je crois que je lui ai parlé une fois au niveau
7 technique, parce que, en l'absence de tout le
8 monde, et je lui ai parlé également une deuxième
9 fois, laissez-moi vous dire, à l'automne deux mille
10 huit (2008), parce que j'avais donné une conférence
11 devant à peu près mille (1000) personnes, et le
12 sujet que j'avais abordé, et un journaliste
13 reprenait, ça, qui pouvait mettre le gouvernement
14 libéral dans l'embarras, je l'ai avisé de la
15 question. Et je l'ai rencontré également dans une
16 soirée de poker dans une chambre d'hôtel.

17 Q. **[472]** Oui, ça, on en a parlé. Alors, c'est la
18 totalité des rencontres que vous avez eues avec
19 monsieur Bruno Lortie?

20 R. Plus peut-être celles au niveau politique de haut
21 niveau, comme Cloridorme où des ordres se sont
22 données...

23 Q. **[473]** Un instant.

24 R. et caetera.

25 Q. **[474]** Où des ordres se sont données. Est-ce qu'il y

1 a des ordres qui ont été données en votre présence?

2 R. Dans mon témoignage, j'ai expliqué que lorsqu'on
3 arrive en fin de course et que...

4 Q. **[475]** Ma question est la suivante, Monsieur : Est-
5 ce que des ordres ont été données en votre
6 présence?

7 R. J'ai témoigné ça, je ne sais pas quand, là, ce
8 matin ou la semaine passée. Dans Cloridorme, il y a
9 eu un ordre de donné, une directive très claire de
10 donnée aux fonctionnaires et à la firme
11 d'ingénieurs Roche de trouver une solution dans les
12 plus brefs délais. Ce qui s'est fait dans la même
13 semaine qui a précédé... qui a suivi la rencontre.

14 Q. **[476]** Alors, c'était une directive de trouver une
15 solution, c'est exact?

16 R. Une solution technique.

17 Q. **[477]** Une solution technique?

18 R. Oui.

19 Q. **[478]** Merci. Je n'ai pas d'autres questions.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Merci. Vous êtes resté dans votre temps, Maître
22 Massicotte. Oui, on va continuer.

23 Me SIMON TREMBLAY :

24 On prendrait peut-être une pause, parce que ça fait
25 quand même plus de deux heures que le témoin répond

1 à des questions. Peut-être une brève pause de
2 quinze (15) minutes. Puis après ça, on pourrait
3 terminer son témoignage. Nous avons avisé les
4 parties la semaine passée de la possibilité de
5 prolonger un peu plus tard compte tenu que c'est la
6 dernière semaine officielle. Donc, je vous
7 demanderais, même si on est pour finir à cinq
8 heures trente (5 h 30) ou six heures (6 h), de
9 terminer le témoignage de monsieur Gagnon.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Moi, je veux bien, là.

12 Me SIMON TREMBLAY :

13 Dans la mesure du possible.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Alors nous allons prendre dix minutes. Est-ce que
16 ça vous va?

17 R. Oui.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Parfait.

20 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

21 REPRISE DE L'AUDIENCE

22

23 _____
(16:43:34)

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Maître Tremblay, c'est vous qui êtes la prochaine.

1 LA GREFFIÈRE :

2 Alors, je vous rappelle que vous êtes sous le même
3 serment que vous avez prêté.

4 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ESTELLE TREMBLAY :

5 Q. **[479]** Bonjour, Monsieur.

6 R. Bonjour.

7 Q. **[480]** Je suis Estelle Tremblay, je représente le
8 Parti québécois, j'ai quelques questions à vous
9 poser. En premier lieu, est-ce que je comprends
10 bien votre témoignage si je dis que vos activités
11 professionnelles pour BPR se sont concentrées
12 auprès des municipalités situées dans les régions
13 de Gaspésie Nord et Îles-de-la-Madeleine?

14 R. Non, pas uniquement.

15 Q. **[481]** Non. Alors, quelles sont les régions que vous
16 couvriez à l'époque?

17 R. La région de Lotbinière, la région de Portneuf, la
18 région de Montmagny-L'Islet, Bellechasse, la région
19 de Charlevoix et la région des Îles-de-la-
20 Madeleine, à l'époque de BPR.

21 Q. **[482]** Est-ce que le territoire que vous avez
22 couvert pour Roche est sensiblement équivalent ou
23 il y a des différences à noter?

24 R. Il y a des différences à noter, effectivement.

25 Q. **[483]** Quelles sont-elles?

1 R. Pour Roche, parce qu'il y avait déjà une structure
2 en place, des gens qui s'occupaient du
3 développement des affaires qui étaient là, donc on
4 m'a assigné le territoire des Îles-de-la-Madeleine
5 évidemment puisque Roche n'avait pas de mandat dans
6 ce territoire. On m'a donné, une fois avoir
7 autorisé l'ouverture d'un bureau de Roche à Gaspé,
8 on m'a confié la responsabilité de ce territoire-
9 là. Charlevoix était partagée avec un monsieur
10 Daniel Bergeron, ingénieur. Et je couvrais un peu
11 le secteur de Montmagny-L'Islet et la Beauce avec
12 l'aide de certains collègues.

13 Q. **[484]** Je comprends que les contrats publics qui
14 sont octroyés à Roche par des municipalités
15 dépendent des subventions qui sont octroyées par le
16 Gouvernement du Québec.

17 R. Pas nécessairement, mais assez souvent.

18 Q. **[485]** Lorsque vous faites l'étude et que vous
19 représentez la municipalité auprès du Ministère...
20 auprès de la municipalité, c'est-à-dire auprès du
21 Ministère, pardon, est-ce que vous êtes payé selon
22 un mandat tarifé à l'heure ou vous êtes payé
23 subséquemment lorsque le contrat de conception des
24 plans et devis est donné?

25 R. Pour la partie... mais ça dépend, c'est du cas par

1 cas, mais je vous dirais généralement, il y a un
2 prix pour faire les études préliminaires, le
3 démarchage et le conseil technique que la
4 municipalité a besoin pour aider le conseil à
5 cheminer à travers toutes les... le dédale des...
6 des paliers administratifs autant techniques que
7 politiques. Donc, là, on est rémunéré à taux
8 horaire.

9 Q. **[486]** Et après ça, vous avez...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 C'est une question très pertinente, Maître
12 Tremblay.

13 Me ESTELLE TREMBLAY :

14 Oui.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[487]** Qui paie? Parce que le contrat n'est pas
17 nécessairement... le projet n'est pas
18 nécessairement octroyé ou il n'est pas encore
19 développé. Alors, donc pour accompagner la... la
20 ville, qui vous paie? Parce que la ville n'a pas
21 encore reçu la subvention à ce moment-là.

22 R. J'ai surtout principalement travaillé pour les
23 municipalités, à part deux exceptions dans ma vie,
24 mais...

25 Q. **[488]** Oui, des municipalités.

1 R. Donc, c'est la municipalité qui paie... qui paie
2 les honoraires. Il y a déjà un mandat, Madame la
3 Présidente, d'accordé pour faire les études. Et
4 lorsque l'étude est faite et si le conseil décide
5 de donner suite aux conclusions de l'étude -
6 supposons qu'il y a un problème d'aqueduc puis il y
7 a deux, trois solutions de regardées, il y en a une
8 qui est recommandée, le conseil la choisit et là
9 adopte une résolution dans un programme normé au
10 gouvernement pour faire une demande d'aide
11 financière, elle donne un nouveau mandat à la firme
12 pour faire la demande et remplir tous les
13 questionnaires puis donner l'assistance technique à
14 la municipalité auprès des fonctionnaires qui sont
15 requis.

16 Q. **[489]** Alors, c'est le MAMROT qui donne un
17 premier... une première subvention à la
18 municipalité?

19 R. Pas du tout.

20 Q. **[490]** Alors, qui?

21 R. Ça c'est toujours à la charge... jusqu'au moment où
22 la municipalité reçoit... entre le moment où elle
23 débute un projet et le moment où elle reçoit l'aide
24 financière, tout ça est à la charge de la
25 municipalité.

- 1 Q. **[491]** O.K.
2 (16:48:51)
3 Me ESTELLE TREMBLAY :
- 4 Q. **[492]** Donc, il y a trois mandats. Un premier mandat
5 qui consiste à faire les études, un deuxième mandat
6 qui consiste à accompagner la municipalité qui est
7 en demande d'aide auprès du Ministère et un
8 troisième mandat, si les travaux se réalisent, qui
9 consiste à s'impliquer dans la conception des plans
10 et devis, la surveillance des travaux. Est-ce
11 que...
- 12 R. Oui...
- 13 Q. **[493]** ... je résume bien?
- 14 R. Oui, vous résumez bien. Ça peut être cinq, six,
15 sept, huit mais, mettons, les trois...
- 16 Q. **[494]** Les trois phases.
- 17 R. Les trois phases.
- 18 Q. **[495]** Les trois phases. Et puis, juste pour
19 comprendre un peu votre... votre situation à
20 l'époque. Lorsque la municipalité vous donne les
21 premières... les premiers mandats reliés aux
22 premières phases, c'est bien la municipalité qui
23 assume les déboursés inhérents au compte
24 d'honoraires de Roche?
- 25 R. Là vous parlez de l'époque de Roche?

1 Q. **[496]** Oui.

2 R. Oui, c'est la municipalité qui assume mais elle ne
3 paie pas nécessairement tout de suite. Il y avait
4 une pratique dans... dans le génie-conseil, qui
5 s'est diluée au fil des années, là, mais la firme
6 de génie-conseil supportait beaucoup les
7 honoraires, donc n'envoyait pas son compte
8 d'honoraires mensuellement. Et elle cumulait les
9 honoraires jusqu'au temps qu'il y ait un résultat.
10 Et, avant les années deux mille (2000), c'était une
11 pratique courante, de sorte que la firme pouvait se
12 supporter cinq cent mille (500 000), huit cent
13 mille piastres (800 000 \$) d'honoraires pour
14 développer un projet, jusqu'au temps que... que le
15 projet aboutisse.

16 Q. **[497]** Et c'est seulement lorsque la municipalité
17 recevait la subvention que la firme de génie était
18 payée pour les premières phases du projet?

19 R. Dans... avant l'arrivée de la Loi 106, là, je vous
20 dirais que c'était de pratique courante que c'était
21 comme ça. Après la Loi 106, compte tenu que la
22 firme n'avait plus nécessairement l'assurance
23 qu'elle serait le mandataire pour la construction
24 des plans et devis, si le conseil n'optait pas pour
25 l'antériorité, donc là les firmes ont cessé

1 d'assumer le risque de supporter des gros montants
2 d'honoraires.

3 Q. **[498]** Donc, les premières phases sont des contrats
4 de gré à gré?

5 R. Sont des contrats de gré à gré.

6 Q. **[499]** Mais, depuis la Loi 106, la dernière phase,
7 qui nécessite une subvention du gouvernement, est
8 pas une phase assurée pour la firme, dans le sens
9 que là il peut y avoir une étape d'appel d'offres
10 ou contrat de gré à gré, s'il y a antériorité?

11 R. Oui.

12 Q. **[500]** Est-ce que je m'exprime correctement?

13 R. Oui, vous exprimez bien. Alors, si je fais même la
14 différence, aller jusqu'en deux mille dix (2010),
15 l'antériorité était toujours possible, donc il y
16 avait encore espoir... bon espoir que si la firme
17 donne un bon résultat, que le conseil opte pour
18 l'antériorité. Et, depuis deux mille dix (2010), la
19 firme qui... qui va aider la municipalité dans son
20 démarchage pour faire son projet, l'aider à faire
21 ses devis, est comme exclue de la phase de
22 construction. Donc, là ça cause comme un problème.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[501]** Alors, à ce moment-là, si vous chargez à la
25 ville... donc, c'est soit de gré à gré ou un appel

1 d'offres pour la première phase. Mais si la ville
2 ne réussit plus à déboursier... parce que vous dites
3 qu'avant vous supportiez ces frais-là parce que la
4 ville était pas capable de vous rembourser, alors
5 qu'est-ce qui se passe à ce moment-là, est-ce que
6 vous arrêtez au moment où... où vous avez... le
7 compte d'honoraires est plein ou...

8 R. Aujourd'hui la pratique, depuis surtout deux mille
9 dix (2010), est de facturer mensuellement alors
10 que... mettons, avant deux mille un (2001), la
11 plupart des firmes supportaient les honoraires.
12 Entre deux mille un (2001) et deux mille dix
13 (2010), c'était du cas par cas, dépendant du lien
14 de confiance avec le client. Et, depuis deux mille
15 dix (2010) donc, c'est facturé mensuellement.

16 Q. **[502]** Alors, ça veut dire...

17 R. Parce qu'il y a plus aucune assurance que...

18 Q. **[503]** O.K. Ça veut dire que, théoriquement ou peut-
19 être même pratiquement, une fois que la ville cesse
20 de payer, vous cessez de l'accompagner?

21 R. Oui. C'est comme un mandat de services
22 professionnels qui prend fin.

23 Me ESTELLE TREMBLAY :

24 Q. **[504]** Et je comprends, là, que les premières...

25

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Si vous me permettez, juste pour préciser.

3 Me ESTELLE TREMBLAY :

4 Oui.

5 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

6 Q. **[505]** Vous avez dit tout à l'heure que, si on est
7 la firme qui accompagne qui la ville pour les
8 démarches au niveau du MAMROT, on n'est pas exclu
9 de la possibilité d'appliquer sur l'appel d'offres
10 qui va (inaudible) du projet, si le projet est
11 accepté, là?

12 R. Si on fait... on participe au devis, alors la... la
13 pratique... il y a déjà un procureur, un avocat qui
14 m'a dit que c'était pas nécessairement exclu, mais
15 la pratique des municipalités, c'est de... de ne
16 pas inviter la firme qui a fait le devis à
17 soumissionner sur son propre devis.

18 Me ESTELLE TREMBLAY :

19 Q. **[506]** Depuis deux mille dix (2010)?

20 R. Depuis deux mille dix (2010).

21 Q. **[507]** Et les premières phases d'études et
22 d'accompagnement de la municipalité auprès du
23 Ministère sont tarifées au tarif horaire?

24 R. Exact.

25 Q. **[508]** Et lorsque vous arrivez à la phase des

1 travaux, c'est-à-dire lorsque la subvention est
2 accordée, à ce moment-là, vous tarifiez au
3 pourcentage de la valeur des travaux. Est-ce que
4 j'ai raison de dire ça?

5 R. Effectivement, il y a un... si on prend pour acquis
6 que le contrat est donné de gré-à-gré, donc depuis
7 deux mille un (2001) par la notion d'antériorité,
8 de gré-à-gré, là, on applique le décret 1235 du
9 Gouvernement du Québec, généralement, surtout
10 lorsqu'il y a des travaux du ministère des
11 Transports, le ministère des Transports oblige le
12 décret 1235. Donc, pour pas avoir deux méthodes de
13 facturation, les travaux de la municipalité sont
14 également facturés selon le même décret 1235. Donc,
15 c'est à pourcentage pour les plans et devis. C'est
16 à taux horaire pour la surveillance. Et les études
17 sont payées selon les négociations de gré-à-gré par
18 étape, au fur et à mesure, là.

19 Q. **[509]** C'est bien. C'est plus clair pour moi.
20 Maintenant, lorsque vous avez quitté BPR, vous avez
21 transféré chez Roche avec un certain nombre de
22 ressources techniques qui étaient chez BPR, n'est-
23 ce pas?

24 R. C'était une recommandation que j'avais faite dans
25 un plan d'action que Roche m'avait demandé. Avant

1 de m'engager puis de signer un contrat, ils
2 voulaient évaluer mon potentiel d'affaires. Et
3 donc, il y a eu plusieurs rencontres, là, je vous
4 dirais certainement sept ou huit, dans lesquelles
5 j'ai déposé les points de vue, des plans de match,
6 de quelle façon je pourrais aider Roche à grandir
7 et à prendre de l'expansion. Et donc, oui, là, il y
8 a des...

9 Q. **[510]** Donc, il y avait une stratégie d'affaires...

10 R. Effectivement.

11 Q. **[511]** ... élaborée entre vous et Roche qui
12 consistait à entraîner dans votre départ plusieurs
13 autres ressources techniques qui allaient vous
14 suivre chez Roche?

15 R. Oui, notamment pour... pour aider... pour que je
16 puisse réussir mes propres objectifs de vente, il
17 faut que l'entreprise ait la capacité technique de
18 les réaliser. Donc, là où il y avait des lacunes
19 chez Roche et que je connaissais du personnel chez
20 BPR qui était apte à le faire et souvent
21 malheureux... il y a toujours un moment dans la vie
22 professionnelle de quelqu'un où on a comme... on
23 pense à changer d'emploi. Donc, il y avait
24 exactement huit personnes que j'avais identifiées
25 et qui avaient été proposées à Roche et six d'entre

1 elles ont accepté de faire le choix. Les deux
2 autres ont eu des promotions extrêmement
3 intéressantes, de sorte qu'ils n'ont... ils n'ont
4 pas quitté.

5 Q. **[512]** Est-ce que cette stratégie d'affaires que
6 vous avez élaborée avec Roche lors de votre départ
7 avait un impact sur l'antériorité de BPR? Je
8 m'explique. On peut imaginer que parce que BPR a
9 moins de ressources techniques, elle est plus
10 obligée de travailler avec vous et Roche et de...
11 d'une certaine manière, de transiger sur son
12 antériorité, ce qui donne un avantage, évidemment,
13 pour obtenir des contrats de gré-à-gré dans la
14 phase finale.

15 R. Si vous parlez du personnel qui a... que Roche a
16 engagé suite à mon emploi, là, non. Ça n'a aucun
17 lien. L'entreprise BPR avait quand même dix-huit
18 cents (1800) employés. C'est pas ça qui
19 affaiblissait ou qui mettait à néant sa capacité
20 d'accomplir certains secteurs d'expertise qu'elle
21 possédait.

22 Q. **[513]** Mais comment se fait-il, dans ce cas-là, que
23 BPR sentait le besoin de transiger avec Roche sur
24 l'antériorité?

25 R. Écoutez, je vous dirais qu'un client, une

1 municipalité fait affaire avec un seul individu.

2 Pour vous résumer, là...

3 Q. **[514]** Qui était en l'occurrence, vous?

4 R. Oui, le responsable, le directeur de comptes, là...

5 Q. **[515]** Oui.

6 R. ... c'est lui qui rencontre le conseil. Les liens
7 de confiance s'établissent avec les individus et
8 une fois que ce lien de confiance-là est établi, il
9 y a comme une obligation de résultat de la part de
10 l'ingénieur de livrer la marchandise parce qu'on
11 est devant huit personnes à qui on s'est engagé à
12 donner un résultat. Et donc, le lien de confiance
13 s'établit entre ces deux personnes-là et les
14 personnes techniques derrière nous qui sont
15 essentielles parce que c'est pas moi qui faisais
16 les rapports.

17 Q. **[516]** De ce fait, BPR était en situation de
18 négocier avec vous et Roche son antériorité qui lui
19 servait à moins que ce que ça lui aurait servi si
20 vous étiez resté chez BPR?

21 R. Vous avez bien compris, BPR n'a pas donné cinquante
22 pour cent (50 %) de beaucoup de ses contrats...

23 Q. **[517]** Par plaisir?

24 R. ... par plaisir, c'est parce que le principal
25 interlocuteur des clients qu'il avait a quitté.

1 Donc, j'ai déjà fait le parallèle avec le salon de
2 coiffure c'est un peu la même chose, donc, c'est ce
3 qui s'est produit, ils se sont retrouvés en
4 situation un peu vulnérable et ils ont été
5 obligés... obligés de consentir un certain
6 (inaudible).

7 Q. **[518]** Et je déduis, et vous me corrigerez si je me
8 trompe, qu'avant votre transfert chez Roche, le
9 marché était essentiellement réparti également
10 entre BPR et Roche pour ce qui concerne la
11 clientèle municipale, là, sur le territoire que
12 vous avez décrit?

13 R. Je vous dirais que vers... de quatre-vingt-dix-huit
14 (98) à deux mille cinq (2005) Roche, pas Roche, BPR
15 a pris un essor extraordinaire dans le domaine
16 municipal dans l'Est, pas nécessairement à cause de
17 mon travail, mais de l'intervention de plusieurs
18 personnes-clés qui faisaient un travail similaire
19 au mien. Et être avant-gardiste dans ses méthodes
20 dans des moments où il y avait des récessions, il y
21 avait des programmes inexistantes, BPR a quand même
22 cru au niveau municipal, de sorte que moi je vous
23 dirais que c'est pas cinquante-cinquante (50-50),
24 c'est plus les deux tiers du marché que se
25 partageaient Roche et BPR était à BPR.

1 Q. **[519]** Et lorsque vous avez transféré à Roche, est-ce
2 ce que cette tendance s'est inversée?

3 R. Cette tendance s'est inversée un peu, mais s'est
4 fait aussi dans un contexte où la loi avait changé,
5 depuis deux mille un (2001), le démarchage était
6 vraiment plus le même. Les municipalités même si
7 pour un nouveau projet, qu'elle souhaite initier où
8 il n'y a pas d'antériorité, Madame la Présidente,
9 donc, elle est obligé d'aller en appel d'offres.
10 Donc, même si elle veut travailler avec son
11 professionnel qu'elle connaît depuis vingt-cinq
12 (25) ans, la loi lui interdit et l'oblige à aller
13 en appel d'offres.

14 Q. **[520]** Donc...

15 R. Donc, ça a changé le portrait.

16 Q. **[521]** Donc, la Loi 106 a eu comme effet de cesser
17 une espèce de partage de marché très important qui
18 existait entre BPR et Roche dans l'Est?

19 R. Je voudrais apporter une correction à ce que vous
20 dites ou une précision. C'était pas un partage,
21 parce que c'était deux firmes...

22 Q. **[522]** En compétition?

23 R. ... en compétition et très féroce.

24 Q. **[523]** Il y avait pas d'entente de partage.

25 R. Il n'y avait pas d'amour du tout.

- 1 Q. **[524]** Du tout?
- 2 R. Du tout, du tout, du tout.
- 3 Q. **[525]** D'accord.
- 4 R. Mais BPR et Roche étaient deux firmes qui avaient
5 un siège social historiquement à Québec. Alors, que
6 toutes les autres grandes firmes ont des sièges
7 sociaux qui sont de Montréal. Donc, BPR et Roche
8 ont toujours cru en l'Est du Québec qui est un
9 petit marché, ce n'est presque... c'est presque
10 toutes des petites municipalités et a établi des
11 petits bureaux dans plusieurs secteurs, dans des
12 localités. Donc, chez Roche il y avait une
13 cinquantaine de bureaux régionaux. Chez BPR il y en
14 avait une cinquantaine aussi, si je résume.
15 Excusez, si je suis précis à plus ou moins dix
16 (10). Mais ça vous donne que les deux entreprises
17 avaient une croyance au marché municipal de petits
18 gabarits de même nature à peu près. C'était deux
19 marchés similaires.
- 20 Q. **[526]** Et ils étaient en très forte concurrence?
- 21 R. En très forte concurrence.
- 22 Q. **[527]** Et cette situation a continué après votre
23 départ...
- 24 R. Oui.
- 25 Q. **[528]** ... de chez BPR?

1 R. Oui.

2 Q. **[529]** Alors, j'aimerais maintenant regarder avec
3 vous un document que vous avez préparé, enfin je
4 crois c'est l'onglet 71, Madame Blanchette. C'est
5 un bilan partiel des efforts de développement des
6 affaires qui porte la date du vingt-huit (28) avril
7 deux mille treize (2013). Est-ce que c'est vous qui
8 avez rédigé ce document?

9 R. Oui, l'hiver dernier lorsqu'il y a eu un changement
10 à la haute direction de l'entreprise. Il y a une
11 restructuration en même qui est initiée et mon
12 prés... mon vice-président principal, André Côté,
13 m'avait demandé de produire un plan, un bilan
14 d'abord de ce que j'avais fait et un plan d'action
15 pour les prochaines années, ce qu'il demandait à
16 plusieurs autres directeurs aussi ou...

17 Q. **[530]** Alors, Madame Blanchette, pourriez-vous
18 avancer le document jusqu'au tableau 1. C'est pas
19 très loin de notre... de la page où vous êtes.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Est-ce que... Ah! O.K.

22 Me ESTELLE TREMBLAY :

23 Je vais...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Quelle page vous dites?

1 Me ESTELLE TREMBLAY :

2 Je vais vous demander de le produire. Le tableau 1.

3 Il n'y a pas de page.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Alors c'est 178P-19...

6 LA GREFFIÈRE :

7 1918.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 18?

10 LA GREFFIÈRE :

11 C'est exact, Madame.

12

13 178P-1918 : Bilan et plan d'action du Témoin A du
14 28 avril 2013 - Sommaire des
15 implications stratégiques, techniques
16 et DDA

17

18 Me ESTELLE TREMBLAY :

19 Q. **[531]** Est-ce que c'est vous qui avez colligé les
20 informations mentionnées dans ce tableau ou l'avez-
21 vous fait avec Roche ou, bref êtes-vous l'auteur
22 des informations?

23 R. Je suis... Je suis l'auteur, vérifié par...

24 Évidemment c'est un tableau d'envergure. Le but

25 n'était pas de préciser au chiffre près le nombre

1 d'honoraires au dollar près que j'avais apportés et
2 l'ampleur des mandats mais c'était pour... et je
3 n'ai considéré, dans ce tableau, que les grands
4 projets qui généraient beaucoup d'ouvrage pour
5 l'entreprise de sorte que, un mandat de cinq mille
6 (5 000 \$), dix mille (10 000 \$), quinze mille
7 (15 000 \$), je ne les considérais pas. C'était
8 marginal par rapport à la démonstration que je
9 voulais faire.

10 Q. **[532]** Donc vous arrivez à la conclusion que les
11 efforts de développement des affaires que vous avez
12 faits, ont apporté à Roche trente-cinq millions
13 quatre cent mille dollars (35,4 M\$) d'honoraires?

14 R. Faut descendre le tableau un peu, là, pour...

15 Q. **[533]** Pour une période, là, qui s'établit de deux
16 mille six (2006) à deux mille douze - deux mille
17 treize (2012-2013).

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Êtes-vous capable de grossir un peu les caractères,
20 Madame Blanchette, s'il vous plaît?

21 R. Alors, si vous me permettez, Madame la Présidente,
22 je vais vous expliquer, là, le trente...

23 Me ESTELLE TREMBLAY :

24 Q. **[534]** Pouvez-vous attendre mes questions...

25 R. Oui. O.K. Parfait.

1 Q. [535] ... comme ça, ça va peut-être aller plus
2 rapidement. Peut-être que j'ai moins de questions à
3 vous poser que ce que vous anticipez.

4 R. Parfait.

5 Q. [536] Alors, vous voyez, vous vous attribuez aussi
6 des parts dans ce trente-cinq millions (35 M\$) que
7 vous évaluez à seize millions (16 M\$) et
8 quelques... et neuf cent soixante-mille
9 (16,965 M\$). Alors qu'est-ce qui fait que vous vous
10 attribuez une portion de ces efforts-là?

11 R. Bon. Le concept que j'ai développé et qui est
12 normal, là, c'est qu'il y a du travail qu'on fait
13 qui est strictement individuel par nos relations,
14 nos contacts d'affaires qu'on a avec nos clients et
15 il y en a d'autres qui se font avec l'aide de nos
16 collègues. Alors c'est pour ça que je mettais des
17 pourcentages différents dépendamment de
18 l'implication que j'avais et au fil du temps, alors
19 supposons au moment, pour donner un exemple
20 concret. Au moment où on a parti un bureau de Roche
21 à Gaspé, donc la première année, le démarchage qui
22 s'est fait là, je l'ai piloté au complet, la
23 deuxième année, je me suis donné un pourcentage qui
24 dégressait jusqu'au temps où Claude Lescelleur
25 était totalement autonome et je me suis retiré, je

1 me suis attribué aucune part au marché qu'il
2 développait. Même chose pour la Beauce ou Noram
3 donc. C'est une approche qui en vaut une autre, là,
4 mais c'était pour démontrer que les efforts que
5 j'avais réussis en sept ans étaient de l'ordre de
6 dix-sept millions (17 M\$) d'honoraires que je
7 pouvais attribuer à mon être propre et trente-cinq
8 millions (35 M\$) en tout d'honoraires avec le
9 concours de mes collègues.

10 Q. **[537]** De vos collègues. Et je vois que dans la
11 région des Îles-de-la-Madeleine, vous établissez
12 les honoraires gagnés par Roche à neuf millions
13 trois cent mille dollars (9,3 M\$) et vous vous
14 attribuez souvent à cent pour cent (100 %) des
15 honoraires de six millions quatre cent soixante-
16 cinq mille (6,465 M\$). Est-ce que je peux savoir,
17 dans la section Îles-de-la-Madeleine, quels sont
18 les projets qui ont été attribués à Roche par
19 appels d'offres publics parmi ceux qui sont
20 mentionnés sur cette liste?

21 R. Oui, le pont des Îles-de-la-Madeleine, quarante
22 millions (40 M\$) avec MTQ.

23 Q. **[538]** Alors ça, ça a été un appel d'offres public?

24 R. C'est un appel d'offres public qui était gagné par
25 Roche et Dessau dans un consortium. C'est un

1 projet...

2 Q. **[539]** C'est pas nécessaire de me décrire le projet,
3 simplement me dire parmi les projets ceux qui ont
4 été attribués à Roche par appel d'offres public.

5 R. Après ça, le CHSLD.

6 Q. **[540]** On est toujours dans les Îles-de-la-
7 Madeleine?

8 R. Oui. Les trois derniers, en fait, qui sont à cinq
9 pour cent (5 %), là...

10 Q. **[541]** Oui.

11 R. ... c'est parce que c'est des projets faits,
12 donnés, des fois, de gré à gré, mais à des bureaux
13 qui relèvent... supposons, comme Hydro-Québec va
14 prendre un bureau de Rimouski pour travailler
15 avec... pour un de ses projets ou la SHQ. Mais
16 c'est quand même des mandats à Roche. Mais la
17 présence de Roche aux Îles aidait à faire en sorte
18 que ça se produise. Alors, c'est pour ça que je
19 mettais un pourcentage qui est très faible de cinq
20 pour cent (5 %) en disant...

21 Q. **[542]** Mais avez-vous compris ma question?

22 R. Oui.

23 Q. **[543]** C'est de savoir, parmi ces projets, quels
24 sont ceux qui ont fait l'objet d'un appel d'offres
25 public, ceux que Roche a gagnés par appel d'offres

1 public?

2 R. Les seuls, les seuls, ceux qui sont à cinq pour
3 cent (5 %) puis celui à dix pour cent (10 %), étude
4 sur l'érosion.

5 Q. **[544]** Alors, ça, c'est des contrats qui ont été
6 attribués par appel d'offres public?

7 R. Oui.

8 Q. **[545]** Tous les autres ont été attribués de gré à
9 gré?

10 R. Oui. Puis dans la dernière rangée, comme je disais,
11 HQ, SHQ et la SIQ, et cetera, j'ai mis cinq pour
12 cent (5 %). Il y en a peut-être un de ceux-là qui
13 était du gré à gré, parce que dépendant des
14 montants, les limites des fonctionnaires, et
15 cetera, puis de l'envergure des projets.

16 (17:10:15)

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[546]** Il y en a un qui est à deux pour cent (2 %).
19 Est-ce que c'était du gré à gré?

20 R. Dans les îles?

21 Q. **[547]** Non.

22 Me ESTELLE TREMBLAY :

23 Q. **[548]** Dans les îles, oui. Alors, les autres ont été
24 donnés de gré à gré. En raison de l'antériorité que
25 vous aviez négocié avec BPR ou?

- 1 R. Exact.
- 2 Q. **[549]** Est-ce que c'était à chaque fois des cas
3 d'antériorité avec BPR?
- 4 R. Sauf un, Maître. Excusez-moi!
- 5 Q. **[550]** Lequel?
- 6 R. Celui de Grande-Entrée. Est-ce qu'on le voit? C'est
7 le quatrième. Projet de Grande-Entrée. Alors, un
8 projet municipal et de transport, trois point
9 quatre millions (3,4 M\$) d'honoraires, cent pour
10 cent (100 %).
- 11 Q. **[551]** Alors il n'y a pas d'antériorité?
- 12 R. Oui, il y avait l'antériorité.
- 13 Q. **[552]** Il y avait l'antériorité.
- 14 R. Mais qui appartenait à Roche et non à BPR. Et
15 BPR...
- 16 Q. **[553]** C'était une antériorité Roche.
- 17 R. Roche. Exact.
- 18 Q. **[554]** Et les autres, c'était des antériorités BPR?
- 19 R. Les autres étaient des... Laissez-moi vérifier pour
20 pas faire d'erreur. La marina du Cap-Vert est un
21 projet Roche.
- 22 Q. **[555]** Oui. Antériorité Roche?
- 23 R. C'est une corporation à but non lucratif. Donc il
24 n'est pas soumis...
- 25 Q. **[556]** Ce n'est pas du public?

1 R. Qui n'est pas public, oui.

2 Q. [557] Parfait.

3 R. Donc, les autres, c'est via l'entente de sous-
4 traitance.

5 Q. [558] Alors, je résume pour être sûre que j'ai bien
6 compris. Vous me dites que le projet de Grande-
7 Entrée est allé à Roche en raison du principe
8 d'antériorité, que la marina du Cap-Vert était un
9 mandat en dehors de la sphère publique, et que les
10 autres étaient des appels d'offres... c'est-à-dire
11 étaient des contrats de gré à gré donnés par
12 antériorité qui appartenait à BPR?

13 R. À BPR.

14 Q. [559] Et dans lesquels vous avez agi. Maintenant,
15 dans votre contrat, dans votre tableau, pardon,
16 quand vous indiquez les honoraires de Roche, est-ce
17 que c'est seulement la portion de Roche ou ça
18 comprend la portion de Roche et la portion de BPR?

19 R. C'est seulement la portion de Roche.

20 Q. [560] J'aimerais faire avec vous le même exercice
21 pour Gaspé et nord de la Gaspésie. Quels sont les
22 contrats qui ont été octroyés à Roche par appel
23 d'offres public?

24 R. Dans la liste que j'ai mise là, c'est le un pour
25 cent (1 %) en bas.

1 Q. **[561]** Alors, ça, c'est de l'appel d'offres public?

2 R. Oui.

3 Q. **[562]** Le reste, ce sont des gré à gré qui...

4 R. C'est un peu des deux, Maître, soit des projets de
5 gré à gré ou appel d'offres public, mais c'était
6 des projets que feu Claude Lescelleur gérait
7 localement.

8 Q. **[563]** On est dans le un pour cent (1 %) ?

9 R. On est dans le un pour cent (1 %). Le un pour cent
10 (1 %), c'était une question de principe. C'est que
11 le bureau de Gaspé, c'était dans mon plan
12 d'affaires. Et donc, vous voyez qu'au début, la
13 première année, il y a eu le projet de Rivière-au-
14 Renard. Évidemment, je me suis donné soixante-
15 quinze pour cent (75 %) d'attribution, parce que
16 sans mon plan d'affaires il n'y aurait jamais eu de
17 travail... de projet Roche à Gaspé.

18 Q. **[564]** Oui.

19 R. Mais, par contre, si Claude Lescelleur ne m'avait
20 pas aidé, non plus je ne l'aurais pas eu. Et, là,
21 plus ça allait, bien, plus je variais comme ça avec
22 les interventions.

23 Q. **[565]** Et dites-moi, le projet que vous mentionnez à
24 Rivière-au-Renard, est-ce que c'est un cas
25 d'antériorité BPR, Roche ou un appel d'offres

- 1 public?
- 2 R. Rivière-au-Renard, c'est un projet d'antériorité.
- 3 Q. **[566]** Antériorité BPR?
- 4 R. Antériorité Roche.
- 5 Q. **[567]** Roche. Cloriforme, est-ce que c'était une
- 6 antériorité?
- 7 R. Cloridorme.
- 8 Q. **[568]** Clo... euh...
- 9 R. Cloriforme, ça a pas... ça fait pas les mêmes
- 10 effets.
- 11 Q. **[569]** Quel lapsus! Cloridorme.
- 12 R. Cloridorme, c'est un projet d'antériorité à BPR qui
- 13 le partageait cinquante pour cent (50 %) avec
- 14 Roche.
- 15 Q. **[570]** Percé?
- 16 R. Percé, c'est un contrat d'antériorité à Roche.
- 17 Q. **[571]** Les divers mandats, on a fait le tour de ça.
- 18 Si on prend Charlevoix maintenant, Rivière de la
- 19 Malbaie, est-ce que c'était une antériorité ou un
- 20 appel d'offres?
- 21 R. Rivière Malbaie était au départ une antériorité
- 22 mais légalement le ministre ne l'a pas reconnue
- 23 parce que la... la résolution de la municipalité
- 24 dépassait de deux jours la date de l'entrée en...
- 25 en vigueur de la Loi 106.

1 Q. [572] Donc, ça été un appel d'offres.

2 R. Donc, ça a été en appel d'offres mais, évidemment,
3 j'avais fait beaucoup de travail dans ce dossier-là
4 et donc, je me suis attribué... attribué une part.

5 Q. [573] Hum, hum.

6 R. Vous comprendrez que c'est... c'est une hypothèse
7 de calcul ce que je soumetts là. Un autre le ferait,
8 il arriverait avec un chiffre différent.

9 Q. [574] Je comprends très bien.

10 R. O.K.

11 Q. [575] Baie Saint-Paul, est-ce que c'était un cas
12 d'antériorité ou d'appel d'offres?

13 R. Baie-Saint-Paul, c'est un cas... il y a eu des
14 mandats de gré à gré puis, il y a eu un appel
15 d'offres public pour la suite donc, peut-être... Je
16 veux pas vous donner des chiffres, mais il y a
17 une... il y a une partie qui était du gré à gré
18 pour faire les études préliminaires...

19 Q. [576] Oui, comme on a vu.

20 R. ... puis une fois que le projet a passé aux plans
21 et devis, la municipalité a été en appel d'offres.

22 Q. [577] En appel d'offres. Éboulements maintenant,
23 est-ce que ça a été un appel d'offres?

24 R. Éboulements, c'est un projet privé d'un... d'un
25 promoteur privé pour... pour faire du développement

1 domiciliaire. Donc, c'est pas l'appel...

2 Q. **[578]** C'est privé.

3 R. ... pas un appel d'offres, c'est de gré à gré.

4 Q. **[579]** Si on va maintenant un petit peu plus bas
5 dans une municipalité qui a... dont vous avez
6 parlé, Saint-Pierre-les-Becquets...

7 R. Oui.

8 Q. **[580]** Est-ce que ça, c'est un appel d'offres ou une
9 antériorité?

10 R. C'est un... c'est un projet qui... qui sera réalisé
11 par Pluritec via son entente...

12 Q. **[581]** Oui.

13 R. ... de territoire. Il n'y a pas... Je ne... je
14 pourrais pas... je voudrais pas faire d'erreur, là,
15 je ne crois... il se peut qu'il y ait de
16 l'antériorité mais ma mémoire me fait défaut.

17 Q. **[582]** Vous savez pas.

18 R. Mais... Et puis les honoraires peuvent changer.
19 C'est qu'au moment où je l'ai fait, on peut les
20 estimer à cinq cents (500) puis ça peut finir à
21 sept cents (700), comme ça peut finir à trois cents
22 (300) aussi.

23 Q. **[583]** Est-ce que vous êtes d'accord avec moi pour
24 dire que, lorsqu'on parle d'une filière, Marc-Yvan
25 Côté, Bruno Lortie, madame Normandeau, est-ce que à

1 ce moment-là il faut quand même regarder non pas
2 les contrats par appels d'offres publics mais les
3 contrats qui ont été attribués de gré à gré? Dans
4 le sens que l'appel d'offres peut faire en sorte
5 que, malgré tous les beaux contacts de monsieur
6 Marc-Yvan Côté, s'il y a un appel d'offres public
7 puis qu'il échappe à Roche ou qu'il tombe dans
8 la... dans la... la poche de Roche, ça... c'est
9 plutôt l'appel d'offres qui est la cause efficiente
10 du contrat.

11 R. Bon. Vous avez raison pour les mandats
12 d'antériorité...

13 Q. **[584]** Oui.

14 R. ... puisque le lien professionnel entre le client
15 et son professionnel est plus étroit et nous permet
16 de l'aider davantage. Pour les contrats par appels
17 d'offres publics avec le ministère des Transports,
18 je pourrais pas vous dire puisque j'ai jamais
19 oeuvré avec le ministère des Transports, donc je
20 peux pas vous dire; et je sais que la Commission
21 s'est penchée sur ce sujet-là. Donc, pour répondre
22 à votre question, là où il y a des interventions
23 politiques qui étaient requises, c'était souvent
24 dans des mandats par antériorité.

25 Q. **[585]** Par antériorité.

1 R. Effectivement.

2 Q. **[586]** Parce que l'appel d'offres peut rompre le
3 lien de causalité.

4 R. Oui, ça... mais ça pouvait quand même arriver mais
5 c'était... c'était plus rare.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[587]** Sauf que vous nous avez expliqué que dans les
8 appels d'offres, il y a ce qu'on appelle les
9 comités de sélection aussi.

10 R. Oui, c'est que...

11 Me ESTELLE TREMBLAY :

12 La plupart du... Oui, c'est parce que je lui posais
13 la question sous l'angle de la filière de contact.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[588]** Oui. Oui, mais les contacts, il y en avait
16 dans les comités de sélection aussi, nous avez-vous
17 dit?

18 R. Oui.

19 Q. **[589]** Point d'interrogation.

20 R. Quelquefois il y avait des... des interventions
21 pour modifier ou influencer la grille de sélection.

22 Me ESTELLE TREMBLAY :

23 Q. **[590]** Alors, dans les contrats qui ont été donnés
24 de gré à gré, les contrats municipaux, bien
25 entendu, là, qui font l'objet d'une antériorité,

1 est-ce que votre témoignage est à l'effet que
2 madame Normandeau, son chef de cabinet monsieur
3 Lortie ainsi que monsieur Marc-Yvan Côté ont eu une
4 influence prépondérante dans l'octroi des
5 subventions?

6 R. J'ai... Est-ce que vous pourriez répéter parce que,
7 pendant que vous posiez votre question, j'étais en
8 train de regarder le tableau...

9 Q. **[591]** Oui.

10 R. ... puis j'en ai manqué le début.

11 Q. **[592]** Alors, je...

12 R. S'il vous plaît.

13 Q. **[593]** Je rétrécis mes questions aux contrats où il
14 y a antériorité...

15 R. Parfait.

16 Q. **[594]** ... dans le domaine public, bien entendu.
17 Vous me suivez jusque-là?

18 R. Oui. Oui, parfait.

19 Q. **[595]** Alors, est-ce que le sens de votre témoignage
20 est à l'effet que madame Normandeau, son chef de
21 cabinet et monsieur Marc-Yvan Côté ont eu une
22 influence prépondérante dans l'octroi de ces
23 subventions et des contrats publics qui en ont
24 découlé?

25 R. Tout à fait.

1 Q. **[596]** Mais sur quoi vous fondez-vous pour dire cela
2 puisque vous avez mentionné tout à l'heure à maître
3 Massicotte que vous n'étiez pas présent lorsque
4 monsieur Marc-Yvan Côté faisait des
5 représentations?

6 R. Par les discussions à l'interne, par les courriels
7 qu'on a pu démontrer, on voit clairement souvent
8 qu'il y a un message. Vous avez vu que
9 l'interlocuteur est André Côté auprès de Marc-Yvan
10 Côté et les messages que Marc-Yvan Côté laissait à
11 André, qui me rapportait puis, moi, je rapportais
12 au client, ça devient compliqué, là, mais on voit
13 très bien qu'il y avait des interventions
14 politiques qui se faisaient et qui portaient fruits
15 dans tous les cas parce que tous les projets dont
16 on a abordé ont tous terminé par une aide
17 financière, et souvent accrue au montant de...
18 entre quatre-vingts (80) et quatre-vingt-quinze
19 pour cent (95 %).

20 Q. **[597]** Et donc, vous... le sens de votre témoignage
21 c'est que ces trois personnes là sont la cause
22 efficiente des subventions accordées à vos
23 municipalités clientes et, par voie de conséquence,
24 aux contrats publics que Roche a eus?

25 R. Je ne voudrais pas attribuer toute la

1 responsabilité à un seul homme, et deux, si on
2 inclut le... le duo Bruno Lortie et Marc-Yvan Côté,
3 là. C'est le travail de... de toute une équipe qui
4 fait que ça aboutit. Mais, lorsqu'on connaît bien
5 la... la pratique d'affaires des ministères des
6 Affaires municipales et des Transports sur le plan
7 politique, et qu'on sait comment s'y prendre, alors
8 là on... on demande une intervention de nature
9 hautement politique à la meilleure personne
10 possible, en l'occurrence, chez Roche, celui qui
11 avait ce mandat-là c'était Marc-Yvan Côté.

12 Q. **[598]** Et, à ce moment-là, vous accordez une grande
13 importance à ces contacts privilégiés comme cause
14 de l'octroi de la subven... des subventions?

15 R. Une importance... une grande importance pour
16 l'obtenir dans... souvent, dans l'année que
17 souhaitait le conseil municipal. Je vous dirais
18 qu'un projet qui est mature, qui est bien coté, les
19 fonctionnaires vous ont parlé de 1 à 4 puis 4 à 8,
20 je crois, là, c'est des chiffres que... qu'on
21 n'avait pas accès, nous. J'ai pratiqué pourtant
22 pendant vingt-cinq (25) ans puis je savais pas
23 qu'il y avait de telles cotes. On savait que les
24 projets étaient cotés mais on n'avait pas cette
25 grille-là. Sincèrement, moi, je l'ai jamais

1 obtenue. Mais... Alors, supposons qu'un projet est
2 coté 2, donc c'est une priorité, on sait qu'il va
3 se faire. Mais si le conseil municipal souhaite,
4 politiquement, l'avoir en deux mille huit (2008) ou
5 à l'été deux mille neuf (2009), parce qu'à
6 l'automne deux mille neuf (2009) il y a des
7 élections, il veut s'en faire un capital politique
8 pour ces élections, là l'intervention politique
9 prend toute sa valeur.

10 Q. **[599]** Sur le délai de réalisation.

11 R. Sur le délai ou l'annonce de la subvention.

12 Q. **[600]** Parce que vous êtes d'accord avec moi que ce
13 sont quand même des projets cotés 1 et 2...

14 R. Il y en a qui...

15 Q. **[601]** ...pour la plupart?

16 R. Il y en a, dans ces projets-là, que je sais que les
17 fonctionnaires n'ont pas signé, n'ont pas
18 recommandé. Je pense que le témoignage... Yvan
19 Dumont était venu en parler, qu'il y a certains
20 projets qui... les fonctionnaires avaient refusé de
21 signer puis la ministre, avec son pouvoir
22 discrétionnaire, qui lui était probablement donné
23 parce qu'elle est finalement l'ultime responsable,
24 prenait la décision. Mais les projets n'étaient pas
25 cautionnés par les fonctionnaires sur le plan

1 technique.

2 Q. [602] Donc, vous ciblez l'action politique quant au
3 taux de l'aide et quant à la... au délai plus
4 rapide dans lequel l'aide est donné?

5 R. Le délai, souvent, pour un projet qui... qui
6 passerait de toute façon, le taux d'aide également,
7 effectivement, parce que de bonifier un projet, de
8 le faire passer de cinquante (50) à soixante-six
9 (66), à soixante-quinze (75), à quatre-vingts (80)
10 puis, ultimement, pour les petits villages, là, de
11 mille (1000) habitants c'est quatre-vingt-quinze
12 pour cent (95 %) qui est nécessaire, c'est
13 extrêmement complexe et ça vide beaucoup les
14 enveloppes budgétaires des programmes. Pour peu de
15 monde donc, c'était une opération qui était
16 extrêmement compliquée et dure à justifier. Même si
17 tout le monde le comprenait c'était quand même une
18 décision lourde de conséquences puisque, en faisant
19 un projet, on pouvait en bloquer quatre autres à
20 cause de l'ampleur de l'aide financière.

21 Q. [603] Alors, est-ce qu'il y a d'autres avantages,
22 vous parlez du taux d'aide, vous parlez du délai,
23 est-ce qu'il y a d'autres avantages à...

24 R. Il y a...

25 Q. [604] ... l'intervention politique (inaudible)...

1 R. Oui. Je m'excuse de vous interrompre, là, mais
2 l'avantage c'est... il y a aussi de faire passer un
3 projet qui était pas admissible. Et ça je venais
4 d'en parler. Lorsqu'un projet n'est pas signé par
5 les fonctionnaires et qu'il se rend au cabinet avec
6 une recommandation négative puis le... le ministre
7 ou la ministre en titre prend la décision, via son
8 pouvoir qui lui est accordé, de changer la décision
9 et d'en supporter le poids, donc, ça, ça aidait,
10 effectivement.

11 Q. **[605]** Je comprends bien que, par votre position au
12 sein de Roche, vous voyiez plus le résultat que la
13 démarche que monsieur Côté effectue?

14 R. Je vois, effectivement, plus le résultat. Je
15 voyais... Effectivement, parce que j'assistais pas
16 aux rencontres.

17 Q. **[606]** Maintenant, ces succès, qualifions-les comme
18 ça puisque c'est ce que vous dites dans votre
19 rapport, ces succès rendaient Roche plus attractive
20 vis-à-vis de ses clients?

21 R. Un succès d'équipe, je dirais.

22 Q. **[607]** Oui, ça rendait...

23 R. Seul, Marc-Yvan Côté n'aurait pas pu faire passer
24 le projet de Cloridorme sur lequel il est intervenu
25 fortement.

1 Q. [608] Mais le... d'arriver à ces résultats-là vous
2 rendait plus attractif, par exemple, que BPR, on le
3 voit dans le dossier Cloridorme?

4 R. Oui. Entre autres. C'est comme gagner une cause
5 versus la perdre pour un avocat.

6 Q. [609] Et puis ça fidélisait aussi votre clientèle?

7 R. Oui, la relation de confiance avec le client.

8 Q. [610] Donc, ça c'était les avantages pour Roche.
9 Maintenant, les honoraires, on les voit, là, vous
10 les évaluez à trente-neuf millions quatre cent
11 mille dollars (39,4 M\$), on parle de projets qui
12 sont réalisés, là. Vous qualifiez ça de succès,
13 est-ce que vous... vous diriez que c'est le plus
14 gros volume d'honoraires jamais gagnés par une
15 firme de génie en relation avec les contrats
16 publics municipaux subventionnés dans cette partie
17 du Québec?

18 R. Non. Non, parce qu'on est dans une époque... j'ai
19 travaillé chez Roche dans une époque où les règles
20 se sont resserrées au point où le développement des
21 affaires était extrêmement difficile à cause de la
22 loi. Et la plupart des firmes ont pris de
23 l'expansion, les autres que BPR et Roche ont pris
24 de l'expansion en région aussi. De sorte qu'à
25 Gaspé, il y avait seulement BPR puis maintenant il

1 y a cinq grandes firmes de génie-conseil. Alors, la
2 plupart des firmes ont compris que de s'établir en
3 région donnait accès à un marché local qu'ils
4 n'avaient pas. Alors, ils ont tenté l'expérience,
5 souvent ça fonctionnait, au bout de quatre, cinq
6 ans, quand ils perdraient de l'argent, il
7 refermait. Donc, je peux pas dire que c'est... Et
8 ces firmes-là, comme Roche ou BPR, qui font du deux
9 cents millions (200 M) par année d'honoraires, de
10 chiffre d'affaires, c'est pas Jean Gagnon tout seul
11 qui faisait ça, là. C'était... ça, ce n'est que mon
12 bilan sur lequel j'essaie humblement de... de
13 vendre au mieux possible la qualité de ce que j'ai
14 fait. Puis si on le faisait faire par quelqu'un
15 chez Roche qui n'a pas apprécié mon travail, bien
16 il arriverait un résultat qui serait différent. On
17 s'entend?

18 Q. **[611]** Mais dans les régions qui sont mentionnées
19 ici, est-ce qu'on peut dire que Roche était la
20 grande gagnante par rapport à son concurrent BPR
21 avec un tel volume d'honoraires?

22 R. Non. BPR a toujours été aussi agressif et engageait
23 le personnel pour... je serais... je serais curieux
24 de... de voir le résultat, mais je pense que BPR a
25 maintenu sa cote et même maintenu sa croissance.

1 Q. **[612]** Quelle était votre rémunération pour réaliser
2 ce travail-là?

3 R. J'avais une rémunération à taux horaire chez Roche,
4 comme je l'ai expliqué au début.

5 Q. **[613]** Vous parlez de deux mille treize (2013) ou de
6 deux mille douze (2012)?

7 R. De deux mille (2000)... de deux mille cinq (2005).

8 Q. **[614]** Oui.

9 R. D'octobre deux mille cinq (2005) à juillet, à la
10 fin juil... fin juin deux mille douze (2012), j'ai
11 été consultant.

12 Q. **[615]** J'ai vu que vous aviez... j'ai vu des
13 contrats de services professionnels. Madame
14 Blanchette, pourriez-vous afficher l'onglet 74?

15 LA GREFFIÈRE :

16 Désirez-vous le produire, Maître Tremblay?

17 Me ESTELLE TREMBLAY :

18 Oui.

19 LA GREFFIÈRE :

20 Alors ce sera sous la cote 1919.

21 (17:30:12)

22

23 178P-1919 : Convention de services professionnels
24 entre Roche et le Témoin A le 29
25 septembre 2005

1 Me ESTELLE TREMBLAY :

2 Q. [616] Alors, à l'article 3, Madame Blanchette. Je
3 comprends que vous aviez un salaire de base de deux
4 cent mille dollars (200 000 \$) plus une prime de
5 performance. La prime de performance s'applique.
6 Pouvez-vous aller deux paragraphes plus loin,
7 Madame Blanchette. « 5 %... » et voilà ici :

8 5 % de la valeur des honoraires
9 établis aux contrats garantis à Roche
10 par voie de résolution d'un conseil
11 municipal ou autres contrats fermes
12 lorsque le taux de majoration
13 applicable aux services rendus au
14 client est de deux 2.8 et plus, ce
15 pourcentage étant proportionnellement
16 décroissant jusqu'à un taux de
17 majoration de 2.5.

18 Est-ce que ça veut dire, ça, que vous avez un taux
19 de facturation aux municipalités de deux point huit
20 fois votre coût?

21 R. La... la norme, dans le génie-conseil est de deux
22 point cinq à deux point huit environ. Dans d'autres
23 bureaux professionnels, ça peut être plus, mais
24 dans le génie-conseil, c'est entre deux point huit
25 et deux point cinq alors c'est pour ça qu'on avait

1 établi des mécanismes qui nous permettaient de part
2 et d'autre de négocier une prime de performance à
3 la fin de l'année. Ça serait très compliquer de
4 vous expliquer tout ça, mais il y avait
5 effectivement une clause... une prime de
6 performance qui était de cinquante mille (50 000)
7 annuelle plus cinq fois cinquante mille (50 000),
8 donc un autre deux cent cinquante (250 000) à la
9 fin de mon contrat.

10 Q. **[617]** Donc, la prime de performance était de
11 cinquante mille (50 000) en plus du salaire de base
12 de deux cent mille (200 000)?

13 R. Oui.

14 Q. **[618]** Et vous aviez une autre prime à la fin de
15 votre contrat?

16 R. En fait, annuellement, si j'avais le droit à une...
17 je... je pouvais pas dépasser cent mille (100 000)
18 de prime de performance ou de l'ordre de mes
19 honoraires. Mais il y avait un maximum que je
20 pouvais facturer de deux cent cinquante (250).
21 Donc, si je dépassais ma prime de performance, ça
22 s'en allait dans un vase communiquant qui, à la
23 fin, m'était payé selon... selon une négociation
24 avec le président.

25 Q. **[619]** Et est-ce qu'on vous a toujours versé des

1 primes de performance à chaque année?

2 R. Ça a été... ça a été... non. Ça a été extrêmement
3 compliqué de... d'avoir ça parce que tout ça a été
4 négocié sur la base d'une façon de procéder que je
5 connaissais chez BPR qui était différente chez
6 Roche. Et donc... donc, je n'ai pas insisté sur
7 ces... sur ces primes de rendement là.

8 J'avais d'abord déjà un bon revenu et Roche
9 m'a bien traité pour un dossier qui était en
10 parallèle, là, qui... donc, pour toutes sortes de
11 raisons, ces clauses-là n'ont pas été appliquées
12 aux fins où elles devaient servir. Par contre, vous
13 avez compris dans mon témoignage qu'elles ont servi
14 à faire de la fausse facturation pour du
15 remboursement de contributions politiques.

16 Q. **[620]** Je vais revenir à la question...

17 R. Parfait.

18 Q. **[621]** ... de la contribution politique. Je vais
19 terminer avec votre contrat de services
20 professionnels. Madame Blanchette, pouvez-vous
21 avancer...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Maître Tremblay?

24 Me ESTELLE TREMBLAY :

25 Oui.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Est-ce que c'est bien pertinent le contrat de
3 services professionnels?

4 Me ESTELLE TREMBLAY :

5 Oui, j'arrive aux contributions politiques, c'est
6 pour ça que je voulais, j'arrive au sujet. Alors,
7 dans le contrat il est dit que Roche vous rembourse
8 les dépenses facturables et non facturables. Est-ce
9 que les contributions politiques étaient une
10 dépense facturable ou une dépense non facturable au
11 sens de votre contrat?

12 R. Cette chose-là n'a aucun rapport avec les
13 conditions, avec les contributions politiques.

14 Q. **[622]** Ça a aucun rapport?

15 R. Non, du tout. Et je peux vous dire qu'au début
16 quand j'ai signé le contrat je... je m'attendais
17 même pas à faire des contributions politiques pour
18 Roche. Chez BPR en étant actionnaire, c'était comme
19 une obligation, la structure était faite ainsi.
20 J'en ai fait la démonstration.

21 Maintenant chez Roche je ne connaissais pas
22 leur pratique et leur valeur, puis comme consultant
23 j'étais loin de m'imaginer qu'on allait commencer à
24 m'impliquer dans le financement puis à me demander
25 des chèques à tel ou tel parti pour... donc, pour

1 moi, là, cette clause-là c'était pour des dépenses,
2 donc, du kilométrage, des repas, de la
3 représentation pour les clients.

4 Q. **[623]** J'ai compris. Maintenant, pouvez-vous me dire
5 au niveau de vos stratégies d'affaires, est-ce que
6 vous avez des stratégies comme chargé du
7 développement des affaires, une des premières
8 stratégies d'affaires que vous avez c'est d'aller
9 au cocktail pour vous rapprocher de votre
10 clientèle, n'est-ce pas?

11 R. Vous parlez des cocktails politiques.

12 Q. **[624]** Cocktails politiques, même cocktails de la
13 Chambre de commerce...

14 R. Oui.

15 Q. **[625]** ... cocktails de tous ordres, n'est-ce pas?

16 R. Oui.

17 Q. **[626]** Et c'est dans ces cocktails-là que ce soit
18 des cocktails politiques ou ailleurs que vous
19 rencontrez votre clientèle?

20 R. Entre autres, il y a pas seulement des cocktails
21 puisqu'on vivrait seulement le soir puis le jour...

22 Q. **[627]** Non, mais c'est une des stratégies?

23 R. C'est une de mes approches, en fait pour se faire
24 reconnaître, il faut se faire voir et donc, il
25 faut... il faut être disponible partout et partout

1 où il y a des activités où les clients potentiels
2 puissent se retrouver.

3 Q. **[628]** Donc, vous n'allez pas seulement dans les
4 cocktails politiques, vous allez également dans les
5 cocktails des Chambres de commerce, vous allez dans
6 tous les cocktails que votre région peut
7 susciter...

8 R. Des Fondations.

9 Q. **[629]** ... pour rencontrer les gens?

10 R. Exact. Des Fondations, des tournois de golf, et
11 caetera.

12 Q. **[630]** Vous êtes présent vous-même et vos collègues
13 sur le terrain, partout où besoin peut se faire
14 sentir?

15 R. Oui et lorsque je dois quand même, j'avais une
16 marge de manoeuvre étant professionnel de vingt-
17 cinq (25) ans d'expérience mettons, mais il fallait
18 quand même que je fasse autoriser certaines des
19 grandes implications quand même par mon supérieur
20 ou mes deux supérieurs, vous avez compris que j'en
21 avais comme deux, Mario Martel et André Côté.

22 Q. **[631]** Alors, c'est autorisé et ça ne vous coûte
23 rien, Roche vous rembourse?

24 R. Oui, il y a toujours eu...

25 Q. **[632]** À chaque fois?

1 R. ... je produisais une facture pour mes honoraires
2 une fois par mois et une facture pour mes dépenses
3 une fois par mois.

4 (17:37:08)

5 Q. **[633]** Madame Blanchette, pourriez-vous afficher la
6 pièce 178P-1878? Alors, pouvez-vous aller à
7 l'invitation, Madame Blanchette. Voilà. Je vois que
8 cette invitation-là est adressée à monsieur Mario
9 Martel, elle ne vous est pas adressée. Est-ce que
10 vous y êtes allé à ce cocktail-là?

11 R. C'est à l'époque où...

12 Q. **[634]** Mais ma question est toute simple, est-ce que
13 vous êtes allé?

14 R. Oui. J'ai pas le... j'ai pas le souvenir parce que
15 tout a été organisé avec Ernest Murray pour qu'on y
16 soit via le dix mille (10 000) de contribution
17 financière sauf que...

18 Q. **[635]** Vous avez pas le souvenir d'y être allé?

19 R. Je crois que... je crois qu'on a laissé tomber tous
20 les deux ce souper-là pour des raisons de pas se
21 faire voir à ce cocktail-là.

22 Q. **[636]** Vous vouliez pas vous faire voir. Donc, vous
23 auriez pas rencontré madame Marois, là, qui selon
24 le texte aurait une écoute attentive?

25 R. Écoutez, je n'ai pas le souvenir d'y avoir été,

1 mais j'en ai tellement fait dans ma vie qu'on peut
2 se mêler, puis je ne peux pas vous dire si Mario
3 Martel y a été par contre. Parce que je ne gérais
4 certainement pas son agenda. Mais moi quand je me
5 questionne là-dessus, j'ai pas le souvenir d'avoir,
6 d'y avoir été. Puis je me trompe peut-être puis
7 finalement j'y ai été.

8 Q. **[637]** Mais je comprends que vous avez reçu cette
9 invitation-là, vous?

10 R. C'est monsieur Martel qui me l'a transférée dans le
11 courriel que vous venez de présenter.

12 Q. **[638]** Mais le Parti québécois vous a pas invité
13 vous?

14 R. Non.

15 Q. **[639]** Et vous n'avez pas le souvenir d'y être allé?

16 R. Non. Bon.

17 17;38:57

18 Q. **[640]** Alors on va prendre maintenant l'invitation
19 du Parti libéral, 178P-1877. C'est monsieur
20 Lescelleur qui vous transmet ça. Je comprends que
21 encore là, vous êtes pas invité personnellement par
22 le Parti libéral, est-ce que j'ai raison?

23 R. Oui.

24 Q. **[641]** Et est-ce que vous y êtes allé?

25 R. Si je ne suis pas en copie, c'est parce que

1 monsieur Lescelleur savait que je ne pourrais être
2 à Gaspé à ce moment-là.

3 Q. **[642]** Donc là, vous avez donné votre opinion sur
4 l'une et l'autre des invitations mais vous n'êtes
5 pas allé, ni à l'une, ni à l'autre de ces
6 cérémonies?

7 R. J'étais quand même au fait mais ce courriel
8 s'adressait pas à moi.

9 Q. **[643]** Parce que le procureur vous a demandé une
10 opinion...

11 R. Oui.

12 Q. **[644]** ... sur le texte...

13 R. Qui est plus bas, là, non?

14 Q. **[645]** ... 178P-1878 et ainsi que sur celui-ci,
15 178P-1877. Est-ce qu'il y avait une différence dans
16 votre lecture entre les deux invitations?

17 R. Est-ce que je peux lire le bas de ce courriel-là?
18 Celui où on propose une rencontre privée avec
19 monsieur Charest, oui.

20 Q. **[646]** Oui. Ici vous voyez qu'on présente une
21 rencontre privée. Est-ce qu'il est pas exact de
22 dire que l'invitation du Parti québécois ne
23 comporte pas d'invitation privée mais c'est une
24 invitation où il y a pas de catégorie d'invités?

25 R. Elle est différente effectivement.

1 Q. **[647]** Vous voyez une différence entre les deux?

2 R. Puis je ne peux pas dire si mon vice-président,
3 André Côté, a assisté également.

4 Q. **[648]** Vous le savez pas.

5 R. Je ne contrôlais pas son horaire non plus.

6 Q. **[649]** Donc vous êtes pas en mesure de dire qu'est-
7 ce qui s'est passé dans l'un et l'autre des
8 événements?

9 R. Par la nature de la note, quand Claude Lescelleur
10 écrivait en notes majuscules, c'est parce qu'il
11 mettait une insistance sur sa recommandation. Donc
12 je suis, je serais porté à croire...

13 Q. **[650]** Donc dans ce cas-ci...

14 R. ... qu'il y a quelqu'un de chez Roche qui y a été,
15 je peux pas dire qui.

16 Q. **[651]** Dans ce cas-ci, c'était important d'y aller.

17 R. Oui.

18 Q. **[652]** Parce que c'était en lettres majuscules?

19 R. Hum.

20 Q. **[653]** Maintenant, est-ce qu'on peut revenir, Madame
21 Blanchette, à l'invitation 178P-1878 qui est
22 l'invitation du Parti québécois. Pourriez-vous
23 aller plus bas dans le texte, au dernier
24 paragraphe, ici. Alors :

25 Nous vous remercions à l'avance de

1 votre soutien et espérons avoir le
2 plaisir de vous rencontrer lors de ce
3 dîner. Nous sommes d'ores et déjà
4 convaincus que madame Marois portera
5 une oreille attentive à vos
6 suggestions et vos préoccupations, et
7 que cette soirée, au profit du Parti
8 québécois, restera mémorable et
9 permettra d'établir des liens durables
10 entre vous et nous.

11 Est-ce que vous, vous trouvez normal que des
12 politiciens s'intéressent aux propos des gens qui
13 viennent les rencontrer?

14 R. Je vous dirais non dans le contexte de cette
15 demande-là puisqu'on...

16 Q. **[654]** Mais qu'est-ce qui est anormal, là, dans
17 cette lettre-là, Monsieur?

18 R. Parce qu'on sollicite une contribution politique
19 d'un électeur mais en sa qualité d'électeur et pour
20 ses convictions politiques, mais on s'adresse au
21 président de la compagnie, à son adresse de
22 travail. Qui plus est, on envoie en annexe, un
23 bordereau où on peut acheter autant de cartes qu'on
24 peut pour un souper, donc inviter presque toute la
25 ville de Québec.

1 Q. [655] Autant de cartes qu'on veut? On dit « le coût
2 par personne est de 1 000 \$ », oui.

3 R. Oui, puis si vous descendez.

4 Q. [656] Revenez un petit peu plus haut, Madame
5 Blanchette. C'est bien écrit « Monsieur Mario
6 Martel ». L'invitation est bien faite à monsieur
7 Mario Martel. Je comprends qu'il a sa fonction mais
8 l'invitation n'est pas faite à Roche. L'invitation
9 est faite à monsieur Mario Martel. Est-ce que vous
10 voyez la même chose que moi?

11 R. Bien pour écrire dans une société, dans une
12 personne morale, lorsqu'on s'adresse à une personne
13 morale, faut quand même parler à une personne
14 physique et là on parle pas à n'importe qui, on
15 parle au...

16 Q. [657] Quand on s'adresse à une personne morale...

17 R. Oui.

18 Q. [658] ... on dit Roche Groupe conseil, adresse, à
19 l'attention de monsieur Mario Martel. Là ici on
20 fait juste l'inverse : monsieur Mario Martel,
21 président et chef de la direction, Roche. Vous
22 voyez pas une différence, vous voyez pas que
23 l'invitation est personnelle?

24 R. Pas du tout.

25 Q. [659] Vous voyez pas l'invitation personnelle?

1 R. Pas du tout, Madame. Pour avoir oeuvré trente (30)
2 ans dans ce milieu-là, c'était une invitation
3 corporative et je vous soumetts de regarder le bon
4 de commande pour les coupons qui suit, je sais pas
5 si on peut descendre.

6 Q. [660] Est-ce qu'il est exact, Monsieur, de dire...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Quel onglet, Maître Tremblay?

9 Me ESTELLE TREMBLAY :

10 Un instant.

11 PAR LE TÉMOIN :

12 R. Juste au bas...

13 Me ESTELLE TREMBLAY :

14 Juste un instant, Monsieur. Madame Charbonneau m'a
15 posé une question.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Vous pouvez descendre pendant ce temps-là, Madame
18 Blanchette.

19 Me ESTELLE TREMBLAY :

20 Je n'ai pas noté l'onglet. Je m'en excuse.

21 178P-1878.

22 LA GREFFIÈRE :

23 C'est ...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Merci.

1 Me ESTELLE TREMBLAY :

2 Q. **[661]** Est-ce que c'est exact de dire, Monsieur, que
3 lorsque cette invitation vous est envoyée, madame
4 Marois dirige la deuxième opposition officielle, la
5 deuxième opposition, même pas l'opposition
6 officielle? Autrement dit, elle n'est pas en
7 situation d'accorder quelque contrat public que ce
8 soit?

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Vous vouliez qu'on baisse le texte?

11 PAR LE TÉMOIN :

12 R. Oui, s'il vous plaît.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Voulez-vous baisser encore s'il vous plaît?

15 PAR LE TÉMOIN :

16 R. Bien, je crois qu'il y a un bordereau de commande.

17 Me ESTELLE TREMBLAY :

18 La date apparaît. C'est ça.

19 PAR LE TÉMOIN :

20 R. C'est au bordereau de commande où...

21 Me ESTELLE TREMBLAY :

22 Q. **[662]** Vingt (20) octobre deux mille huit (2008).

23 Voyez-vous?

24 R. Oui.

25 Q. **[663]** Alors, depuis les élections deux mille sept

1 (2007), le Parti québécois était la deuxième
2 opposition.

3 R. Peut-être.

4 Q. **[664]** Oui.

5 R. L'intérêt...

6 Q. **[665]** Pas peut-être, c'est ça.

7 R. Oui. L'intérêt pour une entreprise, là, c'est si,
8 une fois qu'elle a décidé d'accepter une offre d'un
9 organisateur ou d'un collecteur de fonds comme ça
10 d'un parti, c'est de voir quelles sont ses chances
11 de tisser un lien avec le parti et, en même temps,
12 d'évaluer ses chances si le parti viendra au
13 pouvoir ou pas. Donc, j'espère que le Parti
14 québécois espérait gagner ses élections cet
15 automne-là. Ça n'a pas été le cas. Mais j'attire
16 votre attention sur le bon de commande où ce qui
17 est anormal, c'est le nom et le nom de l'entreprise
18 et l'adresse.

19 Q. **[666]** Mais si vous allez plus bas, l'adresse de la
20 personne aussi est demandée...

21 R. Oui.

22 Q. **[667]** ... tout autant que l'adresse de
23 l'entreprise. C'est simplement de coordonner toutes
24 les personnes pour savoir où les rejoindre. Ce
25 n'est pas nécessairement une invitation à une

1 entreprise, Monsieur. On voit très bien que c'est
2 une invitation à une personne.

3 R. Je m'inscris totalement en désaccord avec votre
4 point de vue.

5 Q. **[668]** C'est votre droit.

6 R. Ce bon de commande est fait à la même façon qu'un
7 bon de commande pour une chambre de commerce pour
8 acheter dix cartes pour remplir une table.

9 Q. **[669]** Est-ce qu'il est exact de dire que, pendant
10 neuf années, le Parti québécois n'a jamais été en
11 situation d'octroyer un contrat public ou une
12 subvention à une municipalité puisqu'il était dans
13 l'opposition du quatorze (14) avril deux mille
14 trois (2003) jusqu'au quatre (4) septembre deux
15 mille douze (2012)?

16 R. Pour les années que vous citez, vous avez raison.

17 Q. **[670]** Et est-ce que, à part monsieur Lelièvre ou
18 monsieur Murray, qui ont posé les gestes
19 inacceptables que vous nous avez rapportés, est-ce
20 qu'il y a d'autres députés au Québec qui vous ont
21 fait valoir des contributions politiques comme
22 monsieur Lelièvre vous l'aurait fait valoir?

23 R. Oui, j'avais mentionné Jean-Guy Paré qui demandait
24 des contributions politique également.

25 Q. **[671]** Jean-Yves Paré c'était?

- 1 R. Jean-Guy Paré député de Lotbinière.
- 2 Q. **[672]** C'est le?
- 3 R. Le député de Lotbinière jadis.
- 4 Q. **[673]** Oui.
- 5 R. Je pense qu'il a abandonné.
- 6 Q. **[674]** Est-ce qu'il y en a d'autres que ces deux
- 7 personnes-là?
- 8 R. De l'époque où vous faites référence dans
- 9 l'opposition...
- 10 Q. **[675]** Non, je parle de tous les députés. Est-ce
- 11 qu'il y a d'autres députés que monsieur Lelièvre et
- 12 monsieur Paré?
- 13 R. Là, je pense que la Commission commence en quatre-
- 14 vingt-seize (96). Alors, de quatre-vingt-seize (96)
- 15 à...
- 16 Q. **[676]** De quatre-vingt-seize (96).
- 17 R. De quatre-vingt-seize (96) à deux mille trois
- 18 (2003) donc...
- 19 Q. **[677]** Là, on parle de... Ma question s'adresse à
- 20 vous de quatre-vingt-seize (96) jusqu'à deux mille
- 21 onze (2011).
- 22 R. Bon. Puisque j'ai déjà nommé de deux mille trois
- 23 (2003) jusqu'à deux mille onze (2011) ceux qui me
- 24 viennent à l'esprit, j'ai nommé Jean-Guy Paré, j'ai
- 25 nommé Guy Lelièvre, Ernest Murray...

- 1 Q. **[678]** Lui, il n'était pas député, monsieur Murray.
- 2 R. Non, mais il est intervenu...
- 3 Q. **[679]** Je parle des députés.
- 4 R. Il est intervenu directement pour Pauline Marois.
- 5 Pour les députés de cette période-là, c'est les
- 6 seuls qui me viennent à l'esprit.
- 7 Q. **[680]** O.K.
- 8 R. Et j'aime autant pas prendre de chance d'en nommer
- 9 un par erreur. Je sais que c'est grave de nommer
- 10 des gens ici et de se tromper. Pour la période de
- 11 quatre-vingt-seize (96) à deux mille trois (2003)
- 12 où le Parti québécois était dans l'opposition...
- 13 Q. **[681]** De quatre-vingt-seize (96) à deux mille trois
- 14 (2003)?
- 15 R. Bien, quatre-vingt...
- 16 Q. **[682]** Il était au pouvoir.
- 17 R. Oui, oui. J'ai dit dans l'opposition. Excusez-moi!
- 18 Au pouvoir.
- 19 Q. **[683]** O.K.
- 20 R. Parce que, tantôt, on a parlé de l'opposition.
- 21 Alors, là, j'ajouterais... j'ajouterais Claude
- 22 Lachance de Bellechasse, Rosaire Bertrand dans
- 23 Charlevoix qui a été à la fois un député et
- 24 ministre. Et je m'occupais pas de tous les
- 25 territoires, évidemment. Aux îles-de-la-Madeleine,

1 Maxime Arseneau qui a été député et ministre...

2 Q. **[684]** Vous dites qu'il vous a fait valoir les
3 contributions politiques.

4 R. Qu'on avait...

5 Q. **[685]** Mais...

6 R. ... on était sollicité pour des contribu... à
7 chaque année pour des contributions politiques
8 directement à l'entreprise.

9 Q. **[686]** Non, mais ma question, c'est : est-ce que
10 quelqu'un a eu un comportement semblable à monsieur
11 Lelièvre, c'est-à-dire de venir vous voir puis vous
12 dire : « Là, il y a eu des contrats publics qui ont
13 été accordés dans le comté. Donc là, il faudrait me
14 donner plus. » Est-ce qu'il y a eu un autre député
15 qui a fait ça?

16 R. Euh...

17 Q. **[687]** Parti québécois ou Parti libéral ou
18 adéquiste, peu importe.

19 R. Oui. Des fois c'était très subtil.

20 Q. **[688]** Je vous parle d'une conversation similaire à
21 celle...

22 R. Similaire.

23 Q. **[689]** ... que monsieur Lelièvre vous a tenue.

24 R. C'est déjà arrivé avec Jean-Guy Paré de me faire
25 valoir une demande, une contribution supérieure,

1 parce que dans l'année qui avait précédé, BPR avait
2 obtenu... bien, BPR... une cliente de BPR avait
3 obtenu un mandat dont BPR allait réaliser la
4 réalisation du projet. Ça, c'est arrivé.

5 J'ai nommé Claude Belle... Claude Lachance
6 dans Bellechasse qui était... qui s'en occupait pas
7 personnellement - alors, ça a passé par son
8 personnel politique que je pourrais plus
9 nommer mais - qui sollicitait mais je vous dirais
10 d'une façon plus subtile, moins directe, sans faire
11 de...

12 Q. [690] Il vous a pas fait valoir expressément ce
13 lien...

14 R. Sans faire de lien.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. [691] Attendez qu'il termine sa réponse. Alors, il
17 passait par son personnel politique, vous avez dit?

18 R. Politique, oui. Claude la... Lachance, là, j'ai pas
19 le souvenir qu'il m'appelait personnellement. Tu
20 sais, c'était... c'était propre à chaque député,
21 puis il faut respecter ça.

22 Et, donc, dans le cas de Claude Lachance,
23 c'était plus son personnel politique qui appelait,
24 qui nous sollicitait, pour une activité, supposons
25 un cocktail à... ou un souper à cinq cents dollars

1 (500 \$). Puis, on ne sentait pas la même pression
2 par rapport à l'obtention... au résultat d'un
3 mandat d'un... d'une cliente dans le courant de
4 l'année.

5 Alors, je vous dirais que c'était variable
6 d'une personne à l'autre et d'un par... et c'était
7 pareil comme ça au Parti libéral qu'au Parti
8 québécois. Il y avait... les gens n'agissaient pas
9 tous de la même façon. Il y en a qui étaient plus
10 agressifs et il y en a d'autres qui étaient plus
11 subtiles, et d'autres qui le faisaient tout
12 simplement par leur attaché politique.

13 Q. **[692]** Vous venez de dire qu'on ne sentait pas la
14 même pression par rapport au résultat; qu'est-ce
15 que vous voulez dire exactement?

16 R. En fait, dans mon témoignage, je vous ai expliqué
17 notamment le cas - j'ai nommé un cas, là, Guy
18 Lelièvre dans les années où j'étais chez BPR - où
19 ça a commencé par cinq cents (500) puis, après ça,
20 on a monté à mille (1000), puis il y a eu des
21 années à deux mille (2000) et quand il y avait ces
22 transitions-là - là, on se ramène à la fin des
23 années quatre-vingt-dix (90) - et deux mille
24 (2000), c'était beaucoup pour un député en région,
25 il faut comprendre. Et pour se rendre-là, c'est

1 parce que, je vous le dis très sincèrement, on
2 sentait qu'il y avait une pression. Parce qu'un
3 dossier de notre client avait été livré dans
4 l'année, puis il y avait un lien de cause à effet
5 avec les honoraires que l'entreprise allait en
6 retirer.

7 Me ESTELLE TREMBLAY :

8 Q. **[693]** Et vous trouviez ça inacceptable, puis vous
9 aviez raison.

10 R. Euh...

11 Q. **[694]** N'est-ce pas? Mais comme c'était
12 inacceptable, vous ne répondiez pas à cette...

13 R. On...

14 Q. **[695]** ... à cette invitation.

15 R. Non. J'ai bien pensé à votre question. Même si on
16 pouvait trouver ça inacceptable, on le faisait
17 quand même.

18 Q. **[696]** D'accord, mais c'était inacceptable.

19 R. Euh, c'est...

20 Q. **[697]** Mais vous le faisiez quand même.

21 R. Euh... je vous... je... À moins d'une demande
22 démessurée, supposons que ça aurait été dix mille
23 (10 000) au lieu de deux mille (2000), la réponse
24 aurait été non. Mais l'échelon était quand même
25 acceptable compte tenu des... de l'impact sur le...

1 sur les honoraires que la firme en tirait, à cause
2 du travail, d'une partie du travail, que le député
3 avait fait dans l'année.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[698]** Autrement dit, s'il vous avez demandé plus
6 que vous gagniez, que vous receviez, vous auriez
7 refusé.

8 R. Exemple, si... Vous avez raison, Madame la
9 Présidente. Si supposons Guy Lelièvre avait demandé
10 dix mille (10 000 \$), bien... comme ce fut le cas
11 pour Ernest Murray et pour Pauline Marois, bien, la
12 réponse aurait pas été la même. On parlait pas du
13 même personnage avec le même... la même notoriété.
14 Maintenant, il faut tenir compte aussi de l'époque,
15 là, puis de la valeur de l'argent en deux mille
16 (2000), deux mille dix (2010), là, ça a... ça a
17 changé.

18 Me ESTELLE TREMBLAY :

19 Q. **[699]** Mais, monsieur Lelièvre, c'est en deux mille
20 six (2006), donc le Parti québécois était dans
21 l'opposition...

22 R. Oui.

23 Q. **[700]** ... donc pas en situation de donner des
24 contrats publics...

25 R. Oui.

- 1 Q. [701] ... pour un bout, hein. Et monsieur Murray
2 aussi.
- 3 R. Oui, mais...
- 4 Q. [702] Le Parti québécois était la deuxième
5 opposition, donc pas en situation de donner des
6 contrats publics.
- 7 R. O.K. Vous avez...
- 8 Q. [703] Je comprends que vous travaillez sur un
9 placement à long terme, là...
- 10 R. Oui, tout... tout...
- 11 Q. [704] ... si je peux m'exprimer comme ça...
- 12 R. ... tous les...
- 13 Q. [705] ... c'est une prévision, mais ce sont des
14 gens qui étaient pas en situation de vous donner
15 aucun contrat.
- 16 R. Toutes les firmes - et, là, j'inclus pas juste
17 les... les ingénieurs, toutes les firmes ou les
18 fournisseurs de biens et services du Gouvernement
19 du Québec, qui participaient à ces campagnes de
20 financement-là, faisaient le même calcul à leur
21 façon. Je peux vous dire que dans un cocktail où il
22 y avait cent (100) personnes, il y avait pas cent
23 (100) ingénieurs, là. Il y en avait sept ou huit,
24 maximum. Mais, il y a un calcul qui se faisait
25 où... et, ça, c'était connu des parties. Si le

1 Parti libéral était au pouvoir, les mêmes firmes
2 qui contribuaient au Parti libéral contribuaient
3 aussi au Parti québécois. Vous le saviez, le
4 rapport était à peu près de soixante-quarante
5 (60 %-40 %) historiquement, donc ça a toujours été
6 un placement, un calcul d'affaires.

7 Q. [706] Je peux vous poser des questions, là?

8 R. Oui.

9 Q. [707] Parce que je vois le temps filer. Quand vous
10 avez... vous allez dans un cocktail, est-ce que
11 c'est exact de dire que tous vos concurrents y
12 sont?

13 R. Presque tous.

14 Q. [708] Il y a rien de... de privé là-dedans.

15 R. Ça dépendait de l'ampleur de la... de
16 l'organisation. Un souper à deux mille (2 000 \$),
17 il y avait pas beaucoup de personnes, donc c'était
18 très privé. Un souper à mille (1 000 \$), il y avait
19 peut-être... et dépendamment de la personne, là,
20 donc ça pouvait varier, alors...

21 Q. [709] Quand vous avez engagé le fils de monsieur
22 Gaétan Lelièvre...

23 R. Oui.

24 Q. [710] ... ce dernier était pas candidat à une
25 élection ni député, n'est-ce pas?

- 1 R. Non, il était directeur général de la ville.
- 2 Q. **[711]** Son garçon n'aurait pas gagné quinze mille
3 dollars (15 000 \$), comme vous le dites, mais cinq
4 mille cinq cent trente-six (5 536 \$)?
- 5 R. Oui, c'est un... c'est un... c'est un exemple que
6 j'ai donné sur... et peut-être que j'aurais pas dû
7 m'aventurer sur un montant, c'était le... Ce que je
8 voulais expliquer, c'est le... le but... le but
9 d'affaires recherché dans l'entreprise.
- 10 Q. **[712]** Par vous. Par vous.
- 11 R. Par l'entreprise, là...
- 12 Q. **[713]** Oui.
- 13 R. ... d'engager, à compétence égale mettons, le fils
14 d'un donneur d'ouvrage, c'est un bon placement.
- 15 Q. **[714]** Et c'est un... et vous l'avez engagé comme
16 signaleur.
- 17 R. Oui.
- 18 Q. **[715]** Il a fourni sa prestation de travail.
- 19 R. Il a fourni sa prestation.
- 20 Q. **[716]** Il a pas été payé plus cher qu'un autre.
- 21 R. Non, pas du tout.
- 22 Q. **[717]** Et son père n'était pas à ce moment-là
23 candidat à une élection ni député du Parti
24 québécois.
- 25 R. Effectivement.

1 Q. [718] Il l'est devenu trois ans plus tard.

2 R. Exact.

3 Q. [719] Maintenant, est-ce que je me trompe si
4 j'affirme que les contributions politiques que vous
5 avez versées aux partis politiques ne vous ont rien
6 coûté?

7 R. Moi personnellement?

8 Q. [720] Hum, hum.

9 R. J'ai affirmé que, entre mil neuf cent quatre-vingt-
10 huit (1988) et deux mille neuf (2009)... deux mille
11 huit (2008), ma... deux mille huit (2008) ou deux
12 mille huit (2008) ma dernière contribution
13 remboursée, j'ai... en fait, ma dernière
14 contribution, j'ai toujours été remboursé soit par
15 BPR ou soit par Roche. Et en deux mille dix (2010),
16 j'ai fait une contribution, moi et ma conjointe,
17 personnelle à une candidate qui était une amie,
18 donc... et c'est la seule fois dans ma vie où...

19 Q. [721] Que ça vous a coûté quelque chose.

20 R. Bien, le... le cent dollars (100 \$), c'est un
21 cocktail à quatre cents (400 \$), donc le cent
22 (100 \$) que ça... que nous coûte après la remise
23 sur le rapport d'impôt.

24 Q. [722] Est-ce que je me trompe si je vous dis que
25 les contributions politiques que vous avez versées

1 en utilisant la méthode de remboursement vous ont
2 procuré également des crédits d'impôt que vous avez
3 sollicités et obtenus du Gouvernement du Québec?

4 R. Oui.

5 Q. [723] Et vous ne les avez pas remboursées.

6 R. Non.

7 Q. [724] De sorte que le stratagème vous a rapporté de
8 l'argent plutôt que vous en coûté.

9 R. Oui, et j'aimerais apporter une précision, si
10 madame la Présidente me le permet. Depuis que le
11 financement étatique a été établi en quatre-vingt-
12 neuf (89), jusqu'en quatre-vingt-dix-huit (98), là,
13 il a monté de cent quatre-vingts (180) jusqu'à
14 trois cents (300) en quatre-vingt-dix-huit (98).
15 Le... Et ce qui est devenu le Club des 400,
16 d'ailleurs, là, on appelait ça comme ça, là. Ça a
17 été un des mécanismes qui a amené, à mon avis, à la
18 déchéance qu'on a connue dans les dernières années.
19 C'était...

20 Q. [725] Je m'excuse, je vous ai pas posé une question
21 pour avoir votre opinion sur la société. Je vous ai
22 demande si, vous, vous aviez profité du système en
23 encaissant dans vos poches les crédits d'impôt?

24 R. Oui, mais j'ai demandé à madame la présidente si je
25 pourrais faire une intervention puis je crois avoir

1 reçu un...

2 Me ESTELLE TREMBLAY :

3 Parce que la précision, Madame la Présidente, a pas
4 rapport avec ma question, qui est toute simple,
5 puis je pouvoir respecter mon temps puis, avec
6 cette façon de faire, je le respecterai pas.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. [726] La réponse était oui, que vous aviez profité
9 du système, je pense qu'on peut en rester là.

10 R. O.K. Merci.

11 Me ESTELLE TREMBLAY :

12 Q. [727] Et, en profitant du système, est-ce que vous
13 étiez honnête?

14 R. ...

15 Q. [728] C'est-à-dire en conservant pour vous, et puis
16 vous les avez encore d'ailleurs, ces crédits
17 d'impôt sont encore dans vos poches, est-ce que
18 vous vous considérez honnête?

19 R. Non, si on regarde ça au sens... aujourd'hui, non.

20 Q. [729] Et est-ce que j'ai raison de dire que Roche
21 calculait dans ses... dans ses états de revenus et
22 dépenses les contributions politiques comme une
23 dépense? Je comprends que c'était masqué par des
24 fausses factures mais c'était une dépense?

25 R. Pas nécessairement masqué par des fausses factures

1 pour tout le monde, là. Mais comme une dépense
2 d'affaires.

3 Q. [730] Comme une dépense d'affaires. Donc, qui était
4 déductible, qui n'avait pas de coût fiscal, n'est-
5 ce pas?

6 R. Non, c'était... non.

7 Q. [731] Quand, vous, vous faites une fausse
8 facture...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. [732] C'est non; c'est pas vrai ce qu'elle dit ou
11 c'est non...

12 R. Non, c'était pas vrai, ça l'a... c'est de
13 l'argent... c'est de l'argent de profit après...
14 après impôt. Donc, ce qui était dans les... dans
15 les remboursements que les employeurs faisaient par
16 des comptes de dépenses, là le gouvernement... les
17 gouvernements étaient perdants puisqu'ils avaient
18 pas la... la... l'impôt, un compte de dépenses
19 c'est non imposable, donc là le gouvernement était
20 vraiment perdant.

21 Alors, les compagnies qui utilisaient le
22 remboursement des employés par des comptes de
23 dépenses fraudaient en même temps le gouvernement.

24 Me ESTELLE TREMBLAY :

25 Q. [733] Et les fausses factures aussi?

- 1 R. Les fausses...
- 2 Q. **[734]** Puisque que la fausse facture que vous avez
3 faite à Roche ou à ses filiales était des factures,
4 n'est-ce pas, qui allaient être déduites des
5 revenus. De sorte que l'argent part de vos poches,
6 on vous rembourse non seulement le montant de la
7 contribution mais le montant des taxes, on vous
8 rembourse le montant même de l'impôt que vous allez
9 payer, donc, pour vous, c'est à coût fiscal nul,
10 n'est-ce pas?
- 11 R. Oui.
- 12 Q. **[735]** Et sans aucun impact financier. Et là, à ce
13 moment-là, on roule ça dans les états financiers du
14 groupe Roche, n'est-ce pas, qui lui la présente en
15 fiscalité comme une dépense?
- 16 R. Effectivement.
- 17 Q. **[736]** Et quand Roche planifie, évidemment, ses
18 tarifs, elle tient compte de l'ensemble de ses
19 dépenses...
- 20 R. Évidemment...
- 21 Q. **[737]** ... c'est pas du profit après impôt,
22 Monsieur, c'est une facture...
- 23 R. Non...
- 24 Q. **[738]** ... qui n'a pas de coût fiscal?
- 25 R. En fait, c'est... il faut considérer que dans une

1 entreprise, là, chaque dollar qu'on dépense c'est
2 un dollar de moins en profit à la fin de l'année.
3 Donc, c'est un coût. Mais vous... c'est difficile
4 pour moi de vous parler au nom de Roche mais je
5 sais que Roche administrait ces fausses factures là
6 elle-même dans ses mécanismes comptables mais ça
7 l'avait un coût pour l'entreprise. Si elle sortait
8 deux cent mille (200 000) brut, donc c'était deux
9 cent mille (200 000) de profit de moins à
10 redistribuer à ses actionnaires.

11 Q. [739] Pas nécessairement, Monsieur, parce qu'elle
12 peut calculer ses profits en sus de toutes ses
13 dépenses incluant celle-ci.

14 R. Non. C'est pas comme ça...

15 Q. [740] Mais je comprends que, vous, vous...

16 R. C'est pas comme ça que ça fonctionne.

17 Q. [741] ... étiez pas dans les bottines de Roche...

18 R. Oui.

19 Q. [742] ... vous pouvez pas tellement témoigner de
20 ça. Mais, moi, je suis consciente, par exemple,
21 puis je vous en fais le commentaire, c'est que
22 vous, en faisant une facture de vingt-trois mille
23 dollars (23 000 \$)...

24 Me SIMON TREMBLAY :

25 Je sais pas si ma consoeur, au lieu de faire des

1 commentaires, pourrait peut-être poser des
2 questions parce qu'on...

3 Me ESTELLE TREMBLAY :

4 C'est ce que je suis en train de faire.

5 Me SIMON TREMBLAY :

6 Oui, mais on fait un peu la morale au témoin. Ici
7 on est une commission d'enquête qui étudie les
8 stratagèmes. Le témoin est venu parle de
9 stratagèmes mais là, depuis cinq, dix (10) minutes,
10 on vient donner une petite tape sur les mains au
11 témoin à l'effet que, ah! il a fait de la fraude
12 fiscale dans le cadre de ses donations puis que
13 Roche a peut-être aussi bénéficié... il y a pas eu
14 de coût à Roche. Je pense c'est des choses qui ne
15 sont pas contredites et c'est pas nécessairement
16 l'objet de la commission.

17 L'objet de la commission c'est le
18 financement et on semble changer un peu ou mettre
19 la lumière ailleurs que sur le financement en
20 regardant les gens qui ont financé, là, mais ils
21 ont profité d'avantages fiscaux puis de dépenses
22 puis ils ont sauvé de l'impôt comme ça. Je veux
23 dire, c'est pas ici... la commission d'enquête
24 fiscale, de quelque nature que ce soit, qui cherche
25 à savoir pourquoi telle entreprise a agi comme ça,

1 pourquoi telle personne a financé au niveau fiscal
2 de cette façon-là mais bien les stratagèmes et le
3 financement qu'est-ce qu'il a donné. Donc, je
4 demanderais à ma consœur de peut-être s'en tenir à
5 des questions en lien avec le mandat et on a tous
6 compris que le témoin l'admet, l'a pas nié qu'en
7 agissant de la sorte, il peut y avoir certains
8 avantages, mais c'est pas l'objet de notre
9 commission d'enquête ici.

10 (18:04:02)

11 Me ESTELLE TREMBLAY :

12 Bon. Là où mon confrère, à mon point de vue, fait
13 erreur dans sa réflexion auprès de la Commission,
14 c'est qu'on s'adresse... on s'intéresse aux
15 stratagèmes. Et il faut voir, dans ce stratagème,
16 une savante fraude fiscale et ça m'apparaît
17 important de comprendre comment le témoin fait
18 cheminer tout ce système-là, participe à ce système
19 de stratagème pour en arriver à certaines
20 affirmations qu'il a faites sur les partis
21 politiques.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Bien écoutez, en ce qui concerne la fraude fiscale
24 que ferait Roche, je pense que c'est pas...

25

1 Me ESTELLE TREMBLAY :

2 Non, d'ailleurs, j'ai arrêté.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 ... je pense... j'ai l'impression que le témoin est
5 pas capable de répondre là-dessus. Et en ce qui
6 concerne la fraude fiscale, je pense qu'outre le
7 fait de dire « Oui, je savais que c'était pas légal
8 de faire ce que je faisais puis je m'en suis mis...
9 j'ai... j'ai empoché les contributions... c'est-à-
10 dire les... les crédits d'impôts sans que ça m'ait
11 coûté un sou », je pense qu'aller au-delà de ça, à
12 six heures et cinq (6h05) maintenant, alors que
13 c'est pas l'objet du mandat, de dire... de faire
14 dire au témoin qu'il savait que c'était pas
15 honnête, c'est correct. Mais au-delà de ça, je
16 pense qu'on n'est pas dans le mandat. À moins qu'il
17 y ait un lien avec le...

18 Me ESTELLE TREMBLAY :

19 Oui. Bien, je vais le faire, si vous me permettez.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Mais il est où le lien?

22 Me ESTELLE TREMBLAY :

23 Q. **[743]** Monsieur... je vais lui poser la question.

24 Monsieur, vous avez mentionné que les partis
25 politiques imposaient un pizzo à la société

1 québécoise. Mais ça serait-il pas plutôt vous, avec
2 votre stratagème de fraude fiscale, qui a imposé un
3 pizzo à la société?

4 R. Non. Je ne m'inscris pas dans votre ligne de
5 pensée.

6 Q. **[744]** Parce que tout... tout le coût de cette
7 savante opération fiscale que vous faites de
8 concert avec Roche fait en sorte que la société
9 paie pour votre placement auprès des partis
10 politiques, ce que vous appelez un placement.

11 R. Je ne m'inscris pas dans votre ligne de pensée
12 parce que pour avoir été là au début des années
13 quatre-vingt-dix (90), avoir été impliqué dans le
14 financement par des gens de vos organisations, soit
15 un Parti québécois, un Parti libéral, la
16 sollicitation venait d'abord et avant tout des
17 partis politiques. Il y a pas une entreprise qui
18 aurait fait une approche pour donner cent mille
19 piastres (100 000 \$) à une organisation politique
20 pour juste pour le plaisir de le faire ou parce que
21 le président adhérait aux valeurs morales ou
22 idéologiques du parti politique. Il y avait une
23 sollicitation auprès des entreprises et il s'est
24 installé une coutume qui faisait en sorte qu'année,
25 bon an mal an, la sollicitation se faisait, les

1 contributions se faisaient puis à un moment donné,
2 il y a plus personne qui se posait la question
3 pourquoi on le faisait.

4 Q. [745] Mais ça, Monsieur, ça ne vous coûte
5 absolument rien à vous personnellement, même ça
6 vous rapporte de l'argent que les contribuables
7 vous remettent. Vous, Monsieur, dans toute cette
8 affaire-là, là, ça vous a rien... non seulement ça
9 vous a rien coûté, mais ça vous a rapporté.

10 R. Oui, le trois cents (300)... le trois cents dollars
11 (300 \$)...

12 Q. [746] Par année.

13 R. Oui.

14 Q. [747] Pendant quinze (15) ans.

15 R. Oui et... et là, j'aimerais demander à la
16 présidente de... de préciser quelque chose. C'est
17 ce qui a entraîné une grosse partie du problème,
18 c'est devenu tellement facile de trouver des prête-
19 noms à partir de mil neuf cent quatre-vingt-dix-
20 huit (1998). Les gens couraient après nous pour
21 avoir leur crédit d'impôts de trois cents dollars
22 (300 \$). Alors, les secrétaires, les ingénieurs,
23 tous ceux qui avaient dans leurs valeurs, puis ça
24 posait pas un problème et c'était un cadeau pour
25 eux le trois cents dollars (300 \$) de retour

1 d'impôts. Et moi j'ai fait un calcul, dans les dix
2 (10) dernière années, j'évalue qu'il y a à peu près
3 deux cent mille (200 000) faux contributeurs qui
4 ont bénéficié d'un crédit d'impôts de trois cents
5 dollars (300 \$). Donc c'est... c'est beaucoup de
6 monde.

7 Q. **[748]** Et vous faites partie de ceux-là?

8 R. Oui, effectivement, je l'ai pas démenti. Ça fait
9 trois jours que... que je suis ici...

10 Q. **[749]** Et vous n'avez jamais offert de rembourser ou
11 de faire une divulgation à l'impôt des sommes que
12 vous avez perçues frauduleusement?

13 R. Pas du tout, Madame. Pas du tout.

14 Q. **[750]** Maintenant, j'aimerais... ça, c'est un des...
15 puis on a parlé de vos stratégies d'affaires, on a
16 parlé des cocktails, on a parlé contributions
17 politiques, du coût des contributions politiques.
18 J'aimerais maintenant vous parler d'une autre
19 stratégie qui est celle que vous avez employé dans
20 le cas de l'élection de monsieur Germain Chevarie
21 en deux mille huit (2008). J'ai compris, vous me
22 corrigerez si je me trompe, que vous avez fait en
23 sorte de payer un sondage dirigé qui faisait
24 paraître monsieur Chevarie comme gagnant?

25 R. J'aimerais apporter une précision à votre question,

1 c'est une demande du Parti libéral faite à Roche
2 pour payer le coût d'un sondage qu'il m'avait pas
3 les moyens de se payer.

4 Q. [751] Et est-ce que...

5 R. Alors, c'est différent parce que votre question
6 semblait dire que j'avais orchestré cette... cette
7 manigance-là, c'est complètement différent.

8 Q. [752] Et est-ce que ce sondage-là a été truqué
9 selon les connaissances que vous en avez?

10 R. Je ne peux pas... je peux pas témoigner là-dessus,
11 je sais que c'est une maison de sondage de l'Estrie
12 de mémoire que j'ai su quelques mois plus tard
13 qu'il avait fait le sondage pour le portail des
14 villes qui était administré par Gemini puis Gemini
15 a été payé par trois fournisseurs. Et c'est ce que
16 j'en sais, je suis intervenu comme intermédiaire
17 parce que les gens me connaissaient aux îles, j'ai
18 été intermédiaire.

19 (18:09:54)

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. [753] Je m'excuse, Monsieur Gagnon, vous nous aviez
22 dit, par exemple, que les questions avaient été
23 posées de telle façon à faire paraître monsieur
24 Chevarie comme...

25

1 Me ESTELLE TREMBLAY :

2 Gagnant.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. [754] ... gagnant?

5 R. C'est... j'ai pas assisté évidemment au sondage,
6 j'ai même pas été le voir. Ma compréhension des
7 discussions c'était que puisqu'on voulait payer, se
8 payer un sondage et l'émettre une semaine avant, ma
9 compréhension et j'espère que c'est comme ça que je
10 l'ai dit quand j'ai témoigné, ce que ça
11 m'apparaissait comme un sondage dirigé parce qu'en
12 communications je sais qu'on peut poser toutes
13 sortes de questions et avoir les réponses qu'on
14 veut. C'est un peu comme avec les chiffres pour un
15 comptable.

16 Me ESTELLE TREMBLAY :

17 Q. [755] Donc, vous vous doutiez bien que c'était pas
18 pour faire paraître monsieur Chevarie perdant?

19 R. J'en suis...

20 Q. [756] Sinon pourquoi... pourquoi aurait-on payé?

21 R. ... je suis persuadé, j'ai pas la réponse absolue,
22 mais c'est ma compréhension des discussions et des
23 langages non verbaux lors de ces rencontres-là qui
24 ont mené à terme cette opération-là.

25 Q. [757] Mais vous vous le faisiez pour appuyer le

1 candidat Chevarie?

2 R. Moi j'ai soumis la demande de contribution à mon
3 supérieur. Une fois que la réponse a été prise, sa
4 stratégie a été de faire payer la facture, une fois
5 qu'on a connu le montant que c'était cinq mille
6 dollars (5000 \$), de faire payer la partie, la
7 facture par des tierces entreprises qui faisaient
8 affaires aux îles.

9 Q. **[758]** Et Roche payait ultimement les frais de ce
10 sondage?

11 R. C'est ce que j'avais compris, mais j'en ai pas la
12 preuve si non, Roche devait payer cinquante pour
13 cent (50 %) du cinq mille (5000).

14 Q. **[759]** Oui?

15 R. Mais je n'ai jamais vu le résultat de tout ça,
16 c'est mon supérieur André Côté qui faisait ces
17 opérations-là et je n'ai pas assisté à quoi que ce
18 soit, j'ai pas été témoin de remboursement
19 quelconque.

20 Q. **[760]** Et quelles autres entreprises devaient payer
21 l'autre portion du cinquante pour cent (50 %) ?

22 R. Alors, j'avais mentionné que... il faut pas que je
23 me mêle, parce qu'il a deux dossiers, madame
24 Launais et... alors, il y a KWATRÖE, Inspec-Sol et
25 Béton Provincial, je peux me tromper, il faudrait

1 sortir les chiffres, pour le sondage aux îles, ils
2 ont payé deux mille (2000), deux mille (2000) et
3 mille (1000). L'information que j'avais eue à
4 l'époque c'est eux qui payaient totalement la
5 facture puis mon vice-président André Côté
6 s'organisait avec eux pour faire un autre échange
7 de factures puis leur... leur rembourser chacun la
8 moitié de ce qu'ils avaient payé. Pour que Roche au
9 total ait payé deux mille cinq cents (2500), mais
10 je n'ai aucune idée si cela s'est fait parce que
11 j'ai pas assisté à tout cela.

12 Q. **[761]** Mais vous avez constaté que monsieur Chevarie
13 a gagné par une faible majorité lors de cette
14 élection de trois cent vingt-six (326) voies?

15 R. C'est mon constat.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Maître Tremblay, est-ce que vous pensez qu'on
18 pourrait passer à des sujets nouveaux.

19 Me ESTELLE TREMBLAY :

20 Oui, certainement.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Qui n'ont pas été touchés par l'interrogatoire du
23 procureur de la Commission.

24 Me ESTELLE TREMBLAY :

25 Q. **[762]** Alors, est-ce que vous considérez...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 À moins que vous vouliez le confronter avec quelque
3 chose.

4 Me ESTELLE TREMBLAY :

5 Q. **[763]** Non. Est-ce que vous considérez que c'était
6 un acte malhonnête de votre part?

7 R. Je pense qu'aujourd'hui parce que je me suis fait,
8 ça fait six mois que j'ai un subpoena, et donc,
9 j'ai eu le temps de réfléchir beaucoup. Et je pense
10 qu'aujourd'hui on peut conclure comme
11 professionnel, comme citoyen, qu'on a mal agi. Je
12 veux pas m'enlever une responsabilité dans tout ça
13 mais on est imputable de nos propres gestes sauf
14 que c'était les moeurs du temps et c'était les
15 pratiques d'affaires du temps. Ça revient à mon
16 explication que je disais, on avait le droit de
17 conduire sur l'autoroute en haut de cent (100) même
18 si la limite était de cent (100).

19 Q. **[764]** C'est en deux mille huit (2008), ça fait pas
20 si longtemps que ça.

21 R. De toutes les années, là, c'est un portrait général
22 que je vous dresse. C'est que les gens
23 collaboraient, savaient que c'était illégal mais le
24 faisaient puis ils en avaient pas la conscience.
25 Notre éthique, je pense au Québec, s'est relevée de

1 plusieurs niveaux depuis à tout le moins la
2 création de l'opération Marteau et l'UPAC puis du
3 resserrement des règles et je suis persuadé qu'on
4 n'en est plus aujourd'hui au même stade et qu'on ne
5 reproduirait plus ces gestes-là aujourd'hui.

6 Q. [765] Mis à part cet acte de corruption que vous
7 nous avez rapporté, est-ce que vous avez eu
8 connaissance qu'un autre acte malhonnête, un acte
9 de corruption a été posé par un ministre, un membre
10 d'un cabinet ministériel, un député relativement à
11 une subvention ou à un contrat public?

12 R. Vous savez, ma réponse elle est oui et elle est non
13 en même temps parce que lorsqu'on reçoit, lorsqu'on
14 contribue à une campagne de financement d'un député
15 qui est titulaire d'un ministère, et puis qu'on
16 reçoit une confirmation dans la même année ou dans
17 les mois qui suivent d'une intervention directe de
18 sa part, d'un téléphone ou d'une confirmation qu'il
19 a débloqué un dossier, moi je pense que c'est un
20 retour d'ascenseur qui est direct et je ne
21 répondrai pas comme tout ceux qui ont passé avant
22 moi en disant, non, il y avait pas d'acte... il y
23 avait pas de cause à effet, il y en avait.

24 Q. [766] Mais ma question était un acte de corruption.
25 Est-ce que vous dites que c'est un acte de

1 corruption?

2 R. Bien, c'est là que j'apporte la nuance et ça sera,
3 c'est pas à moi de juger de ça, c'est aux
4 commissaires, à la Commission. Supposons que par
5 les liens très tissés serrés entre un organisme,
6 entre une entreprise et le ministre titulaire du
7 ministère des Affaires municipales, il y a un
8 téléphone qui se fait pour dire, écoute, je viens
9 de régler ton dossier, telle date, il va s'annoncer
10 mardi prochain, moi je pense que c'est une relation
11 directe de cause à effet avec le financement
12 politique et ça, je l'ai vu de tous les partis.

13 Q. **[767]** Est-ce que vous faites une analogie entre ce
14 geste que vous indiquez et le geste que vous avez
15 posé dans le cas de monsieur Chevarie?

16 R. Le geste que j'ai posé dans le cas de monsieur
17 Chevarie c'est de transmettre une demande de
18 financement faite par le Parti libéral à
19 l'entreprise Roche. Donc c'est un peu différent,
20 là, je voudrais juste apporter la nuance. Ce n'est
21 pas le même geste mais je peux vous dire que dans
22 ma carrière, il y a des dossiers qu'on sait qu'ils
23 se sont réglés par des cabinets ministériels grâce
24 aux liens établis par les contributions politiques.

25 Q. **[768]** Mais moi je vous demande si l'acte de

1 malhonnêteté que vous avez posé concernant monsieur
2 Chevarie avait un objectif en rapport avec les
3 contrats publics?

4 R. Moi j'ai pas commis d'acte de malhonnêteté. S'il en
5 est un, c'est de transmettre la demande de
6 financement de l'Association libérale des Îles-de-
7 la-Madeleine du Parti libéral à mes supérieurs. Je
8 pense que l'acte frauduleux, il est plus du Parti
9 libéral et de la compagnie à prendre la décision
10 mais moi je vous dis qu'il y a une relation de
11 cause à effet entre les contributions financières
12 et les décisions politiques.

13 Q. **[769]** Non mais ma question, Monsieur, c'est est-ce
14 que, en faisant ce geste dans l'élection de
15 monsieur Chevarie, vous aviez avec Roche
16 l'intention de rendre monsieur Chevarie redevable
17 envers Roche de quelque chose?

18 R. Bon. Il n'y a rien qui indiquait que monsieur
19 Chevarie allait gagner. C'était une demande de
20 contribution comme toutes sortes de demandes de
21 contribution qu'on a vues dans notre vie.

22 Q. **[770]** Mais quel objectif d'affaires recherchiez-
23 vous en faisant ça?

24 R. La même que toutes les demandes de contribution
25 qu'on a eues du Parti québécois du temps qu'il

1 était au pouvoir ou dans l'opposition.

2 Q. **[771]** Vous ne faites pas de différence entre ce
3 geste-là et le geste de contribuer politiquement?

4 R. En fait, c'est les parties prenantes qui ont à
5 juger du geste qu'ils prennent de faire ça et de ne
6 pas imputer, imputabiliser ou comptabiliser la
7 dépense électorale du sondage dans leur agenda.
8 Mais, moi, on m'a demandé une contribution... on a
9 demandé si Roche pouvait contribuer à la campagne
10 électorale. Et la façon exceptionnelle, que c'était
11 la première fois que je voyais...

12 Q. **[772]** Cachée.

13 R. Cachée. C'est de le faire sous la forme d'un
14 sondage. Et ce qui m'amène... Je ne peux pas en
15 déduire. Ce qui m'amène à penser que, peut-être, ça
16 s'est déjà fait dans les vingt-cinq (25) dernières
17 années.

18 Q. **[773]** Mais, ça, vous donnez une opinion?

19 R. C'est une opinion.

20 Q. **[774]** Vous n'avez pas de faits à ce sujet-là?

21 R. C'est une opinion.

22 Q. **[775]** Bon. Est-ce qu'il est exact de dire que vous
23 avez toujours été perçu politiquement comme un
24 libéral?

25 R. Je vais vous surprendre. Non.

1 Q. **[776]** Non. Est-ce que vous vous êtes impliqué dans
2 le financement du Parti québécois comme vous avez
3 fait au début, en mil neuf cent quatre-vingt-treize
4 (1993), pour le Parti libéral?

5 R. Je vous dirais, quatre-vingt-treize (93), j'étais
6 jeune, ça a été mes premières expériences, quand le
7 Parti québécois a pris le pouvoir, j'ai connu mes
8 meilleures années de lien politique avec le Parti
9 québécois.

10 Q. **[777]** Mais est-ce que vous avez été un militant au
11 sein du Parti québécois?

12 R. Non, je n'étais pas un militant au parti... au
13 niveau du Parti libéral à part faire du bénévolat
14 pour l'organisation. La commission politique que
15 j'ai acceptée de faire à un moment donné pour le
16 Parti québécois, je n'ai jamais acheté de carte...

17 Q. **[778]** Vous n'avez jamais été membre?

18 R. Je n'ai jamais été membre.

19 Q. **[779]** Vous n'avez jamais travaillé comme militant?

20 R. Mais j'ai participé à du financement lorsque des
21 attachés politiques nous demandaient de vendre des
22 cartes, puis la même affaire, puis d'aller dans des
23 cocktails. C'était le même pattern.

24 Q. **[780]** Mais vous n'avez pas été dans
25 l'organisation...

1 R. Non. Dans l'organisation, non.

2 Q. [781] ... de ce parti-là?

3 R. Non.

4 Q. [782] De sorte que vous n'êtes pas en mesure de
5 connaître le fin du fin au sein du Parti québécois?

6 R. Moi, je vous dirais que là où j'ai été le plus
7 proche dans ma carrière, les liens tissés les plus
8 serrés entre le personnel politique d'un
9 gouvernement, ça a été à l'époque du gouvernement
10 québécois.

11 Q. [783] Mais je vous parle du parti, je vous parle
12 du... Est-ce que vous avez des expériences au sein
13 du Parti québécois comparables à celles que vous
14 avez eues au sein du Parti libéral, c'est-à-dire
15 d'être un militant actif?

16 R. Non.

17 Q. [784] Merci.

18 (18:22:33)

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Merci. Maître Décary, est-ce que vous avez des
21 questions à poser?

22 Me MICHEL DÉCARY :

23 Oui, Madame la Présidente.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Est-ce que, vous en avez pour combien de temps?

1 Me MICHEL DÉCARY :

2 (inaudible)

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Je vais demander au témoin ce qu'il préfère.

5 Q. [785] Est-ce que vous voulez que...

6 R. Écoutez, je me sens encore en pleine forme.

7 Q. [786] Ah oui! O.K.

8 R. Et en toute possession de mes moyens. Donc, j'aime
9 autant terminer. Si ce six mois de vacances que le
10 subpoena m'a privé donc...

11 Q. [787] Parfait. Alors Maître Décary.

12 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL DÉCARY :

13 Q. [788] Bonjour, Monsieur Gagnon. Effectivement, vous
14 paraissez en bonne forme. Mon nom est Michel
15 Décary. Et je représente le Parti libéral du
16 Québec. Je vais commencer avec l'onglet 101. On a
17 vu tout à l'heure l'onglet 48, je ne veux pas qu'on
18 le reprenne, et c'est le regretté monsieur
19 Lescelleur qui écrit à votre collègue André Côté
20 pour l'informer qu'il y aura possibilité d'une
21 rencontre privée. Ce qui a été qualifié d'un tête-
22 à-tête avec le premier ministre monsieur Charest. À
23 l'écran, on voit un document. Et si vous allez
24 jusqu'au bas de la première page, Madame
25 Blanchette, voyez en bas, je vais faire une mise au

1 point immédiatement. Vous allez noter la date deux
2 mille quatorze, zéro six, treize (2014-06-13),
3 c'est la date où l'adjointe a reçu le document pour
4 les fins de la Commission, mais je tiens à
5 certifier que ce document est contemporain à
6 l'activité du cinq (5) septembre deux mille neuf
7 (2009). Et donc, si l'on revient au début, Madame
8 Blanchette, s'il vous plaît... D'abord, vous,
9 personnellement, avez-vous assisté, avez-vous
10 participé à cette rencontre?

11 R. Non, je l'ai témoigné que j'ai pas participé, j'ai
12 pas... j'étais même pas en copie conforme dans le
13 courriel. Ça m'a été transmis par après et je l'ai
14 appris aussi par téléphone.

15 Q. **[789]** Et, vu l'heure, n'allons pas à la dernière
16 page; il y a deux pages de participants et je note
17 la... le nom de monsieur Claude Lescelleur, « 1,
18 Ingénierie, DG Roche et Associés. » On indique que
19 monsieur Lescelleur était présent. Avez-vous raison
20 de douter que monsieur... raison... que monsieur
21 Lescelleur n'était pas présent?

22 R. J'étais... par le caractère gras de son courriel,
23 comme j'ai mentionné tantôt, c'était la façon de
24 faire de Claude, quand il mettait quelque chose en
25 gras, c'est que ça... ce qu'il disait, c'était une

1 recommandation et il allait le faire. Ce que je ne
2 pouvais savoir dans ce courriel-là, puisque je ne
3 contrôlais pas l'agenda de mon vice-président,
4 André Côté, c'est si lui, s'il s'était rendu à
5 Gaspé pour cet événement.

6 Q. [790] Donc, si on commence, on voit que, d'après le
7 scénario ou le plan qui a été préparé avant
8 l'activité bien sûr, mais pour l'activité du cinq
9 (5) septembre, on voit qu'à quatorze heures
10 (14 h) :

11 Arrivée des participants à l'activité
12 de financement à l'Hôtel des
13 Commandants

14 et

15 voir liste des 38 participants

16 Les noms sont là, et auxquels je reviendrai pas, et
17 sont accueillis par, on voit le président,
18 notamment, de l'Association libérale, le président
19 de la campagne de financement et un membre de
20 l'Association libérale à quatorze heures (14 h). À
21 quatorze heures quinze (14 h 15), on voit que
22 l'arrivée du premier ministre et madame Dionne à
23 l'Hôtel des Commandants est accueillie par monsieur
24 Mamelonet. Et ensuite, à quatorze heures trente
25 (14 h 30), l'arrivée de monsieur Charest, premier

1 ministre et chef du Parti libéral, accompagné de
2 madame Dionne dans la salle Percy-Lequesne où sont
3 les convives. Et là, il y a des présentations et
4 échanges informels entre monsieur Charest et les
5 participants; on note, quatorze (14)... quatorze
6 heures trente (14 h 30). Il y a le mot de bienvenue
7 de monsieur Mamelonet, cinq (5) minutes. À la page
8 suivante, on voit qu'à quatorze heures cinquante-
9 cinq (14 h 55), l'allocation (sic) du premier
10 ministre, cinq (5) minutes...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 C'est sûrement « l'allocation ».

13 Me MICHEL DÉCARY :

14 Q. **[791]** Allocution. Merci, Madame. Oui. Voyez ce que
15 l'heure fait à une personne de mon... de mon âge. À
16 quinze heures (15 h), il y a la présentation de
17 monsieur Mamelonet et on voit qu'il y a une période
18 d'échange entre le premier ministre et les
19 interven... les intervenants ciblés. Vous voyez les
20 noms; je n'ai pas l'intention de les reprendre. On
21 part de quinze heures (15 h). Et à quinze heures...
22 les... à la fin de ce chapitre, quinze heures
23 (15 h) :

24 Les intervenant articuleront leur
25 énoncé selon le secteur d'activité

1 dans lequel ils évoluent (durée : 3
2 min / intervenant).

3 Ensuite, à quinze heures quinze (15 h 15) :

4 Rétroaction du premier ministre
5 suivant les différentes interventions

6 Et à quinze heures trente (15 h 30) :

7 Remerciements aux participants par le
8 député

9 Ensuite, à la page suivante, à quinze heures
10 trente-cinq (15 h 35) :

11 Les remerciements et remise d'un
12 cadeau au premier ministre et à Mme
13 Dionne

14 À quinze heures quarante (15 h 40) :

15 Fin de l'activité

16 Et à quinze heures cinquante-cinq (15 h 55) :

17 Départ du premier ministre

18 Et...

19 Me SIMON TREMBLAY :

20 Maître Décary, avant que vous posiez votre
21 question, juste une précision : est-ce que c'est
22 une agenda ou c'est un procès-verbal? Donc, est-ce
23 que c'est un document qui est fait avant la
24 rencontre...

25

1 Me MICHEL DÉCARY :

2 C'est...

3 Me SIMON TREMBLAY :

4 ... ou après?

5 Me MICHEL DÉCARY :

6 ... le scénario de la rencontre.

7 Me SIMON TREMBLAY :

8 O.K. Merci.

9 Me MICHEL DÉCARY :

10 Q. **[792]** C'est le plan, tel que je l'ai mentionné. Et
11 comme le témoin n'y était pas... Êtes-vous en
12 mesure, vous, Monsieur Gagnon, d'affirmer que cette
13 activité s'est déroulée autrement que tel que prévu
14 selon le plan ou le scénario de l'activité?

15 R. C'est la première fois que je vois ce document. Ce
16 que je sais, c'est que le Parti libéral a sollicité
17 Roche pour cinq cents dollars (500 \$) pour avoir...
18 pour pouvoir parler à monsieur Charest en privé.

19 Q. **[793]** Monsieur Gagnon, ma question par ailleurs -
20 juste parce qu'il est tard, moi aussi j'ai mes
21 limites mais - ma question était... ça se répond
22 par oui ou non : êtes-vous en mesure d'affirmer que
23 cette activité s'est déroulée autrement que tel que
24 prévu?

25 R. Je n'y étais pas.

1 Q. [794] Et donc la réponse est non, Monsieur Gagnon?

2 La réponse est non?

3 R. Vous aimerez pas ma réponse. Je n'étais pas là,
4 mais je sais que Roche a payé cinq cents dollars
5 (500 \$) pour avoir le droit de parler à monsieur
6 Charest.

7 Q. [795] Et le premier message... le... Et vous avez
8 indiqué dans votre témoignage, Monsieur Gagnon,
9 vous qui n'étiez pas à l'assemblée, qu'il
10 s'agissait d'une activité tête-à-tête. Est-ce que
11 vous convenez avec moi que, si l'assemblée s'est
12 déroulée telle que... tel qu'on le voit sur le...
13 l'annonce, que personne n'a eu un tête-à-tête avec
14 le premier ministre?

15 R. Alors, je vous répondrais : pourquoi avoir
16 sollicité cinq cents dollars (500 \$) pour ne pas
17 avoir de rencontre de tête-à-tête comme c'était
18 marqué? Pourquoi solliciter une firme pour
19 rencontrer le premier ministre, qui est le premier
20 ministre de tous les Québécois et qui est payé avec
21 nos impôts, pourquoi nous demander, nous, les
22 entreprises, de contribuer au Parti libéral...

23 Q. [796] Ma question, je vous interromps... Madame la
24 Présidente, vous avez entendu la question et je
25 pense que tout le public également qui entend

1 calme. Le témoin répond calmement. Je vais vous
2 demander aussi que... d'être calme.

3 Me MICHEL DÉCARY :

4 Moi, je suis très calme, Madame. Mais vous
5 comprenez que je pose une question et c'est
6 clair...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Ça se peut que les ques... les réponses fassent pas
9 l'affaire de la personne qui pose une question.

10 Me MICHEL DÉCARY :

11 Q. **[798]** Madame, on est appelé à répondre à la
12 question et c'est pas ce que le témoin faisait.
13 Mais point, je n'ai pas d'autre commentaire. Le...
14 Monsieur Gagnon, serait-il exact de dire que le
15 succès des firmes Roche et BPR dans l'Est du Québec
16 en matière d'infrastructure d'aqueduc et d'égouts
17 repose d'abord et avant tout sur les compétences et
18 l'expérience des membres de son personnel, en fait,
19 des ingénieurs en ces matières?

20 R. Je suis totalement d'accord avec vous, c'est une
21 prémisse de base.

22 Q. **[799]** Et vous... reconnaissez-vous que sans ces
23 compétences de pointe, BPR et Bloc (sic) ne
24 seraient pas devenus les deux principaux joueurs
25 dans ce marché dans l'Est du Québec.

1 R. Vous voulez dire BPR et Roche?

2 Q. **[800]** BPR et Roche.

3 R. J'ai compris « et Bloc. »

4 Q. **[801]** Ah, pardon.

5 R. Donc, oui, sans ces compétences, BPR aurait pas
6 eu... et Roche... cette notoriété-là, mais cette
7 notoriété-là aussi elle se gagne par le jugement
8 des clients sur les résultats qu'ils donnent à nos
9 efforts. Et je le compare toujours, puis je vais le
10 faire encore une fois : un client n'engage pas une
11 firme qui ne réussit pas ses projets comme un
12 client n'engagera pas un avocat qui perd ses
13 causes. Donc, pour gagner, pour réussir nos mandats
14 dans le domaine municipal, il fallait absolument à
15 cause des pratiques d'affaires qui étaient
16 instaurées aux Affaires municipales et au
17 Transports, tisser des liens politiques et faire
18 partie des familles politiques qui étaient au
19 pouvoir. Et je ne dérogerai pas d'un iota de cette
20 version.

21 Q. **[802]** Et, Monsieur Gagnon, je reconnais que c'est
22 votre opinion, que c'est votre conviction mais là
23 où je m'en vais, et vous allez voir dans un
24 instant, c'est sur le lobbyisme. Mais juste avant,
25 donc vous reconnaissez que les compétences de

1 pointe sont un élément essentiel. Et vous avez
2 aussi reconnu, n'est-ce pas, qu'il faut bien
3 connaître les besoins des clients et c'est ce qui
4 vous a permis de développer des solutions qui
5 tiennent compte à la fois des besoins du client et
6 des exigences réglementaires en matière d'aide de
7 financement aux municipalités, n'est-ce pas?

8 R. Effectivement.

9 Q. **[803]** Et que même, si j'ai bien compris votre
10 témoignage, que vous avez été appelé à tailler, à
11 faire... à adopter, à proposer des solutions
12 taillées sur mesure tout à fait spéciale pour le
13 contexte de la municipalité et du projet en
14 question, n'est-ce pas?

15 R. C'est la plus grande partie de mon expertise.

16 Q. **[804]** Et c'est la plus grande partie de votre
17 expertise, donc c'est vraiment cela une de vos
18 compétences, n'est-ce pas?

19 R. Exact.

20 Q. **[805]** Bon. Parce que, si j'ai bien compris, les
21 relations... les communications avec le cabinet et
22 la ministre, c'était laissé à un autre ou d'autres,
23 monsieur Côté et d'autres que vous avez nommés,
24 n'est-ce pas?

25 R. Non, ça dépend de la période, Maître. J'ai expliqué

1 que, dans les années quatre-vingt-dix (90), mettons
2 quatre-vingt-seize (96), à partir du début du
3 mandat de la Commission, jusqu'à deux mille trois
4 (2003), moi, j'intervenais au niveau des attachés
5 politiques, et là on parle du Parti québécois.

6 Q. **[806]** Je vous ai parlé du cabinet de madame...
7 cabinet de madame Normandeau et madame Normandeau.

8 R. O.K. Puis là je...

9 Q. **[807]** Ce dont je vous ai parlé.

10 R. Madame Normandeau, j'avais pas compris la
11 subtilité. Et j'ai eu une intervention privilégiée
12 avec le chef de cabinet de Jean-Marc Fournier qui
13 était là à un certain moment donné et après ça
14 c'était Marc-Yvan Côté, effectivement, comme vous
15 aviez raison.

16 Q. **[808]** Et, juste avant qu'on arrive au lobbyisme,
17 êtes-vous en mesure de confirmer que tous les
18 projets dans lesquels vous avez été impliqué et qui
19 ont abouti à ce qu'une aide financière du
20 gouvernement ait été octroyée, que dans tous ces
21 dossiers... que tous ces dossiers étaient
22 admissibles à des subventions, y compris les
23 dossiers où vous avez dit qu'on a eu recours à une
24 intervention politique ou au cas où la ministre
25 exercé sa discrétion?

1 R. Alors, votre question est de savoir si...

2 Q. **[809]** Tous ces dossiers-là, n'est-ce pas, étaient
3 admissibles comme tels à des... à des subventions?

4 R. Oui. Oui, puisque la subvention s'est donnée, alors
5 je présume que lorsque c'était pas par les
6 fonctionnaires c'était selon le pouvoir
7 discrétionnaire du ministre.

8 Q. **[810]** Maintenant savez-vous ce qu'est le lobbyisme?

9 R. Oui.

10 Q. **[811]** Vous savez que ce sont des communications
11 orales ou écrites en vue... ou qui peuvent être
12 perçues comme en vue d'influencer la prise de
13 décision par un élu, député ou ministre, par un
14 membre du personnel politique de ces personnes ou
15 encore par des fonctionnaires, n'est-ce pas?

16 R. Oui.

17 Q. **[812]** Et dans vos interventions, d'abord les
18 vôtres, auprès des fonctionnaires, et je vais me
19 limiter la question... vous pouvez répondre après à
20 tous les autres mais la question c'est : Dans vos
21 interventions auprès des fonctionnaires du MAMROT,
22 est-ce que vous avez cherché à les influencer à
23 faire valoir les avantages des techniques de la
24 solution proposée?

25 R. Je n'utiliserai pas dans ma réponse le mot

1 « influencer ». Parce que lorsqu'un ingénieur
2 rencontre un fonctionnaire du minis... de... peu
3 importe le ministère c'est qu'il a reçu le mandat,
4 par une résolution du conseil municipal, pour agir
5 pour et en son nom. Donc, quand Jean Gagnon allait
6 rencontrer un fonctionnaire au ministère des
7 Transports ou aux Affaires municipales, je n'ai
8 pas... je n'étais pas en lobbyisme. J'agissais
9 comme l'ingénieur pour la municipalité.

10 Q. **[813]** Et là-dessus, est-ce que vous avez sollicité
11 une opinion? Êtes-vous muni d'une opinion
12 juridique?

13 R. Je vous dirais même plus, Maître. J'ai un tableau
14 que le Commissaire au lobbyisme nous a remis dans
15 le cadre d'une formation et ce que je viens de vous
16 décrire, n'est pas reconnu par le Commissaire lui-
17 même, selon l'interprétation et le cours de
18 formation qu'on a eus. Si moi, si au lieu d'être
19 employé de la municipalité, je suis consultant et
20 payé à taux horaire et j'ai un mandat en bonne et
21 due forme de la municipalité, payé par les taxes
22 des contribuables, si je vais voir, si la
23 municipalité me demande d'aller rencontrer un
24 fonctionnaire pour discuter de son dossier, je ne
25 suis pas en lobbyisme. Je suis en lobbyisme si je

1 vais rencontrer à faire une intervention sans un
2 mandat de mon client ou sans la présence de mon
3 client ou si je fais une intervention au niveau
4 politique. Et ça, j'en ai fait du lobbying, je le
5 reconnais, dans les cas où... parce que même quand
6 on se présentait dans des cabinets politiques, le
7 maire était là avec le DG puis son directeur des
8 travaux publics, l'ingénieur était là, c'est pas du
9 lobbyisme. Les fonctionnaires étaient là, le
10 personnel politique, c'est une rencontre en bonne
11 et due forme. Là où les ingénieurs et moi, je
12 m'inclus puisque c'est mon exemple, j'ai fait du
13 lobbyisme, c'est quand j'ai joué, j'ai fait le
14 rôle, j'ai rempli le rôle du député qui était dans
15 l'opposition et le parti au pouvoir fermait les
16 portes au député pour organiser des rencontres et
17 j'ai donné des exemples à ce sujet-là dans mon
18 témoignage. Alors là, la municipalité nous
19 demandait d'organiser pour elle, de tout planifier
20 ses rencontres avec les Bruno Lortie, les attachés
21 politiques, avec les MTQ, avec le MAM, et ça, c'est
22 des activités de lobbying que je reconnais parce
23 que je faisais la job du député. Mais le... le
24 monde étant ce qu'il est dans le domaine politique,
25 le... quand le parti est au pouvoir, il bloque

1 le... le comté qui est orphelin, qui est pas au
2 pouvoir. Et j'ai connu ça pendant les trente (30)
3 dernières années puis j'aimerais beaucoup que ça
4 change avec les recommandations de la Commission.
5 Mais j'ai... mais j'ai peu confiance.

6 Q. **[814]** Et est-ce que je dois comprendre que...

7 R. Que le monde change, Madame, que le monde change.

8 Q. **[815]** Est-ce que vous vous êtes enregistré comme
9 lobbyiste, vous ou votre firme une fois, une seule
10 fois, pour un seul dossier alors que vous étiez
11 chez Roche et jusqu'à deux mille huit-deux mille
12 neuf (2008-2009), jusqu'à Marteau, si on veut?

13 R. Je vous dirais que les avis juridiques que
14 l'Association des ingénieurs conseils obtenait au
15 nom de ses membres et les firmes ont tardé... ont
16 tardé à s'inscrire et de sorte que je pense que
17 Roche s'est inscrite l'année passée, si c'est pas
18 encore fait, mais donc, quand j'ai quitté, je ne
19 crois pas ou Roche était en train de s'inscrire.
20 Donc, la loi sur le lobbyisme existe depuis peut-
21 être deux mille cinq (2005), vous me corrigerez?

22 Q. **[816]** Deux mille deux (2002).

23 R. Deux mille deux (2002). Alors, les firmes ne sont
24 pas inscrites et puis c'est... c'est pas seulement
25 les seules... les firmes de génie, là. Il y a

1 d'autres cabinets d'avocats, il y a d'autres
2 intervenants qui ne s'inscrivaient pas parce qu'ils
3 ne déclareraient pas leurs activités.

4 Q. **[817]** Est-ce que cela a déjà fait l'objet de
5 discussions chez Roche?

6 R. Oui.

7 Q. **[818]** Est-ce que la décision a été arrêtée par la
8 firme de ne pas s'enregistrer?

9 R. Aller jusqu'à... à ma connaissance, puisque j'étais
10 consultant, je ne participais pas aux réunions,
11 mais ce que je comprenais, c'est que la firme ne
12 s'enregistrait pas parce que le travail technique
13 qu'on faisait lorsqu'on se présentait dans un
14 cabinet était de nature technique. Si le client est
15 là, si on a le mandat de la municipalité, si les
16 fonctionnaires sont là, si la rencontre est
17 demandée par le cabinet du ministre ou les
18 fonctionnaires, bien des fois il y a des comptes
19 rendus de réunions qui sont faits. Tout ça est fait
20 dans un cadre légal où on intervient comme
21 ingénieur et non comme lobbyiste. Les fois où on
22 intervient comme lobbyiste, c'est quand je...
23 mettons que j'aurais pu, moi, parler à Bruno
24 Lortie, là, pour aller le rencontrer pour régler un
25 problème, là je suis en lobbyisme. Je ne suis pas

1 ingénieur, je suis en train d'aller le voir pour
2 tenter de l'influencer. C'est une différence
3 fondamentale.

4 Q. **[819]** Dans vos communications avec les
5 fonctionnaires d'abord, vous est-il arrivé et dans
6 le cadre évidemment d'une demande d'aide
7 financière, vous est-il arrivé de communiquer une
8 information fausse ou mensongère?

9 R. Ouf, c'est une question qui est comme lourde de
10 conséquences, parce que sans le vouloir on peut
11 l'avoir fait et...

12 Q. **[820]** Je parle pas d'un cas par inadvertance et de
13 bonne foi...

14 R. Oui.

15 Q. **[821]** ... je parle délibérément? Avez-vous
16 délibérément, juste pour être précis...

17 R. En fait, pour...

18 Q. **[822]** ... transmis une information fausse ou
19 mensongère?

20 R. En fait, il peut y avoir des stratégies développées
21 avec la municipalité pour l'aider dans ses
22 négociations avec le gouvernement. Vous comprenez
23 que le but du maire et du DG c'est d'aller chercher
24 le maximum d'aide financière possible et dans cette
25 intention-là qu'ils ont, ils établissent un plan

1 d'affaires, une stratégie auquel on les aide
2 souvent parce qu'on s'y connaît. Et donc, il y a de
3 l'information des fois qu'on ne donne pas, mais qui
4 n'est pas demandée, donc, c'est comme des demi-
5 vérités, des demi-mensonges. Alors, à ma
6 connaissance, ça ça a existé effectivement, mais
7 comme de faire des montages financiers pour évaluer
8 la capacité de payer d'une municipalité basée sur
9 un scénario qui était différent que ce que le MAM
10 utilise, mais qui était différent de ce que le
11 conseil allait décider peut-être deux ans plus
12 tard. Mais ce n'est pas un mensonge, mais c'est une
13 stratégie, le but derrière tout ça, le maire, peu
14 importe les municipalités, leur but c'est d'aller
15 chercher le plus d'aide financière possible pour
16 protéger l'intérêt de ses contribuables.

17 (18:45:51)

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[823]** Est-ce que je comprends que c'était un
20 stratagème établi, c'est-à-dire de surévaluer les
21 capacités de payer ou de sous-évaluer les capacités
22 de payer d'une municipalité dans le but d'avoir une
23 plus grande subvention?

24 R. Je dirais pas un stratagème, mais une approche
25 stratégique pour... pour défendre la position des

1 clients. Alors, supposons que le client souhaite,
2 se sent confortable à proposer à sa population
3 éventuellement une augmentation de taxes de huit
4 cents dollars (800 \$) par année à ses contribuables
5 alors qu'ils paient mille (1000). Donc, ils
6 passeront de mille (1000) à mille huit cents
7 (1800). Politiquement c'est un... c'est énorme pour
8 un conseil municipal. Et si c'est ça leur barrière,
9 le seuil psychologique, donc, on va présenter un
10 scénario qui va nous amener au pire des cas,
11 plusieurs scénarios qui vont nous amener à ce pire
12 des cas à huit cents dollars (800 \$). Maintenant il
13 y a plusieurs pondérables dans tout ça, il y a les
14 taux d'intérêt. Alors, le ministère des Affaires
15 municipales utilise je crois cinq ou six pour cent
16 (5-6 %) d'intérêt même quand le taux actuel est de
17 trois pour cent (3 %) ou de quatre pour cent (4 %).
18 Donc, je vais faire un scénario à six pour cent
19 (6 %) si le MAM utilise six pour cent (6 %) dans
20 ses calculs. Mais je sais pertinemment que la
21 municipalité si le projet est annoncé en juillet
22 deux mille huit (2008), elle contactera un emprunt
23 à du trois ou même à deux point huit pour cent
24 (2,8 %). Donc, il y a un gain, il y a une économie
25 que la municipalité va chercher, mais sans tricher

1 on peut avoir une approche stratégique pour
2 protéger notre client. Puis c'était pas de tricher,
3 en fait dans les demandes d'aide financière, ce
4 qu'on avait à fournir, il y avait pas d'évaluation
5 de la capacité de payer des contribuables et de
6 leur compte de taxes. C'est le Ministère qui le
7 faisait à l'interne selon leur propre calcul.
8 Monsieur Dumont vous l'a expliqué. Donc, nous on le
9 faisait, on utilisait leurs paramètres qu'on
10 connaissait et, mais par contre on savait qu'il y
11 aurait une marge de manoeuvre entre leurs
12 paramètres et les paramètres réels que la
13 municipalité pouvait... que la municipalité pouvait
14 décider ultérieurement. Il y a plusieurs
15 mécanismes. La municipalité peut décider de taxer
16 vingt (20)... vingt-cinq pour cent (25 %) du projet
17 à l'ensemble de sa collectivité même s'ils n'ont
18 pas le service. C'est prévu dans la loi. Donc mais
19 ça veut pas dire qu'elle peut l'utiliser. C'est un
20 pouvoir discrétionnaire du conseil qu'il peut
21 utiliser au moment opportun si l'aide financière
22 n'est pas la hauteur de ses attentes. Donc, dans le
23 plan stratégique, on utilise les scénarios qui
24 favorisent le plus notre cliente qui veut le plus
25 d'argent possible. Voilà ma réponse qui a été très

1 longue mais méritait d'être précise.

2 18:48:56

3 Me MICHEL DECARY :

4 Q. **[824]** Et donc, le résultat, parce que vous parliez
5 de résultat tantôt, c'est qu'il vous arrivait de
6 présenter, pour les fins de l'exemple, des projets
7 dont la conséquence serait une augmentation de
8 taxes de huit cents dollars (800 \$) sur un taux,
9 sur des taxes moyennes de mille dollars (1 000 \$)
10 au moment de la présentation alors que le projet
11 aurait pu être fait pour... et avoir comme effet
12 une augmentation beaucoup moindre du taux de taxes,
13 n'est-ce pas, de l'augmentation de taxes?

14 R. Oui, effectivement. En sachant le taux, au moment
15 où la municipalité va contracter son emprunt, si le
16 taux d'intérêt est plus faible que celui que le
17 Ministère utilise, donc on sait qu'on vient de
18 sauver, de baisser la taxe de cent cinquante
19 dollars (150 \$). Si la municipalité utilise son
20 pouvoir de taxer vingt-cinq pour cent (25 %) à
21 l'ensemble de ses contribuables, on vient de sauver
22 un autre cent cinquante dollars (150 \$) puis
23 effectivement comme ça, on atteignait un seuil plus
24 tolérable pour nos clients. Sans tricher, c'est pas
25 de la tricherie ça.

1 Q. **[825]** Et c'était fait, n'est-ce pas, pour
2 influencer la décision d'abord des fonctionnaires
3 et possiblement, ultimement des autorités
4 politiques, n'est-ce pas?

5 R. Les fonctionnaires vous ont expliqué ici dans cette
6 Commission qu'ils faisaient leurs propres calculs.
7 Ils avaient leurs logiciels et qu'on le fasse ou
8 pas, ils ne considéraient pas nos calculs.

9 Q. **[826]** Mais est-ce qu'au bureau, est-ce que ça
10 servait d'argument au bureau des autorités
11 politiques?

12 R. Oui.

13 Q. **[827]** Et ça, vous saviez que vous serviez
14 d'arguments faux, n'est-ce pas?

15 R. C'est pas des arguments faux. L'argument est faux
16 s'il a été préalablement décidé par le conseil
17 municipal avant de le présenter. On est en période
18 de négociations donc on sait pas, il faut, notre
19 métier, c'est d'émettre des hypothèses qui sont
20 valables et éventuellement, le conseil municipal
21 aura à prendre une décision. Il faut lui laisser
22 une marge de manoeuvre. Si la municipalité espère
23 quatre-vingt-quinze (95 %) puis elle a quatre-
24 vingt-dix pour cent (90 %), il faut quand même lui
25 laisser une marge de manoeuvre à l'intérieur des

1 pouvoirs qu'elle a pour aller rechercher le seuil
2 de tolérance de la capacité de payer de ses
3 contribuables. Donc elle a d'autres mécanismes pour
4 compenser.

5 Q. **[828]** Mais vis-à-vis du cabinet du ministre, n'est-
6 ce pas qu'il y a des informations, donc si je vous
7 comprends bien, qui étaient inexactes, qui étaient
8 exagérées, qui étaient utilisées au maximum pour
9 influencer alors que la décision, la prise de
10 décision, alors que la réalité était autre, n'est-
11 ce pas?

12 R. Non, je suis pas d'accord avec vous parce que la
13 décision appartient au conseil et le conseil est
14 souverain et souvent le conseil va prendre sa
15 décision un an, deux ans plus tard, par rapport aux
16 calculs que nous on fait. Donc on présente un
17 scénario qui est le plus probable, qui permet au
18 conseil d'être le plus sécuritaire possible. Donc
19 c'est rien d'inscrire un faux. Quand on est dans
20 une zone de négociations, c'est pas à vous que je
21 vais apprendre ça, que celui, les deux parties
22 prenantes négocient de chacun pour leur côté puis
23 c'est comme ça que ça se produit avec les
24 municipalités. Le maire d'une municipalité, il ira
25 pas demander à la base cinquante pour cent (50 %)

1 quand il sait que ça lui prend quatre-vingt-quinze
2 (95 %). Il va demander le quatre-vingt-quinze
3 (95 %). Et si ça finit à quatre-vingts (80 %), là
4 il y a d'autres mécanismes qui lui appartiennent
5 dans ses pouvoirs municipaux pour pouvoir réduire
6 l'impact de la décision du ministre qui a décidé de
7 pas donner quatre-vingt-quinze (95 %) mais quatre-
8 vingts (80 %). Il y a d'autres mécanismes : les
9 taux d'intérêt, réduire le coût du projet, enlever
10 des secteurs, enlever des bornes-fontaine, et donc
11 couper le projet, les taux d'intérêt, je l'ai dit,
12 taxer une partie de la population dont elle a le
13 pouvoir. Donc, c'est pas des faux ça. Il faut pas
14 dire ça.

15 Q. [829] Monsieur Gagnon, quand vous accompagnez les
16 autorités municipales, ou quand les gens de Roche
17 par exemple s'adressent aux fonctionnaires ou aux
18 autorités politiques, êtes-vous en train de nous
19 dire que vous êtes dans un rôle de négociateur, pas
20 de simple conseiller technique mais également de
21 négociateur? Vous demandez le maximum pour votre
22 cliente sachant que vous êtes dans une négociation,
23 vu, de votre point de vue, un rapport de
24 négociation?

25 R. Monsieur, les rapports que je présentais, le

1 briefing à mes clients avant une rencontre
2 politique, ce n'était que du technique, que du
3 technique. Donc, la problématique, les solutions
4 regardées, la solution recommandée, les coûts, les
5 impacts financiers et les motifs qui permettraient
6 au ministre de prendre une décision à la faveur de
7 nos clients. Et c'était signé par un ingénieur.
8 Donc, je n'étais pas en position de lobbyisme. Le
9 lobbyisme, il se fait...

10 Q. **[830]** Mais je ne demande pas si...

11 R. ... quand on n'est pas avec notre client.

12 Q. **[831]** Juste avant d'arriver au lobbyisme. Donc, ce
13 que vous dites, c'est que vos communications avec
14 les villes d'abord, tout ce qui était là était
15 vrai, pas d'exagération, c'était vrai?

16 R. Ça s'inscrivait dans une zone de négociation.

17 Q. **[832]** Donc dans une zone de négociation. Et donc,
18 vous essayez d'aller chercher le maximum en vous
19 fondant sur les paramètres les plus avantageux pour
20 la ville, n'est-ce pas?

21 R. C'est le mandat que nous confiaient nos clients.

22 Q. **[833]** Et c'est les représentations que vous faisiez
23 aux autorités du Ministère, n'est-ce pas, des
24 représentations fondées sur des paramètres maxima,
25 n'est-ce pas?

1 R. Sur les paramètres qui correspondaient au scénario
2 que le conseil municipal avait décidé de présenter.

3 Q. **[834]** Et ce scénario étant fondé sur les paramètres
4 maxima pour obtenir le plus?

5 R. À l'avantage de leurs contribuables.

6 Q. **[835]** À l'avantage d'eux-mêmes et de leurs
7 contribuables. Mais comme vous avez dit tout à
8 l'heure en réponse à des questions, au détriment
9 des autres municipalités, n'est-ce pas? Si on en
10 donne plus à l'un, on en donne moins aux autres
11 quand on a une tarte limitée, n'est-ce pas?

12 R. Écoutez, c'est le jeu de la négociation. Je ne peux
13 pas vous dire autre chose. Mais si le ministre des
14 Finances du Québec part à Ottawa pour négocier
15 vingt pour cent (20 %) de péréquation au lieu de
16 vingt-trois (23 %), je ne pense pas qu'il va avoir
17 vingt-trois (23 %), il va revenir avec vingt
18 (20 %).

19 Q. **[836]** Je ne voulais pas prêcher. C'est parce que je
20 l'ai entendu pas mal tout à l'heure. Donc, dans ce
21 rapport entre la firme, la firme Roche et le
22 gouvernement, vous n'êtes pas inscrit comme
23 lobbyiste et que votre travail est celui de
24 présenter la plate-forme maximale essentiellement,
25 la plus avantage pour votre cliente?

1 R. Celle qui correspond au mandat que notre client
2 nous a donné.

3 Q. **[837]** C'est comme ça que vous le formulez. Vous
4 comprenez que je le formule un peu différemment.
5 Ça, c'est de votre côté. Maintenant, de l'autre
6 côté, les informations privilégiées. Vous donnez
7 l'exemple de l'Isle-aux-Coudres. Madame Blanchette,
8 pourriez-vous exhiber la pièce 97, la lettre du
9 cinq (5) mars deux mille trois (2003) qu'adressait
10 le ministre, qu'adressait à monsieur Dominic
11 Tremblay, maire de la municipalité. Et c'est le
12 ministre Boisclair. Le cinq (5) mars. Donc sept
13 jours avant le déclenchement des élections qui
14 avaient lieu le douze (12) mars. L'informant qu'une
15 aide financière était attribuée à la municipalité.
16 Vous avez cette lettre devant vous?

17 R. Oui.

18 Q. **[838]** Et les élections ont lieu le douze (12). Et
19 maintenant, je vous exhibe, et vous demanderais,
20 Madame Blanchette, de produire, c'est probablement
21 à la suite, la lettre qu'adressait le ministre
22 Fournier au maire de l'Isle-aux-Coudres le seize
23 (16) juin deux mille trois (2003). Donc un peu plus
24 de deux mois après le douze (12) mars, ou un peu
25 plus de trois mois, pardon, après l'élection du

1 douze (12) mars. Et vous notez, c'est qu'il y a une
2 aide de seize millions (16 M\$). Et je vais... Je ne
3 sais pas si ça donne le résultat prévu. Le monter
4 un petit peu plus. Et il y a une aide
5 substantielle. Le montant n'est pas exact. Il n'est
6 pas important à cette heure-ci. Une aide
7 substantielle qui est accordée.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Comment ça que les montants ne sont pas exacts?

10 Me MICHEL DÉCARY :

11 Ils sont exacts. C'est juste que, moi, juste que je
12 ne les voyais pas. Ah oui! Seize millions (16 M\$)
13 est accordé s'appliquant à un coût maximal de dix-
14 sept millions (17 M\$). Bon. C'est juste que je ne
15 voulais pas entrer dans ce détail. Mais très bien,
16 Madame la Présidente. Merci.

17 Q. **[839]** Donc saviez-vous que tous les...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Est-ce que vous déposez...

20 Me MICHEL DÉCARY :

21 Q. **[840]** Pardon. Saviez-vous que tous les engagements
22 pris par monsieur Boisclair ont été honorés par
23 monsieur Fournier?

24 R. Je ne peux pas parler de tous les engagements. J'ai
25 parlé d'un projet, à titre d'exemple l'Isle-aux-

1 Coudres où j'ai connu une remise en question du
2 projet l'Isle-aux-Coudres qui avait été annoncé
3 politiquement trois jours avant les élections. Ma
4 mémoire ne faisait pas trop défaut pour onze ans
5 plus tard. Et lorsque le ministre Jean-Marc
6 Fournier est arrivé au pouvoir, une remise en
7 question normale que tout gestionnaire devrait
8 faire. Et, là, le projet avait évolué entre-temps
9 et il manquait, de mémoire, je vous ai dit trois
10 millions (3 M\$) dans mon témoignage, puis si on
11 fait un calcul rapide, on arrive à trois millions
12 (3 M\$) d'aide qui manquait. Et je maintiens ma
13 version.

14 C'est lorsque le projet, le ministère des
15 Affaires municipales au niveau politique ne voulait
16 plus accorder de sous supplémentaires pour le
17 projet de l'Isle-aux-Coudres parce qu'il ne
18 correspondait pas à ses priorités comme étant
19 libéral. Il avait été annoncé pour des fins
20 politiques avant les élections.

21 Et j'ai personnellement intervenu auprès de
22 Jean-Philippe Guay, attaché politique, et Jean-
23 Philippe Marois, chef de cabinet où j'ai été
24 introduit par une amie qui était une connaissance,
25 je vous ai tout expliqué ça, on est devenu assez en

1 lien de confiance pour pouvoir justifier le projet,
2 la justesse du projet de notre client, il y a eu
3 des rencontres avec les clients au cabinet. Puis,
4 effectivement, le nouveau ministre des Affaires
5 municipales, Jean-Marc Fournier, a octroyé l'aide
6 financière qu'il prenait puisque le projet avait
7 été autorisé par les fonctionnaires, et il était,
8 il devait se faire.

9 Une fois qu'un projet, Maître, ou Madame la
10 Présidente, une fois qu'un projet est rendu
11 admissible par les fonctionnaires, le projet peut
12 varier en coût, c'est plate, souvent ça arrive
13 comme ça, parce que les études se précisent, mais
14 vu qu'il a été jugé admissible, il ne peut pas
15 retomber inadmissible pour des raisons de coûts. Et
16 ce que j'ai expliqué dans mon témoignage, c'est
17 qu'il y a eu un blocage politique lorsque le
18 gouvernement libéral est arrivé au pouvoir, il a
19 fallu faire des interventions de haut niveau au
20 niveau politique pour faire changer les décisions.

21 Q. [841] Si je vous suggère, Monsieur Gagnon, que,
22 contrairement à ce que vous affirmez, tous les
23 projets admissibles, tous les engagements pris par
24 le gouvernement précédent ont été honorés et sans
25 égard à quelque intervention politique? Je

1 comprends que vous ne serez pas d'accord avec cette
2 affirmation. Mais vous avez vu que tous, ou je vous
3 soumets que tous ont été... tous les engagements
4 ont été honorés. Êtes-vous capable de contester
5 cette affirmation?

6 R. Non, parce que je n'ai pas la liste des projets
7 dont lesquels vous faites référence. Mais je peux
8 vous parler de ce projet-là que j'ai vécu
9 personnellement. Et je maintiens ma version que
10 j'ai faite ici sous serment devant la Commission.

11 LA GREFFIÈRE :

12 Maître Décary, je m'excuse, est-ce que vous désirez
13 déposer la pièce?

14 Me MICHEL DÉCARY :

15 Oui, Madame. Merci encore une fois.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Vous en avez une avant.

18 LA GREFFIÈRE :

19 C'était la pièce 1920, Madame.

20 Me MICHEL DÉCARY :

21 Les deux en liasse, oui.

22 LA GREFFIÈRE :

23 L'activité du cinq (5) septembre deux mille neuf

24 (2009), c'était la pièce 1920 qui correspond à

25 l'onglet 101. Maintenant, l'onglet 97 correspond à

1 la pièce 1921.

2 Me SIMON TREMBLAY :

3 Juste pour les fins de l'enregistrement, parce
4 qu'on a parlé de deux pièces, mais en liasse, il y
5 a quatre lettres, il y a également deux autres
6 lettres, une du trente et un (31) octobre deux
7 mille cinq (2005) et une autre du trente et un (31)
8 mars deux mille cinq (2005)... deux mille trois
9 (2003), pardon, pour le trente et un (31) octobre
10 et deux mille cinq (2005) pour la dernière.

11 LA GREFFIÈRE :

12 C'est en liasse sous 1921. Maître Tremblay,
13 c'est...

14 Me SIMON TREMBLAY :

15 On a parlé seulement de deux lettres.

16 LA GREFFIÈRE :

17 C'est ça. Oui. Merci.

18

19 178P-1921 : Lettre de promesse du 5 mars 2003 -
20 Isle-aux-Coudres

21

22 Me MICHEL DÉCARY :

23 Q. **[842]** Et je vous amène à Cloridorme.

24 R. Oui.

25 Q. **[843]** Vous avez déclaré que le cabinet de madame

1 Normandeau a commencé à s'intéresser au dossier
2 suite aux interventions de monsieur Côté.

3 R. Je ne crois pas que j'ai formulé ça de cette façon-
4 là. Il devait y avoir un intérêt d'avance, parce
5 que la mairesse faisait ses propres représentations
6 auprès de madame Normandeau. Mais j'ai dit que les
7 interventions de monsieur Côté auprès de monsieur
8 Lortie avaient favorisé l'avancement du dossier
9 pour le mener à terme jusqu'à une annonce dans les
10 délais qu'il avait convenu au préalable avec
11 monsieur Lortie. Ça s'est fait exactement comme
12 tel.

13 Q. **[844]** Très bien. Donc, c'est cette influence.
14 Savez-vous quand madame Normandeau a commencé à
15 s'intéresser à ce dossier pour la première fois? La
16 réponse est non?

17 R. Non.

18 Q. **[845]** Savez-vous quand elle s'est adressée au
19 ministre des Affaires municipales pour la première
20 fois?

21 R. Non.

22 Q. **[846]** Pour qu'une attention particulière soit
23 portée à la demande d'aide financière de la
24 municipalité de Cloridorme?

25 R. Non.

1 Q. **[847]** Vous saviez que madame Normandeau pilotait le
2 plan d'action d'aide aux municipalités
3 dévitalisées?

4 R. Oui.

5 Q. **[848]** Vous saviez que madame Normandeau... en deux
6 mille sept (2007). Vous saviez que madame
7 Normandeau également pilotait les changements à la
8 politique rurale... à la politique rurale, n'est-ce
9 pas?

10 R. Ça, je ne savais pas.

11 Q. **[849]** Et des municipalités. Si je vous suggérais
12 que madame Normandeau, depuis longtemps, s'était
13 intéressée au dossier Cloridorme, qu'elle a fait
14 des interventions tel qu'il sera démontré
15 certainement plus tard dès deux mille quatre (2004)
16 d'importance alors qu'elle était titulaire d'un
17 autre ministère, seriez-vous en mesure de
18 contredire cette affirmation?

19 R. Je n'étais pas là. J'ai parlé de ce que j'ai connu
20 aux moments importants dans le projet.

21 Q. **[850]** Seriez-vous capable de nier que madame
22 Normandeau supportait ce projet depuis longtemps,
23 bien avant quelque intervention de monsieur Côté?

24 R. Je ne peux pas vous le dire, je n'étais pas là.

25 Q. **[851]** Pour ce qui est des contributions politiques

1 est-ce que vous avez déjà expliqué à un élu que
2 l'on remboursait les dirigeants et employés et les
3 personnes qui étaient liées à ces personnes et que
4 ces mêmes personnes profitaient des crédits d'impôt
5 illégaux? En d'autres termes, avez-vous déjà
6 informé les élus du système de prête-nom en vigueur
7 chez Roche ou BPR?

8 R. Monsieur, j'ai expliqué dans mon témoignage que
9 vers les années... pour la campagne électorale du
10 Parti libéral de quatre-vingt-quatorze (94), j'ai
11 été impliqué, pour la première fois, dans du
12 financement où je ne faisais pas de collecte de
13 fonds mais je faisais de la logistique et j'ai tout
14 expliqué le mécanisme où on nous apprenait à
15 comment faire. Et ceux qui nous apprenaient à faire
16 c'était pas les firmes, là, c'était des
17 organisateurs du parti.

18 Et dans toutes mes années d'expérience, là,
19 je vous dis et je redis devant la Commission que
20 tous savaient... je mettrais pas tous parce qu'il
21 peut y avoir de l'exception, l'exception confirme
22 la règle. Que lorsqu'on sollicitait le président ou
23 le v.-p. d'une firme de génie ou un cabinet
24 d'avocats ou un cabinet d'architectes, on
25 sollicitait... on sollicitait pas l'électeur pour

1 ses convictions politiques mais on sollicitait le
2 financement corporatif.

3 Q. **[852]** Maintenant écoutez la question, Monsieur
4 Gagnon, c'est la deuxième fois. Avez-vous expliqué,
5 dit, en français, parlé, communiqué à un
6 représentant du PLQ ou à un élu que la firme Roche
7 remboursait les dirigeants et employés et les
8 autres personnes qui contribuaient et que ces
9 personnes profitaient de crédits d'impôt illégaux,
10 avez-vous été dire ça à un seul représentant du
11 Parti libéral du Québec?

12 R. Je n'ai pas cette mémoire-là mais je sais que tout
13 le monde savait le système, il est connu depuis au
14 moins vingt (20) ans dans les médias. Et on n'avait
15 même pas besoin de se parler de tout ça.

16 Par contre, quand on nous sollicite puis on
17 nous dit : « J'aimerais ça avoir deux mille (2000)
18 plutôt que mille (1000) parce que t'as eu un projet
19 cette année », je pense que, la réponse à votre
20 question, elle ne vous plaira pas mais le lien de
21 cause à effet, il était là, direct. Et je maintiens
22 ma version.

23 Q. **[853]** Je comprends de votre réponse que vous n'avez
24 jamais dit à quelqu'un du Parti libéral le système
25 de prête-nom décrit, le système mis en place

1 décrit, le dire à quelqu'un? Votre déduction, c'est
2 qu'ils le savaient et vous l'avez jamais dit.

3 R. J'ai pas... j'ai pas, à mon souvenir, un détail qui
4 m'apparaît pas pertinent parce que tout le monde
5 savait que ça existait.

6 Le remboursement d'impôt de trois cents
7 dollars (300 \$) était la façon la plus facile de
8 faire du financement politique puis de recueillir
9 des prête-noms. Tout le monde savait ça.

10 Q. **[854]** La dernière ou avant-dernière question. Il y
11 a un affidavit, du vingt-cinq (25) mars deux mille
12 quatorze (2014), donc la pièce 102, s'il vous
13 plaît.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Et elle sera produite sous la cote 10...

16 Me MICHEL DÉCARY :

17 Bien, peut-être avant de la produire, je suis pas
18 convaincu qu'on peut...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Ah! d'accord.

21 Me MICHEL DÉCARY :

22 Q. **[855]** Je vous exhibe ce document, c'est un document
23 dont monsieur Gravel a fait état. Alors, je vous
24 demande... évidemment, qui n'est pas signé. Une
25 seule question. Puis je pense que ça peut se

1 répondre par un oui ou non. Est-ce vous la personne
2 qui avez signé cet affidavit?

3 R. Non.

4 Q. **[856]** Donc, il est pas produit. Et la dernière
5 question, au sujet du sondage qui... je vous
6 demanderais... Peut-être que maître Rhéaume
7 pourrait m'aider à identifier le numéro de la... de
8 l'onglet. C'est un article publié dans La Presse,
9 et je sais que vous l'avez, du premier (1er)
10 décembre deux mille huit (2008). Il se pourrait
11 qu'il n'a pas été produit, c'est pas un drame, là,
12 celui-ci.

13 Bon. Écoutez, à cette heure-ci c'est pas...
14 Madame la Présidente, une copie vous sera
15 communiquée après. En anglais (inaudible) et ce
16 n'est pas grave. Vous avez l'article devant vous.

17 Alors, c'est un article, et je le dis... je
18 le répète, premier (1er) décembre deux mille huit
19 (2008), l'élection a lieu le huit (8) décembre deux
20 mille huit (2008), donc une semaine avant. Et à
21 l'avant-dernier paragraphe on lit, et je vous
22 demande si vous saviez qu'un document interne du
23 PQ, évidemment, je comprends vos allégeances
24 possibles, mais par La Presse, est-ce que vous
25 saviez que :

1 Un document interne du PQ, dont La
2 Presse a révélé le contenu la semaine,
3 indique que la formation de Pauline
4 Marois craint de perdre Gaspé mais
5 aussi les Iles-de-la-Madeleine.

6 Et... et donc, à une semaine avant les élections,
7 contrairement à ce que vous sembliez croire, que
8 les sondages étaient probablement pas ce que vous
9 disiez, mais c'était plutôt que c'est le Parti
10 libéral qui menait...

11 Me SIMON TREMBLAY :

12 Juste avant que le témoin réponde, Madame la
13 Présidente, je ferai pas une objection formelle,
14 mais je veux quand même noter, malgré les règles
15 plus souples en matière de commission d'enquête,
16 j'en conviens, là, qu'on... qu'on se réfère quand
17 même à un article de journal, mais comme je vous
18 dis, je fais pas une objection formelle, mais je
19 voulais juste souligner ça, là, au commissaire,
20 donc à vous, là, dans le cadre de votre analyse de
21 la preuve, compte tenu que c'est un article de
22 journal, donc on est peut-être loin, là, de la
23 preuve directe.

24 Mais je suis conscient qu'on est dans un
25 contexte un peu plus souple.

1 Me MICHEL DÉCARY :

2 Q. **[857]** Et en raison de la suggestion qu'il y aurait
3 possiblement... qu'on aurait possiblement voulu
4 manipuler l'opinion par le sondage, donc, est-ce
5 que c'était vraiment nécessaire?

6 R. Madame la Présidente, je maintiens mon témoignage
7 que lorsque l'attaché politique ou la représentante
8 du candidat Germain Chevarie, Nancy Harbourg et son
9 frère Roger Chevarie, le frère du candidat m'ont
10 approché pour une contribution de Roche, il a été
11 question que c'était pour payer un sondage qui
12 serait fait par une firme amie des libéraux aux
13 Iles-de-la-Madeleine et que ce sondage-là
14 paraîtrait sur un portail des îles qui est
15 apolitique. C'est ce que... l'inverse, c'est ce que
16 j'ai dit, ce que je maintiens et c'est la seule
17 vérité.

18 Me MICHEL DÉCARY :

19 Q. **[858]** Merci. Pas d'autres questions.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Merci, Maître Décary. Oui, Maître Tremblay?

22 Me SIMON TREMBLAY :

23 J'ai mon ordre professionnel qui me... qui me
24 demande à titre d'intervenant. Donc le Barreau du
25 Québec, à titre d'intervenant, suggère de... une

1 petite série de questions. J'en aurai pour pas...
2 probablement plus que deux minutes, là, sous
3 réserve dans des réponses, là.

4 INTERROGÉ PAR Me SIMON TREMBLAY :

5 Q. **[859]** Donc, Madame Blanchette, j'ai pas le numéro
6 de l'onglet, mais c'est un extrait, là, des
7 transcriptions de vendredi dernier. C'est suite à
8 une réponse que vous avez soumise. Il semble peut-
9 être y avoir une petite zone floue donc on va
10 préciser ça ensemble. Si on peut aller à la page
11 136, à la ligne 14.

12 Donc, on est dans le contexte lorsque... je
13 vais vous rafraîchir un peu la mémoire et vous
14 remettre dans le contexte. On parle, là, de... de
15 la fausse facturation, là, triangulaire, si on
16 veut, là, donc avoir l'utilisation des entreprises
17 Kwatröe, notamment. Et vous dites, donc
18 effectivement:

19 Ce qui a compliqué la situation dans
20 ce cas-là, c'est que Kwatröe était un
21 sous-traitant de Roche pour le contrat
22 de Rivière-au-Renard pour lequel il
23 effectuait des travaux d'arpentage. Il
24 y avait... et il avait fait une
25 entente spécifique pour cette facture-

1 là et c'est cette partie-là que je
2 vais vouloir des précisions. Et
3 j'imagine que le service juridique
4 trouvait que ce n'était pas assez
5 blindé pour couvrir cette fausse
6 facture-là.

7 Donc, la question du Barreau, est-ce qu'on doit
8 comprendre de votre témoignage que les avocats
9 internes de Roche étaient impliqués dans le... dans
10 ce stratagème de fausse facturation?

11 R. Écoutez, à ma connaissance, pour du financement
12 politique...

13 Q. **[860]** Non, la question est...

14 R. Oui.

15 Q. **[861]** ... la question est... la question est très
16 précise, là. Donc, on parle de la fausse
17 facturation que j'appellerais triangulaire, le
18 stratagème triangulaire de fausse facturation, donc
19 la question, est-ce que les avocats internes de
20 chez Roche étaient impliqués dans ce stratagème-là?

21 R. O.K. Alors, je vais répondre, lorsque l'avocate
22 corporative de Roche se retrouvait dans un... dans
23 le bureau du président ou du vice-président et la
24 discussion portait sur un sujet comme celui-ci...

25 Q. **[862]** Ou tout autre...

1 R. ... ou sur du financement, l'avocate disait : « Je
2 ne veux pas entendre ça et je quitte le bureau. »

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[863]** Est-ce que ça veut dire... ça c'est... on
5 parle de financement. Mais quand on parlait de
6 fausse facturation pour faire le financement, je...
7 je comprends bien ça, là, dans ce temps-là, est-ce
8 que la question était posée au vu et au su de
9 l'avocate puis l'avocate décidait de se retirer?

10 R. Je... en fait, là, les souvenirs que j'ai, lorsque
11 l'avocate entendait parler de choses qui ne
12 devraient pas se faire, elle quittait le bureau. Ça
13 veut pas dire qu'elle l'avait pas entendu, mais
14 elle quittait le bureau pour pas en être témoin en
15 vertu de son code de déontologie, j'imagine.

16 Me SIMON TREMBLAY :

17 Q. **[864]** Est-ce que je dois comprendre, Monsieur
18 Gagnon, dans le fond que, il y a pas... vous avez
19 pas de souvenir spécifique quant à la fausse
20 facturation. Le seul souvenir que vous avez quant à
21 l'implication ou le... ou plutôt à savoir si le
22 département juridique le savait ou non, tout ce que
23 vous nous avez raconté depuis trois jours, bien
24 votre seul souvenir est que lorsque vous étiez dans
25 le bureau de Mario Martel et que vous discutiez de

1 choses illégales ou immorales comme vous avez parlé
2 depuis trois jours, à ce moment-là, la vice-
3 présidente des affaires juridiques disait : « Je
4 veux rien entendre » et quittait...

5 R. Oui.

6 Q. **[865]** ... sur le champ? C'est votre seul souvenir?

7 R. Ça, j'ai entendu ça plusieurs fois. Et concernant
8 l'entente, de mémoire, ce qui a retardé le paiement
9 de la facture parce que ça a pris plusieurs mois,
10 je pense qu'il y a eu une première entente puis un
11 addenda. Donc, ma perception, c'est qu'il devait y
12 avoir quelque chose qui accrochait au niveau
13 juridique pour faire un addenda à une entente qui
14 avait été conclue pour ce genre de fausse facture.

15 Q. **[866]** Parfait. Donc, juste un instant. Je vais
16 aller voir avec l'intervenant, je vous reviens.
17 Alors dans ce contexte-là, pourquoi vous nous
18 dites, là, que vous imaginez que le service
19 juridique trouvait que ce n'était pas assez blindé
20 pour couvrir cette facture-là?

21 R. C'est... j'ai bien dit imaginé, ou j'aurais pu
22 utiliser, écoutez, c'est pas évident d'être ici en
23 live en commission publique, mais le mot
24 « imaginé », ça veut dire que ma perception, ce que
25 je présume, c'est qu'il y avait un problème

1 puisqu'il fallait absolument que le vice-président
2 principal, André Côté révise l'entente qu'il avait
3 signée concernant cette facture-là d'honoraires.

4 Q. [867] Donc, selon vous, c'est ce qui amenait peut-
5 être une problématique. Donc vous avez imaginé que
6 c'était peut-être une problématique juridique, sans
7 nécessairement en être certain?

8 R. Effectivement, Maître, c'est une perception. Le
9 libellé de l'entente devait poser un problème.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Ce que... ce que le Barreau cherche à savoir au
12 fond c'est est-ce que l'avocate conseillait ou le
13 service juridique conseillait en disant ça vous
14 prend plus de preuves ou nous, on n'embarque pas
15 là-dedans parce que c'est pas...

16 R. Madame la Présidente, je n'ai pas assisté à ces
17 rencontres-là et je peux pas le dire. J'ai dit que
18 je présume puisqu'il y a eu un addenda qu'il y
19 avait quelque chose qui accrochait sur le point de
20 vue juridique mais ça pourrait technique aussi mais
21 il y avait un accroc et qu'on a voulu que, la
22 compagnie a voulu corriger. Je sais pas si
23 l'avocate était impliquée là-dedans. Donc, voilà.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Maître Tremblay?

1 Me SIMON TREMBLAY :

2 Oui, ça sera pas très long.

3 19:21:01

4 Q. **[868]** Donc, dernière petite question, je m'en
5 excuse. Merci de votre patience, particulièrement à
6 cette heure tardive là.

7 Donc dans votre témoignage, vous avez
8 également affirmé que suite au rapport Moisan, les
9 divers intervenants étaient devenus moins discrets
10 ou moins prudents. Comment pouvez-vous expliquer ce
11 changement de comportement-là?

12 R. C'est un constat personnel que je fais, là. Peut-
13 être que vous pourriez poser à d'autres personnes
14 puis ils pourraient en tirer les mêmes conclusions,
15 le rapport Moisan concluait, suite à la Commission
16 Gomery...

17 Me ESTELLE TREMBLAY :

18 J'aimerais ici faire une objection. Le rapport
19 Moisan ne concerne pas du tout l'industrie de la
20 construction ni la période qui est sous l'analyse
21 de la Commission et il m'apparaît pas de plus que
22 cette personne est autorisée à commenter le rapport
23 Moisan.

24 Me SIMON TREMBLAY :

25 Écoutez, la question n'est pas en lien avec le

1 rapport Moisan mais fait suite au rapport Moisan.
2 Donc le rapport Moisan, c'est un état de faits dans
3 les années concernées par votre Commission, Madame
4 la Présidente, Monsieur le commissaire, et donc la
5 question est, une fois le rapport Moisan émis ou
6 publié, à ce moment-là le témoin a dit dans ses
7 réponses des trois derniers jours, là, que ça a pas
8 nécessairement changé quelque chose si je me fie à
9 la réponse de ma consœur du Barreau.

10 Donc les conséquences c'est, comment
11 pouvez-vous affirmer que, justement qu'il y a pas
12 eu de changement nécessairement ou que ça a pas...
13 que ça a pas eu de conséquence, c'est peut-être...
14 Maître Chrétien veut peut-être rajouter quelque
15 chose?

16 Me JOSÉANE CHRÉTIEN :

17 Oui puisque c'est ma question. Simplement parce que
18 le témoin nous indique qu'il... la seule crainte de
19 se faire prendre aurait pu affecter son
20 comportement et, mais malgré tout, on vivait quand
21 même les époques, la Commission Gomery, la
22 Commission Moisan et il a dit, lui, en témoignant,
23 que le rapport Moisan avait non pas entraîné une
24 crainte additionnelle de se faire prendre mais
25 plutôt adouci les moeurs et tout le monde le

1 faisait avec moins de stress et moins de
2 préoccupations et c'est une réponse qui m'a
3 surprise et j'ai voulu, je veux avoir une précision
4 sur pourquoi ça a été fait.

5 Ce n'est pas du tout dans les faits de
6 Moisan ni dans les conclusions, là, si c'est pas le
7 cas. On rentre pas dans les faits mais plutôt dans
8 l'effet sur le comportement, la connaissance que
9 les gens en avaient.

10 Me SIMON TREMBLAY :

11 Les conséquences.

12 Me ESTELLE TREMBLAY :

13 O.K. Bon d'abord, ce témoin-là n'est pas un témoin
14 expert. Donc, je pense qu'on lui pose une question
15 qui correspond à une question qui devrait être
16 posée au Directeur général des élections ou à
17 quelqu'un qui est mieux outillé que cette personne-
18 là. D'autre part, je ne vois pas l'intérêt du
19 Barreau à poser cette question puisque ça ne
20 concerne absolument pas les avocats.

21 Me SIMON TREMBLAY :

22 Oui, il faut...

23 Me ESTELLE TREMBLAY :

24 La Commission Gomery, rappelons-le, ne concerne pas
25 l'industrie de la construction, ni la Commission

1 Moisan et par conséquent, non seulement le témoin
2 est pas habile au sens juridique du terme à
3 témoigner de cette question, mais d'autre part, le
4 Barreau n'a aucun intérêt à cette question et cette
5 question n'est aucunement couverte par la
6 juridiction de la Commission. La Commission n'a
7 aucune juridiction ou compétence au sens
8 juridictionnel pour entendre la réponse de ce
9 témoin.

10 Me SIMON TREMBLAY :

11 Ma consoeur, si vous me permettez, Madame la
12 Présidente, voit une portée à ma question que je
13 n'avais pas l'intention de faire. Je demande les
14 conséquences sur le terrain. Monsieur n'est peut-
15 être pas, n'a pas été qualifié d'expert mais il a
16 témoigné depuis trois jours sur ce qu'il a fait à
17 titre d'ingénieur dans le génie-conseil...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Mais l'intérêt; quel est l'intérêt du Barreau de
20 poser cette question-là?

21 Me SIMON TREMBLAY :

22 Bien je peux...

23 Me JOSÉANE CHRÉTIEN :

24 Bien c'est simplement dans le but de formuler des
25 recommandations, Madame la Présidente. On nous dit

1 qu'on craint de se faire prendre et ça pourrait
2 affecter notre comportement, mais la connaissance
3 et la portée, l'existence de plusieurs commissions
4 d'enquête manifestement n'a pas affecté le
5 comportement de manière positive, l'a pas changée.
6 Au contraire, ça a amoindri ses craintes.

7 Donc c'est ça que je veux qu'il explique.
8 C'est la réponse qu'il nous a donnée, je pense
9 vendredi matin. Je veux qu'il explique tout
10 simplement une réponse qu'il a donnée sur pourquoi
11 ça l'a affecté de cette manière-là dans les faits,
12 là, non pas la société en général, mais bien ses
13 agissements à lui, ce qu'il a perçu.

14 Donc c'est juste pour faire des
15 recommandations et pouvoir porter sa réponse dans
16 un contexte plus large, là, plus global de ses
17 réponses qu'il nous a faites pendant trois jours.

18 Me ESTELLE TREMBLAY :

19 Je persiste à dire qu'on est complètement hors
20 mandat.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. [869] Pourriez-vous nous dire en quoi ça a affecté
23 votre comportement à vous?

24 R. Mon comportement et celui en général de l'industrie
25 c'est qu'en temps normal, après la connaissance du

1 rapport Moisan qui était connu de toute la
2 députation, du DGE, donc de la population et
3 surtout la députation, on aurait dû s'attendre à
4 une...

5 Q. [870] Mais je vous demande vous?

6 R. Oui, mais alors moi j'aurais dû m'attendre à une
7 sollicitation moins grande de la part des machines
8 politiques et ça a été le contraire.

9 Si vous regardez les courbes de
10 financement, deux mille sept (2007) et deux mille
11 huit (2008) ont été des années record. Les gens qui
12 sont venus ici pour témoigner ont dit que ça a été
13 les années où il y a eu de l'exagération et
14 pourtant, c'était connu de tout le monde que le
15 financement corporatif et le remboursement, le
16 système de prête-nom étaient connus. C'est ce que
17 j'ai voulu exprimer dans mon témoignage, que ça a
18 pas changé les choses.

19 Me SIMON TREMBLAY :

20 Et autour de vous? Donc, vous savez pas.

21 Me ESTELLE TREMBLAY :

22 Bon bien, écoutez, là. Le témoin ici se prononce
23 comme un expert alors qu'en réalité, tout ce qu'il
24 a fait c'est de commettre des actes à la limite de
25 la légalité.

1 Me SIMON TREMBLAY :

2 Maître Tremblay...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 De toutes façons, Maître Tremblay...

5 Me SIMON TREMBLAY :

6 Oui, il y en a plusieurs des Tremblay. Une chance
7 qu'Alain est pas là et que Martine a été nommée,
8 mais bon...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Alors de toutes façons, Maître Tremblay, pour ce
11 qui est de l'ensemble des années deux mille sept -
12 deux mille huit (2007-2008), nous avons les
13 tableaux qui ont déjà été déposés devant la
14 Commission.

15 Me SIMON TREMBLAY :

16 D'accord. Ça va. Donc, il y a plus de questions?
17 C'est ce que je comprends.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Ça va. Alors je vous remercie infiniment Monsieur
20 et j'espère que maintenant vous pourrez passer à
21 autre chose.

22 R. Merci.

1

2

AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE AU DIX-SEPT JUIN DEUX

3

MILLE QUATORZE (2014), NEUF HEURES TRENTE (9 H 30).

4

5

6

SERMENT

7

Nous, soussignés, CLAUDE MORIN et ODETTE GAGNON,

8

sténographes officiels, certifions que les pages

9

qui précèdent sont et contiennent la transcription

10

fidèle et exacte de l'enregistrement numérique, le

11

tout hors de notre contrôle et au meilleur de la

12

qualité dudit enregistrement.

13

14

Le tout conformément à la loi.

15

16

Et nous avons signé,

17

18

19

Claude Morin (Tableau #200569-7)

20

Sténographe officiel

21

22

23

Odette Gagnon (Tableau #202129-3)

24

Sténographe officielle

25